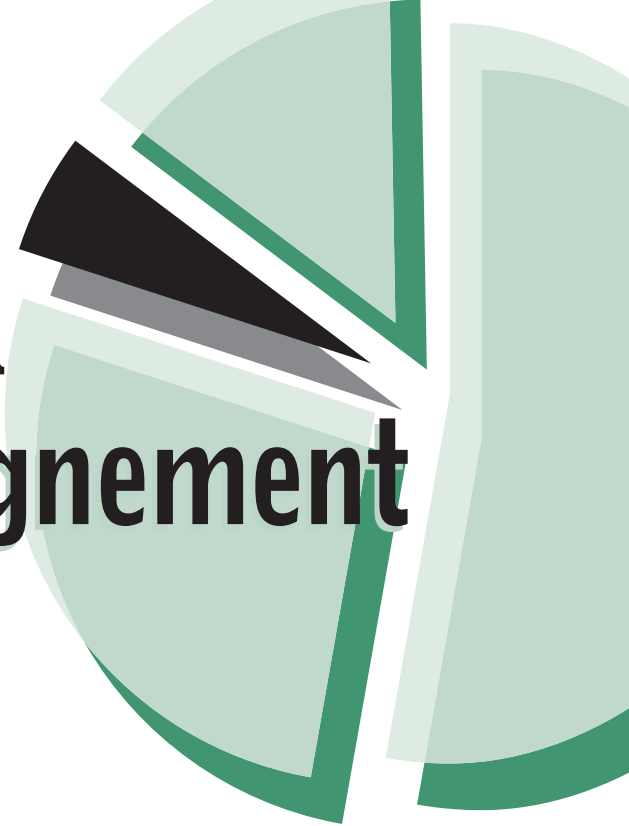
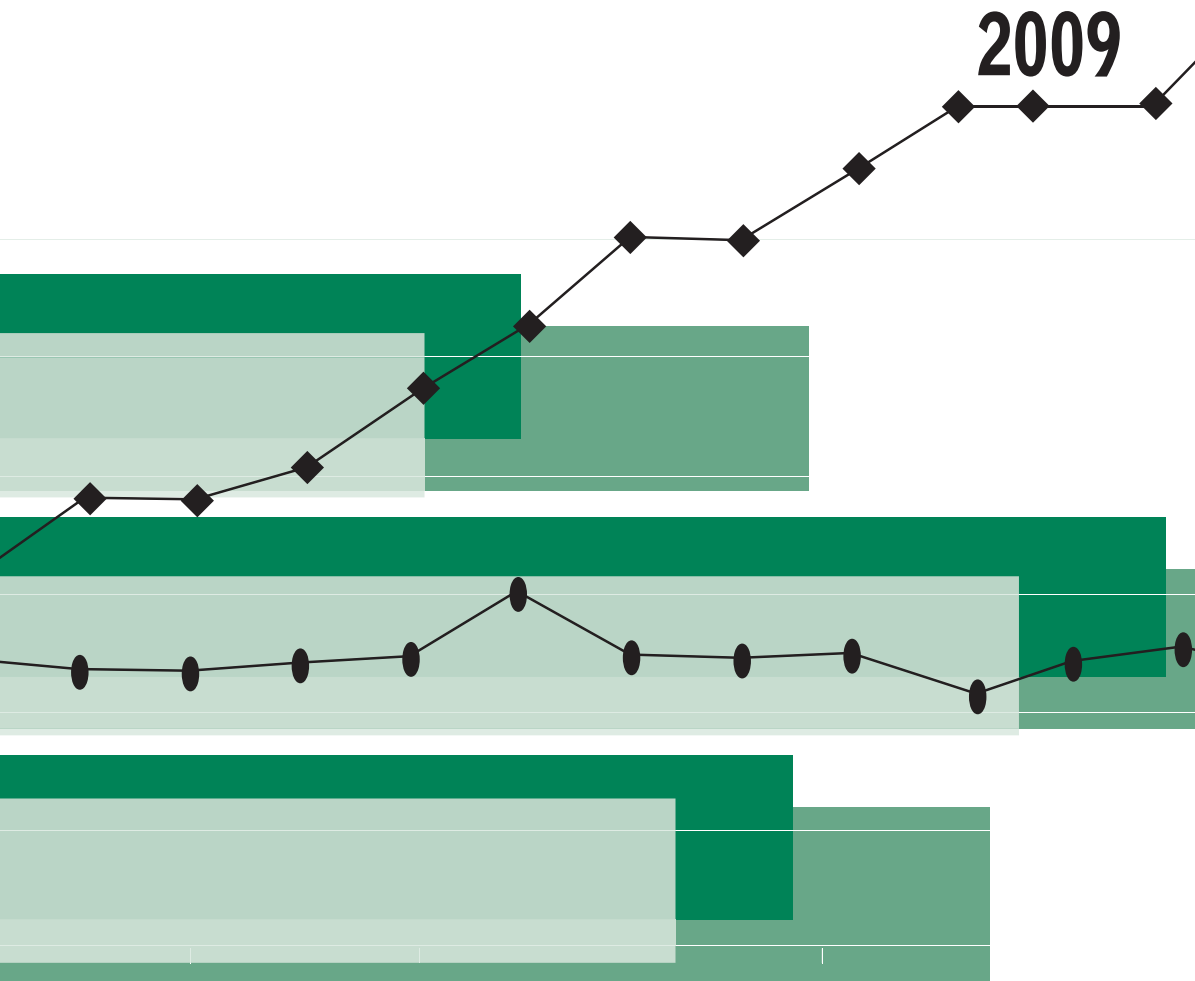


Panorama de l'enseignement agricole



2009



Abréviations usuelles

App.	Apprenti	Nb	Nombre
Asso.	Association	ND	Non disponible
Cl.	Classe	Niv.	Niveau
Eff.	Effectifs	NC	Non concerné
Établ.	Établissement	NS	Non significatif
Évol.	Évolution	Sup.	Supérieur

Panorama de l'enseignement agricole

Édition 2009

Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Directeur de la publication

Jean-Louis Buër

Directeur de la publication délégué

Gilbert Pescatori

Rédactrice en chef

Véronique Le Guen

Coordination et rédaction

Sabrina Bondoux

Infographie - Eduter CNPR

Valérie Lenoire

Alzira Ferreira

Mylène Mialon

Cartographie - Eduter Ingénierie

Fabien Guerreiro

Secrétariat

Lydia Darcy

Auteurs

Michèle Bargeot

Pierre Bletterie

Nadège Bole

Sabrina Bondoux

Christian Daoulas

Francine Derambure

Véronique Le Guen

Jérôme Lerbourg

Axel Marmottant

Marie-Noëlle Patry

Anne-Michèle Vachier

Clémence Wegscheider

Le panorama de l'enseignement agricole est l'ouvrage de la DGER avec l'appui d'AgroSup Dijon (Eduter).

ISBN : 978-2-11-098763-1

Le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche souhaite la meilleure utilisation et la plus large diffusion possibles des informations contenues dans ce document. Toute reproduction partielle est donc autorisée sans demande préalable ; on veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

Les clés du Panorama de l'enseignement agricole

Le numéro et le titre du chapitre

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

LEGTA

Un lycée d'enseignement général et technologique agricole (ou LEGTA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège.

Il assure principalement les formations initiales conduisant aux BTA, baccalauréats ou BTS.

LPA

Un lycée professionnel agricole (ou LPA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège. Il assure principalement les formations initiales conduisant aux CAPA, BEPA, BTA ou bac pro.

LP

Le lycée professionnel (ou LP) est un établissement d'enseignement secondaire qui offre un enseignement professionnel. Les élèves y préparent un CAP ou un BEP ou un bac pro.

CNEAP

Le conseil national de l'enseignement agricole privé (ou CNEAP) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui relèvent du MAP. Ce réseau fédère les lycées de l'enseignement agricole privé (LEAP) qui proposent des formations depuis la 4^e au BTS. Ce réseau comprend également des écoles d'ingénieurs.

UNMFREO

L'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (ou UNMFREO) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé. Elle fédère majoritairement les maisons familiales rurales (ou MFR), associations uniques et autonomes, créées en 1937. Elles pratiquent une pédagogie de l'alternance avec des semaines de formation en entreprise et des semaines de formation à l'école. Elles dispensent des formations de la 4^e au BTS.

UNREP

L'union nationale rurale d'éducation et de promotion (ou UNREP) a été fondée en 1925. Elle est l'une des 3 fédérations des établissements d'enseignement agricole privé. Ces établissements proposent soit des formations à temps plein soit des formations scolaires par alternance.

Non affiliés

Quelques établissements privés de l'enseignement agricole ne sont affiliés ni au CNEAP, ni à l'UNREP, ni à l'UNMFREO.

Les définitions propres à la double page

Numéro de la page

26 Panorama de l'enseignement agricole - édition 2009

SOURCES

- Application Génome

Les sources des données

En début de chaque chapitre se trouve une page transversale avec les définitions communes au chapitre et la bibliographie des sources complémentaires.

Le numéro du chapitre
Le numéro du thème

2.1

Les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court

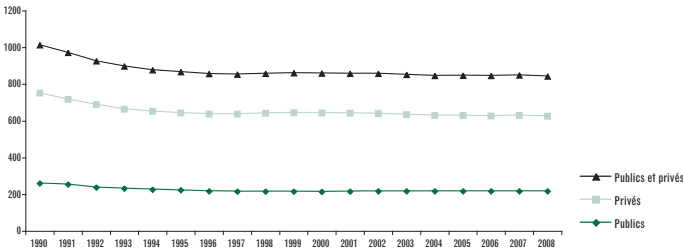
1- L'évolution du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2008 - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Établissements	Rentrées										
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Établissements publics											
LEGTA	103	118	128	130	132	135	138	138	138	137	138
LPA ⁽¹⁾	152	103	85	84	83	80	77	76	77	78	77
LP	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	2
Total publics⁽²⁾	257	223	215	216	217	217	217	217	218	218	217
Établissements privés											
CNEAP	258	217	211	208	206	204	203	203	202	201	200
UNMFREO	430	372	379	380	381	380	378	378	377	380	377
UNREP	58	51	50	50	51	48	46	47	46	46	46
Non affiliés	6	4	4	4	3	3	3	3	3	4	3
Total privés	752	644	644	642	641	635	630	631	628	631	626
dont TP	273	239	235	231	229	227	226	226	225	226	224
dont RA	479	405	409	411	412	408	404	405	403	405	402
Total publics et privés	1 009	867	859	858	858	852	847	848	846	849	843

Des titres définissant le champ des figures

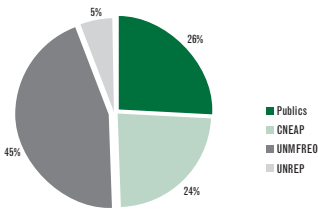
Des données statistiques précises

2- La représentation de l'évolution du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2008 - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



Différents graphiques illustrant les données chiffrées

3- La répartition des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement à la rentrée 2008⁽³⁾ - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



(1) Dont en 1990, 29 CFPAJ et, en 1995, 2 CFPAJ.
(2) L'ENTJAA de Nantes n'est pas comptabilisé.
(3) Les établissements non affiliés ne sont pas représentés sur le graphique car trop peu nombreux.

Numéro de la page

Chapitre 2 - Les structures de formation agricoles 27

Les notes de bas de page

Un rappel du numéro et du nom du chapitre

1 Le système éducatif

1.1 Les filières de formation	16
1.2 Les parcours de formation	18
1.3 Les élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court	20

2 Les structures de formation agricoles

2.0 Les définitions transversales	25
2.1 Les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court	26
2.2 La répartition régionale des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court	28
2.3 La localisation des lieux de formation	30
2.4 Les classes de premier cycle	60
2.5 Les classes de second cycle professionnel	62
2.6 Les classes de second cycle général et technologique	64
2.7 Les classes de BTSA et de CPGE	66
2.8 La taille des établissements	68
2.9 L'hébergement dans les établissements	70
2.10 Les ateliers technologiques et les exploitations agricoles publiques	76
2.11 Les activités des exploitations agricoles publiques	78
2.12 Les établissements partenaires de licences professionnelles	80
2.13 La cartographie des pôles de compétences	82
2.14 Les pôles de compétences	84

3 Les élèves du second degré

3.0 Les définitions transversales	88
3.1 Les effectifs d'élèves du second degré	90
3.2 Les élèves du second degré par département et région	92
3.3 La cartographie des élèves du second degré par région	94
3.4 L'évolution des origines socioprofessionnelles des élèves du second degré	96
3.5 Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré	100
3.6 Les élèves du second degré selon l'âge	106

3.7	Les élèves du premier cycle	108
3.8	Les élèves du second cycle général et technologique	110
3.9	Les élèves du second cycle professionnel	112
3.10	Les élèves du second cycle professionnel par secteur de formation	114
3.11	Les élèves de CAPA par spécialité	118
3.12	Les élèves de BEPA par spécialité	120
3.13	Les élèves de bac pro et de BTA par spécialité	122
3.14	Les élèves du second degré selon les langues vivantes étudiées	124

4 Les apprentis

4.0	Les définitions transversales	128
4.1	Les apprentis par région	130
4.2	Les apprentis du second degré	132
4.3	Les apprentis et les élèves du second degré par niveau de formation	134
4.4	Les apprentis et les élèves du second degré par région	136
4.5	Les origines des apprentis du second degré	138
4.6	Les apprentis du second degré par secteur de formation	140
4.7	Les apprentis dans l'enseignement supérieur	142

5 Les étudiants

5.0	Les définitions transversales	146
5.1	Les étudiants de l'enseignement supérieur	148
5.2	Les étudiants de l'enseignement supérieur court	150
5.3	Les étudiants de l'enseignement supérieur court par département et région	152
5.4	La cartographie des étudiants de BTSA par région	154
5.5	Les origines socioprofessionnelles des étudiants de l'enseignement supérieur court	156
5.6	Les étudiants de BTSA selon l'âge	158
5.7	Les étudiants de BTSA par spécialité de formation	160
5.8	Les étudiants de BTSA en stage à l'étranger	162
5.9	Les étudiants de licence professionnelle	164
5.10	L'évolution des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager	166

Sommaire

5.11 La cartographie des étudiants de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	168
5.12 Les étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager	170

6 La formation professionnelle continue

6.0 Les définitions transversales	180
6.1 Les stagiaires de la formation professionnelle continue	182
6.2 Les stagiaires de la formation professionnelle continue par secteur de formation	184

7 Les résultats

7.0 Les définitions transversales	188
7.1 Les diplômés de l'enseignement agricole	190
7.2 Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole	192
7.3 Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole par région	196
7.4 Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole selon les caractéristiques des diplômés	198
7.5 Les diplômés par examen du CAPA	200
7.6 Les diplômés par examen du BEPA	202
7.7 Les diplômés par examen du bac pro et du BTA	204
7.8 Les diplômés par examen du second cycle professionnel de l'enseignement agricole	206
7.9 Les diplômés par examen du BTSA	208
7.10 Les diplômés par examen du BTSA par région	210
7.11 Les diplômés par examen du BTSA par spécialité	212
7.12 Les diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager	214
7.13 Les candidats inscrits à la VAE	218
7.14 Les diplômés par la VAE	220

8 L'insertion

8.0	Les définitions transversales	224
8.1	Les poursuites d'études des CAPA	226
8.2	La situation des diplômés « CAPA unique »	228
8.3	L'insertion et le chômage des diplômés « CAPA unique »	230
8.4	La répartition des emplois des diplômés « CAPA unique »	232
8.5	Les poursuites d'études des BEPA	234
8.6	La situation des diplômés « BEPA unique »	236
8.7	L'insertion et le chômage des diplômés « BEPA unique »	238
8.8	La répartition des emplois des diplômés « BEPA unique »	240
8.9	Les poursuites d'études des bac pro et des BTA	242
8.10	La situation des diplômés « bac pro unique »	246
8.11	La situation des diplômés « BTA unique »	248
8.12	L'insertion et le chômage des diplômés « bac pro unique » et « BTA unique »	250
8.13	La répartition des emplois des diplômés « bac pro unique » et « BTA unique »	252
8.14	Les poursuites d'études des diplômés du bac techno et du bac S	254
8.15	Les poursuites d'études des BTSA	258
8.16	La situation des diplômés « BTSA unique »	260
8.17	L'insertion et le chômage des diplômés « BTSA unique »	262
8.18	La répartition des emplois des diplômés « BTSA unique »	264
8.19	Les trajectoires des ingénieurs	266
8.20	La situation des ingénieurs	268

9 Les personnels

9.0	Les définitions transversales	272
9.1	Les personnels du second degré et de l'enseignement supérieur court publics	274
9.2	Le temps partiel des personnels du second degré et de l'enseignement supérieur court publics	278
9.3	Les enseignements délivrés dans les EPLEFPA	280
9.4	Les personnels d'enseignement des EPLEFPA	284

10 L'outre-mer

10.0 Les définitions transversales	288
10.1 Les élèves du second degré de l'outre-mer	290
10.2 Les élèves du second degré de l'outre-mer par cycle de formation	292
10.3 Les élèves du second cycle professionnel de l'outre-mer par secteur de formation	294
10.4 Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré de l'outre-mer	296
10.5 Les élèves du second degré de l'outre-mer selon l'âge	298
10.6 Les étudiants de BTSA de l'outre-mer	300
10.7 Les origines socioprofessionnelles des étudiants de BTSA de l'outre-mer	302

L'enseignement agricole constitue un système éducatif complet qui accueille des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires, de la formation continue de la classe de 4^e jusqu'au doctorat.

L'enseignement technique agricole

L'enseignement technique agricole, tout en constituant une composante du système éducatif national, s'est structuré dans le cadre du ministère chargé de l'agriculture, autour de principes spécifiques et qui sont reconnus comme porteurs d'innovation.

Il en est ainsi de l'exercice par les établissements d'un ensemble de missions concourant à la mission de formation : mission de formation générale, technologique et professionnelle, initiale et continue, mission d'animation et de développement des territoires, mission d'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes (sociale et professionnelle des adultes), mission de développement, expérimentation et recherche appliquée, et mission de coopération internationale.

L'enseignement technique agricole dispense des formations générales ou technologiques, un ensemble de formations professionnelles dans les domaines de la production, de la transformation des produits agricoles et alimentaires, de l'aménagement, des services en milieu rural. Les formations conduisent aux diplômes de CAPA (certificat d'aptitude professionnelle agricole), BEPA (brevet d'études professionnelles agricoles), BTA (brevet de technicien agricole), bac S (baccalauréat scientifique), bac techno (baccalauréat technologique), bac pro (baccalauréat professionnel) et BTSA (brevet de technicien supérieur agricole).

L'enseignement agricole est présent sur tout le territoire national et dans les collectivités d'outre-mer par un ensemble de 217 établissements publics et 626 établissements privés fonctionnant selon des modalités du temps plein ou du rythme approprié par alternance.

L'identité de l'enseignement technique agricole s'est construite autour de la complexité du vivant et de l'approche globale. Les méthodes pédagogiques (place prépondérante des stages, pluridisciplinarité, contrôle continu...), la structure des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles comprenant une exploitation agricole et/ou un atelier pédagogique et au moins un centre de formation d'apprentis ou un centre de formation professionnelle pour adultes aux côtés d'un lycée, les modalités étroites de relation avec les partenaires professionnels en sont autant de caractéristiques.

La conduite du dispositif de l'enseignement agricole se fonde sur une politique de projet aux niveaux local (projet d'établissement), régional (PREA - projet régional pour l'enseignement agricole établi sous l'autorité du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, dépositaire de l'autorité académique) et national (SPNF - schéma prévisionnel national des formations). Ce pilotage est depuis 2005 largement déconcentré et permet au directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, dépositaire de l'autorité académique, d'articuler le projet régional avec les politiques déterminées par le conseil régional, notamment à travers le projet régional de développement de la formation professionnelle.

L'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager

Il assure la formation d'ingénieurs, de paysagistes, de cadres spécialisés, d'enseignants et de chercheurs ainsi que celle des vétérinaires. Les formations sont dispensées principalement selon la voie de la formation initiale. Les établissements proposent également des formations de masters et dispensent des formations doctorales. Les formations concernent les domaines de la production agricole, forestière et aquacole, de la transformation et de la commercialisation de ces productions, de l'industrie agro-alimentaire et des industries liées à l'agriculture, la santé, la protection animale et végétale. Elles concernent également les secteurs de la qualité et de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'aménagement, du développement, de la gestion et de la protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage.

Le processus de réorganisation de l'enseignement supérieur et de la recherche vise principalement à développer les synergies et les transferts technologiques grâce à la création des pôles de compétences pluridisciplinaires dans les domaines des sciences et techniques du vivant. Ce processus vise à améliorer la performance du système national de recherche-formation-développement agronomique, et à renforcer la visibilité, la reconnaissance et l'implication internationale de ce système.

La direction générale de l'enseignement et de la recherche

La DGER, au sein de l'administration centrale du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, est chargée de veiller à la cohérence des dispositifs de formation, ainsi que de coordonner la stratégie de recherche-développement du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Celle-ci se fonde sur la nécessité de mobiliser rapidement les connaissances scientifiques et techniques pour assurer le développement durable des secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation et de la ruralité.

A la croisée d'évolutions fortes en matière de politiques agricoles, de l'alimentation et du développement des territoires dans une dimension européenne affirmée et face à des enjeux internationaux, tout autant que de politique éducative et de qualification professionnelle, l'enseignement agricole fait largement évoluer ses structures, ses formations et ses méthodes pour répondre aux attentes de la société.

*Jean-Louis Buër
Directeur général
de l'enseignement et de la recherche*

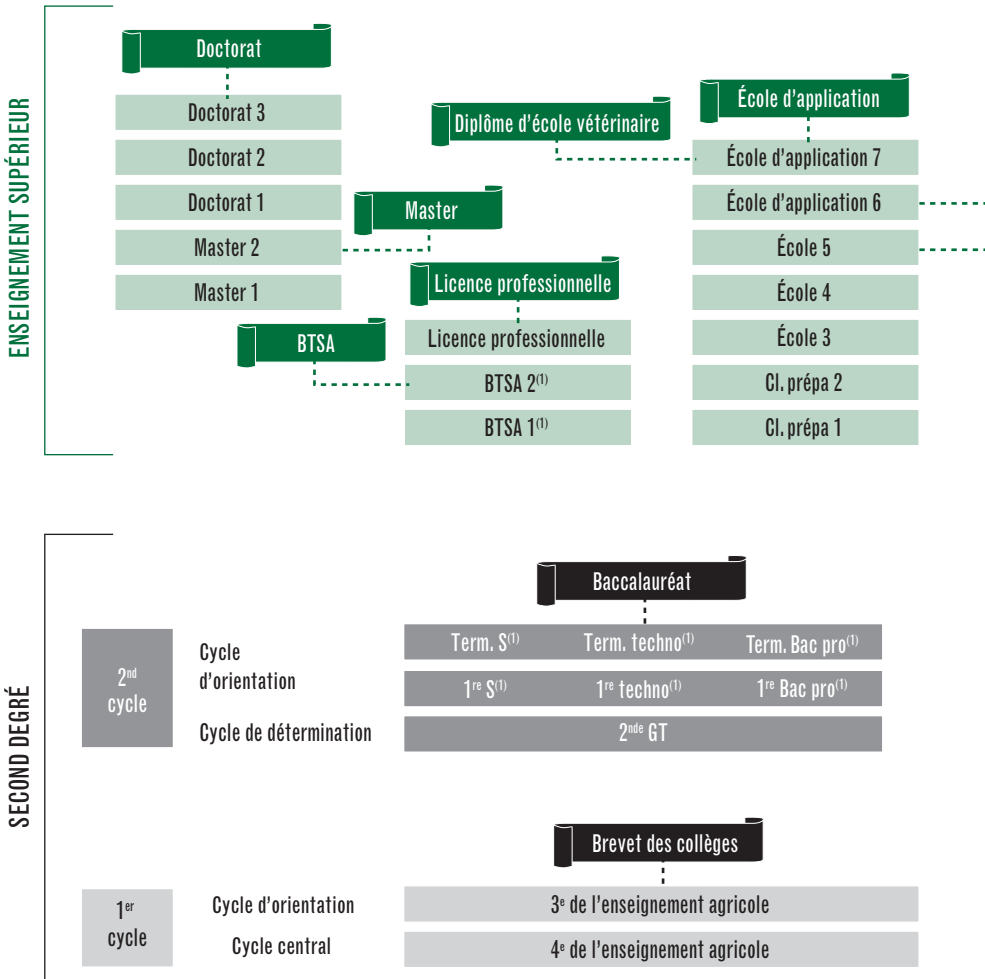
1

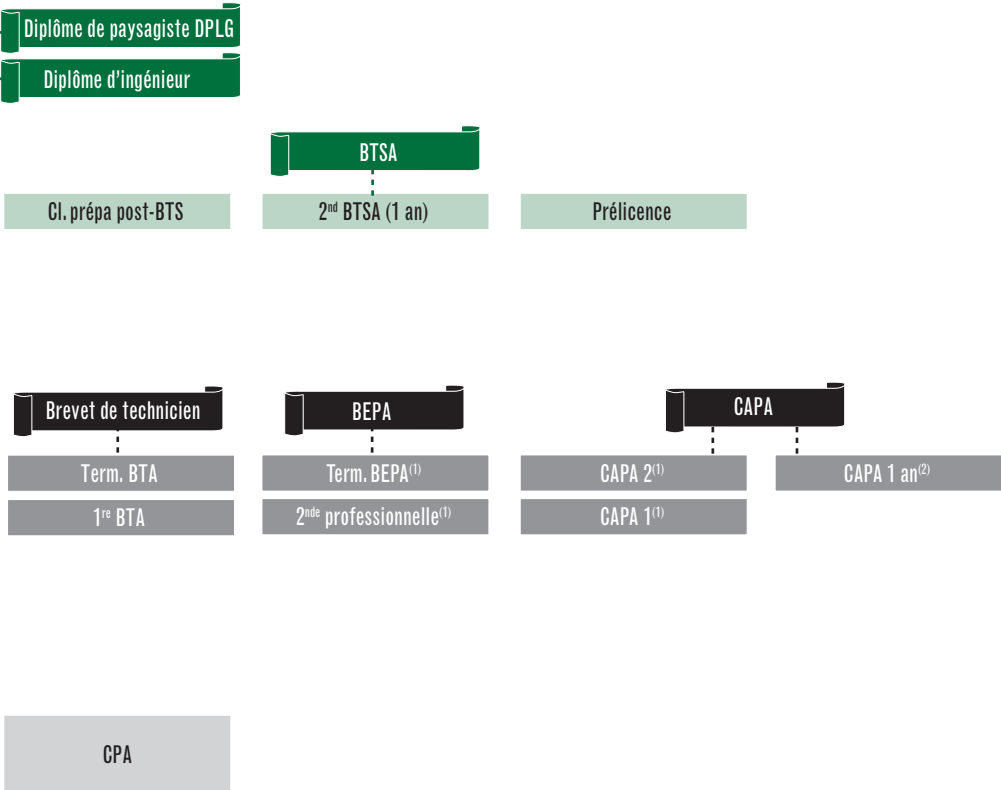
1.1	Les filières de formation	16
1.2	Les parcours de formation	18
1.3	Les élèves du second degré et les étudiants de l'enseignement supérieur court	20

1 Le système éducatif

1- Les filières de formation initiale scolaire du second degré et de l'enseignement supérieur à la rentrée 2008

Source DGER

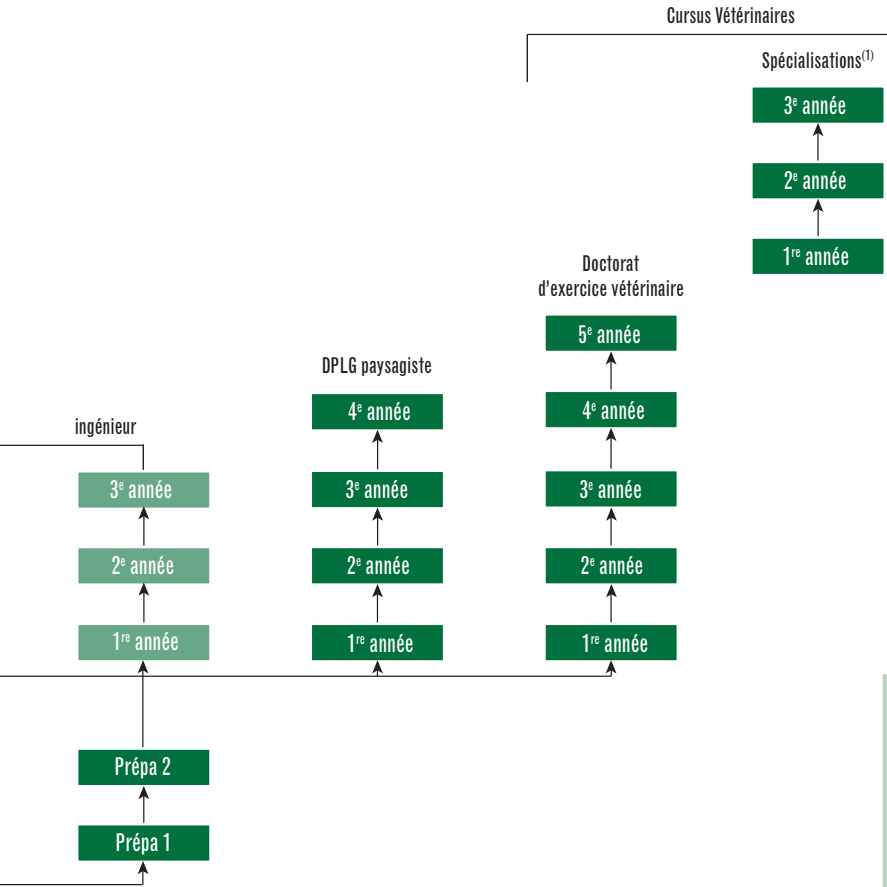




(1) Quelques établissements assurent des formations relevant de l'Éducation nationale (CAP, BEP...).

(2) Établissements d'outre-mer.

Après la classe de troisième, accès à toutes les formations professionnelles par la voie de l'apprentissage. Des formations peuvent être suivies à distance (formations diplômantes du niveau V au niveau I, formations qualifiantes, préparation aux concours de la fonction publique, remise à niveau, validation des acquis d'expérience, langues étrangères).



CS

- Enseignement du ministère de l'Agriculture et de la Pêche se préparant par la voie scolaire
- Enseignement du ministère de l'Agriculture et de la Pêche pouvant se préparer par la voie scolaire et l'apprentissage
- Enseignement du ministère de l'Éducation nationale avec une partie de l'enseignement spécifique au ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- Parcours LMD en lien avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
- Enseignement du ministère de l'Agriculture et de la Pêche ne se préparant que par la voie de l'apprentissage au sein de la formation initiale

(1) CEAV : Certificats d'études approfondies vétérinaires (1 an).
 DESV : Diplôme d'études spécialisées vétérinaires (3 ans).

1 Le système éducatif

DÉFINITIONS

1^{er} cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4^e, 3^e et de CPA.

2nd cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2nd cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de seconde, 1^{re} et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

Enseignement supérieur court

L'enseignement supérieur court du MAP regroupe les STS agricoles, les CPGE et la classe de précidence.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécieA Élèves
- Scolagri

1- L'évolution des effectifs d'élèves du second degré et des étudiants de l'enseignement supérieur court entre les rentrées 1990 et 2008 - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 ⁽¹⁾	2008 ⁽²⁾
1^{er} cycle											
CPA/CLIPA	888	858	744	748	787	780	746	801	1 186	911	896
4 ^e	12 907	15 369	14 450	8 472	7 908	7 912	14 402	14 243	13 701	12 922	12 600
3 ^e	14 499	16 472	17 832	24 514	26 048	26 774	20 010	19 679	19 459	19 491	18 792
Total 1^{er} cycle	28 294	32 699	33 026	33 734	34 743	35 466	35 158	34 723	34 346	33 324	32 288
2nd cycle pro											
CAPA	4 602	3 443	5 568	5 961	6 171	7 104	7 744	8 044	8 372	8 653	8 664
BEP, BEPA	43 637	52 510	55 851	53 833	54 355	55 068	56 352	57 638	58 158	58 226	57 195
BTA	27 744	27 994	15 633	14 756	13 179	12 338	12 318	7 310	2 182	1 320	1 374
Bac Pro	269	1 343	16 492	16 755	17 057	17 280	17 200	23 201	28 127	28 092	28 019
Total 2nd cycle pro	76 252	85 290	93 544	91 305	90 762	91 790	93 614	96 193	96 839	96 291	95 252
2nd cycle GT											
2 nd GT	7 877	8 980	8 684	8 579	8 431	8 343	8 595	8 695	8 479	8 703	8 233
Bac S	4 547	3 485	3 446	3 390	3 385	3 335	3 529	3 779	3 716	3 731	3 817
Bac Techno	0	9 795	14 125	13 710	13 555	13 646	13 355	13 236	13 419	12 887	13 497
Total 2nd cycle GT	12 424	22 260	26 255	25 679	25 371	25 324	25 479	25 710	25 614	25 321	25 547
Sup. court											
Classe préparatoire	411	487	447	526	540	466	520	510	487	510	549
BTS, BTSA	15 029	19 218	21 994	21 747	20 706	19 668	19 093	18 664	18 159	18 090	17 567
Prélicence	0	0	64			66	44	30	27	22	8
Total sup. court	15 440	19 705	22 505	22 273	21 246	20 200	19 657	19 204	18 673	18 622	18 124
Total	132 410	159 954	175 330	172 991	172 122	172 780	173 908	175 830	175 472	173 558	171 211

(1) En 2007, les effectifs de Mayotte et de Wallis et Futuna ne sont pas compris, ce qui représente 317 élèves.

(2) En 2008, les effectifs de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna et d'un établissement de Mayotte ne sont pas compris, ce qui représente 752 élèves.

2.0	Les définitions transversales	25
2.1	Les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court	26
2.2	La répartition régionale des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court	28
2.3	La localisation des lieux de formation	30
2.4	Les classes de premier cycle	60
2.5	Les classes de second cycle professionnel	62
2.6	Les classes de second cycle général et technologique	64
2.7	Les classes de BTSA et de CPGE	66
2.8	La taille des établissements	68
2.9	L'hébergement dans les établissements	70
2.10	Les ateliers technologiques et les exploitations agricoles publiques	76
2.11	Les activités des exploitations agricoles publiques	78
2.12	Les établissements partenaires de licences professionnelles	80
2.13	La cartographie des pôles de compétences	82
2.14	Les pôles de compétences	84

2 Les structures de formation agricoles

Classe

Dans l'enseignement agricole public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture.

Dans l'enseignement privé RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Enseignement supérieur court

L'enseignement supérieur court du MAP regroupe les STS agricoles, les CPGE et la classe de prélicence.

Second degré

L'enseignement du second degré (ou 2nd degré) regroupe l'enseignement dispensé dans les établissements publics et privés du MAP hors STS.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent au MAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

NOTE

Lorsque les classes de GAPA, BEPA, bac pro, bac techno et BTSA sont comptabilisées, respectivement les classes de CAP, BEP, bac pro, bac techno et BTS du MEN sont incluses.

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 07-11 - La rentrée scolaire en 2007
- StatEA 09-02 - La rentrée scolaire en 2008
- www.chlorofil.fr rubrique Établissements/textes officiels



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

LEGTA

Un lycée d'enseignement général et technologique agricole (ou LEGTA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège.

Il assure principalement les formations initiales conduisant aux BTA, baccalauréats ou BTSA.

LPA

Un lycée professionnel agricole (ou LPA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège. Il assure principalement les formations initiales conduisant aux CAPA, BEPA, BTA ou bac pro.

LP

Le lycée professionnel (ou LP) est un établissement d'enseignement secondaire qui offre un enseignement professionnel. Les élèves y préparent un CAP ou un BEP ou un bac pro.

CNEAP

Le conseil national de l'enseignement agricole privé (ou CNEAP) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui relèvent du MAP. Ce réseau fédère les lycées de l'enseignement agricole privé (LEAP) qui proposent des formations depuis la 4^e au BTSA. Ce réseau comprend également des écoles d'ingénieurs.

UNMFREO

L'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (ou UNMFREO) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé. Elle fédère majoritairement les maisons familiales rurales (ou MFR), associations uniques et autonomes, créées en 1937. Elles pratiquent une pédagogie de l'alternance avec des semaines de formation en entreprise et des semaines de formation à l'école. Elles dispensent des formations de la 4^e au BTSA.

UNREP

L'union nationale rurale d'éducation et de promotion (ou UNREP) a été fondée en 1925. Elle est l'une des 3 fédérations des établissements d'enseignement agricole privé. Ces établissements proposent soit des formations à temps plein soit des formations scolaires par alternance.

Non affiliés

Quelques établissements privés de l'enseignement agricole ne sont affiliés ni au CNEAP, ni à l'UNREP, ni à l'UNMFREO.

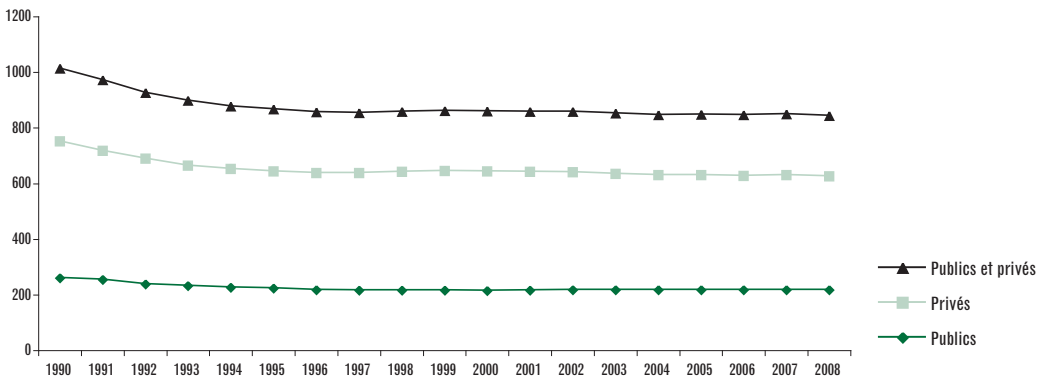
SOURCES

- Application Génome

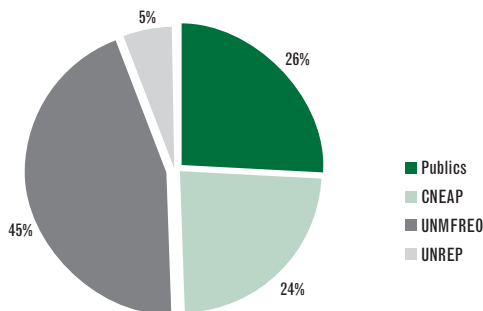
1- L'évolution du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2008 - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Établissements	Rentrées											
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	
Établissements publics												
LEGTA	103	118	128	130	132	135	138	138	138	137	138	
LPA ⁽¹⁾	152	103	85	84	83	80	77	76	77	78	77	
LP	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	2	
Total publics⁽²⁾	257	223	215	216	217	217	217	217	218	218	217	
Établissements privés												
CNEAP	258	217	211	208	206	204	203	203	202	201	200	
UNMFREO	430	372	379	380	381	380	378	378	377	380	377	
UNREP	58	51	50	50	51	48	46	47	46	46	46	
Non affiliés	6	4	4	4	3	3	3	3	3	4	3	
Total privés	752	644	644	642	641	635	630	631	628	631	626	
dont TP	273	239	235	231	229	227	226	226	225	226	224	
dont RA	479	405	409	411	412	408	404	405	403	405	402	
Total publics et privés	1 009	867	859	858	858	852	847	848	846	849	843	

2- La représentation de l'évolution du nombre d'établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2008 - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



3- La répartition des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement à la rentrée 2008⁽³⁾ - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



(1) Dont en 1990, 29 CFPAJ et en 1995, 2 CFPAJ.

(2) L'ENITIAA de Nantes n'est pas comptabilisé.

(3) Les établissements non affiliés ne sont pas représentés sur le graphique car trop peu nombreux.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

EPLEFPA

Un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (ou EPLEFPA) a pour siège, soit un LEGTA, soit un LPA et regroupe plusieurs centres :

- un ou plusieurs LEGTA ou LPA,
- un ou plusieurs CFPPA ou CFA,
- un ou plusieurs ateliers technologiques ou exploitations agricoles à vocation pédagogique qui assurent l'adaptation et la formation aux réalités pratiques, techniques et économiques, et qui contribuent à la démonstration, à l'expérimentation et à la diffusion des techniques nouvelles.

LEGTA

Un lycée d'enseignement général et technologique agricole (ou LEGTA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège.

Il assure principalement les formations initiales conduisant aux BTA, baccalauréats ou BTSA.

LPA

Un lycée professionnel agricole (ou LPA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège. Il assure principalement les formations initiales conduisant aux CAPA, BEPA, BTA ou bac pro.

LP

Le lycée professionnel (ou LP) est un établissement d'enseignement secondaire qui offre un enseignement professionnel. Les élèves y préparent un CAP ou un BEP ou un bac pro.

Site

Pour un CFAA ou un CFPPA, le site est le lieu géographique du centre principal (siège). Pour un lycée ou une MFR, le site représente la localisation géographique aussi bien du siège que des annexes dans lesquelles sont dispensées des formations.

Association ou OG

L'association ou l'organisme de gestion (ou OG) responsable de l'établissement de l'enseignement agricole privé passe un contrat avec l'État et participe ainsi au service public d'éducation et de formation.

SOURCES

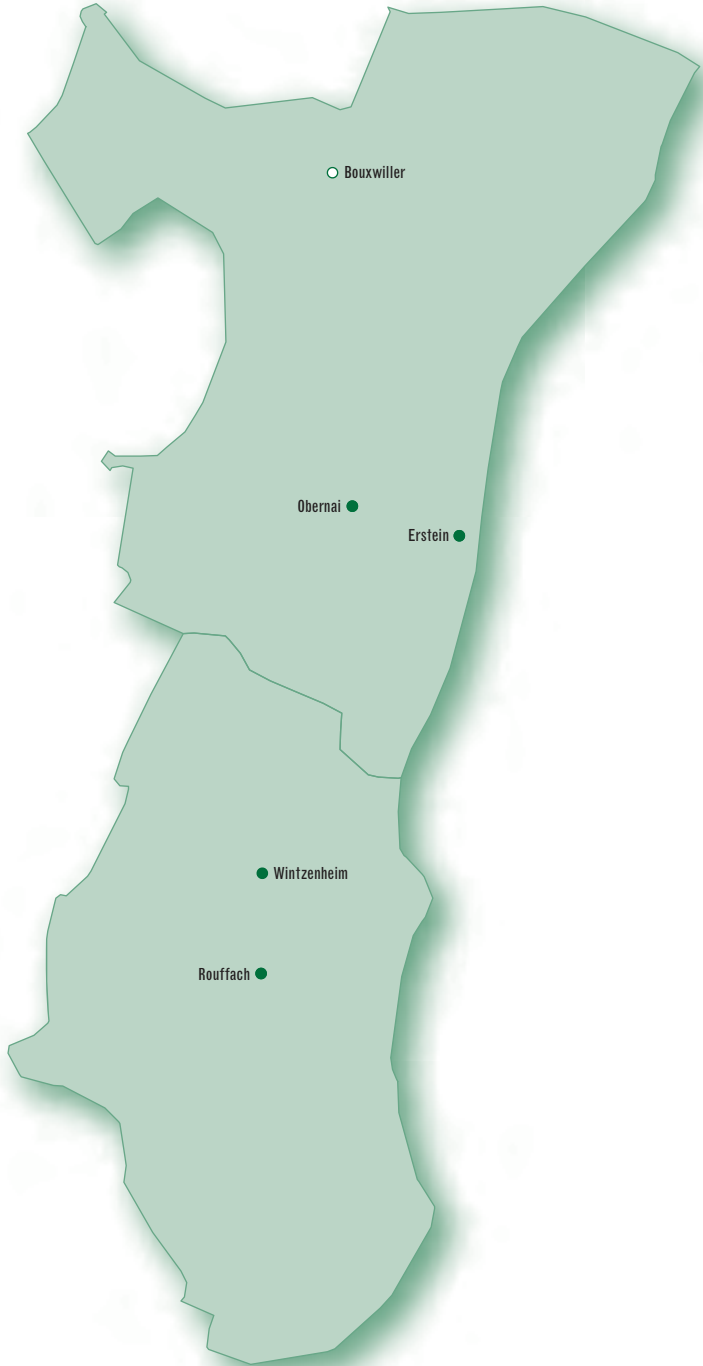
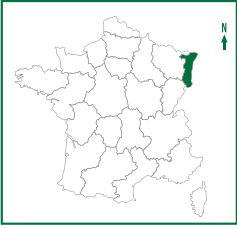
- Application Génome

1- La répartition régionale des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement à la rentrée 2008 - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Régions	Public			Privé			Sites
	EPLEFPA	LEGTA / LPA / LP	Sites	Asso. ou OG	Dont TP	Dont RA	
Alsace	3	4		1	1		
Aquitaine	11	15		40	16	24	2
Auvergne	10	10	4	19	8	11	
Basse-Normandie	6	7		36	8	28	
Bourgogne	12	14	6	21	8	13	
Bretagne	11	11	2	56	29	27	7
Centre	8	9	10	29	11	18	4
Champagne-Ardenne	8	8		15	6	9	
Corse	2	2					
Franche-Comté	7	7		18	6	12	
Haute-Normandie	3	6	2	12	3	9	
Île-de-France	3	3		18	8	10	
Languedoc-Roussillon	7	10	4	23	16	7	2
Limousin	8	8		1		1	
Lorraine	5	5	4	13	2	11	2
Midi-Pyrénées	17	18	4	23	11	12	4
Nord-Pas-de-Calais	5	5	5	24	13	11	
Pays de la Loire	11	11		94	29	65	6
Picardie	7	8	4	23	8	15	
Poitou-Charentes	12	15	2	37	6	31	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10	12	4	16	4	12	
Rhône-Alpes	19	20		75	28	47	6
Total France métropolitaine	185	208	51	594	221	373	34
Guadeloupe	1	1		5		5	
Guyane	1	1		1		1	
La Réunion	2	2		6	1	5	
Martinique	2	2		1		1	
Total DOM	6	6	0	13	1	12	0
Mayotte	1	1				1	
Polynésie française	1	1		9	1	8	
Wallis et Futuna		1					
Nouvelle-Calédonie	1	1		9	1	8	
Total COM et Nouvelle-Calédonie	3	4	0	18	2	17	70
Total	194	218	51	625	224	402	34

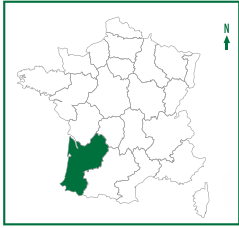
2 Les structures de formation agricoles

Alsace, rentrée 2008



La localisation des lieux de formation

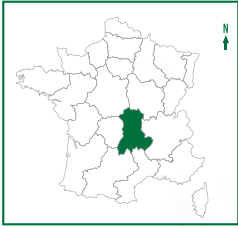
Aquitaine, rentrée 2008



0 20 km

2 Les structures de formation agricoles

Auvergne, rentrée 2008



Basse-Normandie, rentrée 2008

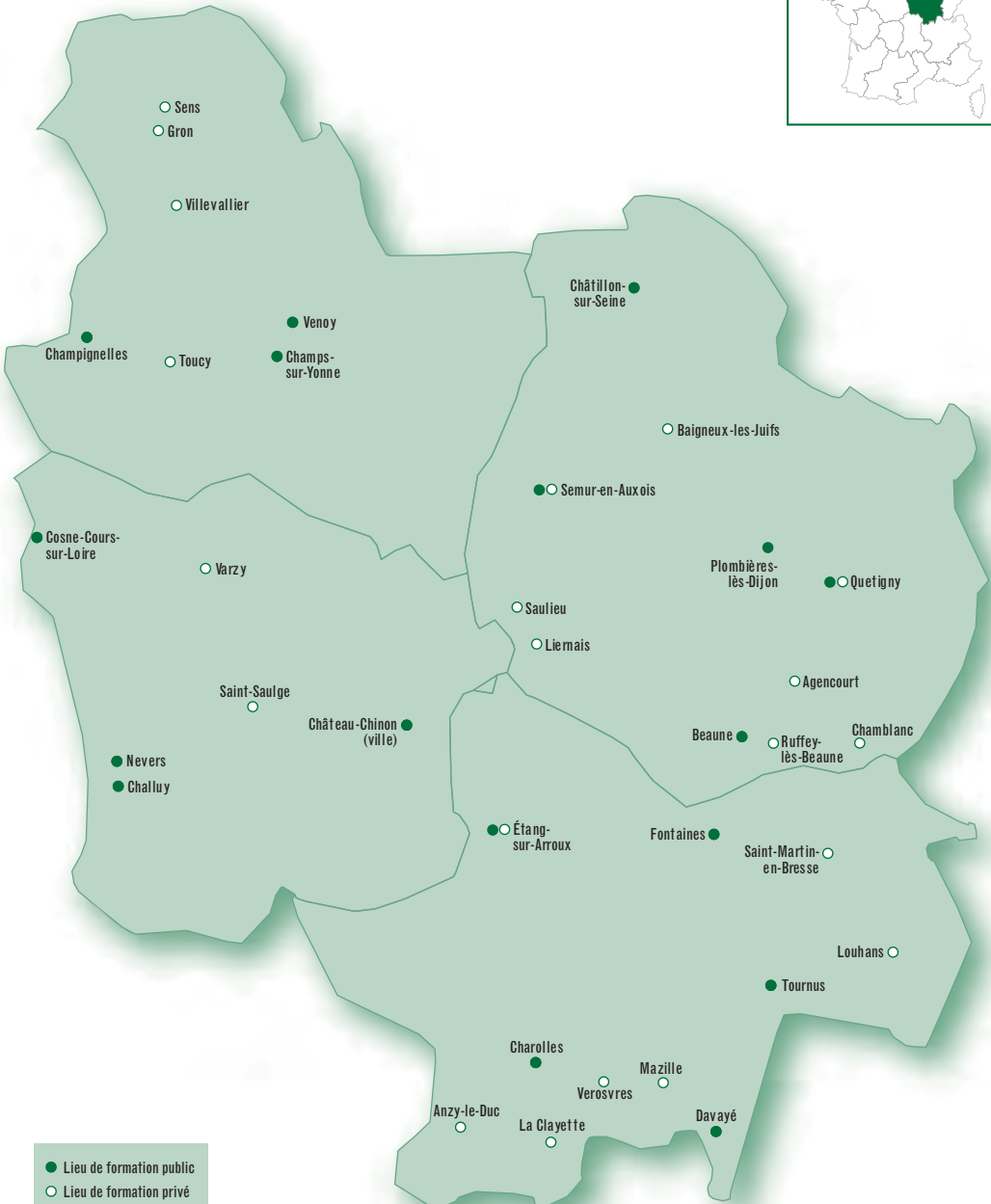
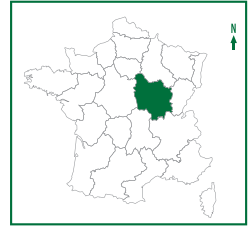


- Lieu de formation public
- Lieu de formation privé

0 20 km

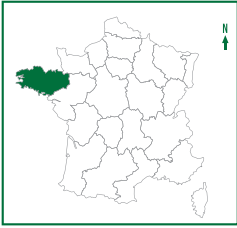
2 Les structures de formation agricoles

Bourgogne, rentrée 2008



La localisation des lieux de formation (suite)

Bretagne, rentrée 2008

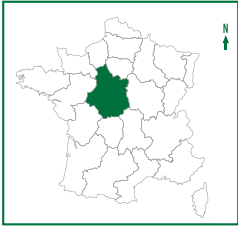


- Lieu de formation public
- Lieu de formation privé

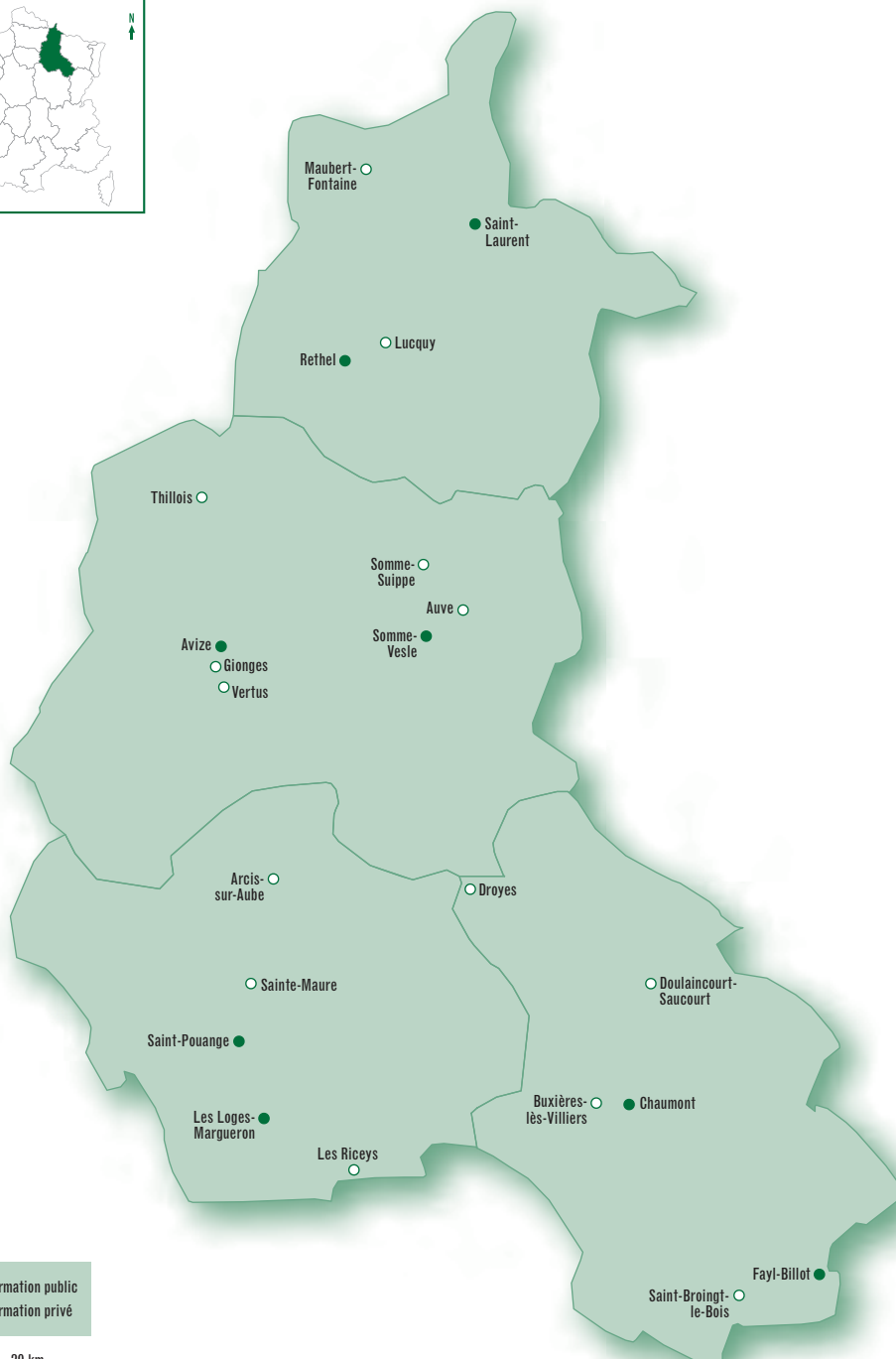
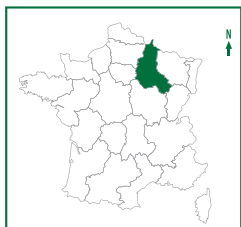
0 20 km

2 Les structures de formation agricoles

Centre, rentrée 2008

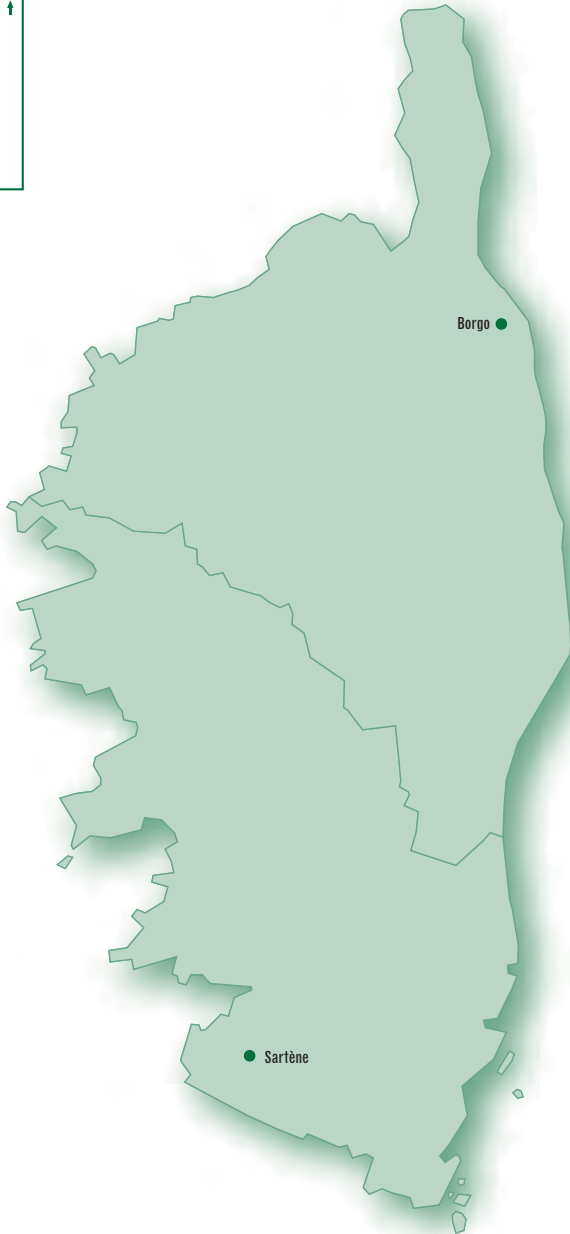
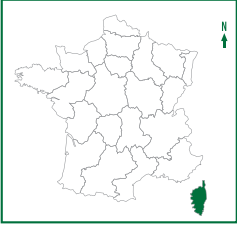


Champagne-Ardenne, rentrée 2008



2 Les structures de formation agricoles

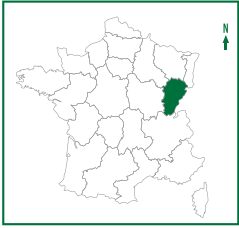
Corse, rentrée 2008



- Lieu de formation public
- Lieu de formation privé

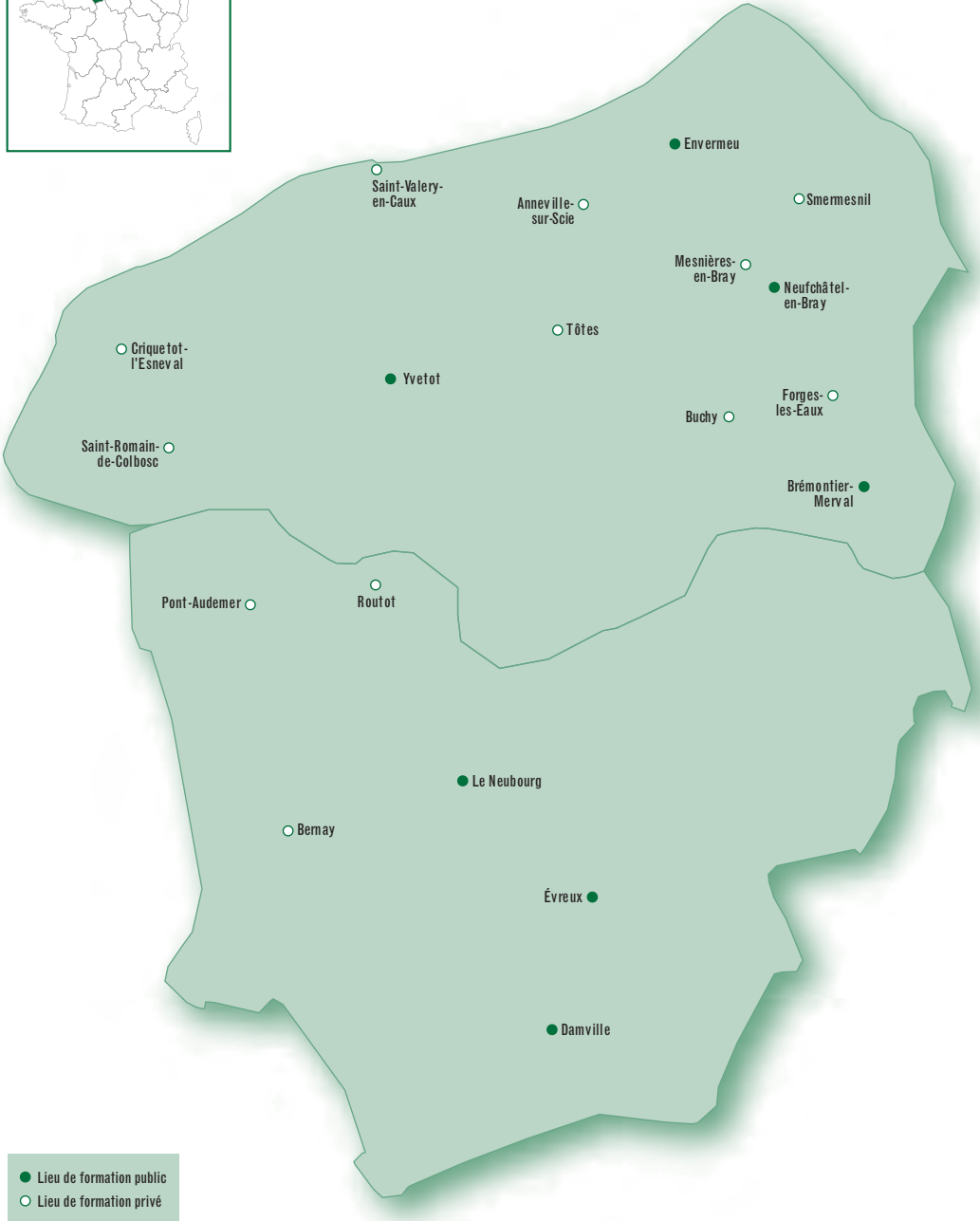
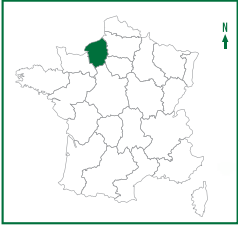
0 20 km

Franche-Comté, rentrée 2008



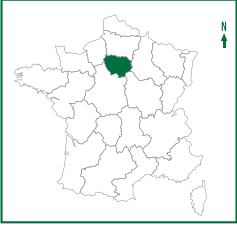
2 Les structures de formation agricoles

Haute-Normandie, rentrée 2008



La localisation des lieux de formation (suite)

Ile-de-France, rentrée 2008

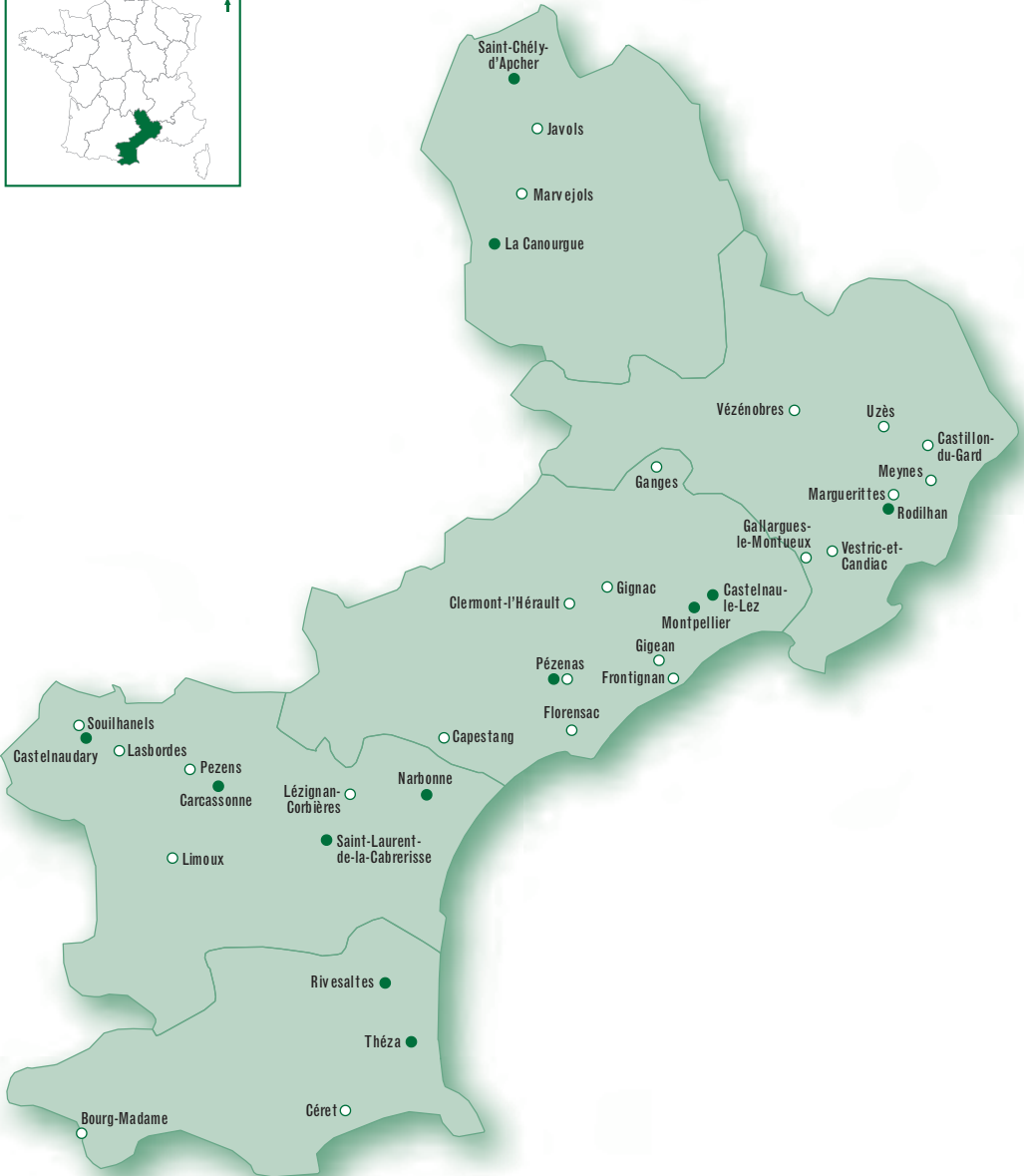
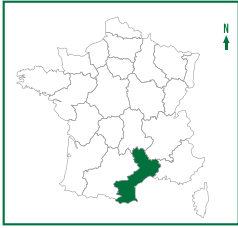


- Lieu de formation public
- Lieu de formation privé

0 20 km

2 Les structures de formation agricoles

Languedoc-Roussillon, rentrée 2008

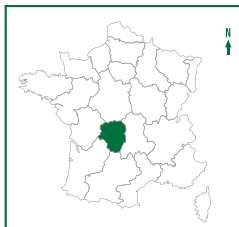


● Lieu de formation public
○ Lieu de formation privé

0 20 km

La localisation des lieux de formation (suite)

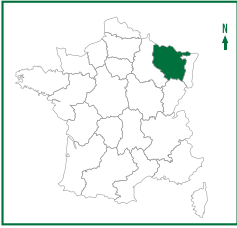
Limousin, rentrée 2008



0 20 km

2 Les structures de formation agricoles

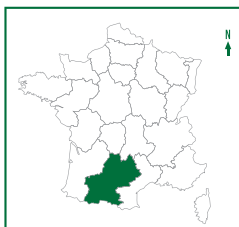
Lorraine, rentrée 2008



- Lieu de formation public
- Lieu de formation privé

0 20 km

Midi-Pyrénées, rentrée 2008

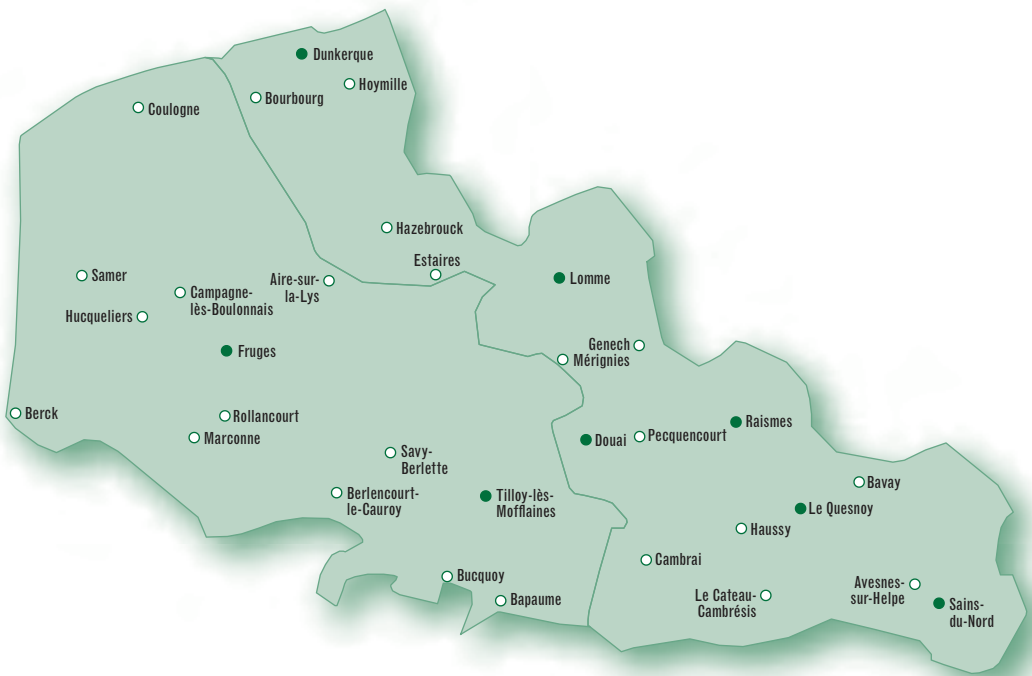
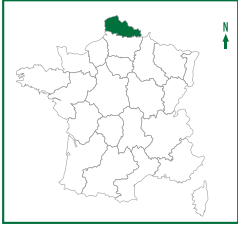


- Lieu de formation public
- Lieu de formation privé

0 20 km

2 Les structures de formation agricoles

Nord-Pas-de-Calais, rentrée 2008

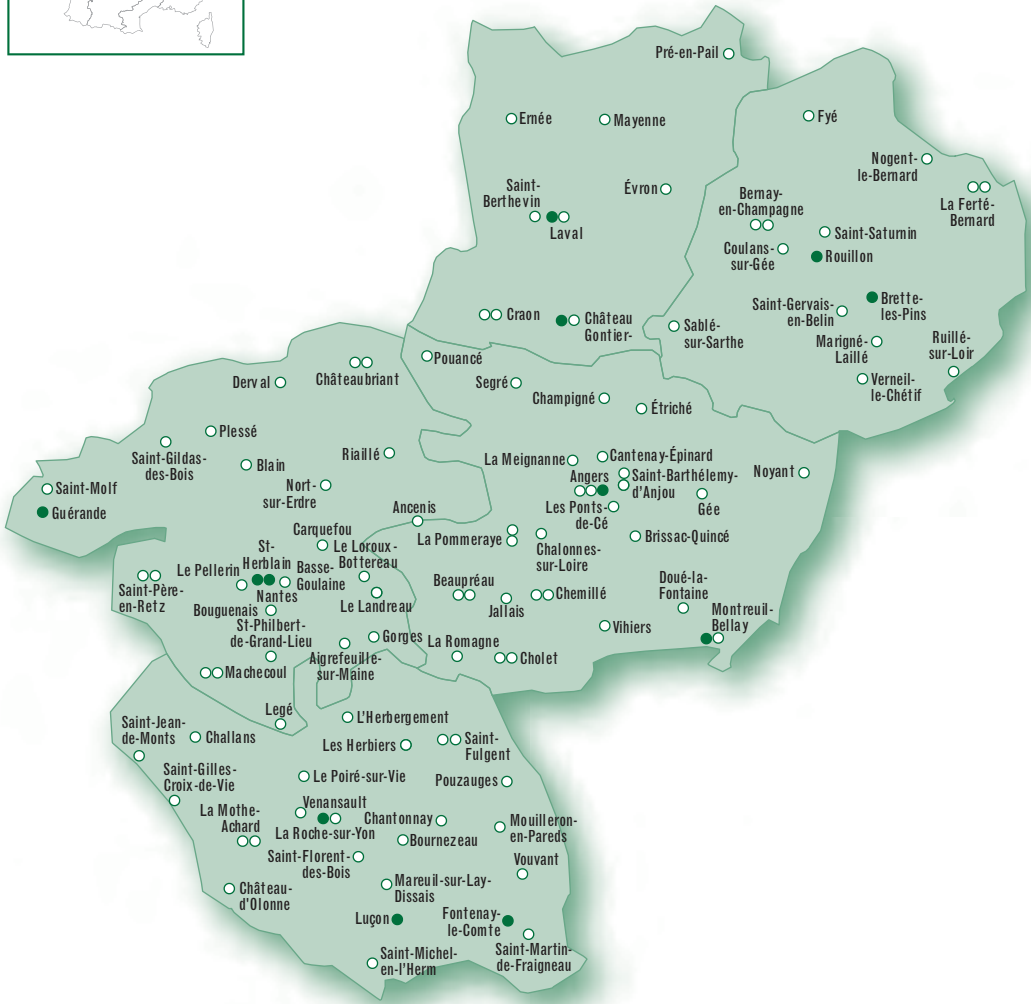
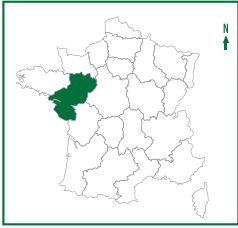


- Lieu de formation public
- Lieu de formation privé



La localisation des lieux de formation (suite)

Pays de la Loire, rentrée 2008

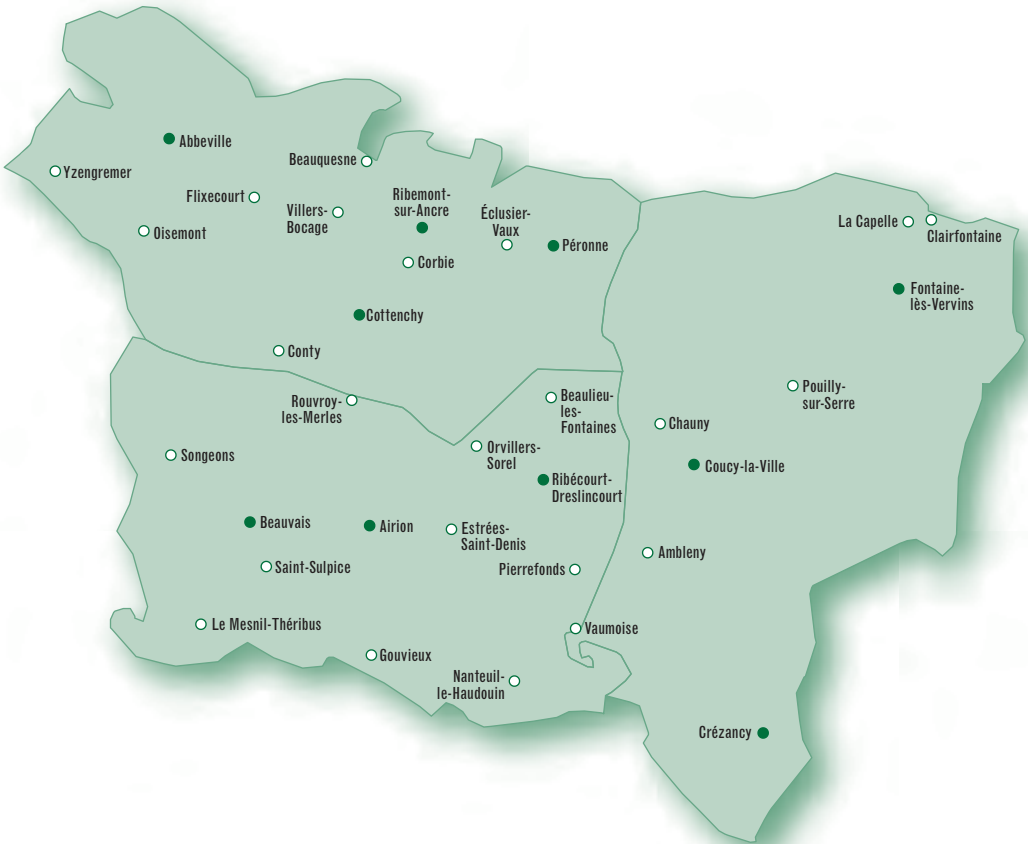
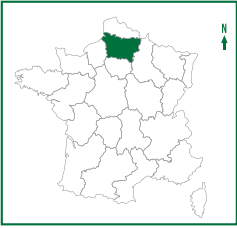


- Lieu de formation public
- Lieu de formation privé

0 20 km

2 Les structures de formation agricoles

Picardie, rentrée 2008

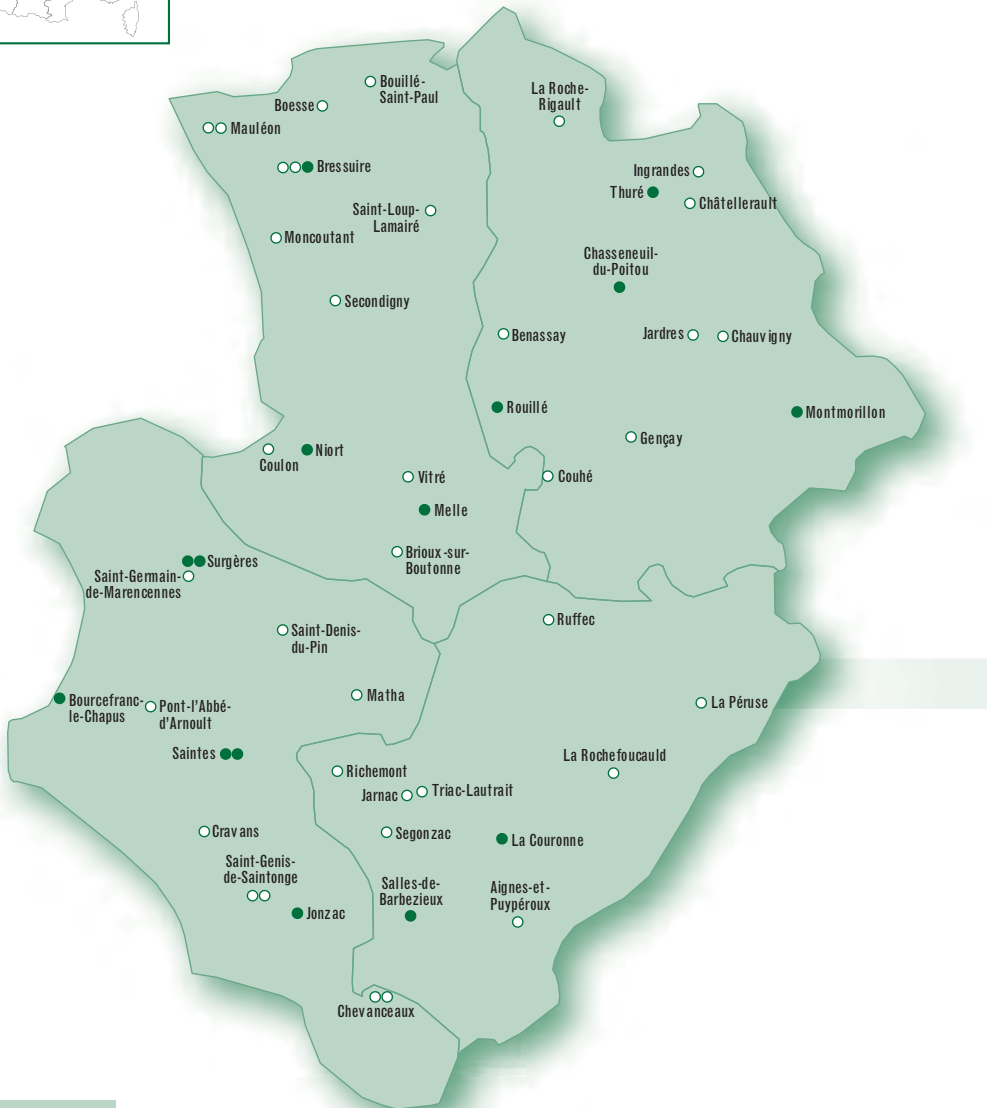
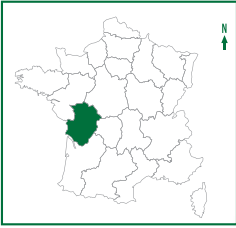


- Lieu de formation public
- Lieu de formation privé

0 20 km

La localisation des lieux de formation (suite)

Poitou-Charentes, rentrée 2008

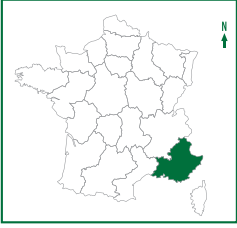


- Lieu de formation public
- Lieu de formation privé



2 Les structures de formation agricoles

Provence-Alpes-Côte d'Azur, rentrée 2008

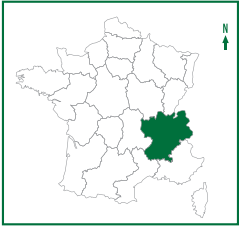


- Lieu de formation public
- Lieu de formation privé

0 20 km

La localisation des lieux de formation (suite)

Rhône-Alpes, rentrée 2008

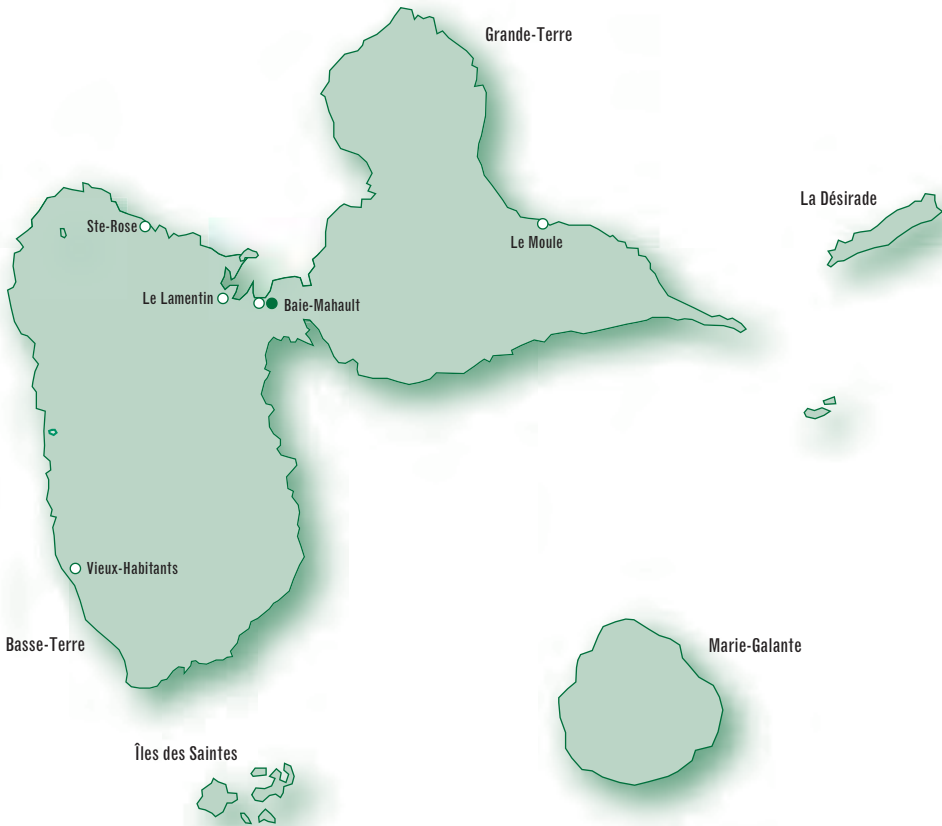


- Lieu de formation public
- Lieu de formation privé

0 20 km

2 Les structures de formation agricoles

DOM : Guadeloupe, rentrée 2008



- Lieu de formation public
- Lieu de formation privé

0 10 km

La localisation des lieux de formation (suite)

DOM : Guyane, rentrée 2008



- Lieu de formation public
- Lieu de formation privé

0 10 km

2 Les structures de formation agricoles

DOM : Martinique, rentrée 2008

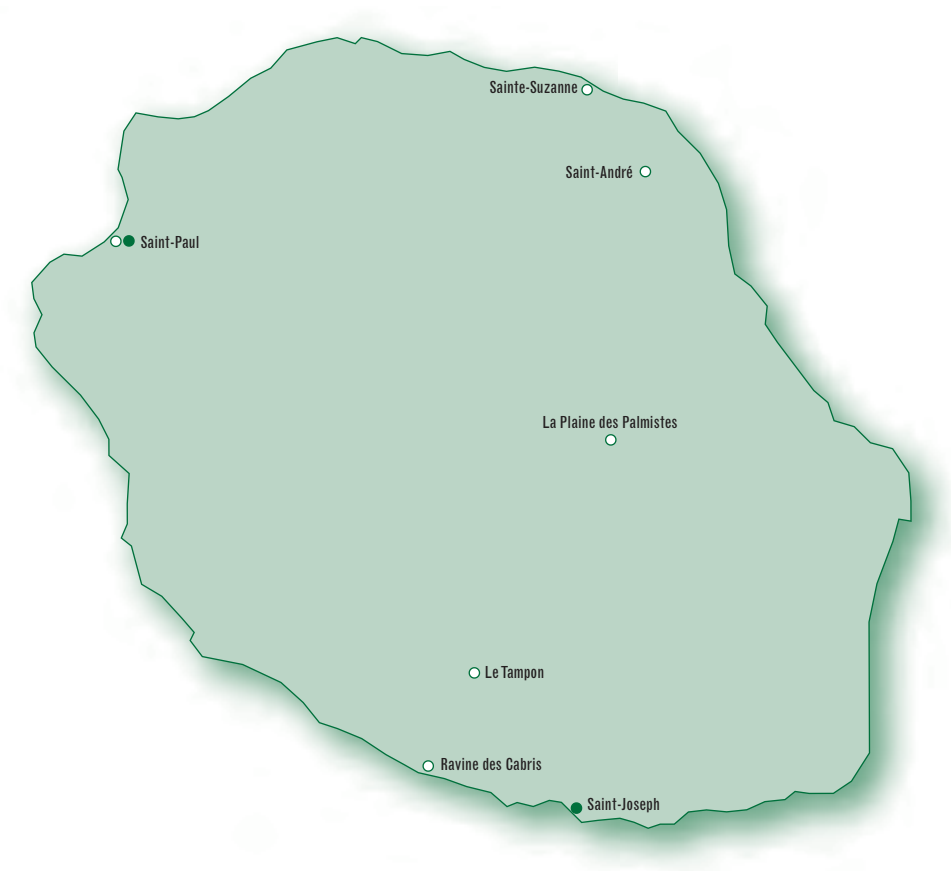


- Lieu de formation public
- Lieu de formation privé

0 10 km

La localisation des lieux de formation (suite)

DOM : La Réunion, rentrée 2008



- Lieu de formation public
- Lieu de formation privé

0 10 km

2 Les structures de formation agricoles

COM : Mayotte, rentrée 2008

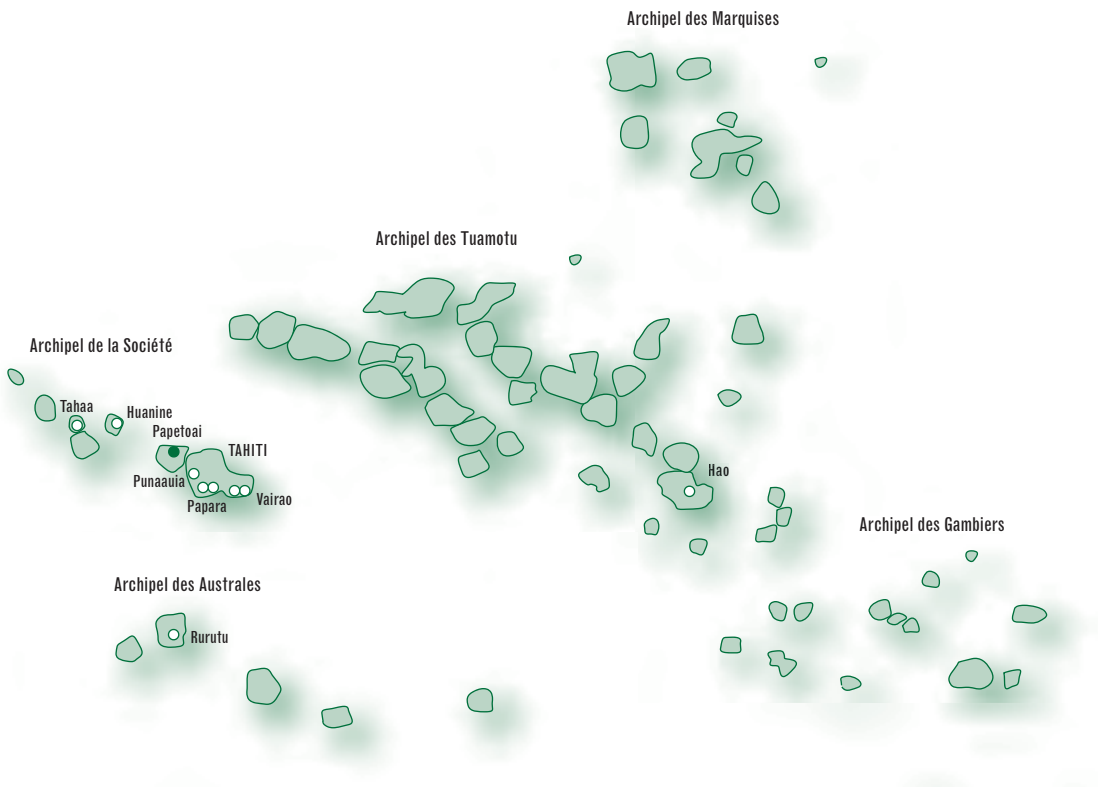


- Lieu de formation public
- Lieu de formation privé

0 10 km

La localisation des lieux de formation (suite)

COM : Polynésie française, rentrée 2008



- Lieu de formation public
- Lieu de formation privé

0 50 km

2 Les structures de formation agricoles

Nouvelle-Calédonie, rentrée 2008



● Lieu de formation public
○ Lieu de formation privé

0 100 km

La localisation des lieux de formation (suite)

Wallis et Futuna, rentrée 2008



Îles Wallis



Île Uvéa

Île Futuna



Île Alofi

- Lieu de formation public
- Lieu de formation privé

0 20 km

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

1^{er} cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4^e, 3^e et de CPA.

CPA

Les classes de préapprentissage (ou CPA) accueillent des jeunes, sous statut scolaire, la dernière année ou les 2 dernières années de la scolarité obligatoire. L'enseignement se fait en alternance : enseignement théorique en établissement et stages pratiques en entreprise.

CLIPA

Les classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (ou CLIPA) ont été supprimées à la rentrée scolaire 2007. Les CLIPA accueillaient des élèves (âgés de 14 ans à moins de 18 ans) sous statut scolaire. Ces élèves recevaient une formation générale et une information sur les métiers de l'entreprise ainsi qu'une initiation préprofessionnelle.

Classes de 4^e et 3^e de l'EA

Les classes de 4^e et de 3^e de l'enseignement agricole accueillent des élèves âgés d'au moins 14 ans avant le 31 décembre de l'année de recrutement, qui souhaitent découvrir les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement, et des services en milieu rural. Les élèves sont préparés pour présenter le diplôme national du brevet des collèges.

L'orientation se fait en fin de 3^e : les élèves choisissent le secteur dans lequel ils prépareront un CAPA ou un BEPA. Les élèves peuvent aussi s'orienter vers une seconde GT, ou retourner en formation au MEN.

SOURCES

- Application Géode
- Application Scolagri
- DéciEA

Les classes de premier cycle

1- L'évolution du nombre de classes de premier cycle dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2008

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrées										
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
CPA/CLIPA											
Public	0	42	33	33	33	31	30	30	41	39	45
TP	0	0	4	4	4	5	5	5	11	6	6
RA	0	1	3	3	3	3	3	3	4	2	3
Total Privé	0	1	7	7	7	8	8	8	15	8	9
Total CPA / CLIPA	0	43	40	40	40	39	38	38	56	47	54
4^e											
Public	128	122	87	88	86	79	77	77	73	69	62
TP	700	255	245	246	239	235	228	223	221	220	220
RA	700	361	360	360	358	360	338	332	325	336	335
Total Privé	700	616	605	606	597	595	566	555	546	556	555
Total 4^e	828	738	692	694	683	674	643	632	619	625	617
3^e											
Public	138	127	104	104	112	121	119	121	114	116	113
TP	327	263	250	254	254	253	251	242	241	243	244
RA	497	383	362	363	362	360	361	338	335	345	343
Total Privé	824	646	612	617	616	613	612	580	576	588	587
Total 3^e	962	773	716	721	728	734	731	701	690	704	700
1^{er} cycle											
Public	266	291	224	225	231	231	226	228	228	224	220
TP	1 027	518	499	504	497	493	484	470	473	469	470
RA	497	745	725	726	723	723	702	673	664	683	681
Total Privé	1 524	1 263	1 224	1 230	1 220	1 216	1 186	1 143	1 137	1 152	1 151
Total 1^{er} cycle	1 790	1 554	1 448	1 455	1 451	1 447	1 412	1 371	1 365	1 376	1 371

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e ou en 1 an dans les COM. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en BEPA, BPA, bac pro, BTA, BP ou de préparer un CS.

BEPA

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans (classes de 2^{nde} pro ou BEPA 1 et terminale BEPA) après une classe de 3^e, un CAP ou un CAPA. La formation est organisée en modules : un tronc commun à toutes les options et 2 modules qui précisent l'option et la spécialité professionnelle choisies.

Elle comporte également un stage de 10 à 12 semaines de mise en situation professionnelle.

Le BEPA présente une double finalité : l'entrée dans la vie active et la poursuite d'études dans les voies professionnelles et technologiques (bac pro, BTA, bac techno ou la préparation d'un CS).

BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Le BTA se prépare en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de seconde GT, ou en fin de scolarité de 1^{re}.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible : en CS ou dans une option du BTSA correspondant à la section du BTA obtenu.

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare jusqu'à présent en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après un BEPA ou un BPA. Il est également accessible aux titulaires d'un CAPA ou aux élèves ayant accompli une scolarité de fin de 1^{re} générale ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels, ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

SOURCES

- Application Géode
- Application Scolagri
- DécieA

Les classes de second cycle professionnel

1- L'évolution du nombre de classes de second cycle professionnel dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2008

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrées										
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
CAPA											
Public	26	12	28	34	39	43	50	56	61	63	69
TP	203	104	142	167	177	209	216	215	212	217	218
RA	195	126	200	220	236	238	239	234	245	263	273
Total privé	398	230	342	387	413	447	455	449	457	480	491
Total CAPA	424	242	370	421	452	490	505	505	518	543	560
BEPA											
Public	667	661	750	765	779	799	798	798	795	792	793
TP	802	778	801	795	794	788	772	756	743	743	736
RA	955	998	1 005	1 008	1 014	1 010	989	994	1 009	1 012	1 004
Total privé	1 757	1 776	1 806	1 803	1 808	1 798	1 761	1 750	1 752	1 755	1 740
Total BEPA	2 424	2 437	2 556	2 568	2 587	2 597	2 559	2 548	2 547	2 547	2 533
BTA											
Public	655	510	176	173	154	129	122	82	40	39	40
TP	379	412	275	271	263	243	229	132	28	20	22
RA	236	341	169	167	152	137	128	76	16	4	4
Total privé	615	753	444	438	415	380	357	208	44	24	26
Total BTA	1 270	1 263	620	611	569	509	479	290	84	63	66
Bac pro											
Public	13	44	431	443	457	478	473	507	543	539	539
TP	2	11	201	206	224	244	255	347	432	431	433
RA	2	21	270	281	305	325	322	375	441	450	448
Total privé	4	32	471	487	529	569	577	722	873	881	881
Total bac pro	17	76	902	930	986	1 047	1 050	1 229	1 416	1 420	1 420
2nd cycle pro											
Public	1 361	1 227	1 385	1 415	1 429	1 449	1 443	1 443	1 439	1 433	1 441
TP	1 386	1 305	1 419	1 439	1 458	1 484	1 472	1 450	1 415	1 411	1 409
RA	1 388	1 486	1 644	1 676	1 707	1 710	1 678	1 679	1 711	1 729	1 729
Total privé	2 774	2 791	3 063	3 115	3 165	3 194	3 150	3 129	3 126	3 140	3 138
Total 2nd cycle pro	4 135	4 018	4 448	4 530	4 594	4 643	4 593	4 572	4 565	4 573	4 579

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

2nd cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2nd cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de seconde, 1^{re} et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

2nde GT

La classe de seconde générale et technologique (ou 2nde GT) est une classe de détermination. La formation comprend des enseignements communs à tous les élèves, 2 enseignements de détermination au choix auxquels peut s'ajouter le choix d'une seule option facultative. En général, à la fin d'une classe de 2nde GT, un élève se dirige vers un baccalauréat général ou technologique.

Bac S

Le baccalauréat scientifique (ou bac S) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une classe de seconde GT.

La formation permet d'acquérir une culture générale scientifique nécessaire à la poursuite d'études scientifiques longues.

Le bac S proposé par les lycées relevant du MAP se caractérise par un enseignement hebdomadaire obligatoire de 5 heures de biologie-écologie et 3 heures et demie d'agronomie - territoire - citoyeneté.

Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) « Sciences et technologie de l'agronomie et de l'environnement : agronomie - alimentation - environnement - territoires » (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une seconde GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSA, BTS, DUT et en CPGE.

SOURCES

- Application Géode
- Application Scolagri
- DéciEA

Les classes de second cycle général et technologique

1- L'évolution du nombre de classes de second cycle général et technologique dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2008

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrées										
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
2^e GT											
Public	251	237	244	250	254	250	244	243	238	239	230
TP	98	100	96	92	94	95	94	93	94	93	93
RA	98	10	13	13	13	13	12	12	12	13	13
Total privé	196	110	109	105	107	108	106	105	106	106	106
Total 2^e GT	447	347	353	355	361	358	350	348	344	345	336
Bac S											
Public	2	152	143	142	140	140	143	143	145	148	150
TP	0	59	48	48	48	46	46	46	46	47	48
Total privé	0	59	48	48	48	46	46	46	46	47	48
Total bac S	2	211	191	190	188	186	189	189	191	195	198
Bac techno											
Public	0	274	408	413	421	423	413	409	404	399	394
TP	0	108	160	159	155	153	155	159	163	169	168
RA	0	8	16	16	14	14	13	14	20	28	30
Total privé	0	116	176	175	169	167	168	173	183	197	198
Total bac techno	0	390	584	588	590	590	581	582	587	596	592
2nd cycle GT											
Public	253	663	795	805	815	813	800	795	787	786	774
TP	98	267	304	299	297	294	295	298	303	309	309
RA	98	18	29	29	27	27	25	26	32	41	43
Total privé	196	285	333	328	324	321	320	324	335	350	352
Total 2nd cycle GT	449	948	1 128	1 133	1 139	1 134	1 120	1 119	1 122	1 136	1 126

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option ou à la spécialité.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est possible en CS, en BTSA en 1 an pour acquérir une compétence complémentaire, en classe de prélicéance, en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général,
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré dans le RNCP,
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires,
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

CPGE

Dans l'enseignement agricole, il existe 3 types de classes préparatoires aux grandes écoles (ou CPGE) :

- des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat et préparent en 2 ans principalement au concours A d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ;
- une classe préparatoire qui est accessible aux titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études après le bac et prépare en 1 an au concours d'entrée à l'école nationale supérieure du paysage (ENSP) ;
- des classes préparatoires post BTSA-BTS-DUT (en 1 an), qui sont accessibles aux titulaires de BTSA, de DUT et de BTS pour certaines options ou aux titulaires du diplôme « technicien supérieur de la mer ». Elles préparent au concours C d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

Prélicéance

La prélicéance permet une passerelle entre l'enseignement supérieur court (BTSA, certains BTS et DUT) et l'enseignement supérieur universitaire. La formation comprend une mise à niveau et permet d'accéder à une licence en 1 an.

SOURCES

- Application Géode
- Application Scolagri
- DéciaEA

Les classes de BTSA et de CPGE

1- L'évolution du nombre de classes de BTSA et CPGE dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2008

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Rentrées										
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
BTSA											
Public	329	491	556	566	567	559	551	542	536	522	524
TP	161	226	250	253	256	257	254	256	242	235	236
RA	33	73	96	91	92	95	94	96	96	94	95
Total privé	194	299	346	344	348	352	348	352	338	329	331
Total BTSA	523	790	902	910	915	911	899	894	874	851	855
CPGE et précidence*											
CPGE Post-BTSA	4	9	14	14	14	14	12	12	12	11	11
CPGE BCPST	12	10	8	7	6	7	8	8	8	8	8
CPGE TB										1	2
Précidence			3	3	3	3	3	2	2	2	1
Total CPGE et précidence	16	19	22	21	20	21	21	22	22	22	22
Sup. court											
Public	345	510	581	590	590	583	574	564	558	544	546
TP	161	226	250	253	256	257	254	256	242	235	236
RA	33	73	96	91	92	95	94	96	96	94	95
Total privé	194	299	346	344	348	352	348	352	338	329	331
Total sup. court	539	809	924	931	935	932	920	916	896	873	877

* Les CPGE et la précidence n'existent que dans le secteur public.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Taille d'un établissement

La taille d'un établissement est ici mesurée par le nombre d'élèves et étudiants inscrits dans ses formations.

LEGTA

Un lycée d'enseignement général et technologique agricole (ou LEGTA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège.

Il assure principalement les formations initiales conduisant aux BTA, baccalauréats ou BTSA.

LPA

Un lycée professionnel agricole (ou LPA) est un centre constitutif d'un EPLEFPA dont il peut être le siège. Il assure principalement les formations initiales conduisant aux CAPA, BEPA, BTA ou bac pro.

LP

Le lycée professionnel (ou LP) est un établissement d'enseignement secondaire qui offre un enseignement professionnel. Les élèves y préparent un CAP ou un BEP ou un bac pro.

CNEAP

Le conseil national de l'enseignement agricole privé (ou CNEAP) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui relèvent du MAP. Ce réseau fédère les lycées de l'enseignement agricole privé (LEAP) qui proposent des formations depuis la 4^e au BTSA. Ce réseau comprend également des écoles d'ingénieurs.

UNMFREO

L'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (ou UNMFREO) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé. Elle fédère majoritairement les maisons familiales rurales (ou MFR), associations uniques et autonomes, créées en 1937. Elles pratiquent une pédagogie de l'alternance avec des semaines de formation en entreprise et des semaines de formation à l'école. Elles dispensent des formations de la 4^e au BTSA.

UNREP

L'union nationale rurale d'éducation et de promotion (ou UNREP) a été fondée en 1925. Elle est l'une des 3 fédérations des établissements d'enseignement agricole privé. Ces établissements proposent soit des formations à temps plein soit des formations scolaires par alternance.

Non affiliés

Quelques établissements privés de l'enseignement agricole ne sont affiliés ni au CNEAP, ni à l'UNREP, ni à l'UNMFREO.

Élève

Un élève est un jeune qui est en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

SOURCES

- Application Génome
- DéciEA

La taille des établissements

1- L'évolution du nombre moyen d'élèves et d'étudiants par établissement du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2008

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

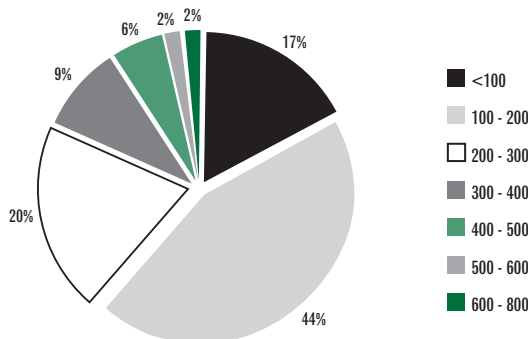
Établissements	Rentrées										
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Établissements publics											
LEGTA	345,9	404,0	415,6	407,0	394,2	381,3	375,6	369,6	367,7	361,0	352,1
LPA	152,8	179,8	194,6	189,0	187,3	189,8	189,7	192,5	192,4	186,6	190,3
LP	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	117,7	123,7	94,3	148,0
Total publics	219,6	297,4	326,1	320,2	313,2	308,9	307,9	304,1	302,4	294,9	292,8
Établissements privés											
GNEAP	158,7	217,2	240,4	238,0	238,8	243,3	248,3	248,7	253,4	253,1	251,4
UNMFREO	67,2	107,1	125,5	124,5	126,2	129,5	131,5	130,8	134,2	134,3	133,1
UNREP	99,4	122,9	128,5	130,6	126,9	135,2	143,3	143,3	151,1	153,2	149,1
Non affiliés	31,7	87,8	111,8	106,8	123,0	121,7	117,0	119,7	115,3	65,5	96,7
Total privés	100,8	145,3	163,3	161,6	162,4	166,5	169,9	169,6	173,7	173,1	171,9
dont TP	159,4	213,6	236,5	235,5	236,0	240,2	244,1	246,2	250,6	248,6	247,5
dont RA	67,4	105,0	121,2	120,1	121,6	125,4	128,4	126,9	130,8	130,8	129,6
Total publics et privés	131,0	184,4	204,0	201,6	200,6	202,7	205,3	204,0	206,9	204,4	203,0

2- La taille des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par statut d'enseignement à la rentrée 2008 - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Établissements	Taille (nb d'élèves et d'étudiants)														Total			
	<100		100 - 200		200 - 300		300 - 400		400 - 500		500 - 600		600 - 800		>800		Nb	%
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%		
Établissements publics																		
LEGTA	1	0,7	12	3,2	36	21,2	46	59,7	25	53,2	12	80,0	5	35,7	1	50,0	138	16,4
LPA	8	5,6	33	8,8	33	19,4	3	3,9	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	77	9,1
LP	0	0,0	2	0,5	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	0,2
Total publics	9	6,3	47	12,6	69	40,6	49	63,6	25	53,2	12	80,0	5	35,7	1	50,0	217	25,7
Établissements privés																		
TP	17	11,8	92	24,6	55	32,4	26	33,8	21	44,7	3	20,0	9	64,3	1	50,0	224	26,6
RA	118	81,9	235	62,8	46	27,1	2	2,6	1	2,1	0	0,0	0	0,0	0	0,0	402	47,7
Total privés	135	93,8	327	87,4	101	59,4	28	36,4	22	46,8	3	20,0	9	64,3	1	50,0	626	74,3
Total publics et privés	144	100,0	374	100,0	170	100,0	77	100,0	47	100,0	15	100,0	14	100,0	2	100,0	843	100,0

3- La répartition des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court par taille à la rentrée 2008*

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



* Les établissements qui ont plus de 800 élèves ou étudiants ne sont pas représentés sur le graphique car trop peu nombreux.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Élève interne

Un élève interne est hébergé et nourri pour les repas du midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces 2 derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

1^{er} cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4^e, 3^e et de CPA.

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

2nd cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2nd cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de seconde, 1^{re} et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécieA Elèves

L'hébergement dans les établissements

1- L'évolution des effectifs d'élèves et étudiants internes dans les établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le cycle de formation et le statut d'enseignement des rentrées 1990 à 2008

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Cycles de formation / statuts d'enseignement	Rentrées										
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
1^{er} cycle											
Public	4 230	3 697	2 505	2 446	2 560	2 470	2 267	2 260	2 205	2 168	2 046
TP		2 590	4 096	4 064	4 199	4 289	4 204	3 984	3 965	4 022	3 978
RA	14 985	8 149	14 657	14 977	15 349	15 920	15 304	15 375	15 526	15 417	14 933
Total privé	14 985	10 739	18 753	19 041	19 548	20 209	19 508	19 359	19 491	19 439	18 911
Total 1^{er} cycle	19 215	14 436	21 258	21 487	22 108	22 679	21 775	21 619	21 696	21 607	20 957
2nd cycle pro											
Public	22 730	19 585	19 214	18 766	18 377	18 180	17 534	17 526	17 814	17 462	17 165
TP		12 694	13 130	12 408	12 123	12 145	12 089	12 183	12 664	12 657	12 248
RA	31 403	22 373	26 262	25 533	25 329	25 790	25 785	25 983	26 895	26 995	26 672
Total privé	31 403	35 067	39 392	37 941	37 452	37 935	37 874	38 166	39 559	39 652	38 920
Total 2nd cycle pro	54 133	54 652	58 606	56 707	55 829	56 115	55 408	55 692	57 373	57 114	56 085
2nd cycle GT											
Public	6 900	11 539	12 706	12 446	12 179	12 127	11 696	11 681	11 447	11 166	11 135
TP		3 454	4 207	3 998	3 870	3 909	3 827	3 768	3 779	3 709	3 812
RA	2 439	142	246	267	242	287	298	313	383	459	459
Total privé	2 439	3 596	4 453	4 265	4 112	4 196	4 125	4 081	4 162	4 168	4 271
Total 2nd cycle GT	9 339	15 135	17 159	16 711	16 291	16 323	15 821	15 762	15 609	15 334	15 406
Sup. court											
Public	5 215	4 552	4 073	3 852	3 436	3 350	3 225	2 349	2 380	2 403	2 331
TP		2 012	1 851	1 741	1 844	1 760	1 650	1 261	1 275	1 252	1 283
RA	2 769	478	643	643	659	584	503	438	461	502	368
Total privé	2 769	2 490	2 494	2 384	2 503	2 344	2 153	1 699	1 736	1 754	1 651
Total sup. court	7 984	7 042	6 567	6 236	5 939	5 694	5 378	4 048	4 116	4 157	3 982
Public	39 075	39 373	38 498	37 510	36 552	36 127	34 722	33 816	33 846	33 199	32 677
TP		20 750	23 284	22 211	22 036	22 103	21 770	21 196	21 683	21 640	21 321
RA	51 596	31 142	41 808	41 420	41 579	42 581	41 890	42 109	43 265	43 373	42 432
Total privé	51 596	51 892	65 092	63 631	63 615	64 684	63 660	63 305	64 948	65 013	63 753
Total public et privé	90 671	91 265	103 590	101 141	100 167	100 811	98 382	97 121	98 794	98 212	96 430

* En 2007, les élèves internes de Mayotte et de Wallis et Futuna ne sont pas comptabilisés. En 2008, les élèves internes de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna ne sont pas comptabilisés.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Élève interne

Un élève interne est hébergé et nourri pour les repas du midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces 2 derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

1^{er} cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4^e, 3^e et de CPA.

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

2nd cycle GT

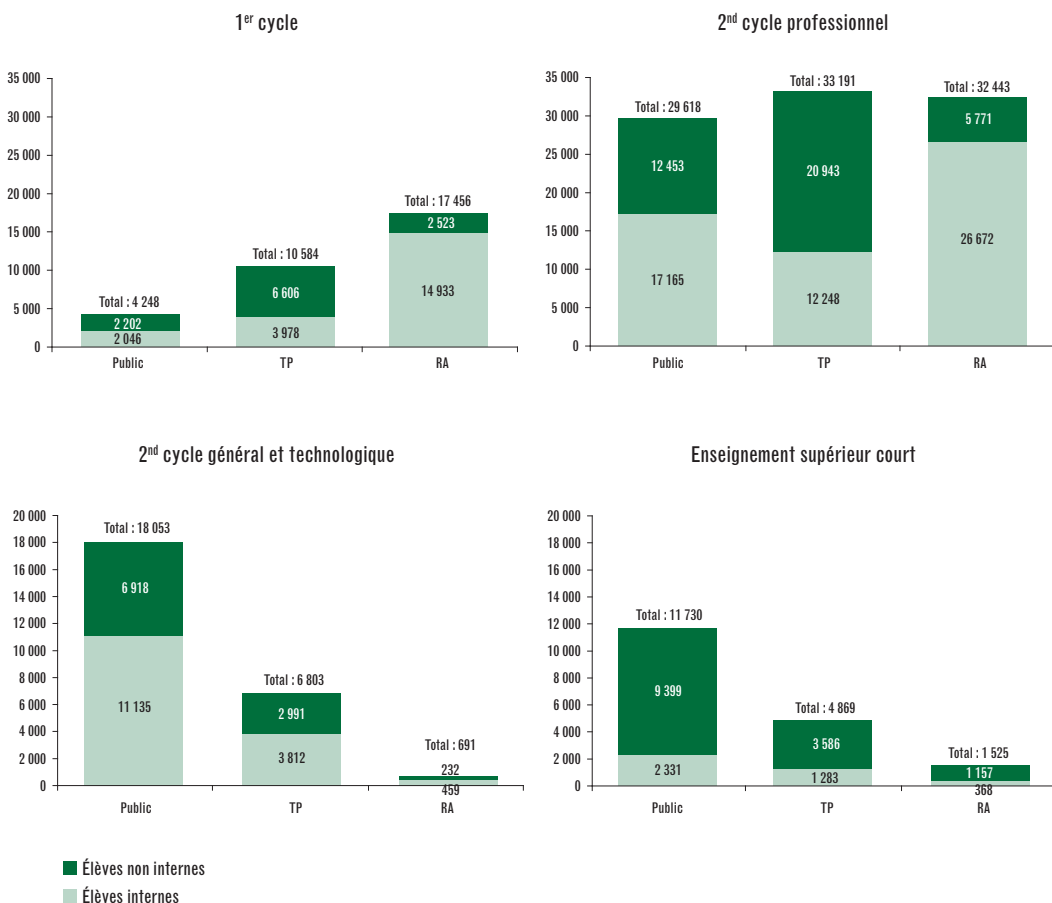
Le second cycle général et technologique (ou 2nd cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de seconde, 1^{re} et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécieA Elèves

L'hébergement dans les établissements (suite)

2- La part d'élèves et étudiants internes des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le cycle de formation et le statut d'enseignement à la rentrée 2008 - France métropolitaine, DOM, COM*



* Les élèves internes de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna ne sont pas comptabilisés.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Élève interne

Un élève interne est hébergé et nourri pour les repas du midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement où l'élève reçoit l'enseignement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces 2 derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

1^{er} cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4^e, 3^e et de CPA.

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

2nd cycle GT

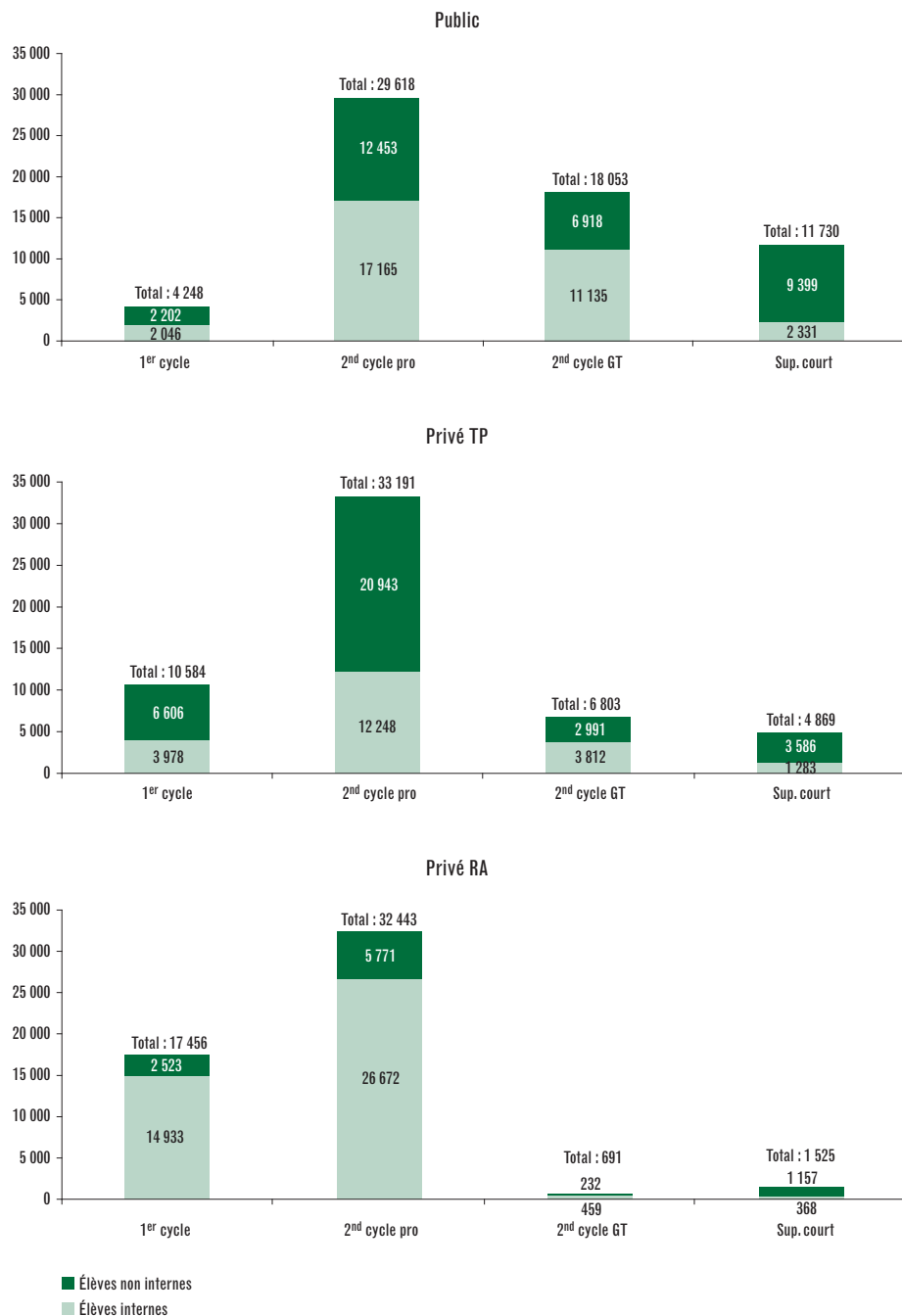
Le second cycle général et technologique (ou 2nd cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de seconde, 1^{re} et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécieA Elèves

L'hébergement dans les établissements (suite)

3- La part d'élèves et étudiants internes des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court selon le statut d'enseignement et le cycle de formation et à la rentrée 2008 - France métropolitaine, DOM, COM*



* Les élèves internes de Nouvelle-Calédonie et de Wallis et Futuna ne sont pas comptabilisés.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Exploitation agricole / atelier technologique

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPLEFPA sont des unités de production à vocation pédagogique.

L'exploitation agricole est une unité de production de matières premières, vendues en l'état ou après une première transformation, qui assure à ce titre des fonctions économiques, environnementales et sociales.

L'atelier technologique est une unité de traitement, de transformation et de vente de produits obtenus à partir de matières premières agricoles introduites ou produites sur l'exploitation ou une unité de services vendus à des particuliers ou à des collectivités.

Leur orientation, leur conduite et leur gestion, qui se réfèrent aux usages et pratiques commerciales des professions concernées, sont utilisées comme moyens de formation, d'expérimentation, de démonstration et de développement.

SAU

La superficie agricole utilisée (ou SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

SOURCES

- Application Gefex

1- Les ateliers technologiques et les exploitations agricoles des établissements d'enseignement du second degré et du supérieur court publics par région et leur SAU en 2005 - France métropolitaine

Régions	Ateliers technologiques		Exploitations agricoles	
	Nb	Nb	SAU (ha)	dont SCOP (ha)
Alsace		2	134,7	47,7
Aquitaine	1	10	912,6	202,4
Auvergne	2	10	1 311,2	110,5
Basse-Normandie	2	6	483,9	151,1
Bourgogne		5	607,9	40,9
Bretagne	1	6	331,2	86,2
Centre		8	1 187,0	691,9
Champagne-Ardenne		6	522,6	74,1
Corse		2	92,0	7,9
Franche-Comté	2	3	426,8	110,2
Haute-Normandie	2	4	669,9	303,5
Île-de-France		3	383,4	140,7
Languedoc-Roussillon		3	66,8	4,0
Limousin	2	7	1 101,1	78,7
Lorraine	1	3	584,3	219,1
Midi-Pyrénées	2	13	910,7	410,8
Nord-Pas-de-Calais		4	257,7	54,9
Pays de la Loire	3	5	441,2	205,6
Picardie		4	403,4	228,3
Poitou-Charentes	1	9	1 151,9	395,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur		6	1 220,9	55,2
Rhône-Alpes	4	9	924,1	168,4
Total	23	128	14 125,3	3 787,8

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Exploitation agricole / atelier technologique

Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPLEFPA sont des unités de production à vocation pédagogique.

L'exploitation agricole est une unité de production de matières premières, vendues en l'état ou après une première transformation, qui assure à ce titre des fonctions économiques, environnementales et sociales.

L'atelier technologique est une unité de traitement, de transformation et de vente de produits obtenus à partir de matières premières agricoles introduites ou produites sur l'exploitation ou une unité de services vendus à des particuliers ou à des collectivités.

Leur orientation, leur conduite et leur gestion, qui se réfèrent aux usages et pratiques commerciales des professions concernées, sont utilisées comme moyens de formation, d'expérimentation, de démonstration et de développement.

Agriculture biologique

L'agriculture biologique (ou AB) constitue un mode de production qui recourt à des pratiques culturales et d'élevage respectueuses des équilibres naturels. Elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants. L'élevage de type extensif fait appel aux médecines douces et respecte tout particulièrement le bien-être des animaux. Le logo français AB certifie la production d'aliments en mode bio.

Conchyliculture

La conchyliculture correspond à l'élevage des coquillages comestibles.

Cuniculture

La cuniculture correspond à l'élevage des lapins domestiques.

Héliciculture

L'héliciculture correspond à l'élevage des escargots destinés à l'alimentation.

Ovin

L'élevage ovin correspond à l'élevage des agneaux, des béliers et des brebis.

Sylviculture

La sylviculture correspond à l'exploitation rationnelle des arbres forestiers (conservation, entretien, régénération, reboisement...)

Viticulture

La viticulture correspond à la culture de la vigne.

SOURCES

- Application Gefex

1- Le nombre d'exploitations agricoles par activité dans les établissements d'enseignement du second degré et du supérieur court publics en 2005 - France métropolitaine

Activités	Nb d'exploitations	
	Conduisant l'activité	Conduisant l'activité selon le cahier des charges AB
Accueil/tourisme rural	30	
Activités hippiques : organisation de concours et animations	11	
Animalerie/élevage canin	2	
Apiculture	7	
Aquaculture/conchyliculture	5	
Arboriculture fruitière	28	dont 5
Atelier de transformation	33	
Atelier équin (hors chevaux de pension)	17	dont 1
Autres cultures	6	
Autres élevages	3	
Bovins lait	62	
Bovins viande	61	dont 2
Caprins	7	
Céréales/grandes cultures	86	dont 13
Cuniculture	5	
Gibiers	4	
Héliciculture	3	
Marâchage	20	dont 5
Ovins lait	3	
Ovins viande	42	dont 3
Pépinières	21	
Porcins	26	
Productions florales	40	
Productions fourragères	34	
Services	20	
Sylviculture	3	
Viticulture	36	
Volailles	29	dont 6
Total	(1)644	(2)dont 35

(1) La majorité des exploitations ont plusieurs activités.

(2) Ces 35 ateliers conduits en AB correspondent à 27 exploitations.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Établissement partenaire d'une licence pro

La licence pro est délivrée par les universités, seules ou conjointement avec d'autres établissements publics d'enseignement supérieur, habilités à cet effet par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. D'une part, certains établissements de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, et d'autre part, des établissements du second degré et l'enseignement supérieur court, dans le cadre de leur mission d'insertion et de la compétence de leurs équipes à concevoir des modules d'enseignement ont été associés par des universités à la conception et à la mise en œuvre de licences pro.

La formation conduisant à la licence professionnelle est conçue et organisée dans le cadre de partenariats étroits avec le monde professionnel.

Licence pro

La licence professionnelle est un diplôme de niveau bac+3 créé en novembre 1999. Mis en place par l'université en partenariat avec les entreprises et les branches professionnelles, ce diplôme a été conçu pour permettre l'insertion professionnelle des jeunes. Il peut être préparé en partenariat avec les établissements du MAP. La licence pro comprend 12 à 16 semaines de stage en entreprise et dure 1 an.

Académie

L'académie est l'échelon administratif régional du MEN : elle décline en région la politique éducative définie par le gouvernement. Elle permet d'agir en fonction du contexte local et en partenariat avec les collectivités territoriales : les communes pour l'enseignement primaire, les départements pour les collèges et les régions pour les lycées.

SOURCES

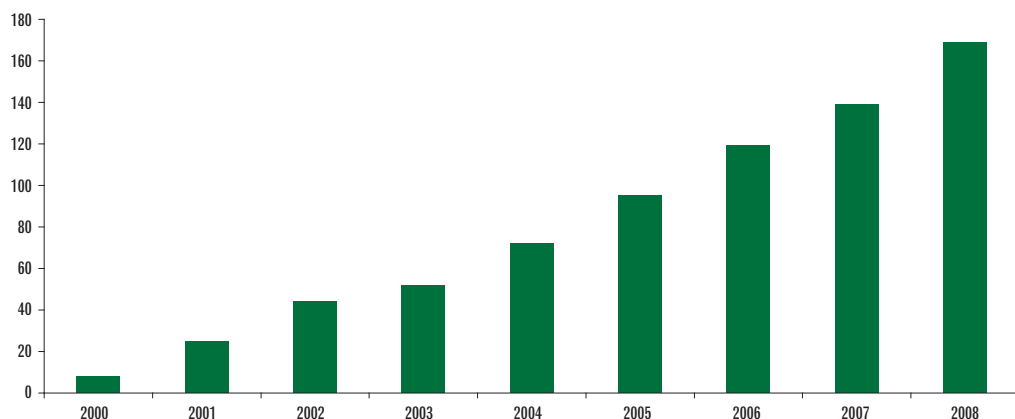
- Portail étudiant du MESR.

Les établissements partenaires de licences professionnelles

1- Les établissements de l'enseignement agricole partenaires de licences professionnelles par académie des étudiants à la rentrée 2008 - France métropolitaine et DOM

Régions	Académie d'inscription des étudiants	Nb de licences pro en lien avec un établ. du MAP	Nb d'établissements du 2 nd degré et l'enseignement sup. court agricoles partenaires			Nb d'universités délivrant le diplôme	Nb d'écoles de l'enseignement supérieur du MAP partenaires
			Publics	Privés	Total		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	4	3		3	3	2
Picardie	Amiens	4	1	1	2	1	0
Franche-Comté	Besançon	3	2	1	3	1	0
Aquitaine	Bordeaux	10	5	3	8	5	1
Basse-Normandie	Caen	7	3	0	3	1	0
Auvergne	Clermont-Ferrand	7	*6	*3	9	2	1
Corse	Corse	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Île-de-France	Créteil	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Bourgogne	Dijon	6	*8	1	9	1	2
Rhône-Alpes	Grenoble	8	5	2	7	3	0
Nord-Pas-de-Calais	Lille	10	1	6	7	5	0
Limousin	Limoges	4	3	0	3	1	1
Rhône-Alpes	Lyon	12	7	5	12	4	2
Languedoc-Roussillon	Montpellier	8	*8	0	8	5	1
Lorraine	Nancy-Metz	5	3	2	5	2	1
Pays de la Loire	Nantes	22	5	*7	12	3	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Nice	2	2	*1	3	2	0
Centre	Orléans-Tours	7	*6	1	7	2	1
Île-de-France	Paris	2	0	1	1	1	1
Poitou-Charentes	Poitiers	6	5	0	5	2	0
Champagne-Ardenne	Reims	4	2	1	3	1	0
Bretagne	Rennes	12	6	7	13	4	2
Haute-Normandie	Rouen	2	1	0	1	1	0
Alsace	Strasbourg	4	3	0	3	2	1
Midi-Pyrénées	Toulouse	15	9	1	10	4	4
Île-de-France	Versailles	1	0	1	1	1	0
Total France métropolitaine		165				57	
Guadeloupe	Guadeloupe	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Guyane	Guyane	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Martinique	Martinique	nc	nc	nc	nc	nc	nc
La Réunion	La Réunion	2	2	0	2	1	0
Total DOM		2	2	0	2	1	0
Total France métropolitaine et DOM		167	-	-	-	58	-

2- L'évolution du nombre de classes de licence professionnelle en partenariat avec les établissements de l'enseignement agricole des rentrées 2000 à 2008 - France métropolitaine et DOM



* Dont au moins un établissement hors de l'académie.

2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITION

Pôle de compétences

Depuis 2004, le MAP a initié un projet de restructuration de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, par la création de sept pôles géographiques de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement ».

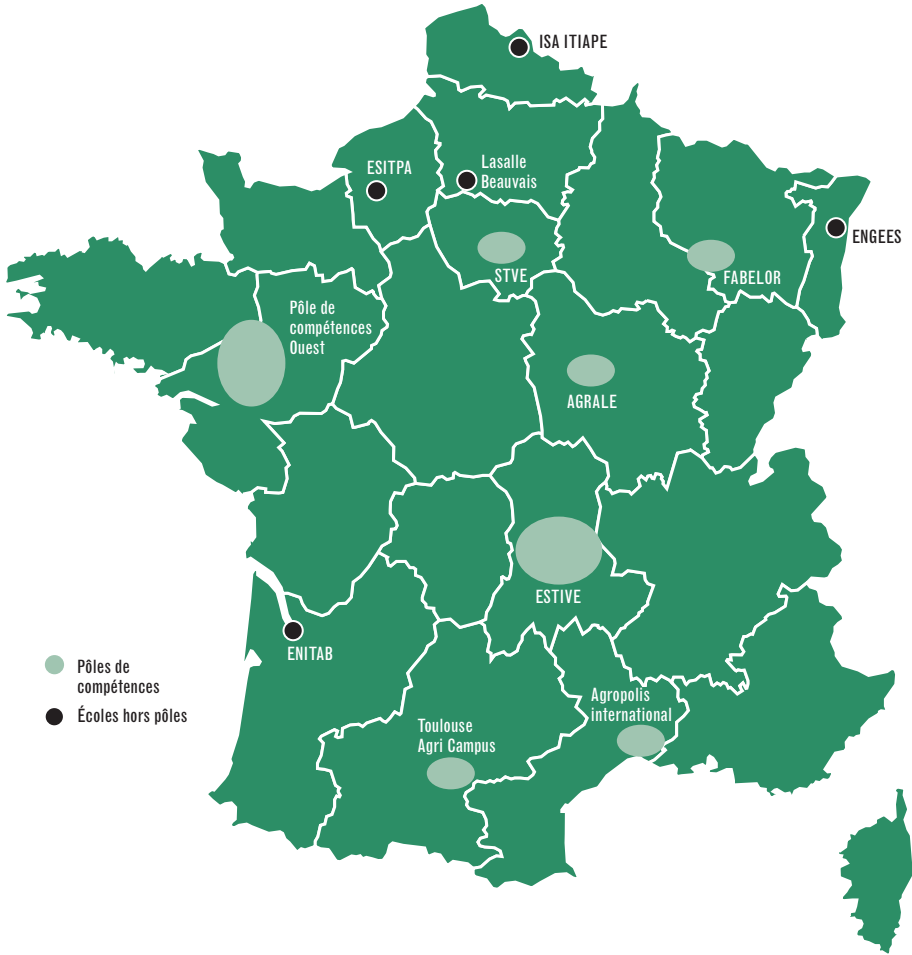
Un pôle de compétences fédère, sur une même zone géographique, toutes les compétences existantes en formation, recherche et transfert dans le domaine des sciences et technologies du vivant et de l'environnement. Un pôle de compétences peut être constitué :

- d'établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, publics et privés (relevant du MAP ou d'autres ministères);
- d'établissements publics de recherche (INRA, CEMAGREF, AFSSA, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD...);
- d'universités;
- de structures publiques et/ou professionnelles en charge du développement et du transfert de technologies comme les instituts et centres techniques agricoles (ACTA, ACTIA, CRITT...) et les pôles de compétitivité quand ils existent.

SOURCES

- Bureau des pôles de compétences et de la recherche (BPR) - DGER

1- La cartographie des pôles de compétences et des écoles hors pôles en 2008



2 Les structures de formation agricoles

DÉFINITIONS

Pôle de compétences

Depuis 2004, le MAP a initié un projet de restructuration de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, par la création de sept pôles géographiques de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement ».

Un pôle de compétences fédère, sur une même zone géographique, toutes les compétences existantes en formation, recherche et transfert dans le domaine des sciences et technologies du vivant et de l'environnement. Un pôle de compétences peut être constitué :

- d'établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, publics et privés (relevant du MAP ou d'autres ministères);
- d'établissements publics de recherche (INRA, CEMAGREF, AFSSA, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD...);
- d'universités;
- de structures publiques et/ou professionnelles en charge du développement et du transfert de technologies comme les instituts et centres techniques agricoles (ACTA, ACTIA, CRITT...) et les pôles de compétitivité quand ils existent.

Enseignant-chercheur

Un enseignant-chercheur est un enseignant qui partage son activité entre l'enseignement supérieur et la recherche scientifique et qui exerce cette activité au sein d'un établissement d'enseignement supérieur. Il participe à l'élaboration et à la transmission des connaissances, assure un appui auprès des étudiants. Il contribue également au développement de la recherche fondamentale, appliquée et à sa valorisation ainsi qu'à la diffusion de la culture et à la coopération internationale.

SOURCES

- Bureau des pôles de compétences et de la recherche (BPR) - DGER

1- La description des pôles de compétences à la rentrée 2008

Situation	Intitulé	Date de création	Membres fondateurs			Nb d'enseignants chercheurs
			Établissements d'enseignement supérieur	Organismes de recherche	Autres	
Dijon	AGRALE (Agriculture, alimentation, environnement)	05/05/07	ENESAD, ENSBANA, Université de Bourgogne	INRA	EPST (CNRS et INSERM)	500
Lyon, Clermont-Ferrand	ESTIVE (Enseignement, science, technologie et innovation dans les domaines du vivant et de l'environnement)	06/06/06	AgroParis Tech, ENITAC, ENSV, ENVL, ISARA	INRA, CEMAGREF		500
Montpellier	Agropolis international (Agriculture, alimentation, environnement et biodiversité)	1986	AgroParis Tech, Montpellier SupAgro, Université de Montpellier 1, 2 et 3, Université de Nîmes, Université de Perpignan	BRGM, CEA, CEMAGREF, CIRAD, CNRS, IFREMER, IRD	IAMM	2 200
Nancy	FABELOR (Forêt-agroalimentaire-biotechnologie, environnement, Lorraine)	01/01/2007	AgroParis Tech, INPL, Université Henri Poincaré, Université Paul Verlaine	INRA, INRIA	AFSSA	680
Paris	STVE (Sciences et technologie du vivant et de l'environnement)	12/12/06	AgroParis Tech, ENSP, ENVA	INRA, CEMAGREF	AFSSA	1 350
Toulouse	Toulouse Agri Campus	12/12/05	ENFA, El Purpan, ENSAT, ENVT	INRA		800
Rennes, Angers, Nantes	Pôle de compétences Ouest	03/03/07	Agrocampus Ouest, ENITIAA, ENVN	INRA, CEMAGREF, IFREMER	AFSSA	1 200

3.0	Les définitions transversales	88
3.1	Les effectifs d'élèves du second degré	90
3.2	Les élèves du second degré par département et région	92
3.3	La cartographie des élèves du second degré par région	94
3.4	L'évolution des origines socioprofessionnelles des élèves du second degré	96
3.5	Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré	100
3.6	Les élèves du second degré selon l'âge	106
3.7	Les élèves du premier cycle	108
3.8	Les élèves du second cycle général et technologique	110
3.9	Les élèves du second cycle professionnel	112
3.10	Les élèves du second cycle professionnel par secteur de formation	114
3.11	Les élèves de CAPA par spécialité	118
3.12	Les élèves de BEPA par spécialité	120
3.13	Les élèves de bac pro et de BTA par spécialité	122
3.14	Les élèves du second degré selon les langues vivantes étudiées	124

3 Les élèves du second degré

1^{er} cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4^e, 3^e et de CPA.

2nd cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2nd cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de seconde, 1^{re} et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

2nde GT

La classe de seconde générale et technologique (ou 2nde GT) est une classe de détermination. La formation comprend des enseignements communs à tous les élèves, 2 enseignements de détermination au choix auxquels peut s'ajouter le choix d'une seule option facultative. En général, à la fin d'une classe de 2nde GT, un élève se dirige vers un baccalauréat général ou technologique.

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare jusqu'à présent en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après un BEPA ou un BPA. Il est également accessible aux titulaires d'un CAPA ou aux élèves ayant accompli une scolarité de fin de 1^{re} générale ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels, ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

Bac S

Le baccalauréat scientifique (ou bac S) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une classe de seconde GT.

La formation permet d'acquérir une culture générale scientifique nécessaire à la poursuite d'études scientifiques longues.

Le bac S proposé par les lycées relevant du MAP se caractérise par un enseignement hebdomadaire obligatoire de 5 heures de biologie-écologie et 3 heures et demie d'agronomie - territoire - citoyenneté.

Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) « Sciences et technologie de l'agronomie et de l'environnement : agronomie - alimentation - environnement - territoires » (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une seconde GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSA, BTS, DUT et en CPGE.

BEPA

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans (classes de 2nde pro ou BEPA 1 et terminale BEPA) après une classe de 3^e, un CAP ou un CAPA. La formation est organisée en modules : un tronc commun à toutes les options et 2 modules qui précisent l'option et la spécialité professionnelle choisies.

Elle comporte également un stage de 10 à 12 semaines de mise en situation professionnelle.

Le BEPA présente une double finalité : l'entrée dans la vie active et la poursuite d'études dans les voies professionnelles et technologiques (bac pro, BTA, bac techno ou la préparation d'un CS).

BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Le BTA se prépare en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de seconde GT, ou en fin de scolarité de 1^{re}.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible : en CS ou dans une option du BTSA correspondant à la section du BTA obtenu.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e ou en 1 an dans les COM. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en BEPA, BPA, bac pro, BTA, BP ou de préparer un CS.

Classes de 4^e et 3^e de l'EA

Les classes de 4^e et de 3^e de l'enseignement agricole accueillent des élèves âgés d'au moins 14 ans avant le 31 décembre de l'année de recrutement, qui souhaitent découvrir les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement, et des services en milieu rural. Les élèves sont préparés pour présenter le diplôme national du brevet des collèges.

L'orientation se fait en fin de 3^e : les élèves choisissent le secteur dans lequel ils prépareront un CAPA ou un BEPA. Les élèves peuvent aussi s'orienter vers une seconde GT, ou retourner en formation au MEN.

CPA

Les classes de préapprentissage (ou CPA) accueillent des jeunes, sous statut scolaire, la dernière année ou les 2 dernières années de la scolarité obligatoire. L'enseignement se fait en alternance : enseignement théorique en établissement et stages pratiques en entreprise.

Élève

Un élève est un jeune qui est en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

Second degré

L'enseignement du second degré (ou 2nd degré) regroupe l'enseignement dispensé dans les établissements publics et privés du MAP hors STS.

NOTE

Lorsque les élèves de CAPA, BEPA, bac pro et bac techno sont comptabilisés, respectivement les élèves de CAP, BEP, bac pro et bac techno du MEN sont inclus.

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 08-11 - La rentrée scolaire en 2008
- StatEA 09-01 - Les effectifs 2008 des formations générales, technologiques et professionnelles
- StatEA 09-02 - La population scolaire en 2008



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

3 Les élèves du second degré

DÉFINITION

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent au MAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

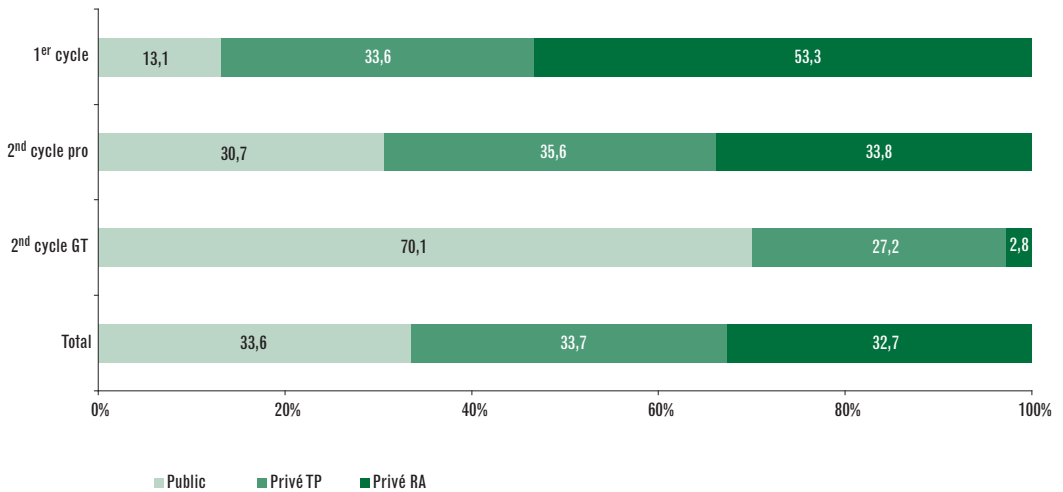
- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les effectifs d'élèves du second degré

1- L'évolution des effectifs d'élèves du second degré par cycle de formation et statut d'enseignement entre les rentrées 2007 et 2008 - France métropolitaine

Cycles de formation	Public			Privé TP			Privé RA			Total privé			Total		
	2007	2008	Évol. 07-08 (%)	2007	2008	Évol. 07-08 (%)	2007	2008	Évol. 07-08 (%)	2007	2008	Évol. 07-08 (%)	2007	2008	Évol. 07-08 (%)
1^{er} cycle															
CPA	791	801	1,2	66	53	-19,7	26	18	-30,8	92	71	-22,8	883	872	-1,2
4 ^e	1 260	1 104	-14,1	4 407	4 248	-3,6	6 844	6 878	0,5	11 251	11 126	-1,1	12 511	12 230	-2,2
3 ^e	2 278	2 221	-2,6	6 389	6 243	-2,3	10 315	9 836	-4,6	16 704	16 079	-3,7	18 982	18 300	-3,6
Total 1^{er} cycle	4 329	4 126	-4,9	10 862	10 544	-2,9	17 185	16 732	-2,6	28 047	27 276	-2,7	32 376	31 402	-3,0
2nd cycle pro															
CAPA	1 038	1 142	9,1	4 137	4 079	-1,4	2 868	2 915	1,6	7 005	6 994	-0,2	8 043	8 136	1,2
BEPA	16 887	16 872	-0,1	19 329	18 741	-3,0	20 296	20 047	-1,2	39 625	38 788	-2,1	56 512	55 660	-1,5
BTA	803	823	2,4	399	405	1,5	118	146	23,7	517	551	6,6	1 320	1 374	4,1
Bac pro	9 771	9 527	-2,6	9 533	9 665	1,4	8 032	8 104	0,9	17 565	17 769	1,2	27 336	27 296	-0,1
Total 2nd cycle pro	28 499	28 364	-0,5	33 398	32 890	-1,5	31 314	31 212	-0,3	64 712	64 102	-0,9	93 211	92 466	-0,8
2nd cycle GT															
2 nd GT	6 139	5 832	-5,3	2 229	2 092	-6,1	176	158	-10,2	2 405	2 250	-6,4	8 544	8 082	-5,4
Bac S	2 762	2 781	0,7	859	936	9,0	0	0	0,0	859	936	9,0	3 621	3 717	2,7
Bac techno	8 597	8 926	3,7	3 513	3 775	7,5	525	533	1,5	4 038	4 308	6,7	12 635	13 234	4,7
Total 2nd cycle GT	17 498	17 539	0,2	6 601	6 803	3,1	701	691	-1,4	7 302	7 494	2,6	24 800	25 033	0,9
Total 2nd degré	50 326	50 029	-0,6	50 861	50 237	-1,2	49 200	48 635	-1,1	100 061	98 872	-1,2	150 387	148 901	-1,0

2- La proportion des effectifs d'élèves du second degré par statut d'enseignement et cycle de formation à la rentrée 2008 France métropolitaine



3 Les élèves du second degré

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves du second degré par département et région

1- Les effectifs d'élèves du second degré par département, région et statut d'enseignement à la rentrée 2008

France métropolitaine

Régions / Départements	Public	Privé	Total	% Public
Bas-Rhin	482	182	664	72,6
Haut-Rhin	674	0	674	100,0
Total Alsace	1 156	182	1 338	86,4
Dordogne	475	986	1 461	32,5
Gironde	886	1 383	2 269	39,0
Landes	460	892	1 352	34,0
Lot-et-Garonne	671	1 318	1 989	33,7
Pyrénées-Atlantiques	677	1 603	2 280	29,7
Total Aquitaine	3 169	6 182	9 351	33,9
Allier	589	477	1 066	55,3
Cantal	441	465	906	48,7
Haute-Loire	711	430	1 141	62,3
Puy-de-Dôme	834	521	1 355	61,5
Total Auvergne	2 575	1 893	4 468	57,6
Calvados	426	1 387	1 813	23,5
Manche	714	1 651	2 365	30,2
Orne	343	1 825	2 168	15,8
Total Basse-Normandie	1 483	4 863	6 346	23,4
Côte-d'Or	730	1 171	1 901	38,4
Nièvre	693	422	1 115	62,2
Saône-et-Loire	903	1 073	1 976	45,7
Yonne	472	595	1 067	44,2
Total Bourgogne	2 798	3 261	6 059	46,2
Côtes-d'Armor	775	2 631	3 406	22,8
Finistère	729	3 161	3 890	18,7
Ille-et-Vilaine	483	4 365	4 848	10,0
Morbihan	513	3 035	3 548	14,5
Total Bretagne	2 500	13 192	15 692	15,9
Cher	424	285	709	59,8
Eure-et-Loir	258	1 530	1 788	14,4
Indre	380	328	708	53,7
Indre-et-Loire	566	1 158	1 724	32,8
Loir-et-Cher	688	377	1 065	64,6
Loiret	517	960	1 477	35,0
Total Centre	2 833	4 638	7 471	37,9
Ardennes	531	250	781	68,0
Aube	334	577	911	36,7
Marne	620	791	1 411	43,9
Haute-Marne	412	396	808	51,0
Total Champagne-Ardenne	1 897	2 014	3 911	48,5
Corse du Sud	71	0	71	100,0
Haute-Corse	91	0	91	100,0
Total Corse	162	0	162	100,0
Doubs	368	1 608	1 976	18,6
Jura	672	395	1 067	63,0
Haute-Saône	273	1 157	1 430	19,1
Territoire de Belfort	308	0	308	100,0
Total Franche-Comté	1 621	3 160	4 781	33,9
Eure	562	582	1 144	49,1
Seine-Maritime	716	1 164	1 880	38,1
Total Haute-Normandie	1 278	1 746	3 024	42,3
Yvelines	422	724	1 146	36,8
Essonne	0	491	491	0,0
Hauts-de-Seine	0	72	72	0,0
Val-d'Oise	0	163	163	0,0
Ville de Paris	0	133	133	0,0
Seine-et-Marne	696	317	1 013	68,7
Seine-Saint-Denis	0	204	204	0,0
Val-de-Marne	0	0	0	0,0
Total Île-de-France	1 118	2 104	3 222	34,7

Régions / Départements	Public	Privé	Total	% Public
Aude	641	859	1 500	42,7
Gard	366	1 212	1 578	23,2
Hérault	766	2 100	2 866	26,7
Lozère	249	265	514	48,4
Pyrénées-Orientales	376	326	702	53,6
Total Languedoc-Roussillon	2 398	4 762	7 160	33,5
Corrèze	918	0	918	100,0
Creuse	434	0	434	100,0
Haute-Vienne	840	420	1 260	66,7
Total Limousin	2 192	420	2 612	83,9
Meurthe-et-Moselle	331	0	331	100,0
Meuse	282	612	894	31,5
Moselle	610	0	610	100,0
Vosges	310	1 333	1 643	18,9
Total Lorraine	1 533	1 945	3 478	44,1
Ariège	187	0	187	100,0
Aveyron	838	1 053	1 891	44,3
Haute-Garonne	864	784	1 648	52,4
Gers	738	453	1 191	62,0
Lot	413	211	624	66,2
Hautes-Pyrénées	499	0	499	100,0
Tarn	613	1 113	1 726	35,5
Tarn-et-Garonne	367	676	1 043	35,2
Total Midi-Pyrénées	4 519	4 290	8 809	51,3
Nord	1 085	3 364	4 449	24,4
Pas-de-Calais	349	2 271	2 620	13,3
Total Nord-Pas-de-Calais	1 434	5 635	7 069	20,3
Loire-Atlantique	335	4 613	4 948	6,8
Maine-et-Loire	496	3 715	4 211	11,8
Mayenne	619	1 458	2 077	29,8
Sarthe	468	1 800	2 268	20,6
Vendée	686	2 412	3 098	22,1
Total Pays de la Loire	2 604	13 998	16 602	15,7
Aisne	561	815	1 376	40,8
Oise	417	1 602	2 019	20,7
Somme	636	931	1 567	40,6
Total Picardie	1 614	3 348	4 962	32,5
Charente	452	1 175	1 627	27,8
Charente-Maritime	689	1 170	1 859	37,1
Deux-Sèvres	609	1 293	1 902	32,0
Vienne	927	963	1 890	49,0
Total Poitou-Charentes	2 677	4 601	7 278	36,8
Alpes-de-Haute-Provence	176	0	176	100,0
Hautes-Alpes	255	132	387	65,9
Bouches-du-Rhône	680	1 203	1 883	36,1
Vaucluse	893	1 411	2 304	38,8
Alpes-Maritimes	428	0	428	100,0
Var	726	431	1 157	62,7
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 158	3 177	6 335	49,9
Ain	509	1 504	2 013	25,3
Loire	1 158	2 198	3 356	34,5
Rhône	675	1 758	2 433	27,7
Ardèche	314	670	984	31,9
Drôme	599	1 493	2 092	28,6
Isère	1 072	2 735	3 807	28,2
Savoie	565	327	892	63,3
Haute-Savoie	418	2 776	3 194	13,1
Total Rhône-Alpes	5 310	13 461	18 771	28,3
Total France métropolitaine	50 029	98 872	148 901	33,6

3 Les élèves du second degré

DÉFINITION

Statut d'enseignement

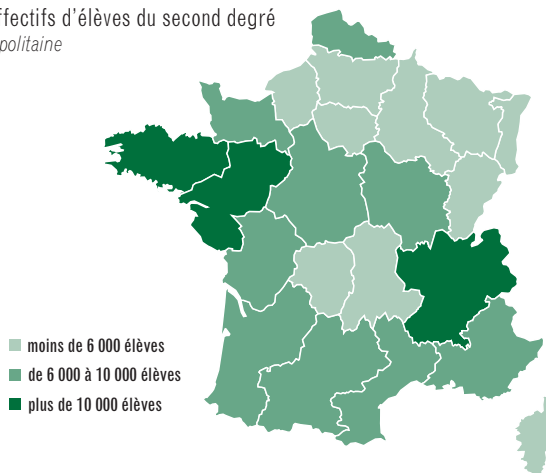
Trois statuts d'enseignement coexistent au MAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

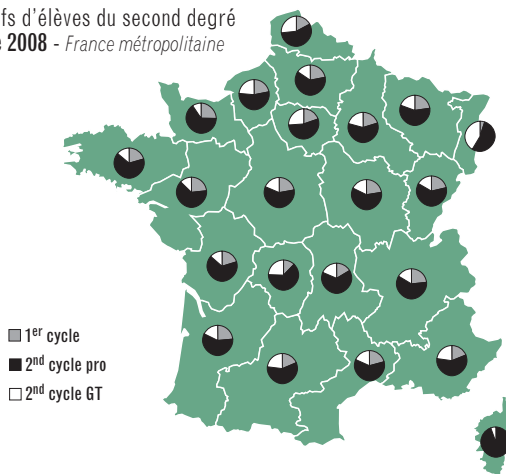
- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Élèves

La cartographie des élèves du second degré par région

1- La répartition régionale des effectifs d'élèves du second degré à la rentrée 2008 - France métropolitaine

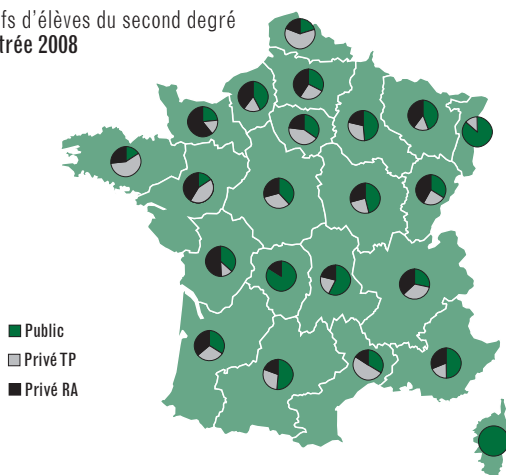


2- La répartition régionale des effectifs d'élèves du second degré par cycle de formation à la rentrée 2008 - France métropolitaine



3- La répartition régionale des effectifs d'élèves du second degré par statut d'enseignement à la rentrée 2008

France métropolitaine



3 Les élèves du second degré

DÉFINITION

PCS

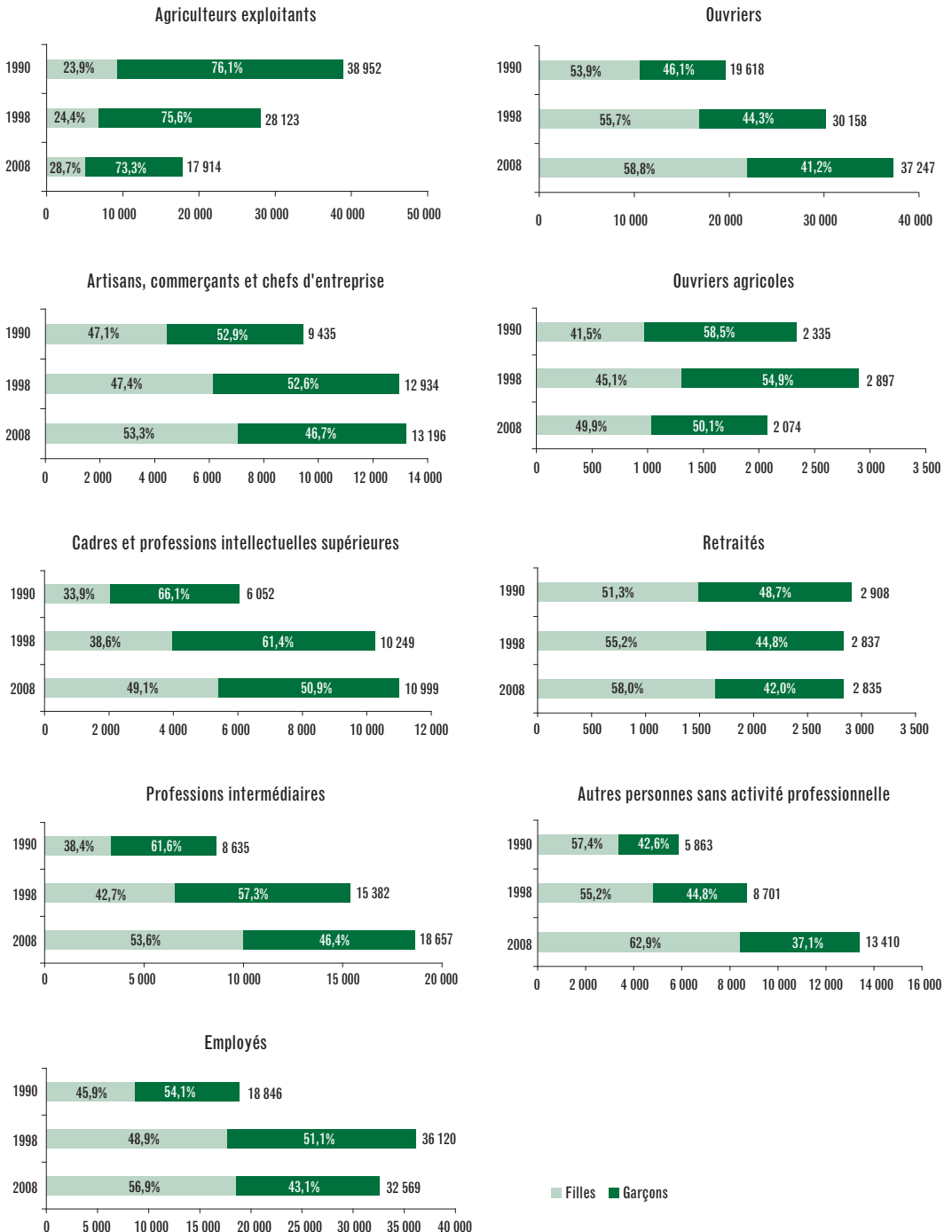
La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés au plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprises, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprises, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités)

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- Déclic EA Élèves

1- L'évolution des effectifs d'élèves du second degré selon le genre au sein des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal de 1990 à 2008 - France métropolitaine



3 Les élèves du second degré

DÉFINITION

PCS

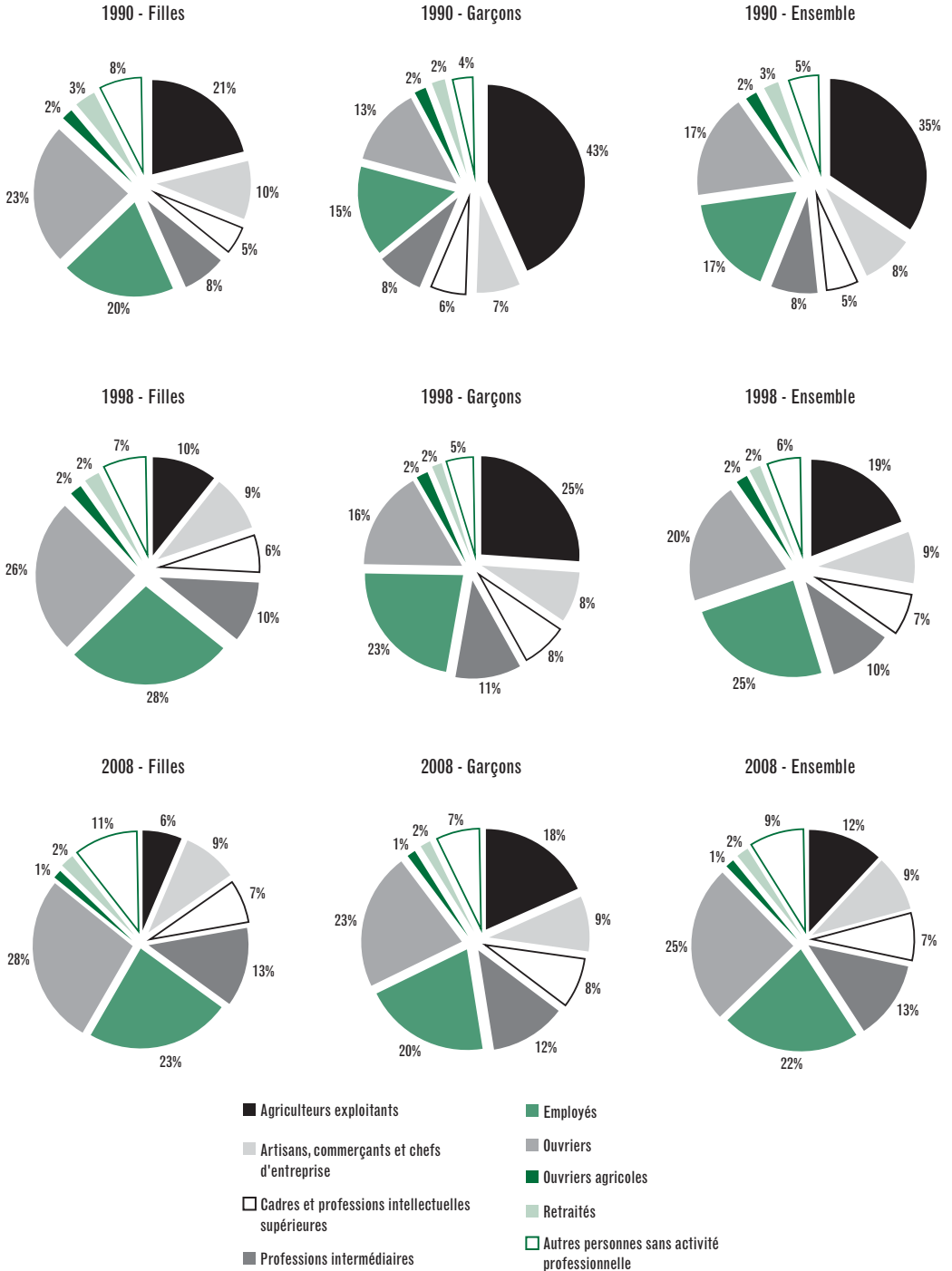
La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés au plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprises, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprises, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contremaîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités)

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciaEA Élèves

2- L'évolution de la répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré selon le genre de 1990 à 2008 - France métropolitaine



3 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

PCS

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés au plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprises, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprises, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités)

Statut d'enseignement

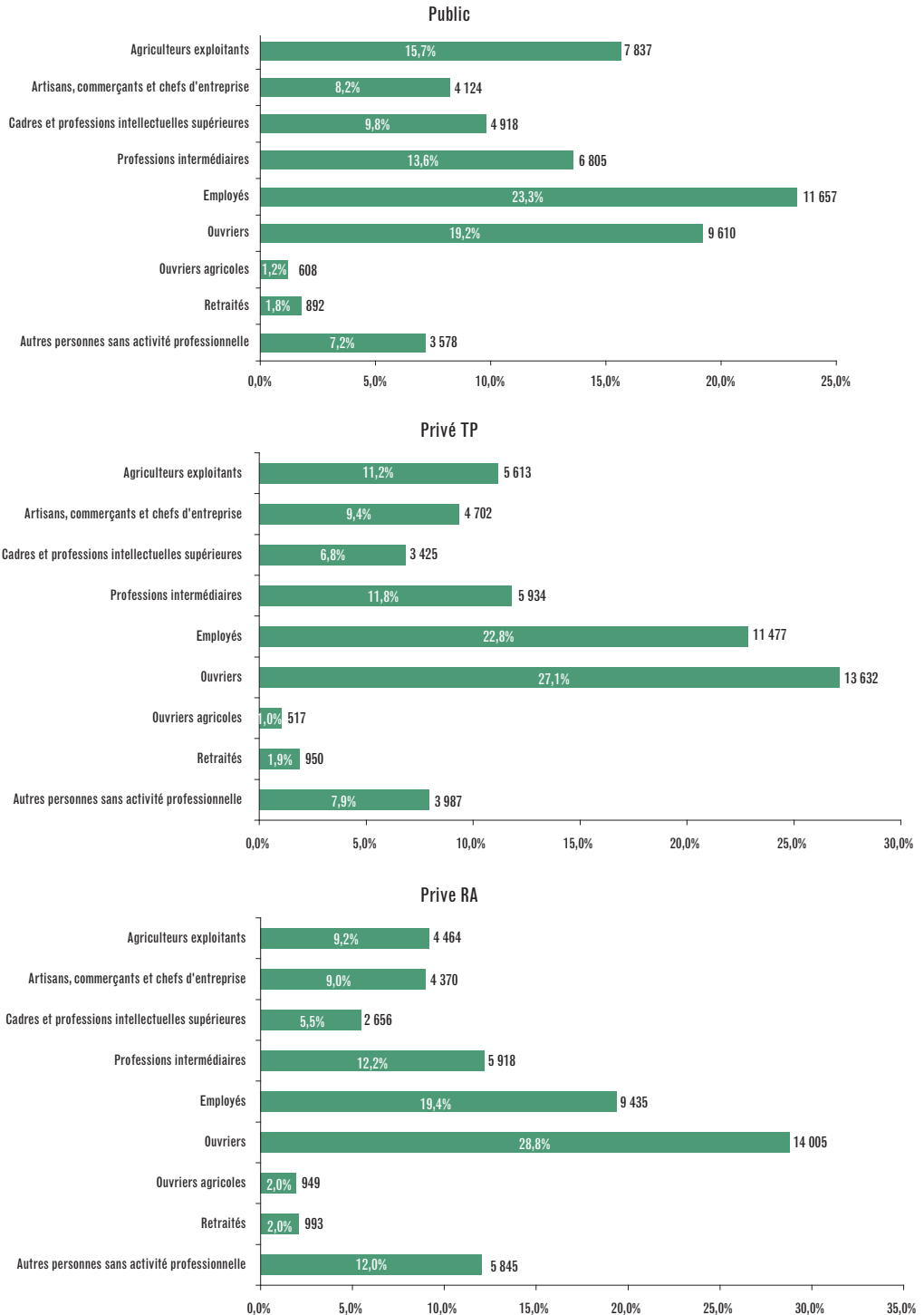
Trois statuts d'enseignement coexistent au MAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Élèves

Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré

1- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré selon le statut d'enseignement à la rentrée 2008 - France métropolitaine



3 Les élèves du second degré

DÉFINITION

PCS

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés au plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprises, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprises, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités)

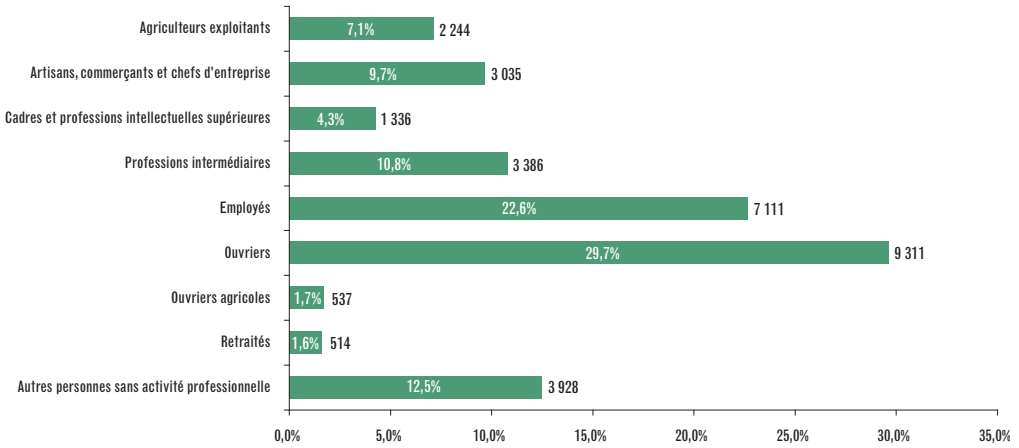
SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- Décia EA Élèves

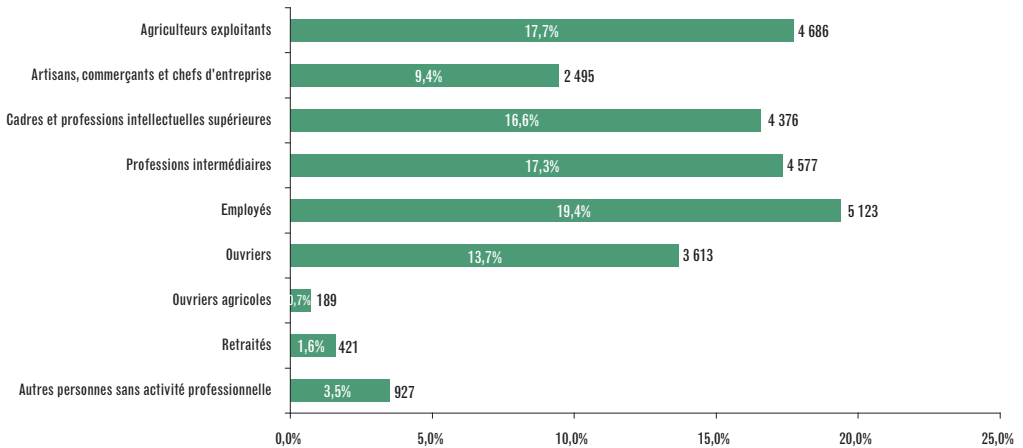
Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré (suite)

2- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré selon le cycle de formation à la rentrée 2008 - France métropolitaine

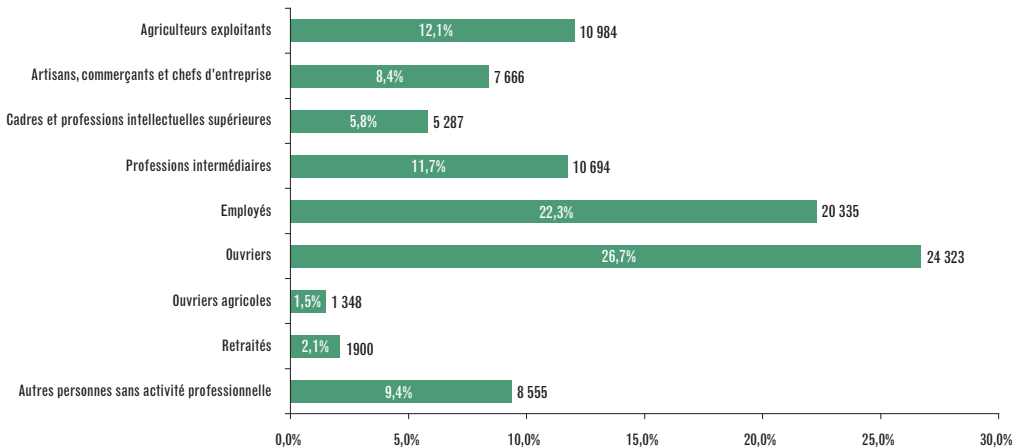
1^{er} cycle



2nd cycle GT



2nd cycle pro



DÉFINITIONS

PCS

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés au plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprises, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprises, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités)

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf traitement des eaux.

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
 - Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
 - Services à la collectivité
 - Aménagement du territoire, développement, urbanisme
 - Protection et développement du patrimoine
 - Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement
- Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux ».

Services

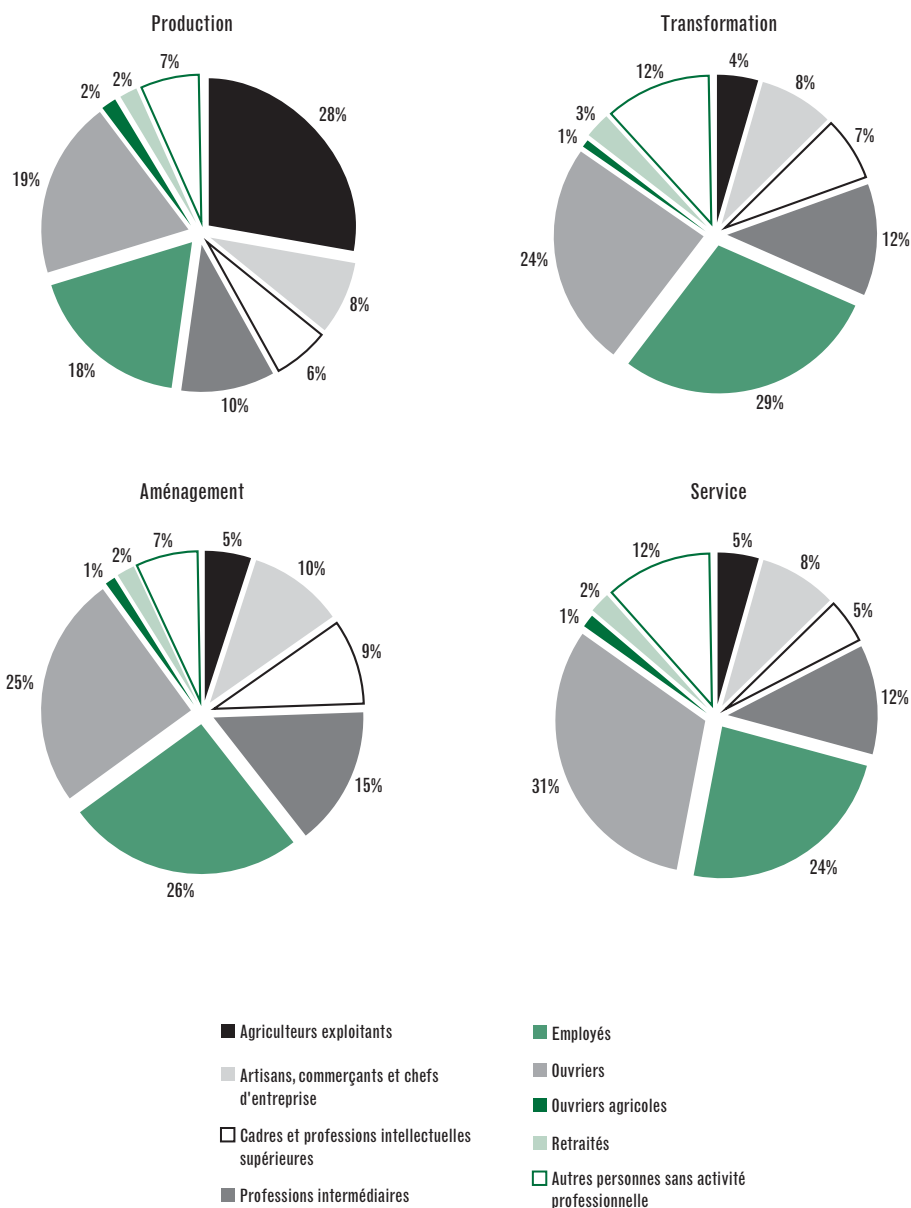
- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- Décia EA Élèves

Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré (suite)

3- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des élèves du second degré selon le secteur de formation à la rentrée 2008 - France métropolitaine



3 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier de l'année N.

En avance

Un élève en avance est un élève qui, par saut de classe, ou parce qu'il est entré précocement dans le système éducatif, a au minimum 1 an de moins que l'âge théorique.

Âge théorique ou à l'heure

L'âge théorique ou à l'heure est l'âge d'un élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe (15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale).

En retard

Le retard scolaire s'apprécie par rapport à une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe : un élève rentre ainsi au cours préparatoire à 6 ans, au collège à 11 ans et au lycée à 15 ans. Un élève en retard a au moins 1 an de plus que l'âge théorique. C'est un indicateur couramment utilisé pour mesurer les difficultés rencontrées par les élèves.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves du second degré selon l'âge

1- La répartition des effectifs d'élèves du second degré selon l'âge, le genre et le cycle de formation à la rentrée 2008
France métropolitaine

Cycles de formation	Filles					Garçons					Total				
	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure
1^{er} cycle															
CPA	2	22	159	183	12,0	2	113	574	689	16,4	4	135	733	872	15,5
4 ^e	3	325	3 986	4 314	7,5	16	688	7 212	7 916	8,7	19	1 013	11 198	12 230	8,3
3 ^e	15	1 159	6 657	7 831	14,8	10	1 776	8 683	10 469	17,0	25	2 935	15 340	18 300	16,0
Total 1^{er} cycle	20	1 506	10 802	12 328	12,2	28	2 577	16 469	19 074	13,5	48	4 083	27 271	31 402	13,0
2nd cycle pro															
CAPA 1/1	0	0	20	20	0,0	1	3	37	41	7,3	1	3	57	61	4,9
CAPA 1/2	6	321	2 587	2 914	11,0	3	170	1 377	1 550	11,0	9	491	3 964	4 464	11,0
CAPA 2/2	2	249	2 060	2 311	10,8	2	97	1 201	1 300	7,5	4	346	3 261	3 611	9,6
BEPA 1/2	42	4 578	13 058	17 678	25,9	37	4 093	7 734	11 864	34,5	79	8 671	20 792	29 542	29,4
BEPA 2/2	34	4 119	11 395	15 548	26,5	33	3 546	6 991	10 570	33,5	67	7 665	18 386	26 118	29,3
BTA 1/2	36	89	168	293	30,4	56	154	229	439	35,1	92	243	397	732	33,2
BTA 2/2	27	85	135	247	34,4	46	133	216	395	33,7	73	218	351	642	34,0
Bac pro 1/2	17	3 087	5 915	9 019	34,2	17	2 193	3 344	5 554	39,5	34	5 280	9 259	14 573	36,2
Bac pro 2/2	10	2 392	4 883	7 285	32,8	9	2 125	3 304	5 438	39,1	19	4 517	8 187	12 723	35,5
Total 2nd cycle pro	174	14 920	40 221	55 315	27,0	204	12 514	24 433	37 151	33,7	378	27 434	64 654	92 466	29,7
2nd cycle GT															
2 nd GT	113	2 445	1 175	3 733	65,5	97	2 969	1 283	4 349	68,3	210	5 414	2 458	8 082	67,0
Bac S 1/2	54	837	208	1 099	76,2	38	633	199	870	72,8	92	1 470	407	1 969	74,7
Bac S 2/2	50	631	282	963	65,5	27	497	261	785	63,3	77	1 128	543	1 748	64,5
Bac techno 1/2	32	1 458	1 479	2 969	49,1	37	2 026	1 640	3 703	54,7	69	3 484	3 119	6 672	52,2
Bac techno 2/2	30	1 064	1 628	2 722	39,1	35	1 785	2 020	3 840	46,5	65	2 849	3 648	6 562	43,4
Total 2nd cycle GT	279	6 435	4 772	11 486	56,0	234	7 910	5 403	13 547	58,4	513	14 345	10 175	25 033	57,3
Total 2nd degré	473	22 861	55 795	79 129	28,9	466	23 001	46 305	69 772	33,0	939	45 862	102 100	148 901	30,8

3 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture.

Dans l'enseignement privé RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent au MAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves du premier cycle

1- Les effectifs d'élèves du premier cycle selon le genre et la classe aux rentrées 2007 et 2008

France métropolitaine

Classes	Rentrée 2007				Rentrée 2008			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CPA	176	707	883	19,9	183	689	872	20,0
4 ^e	4 577	7 934	12 511	36,6	4 314	7 916	12 230	35,3
3 ^e	8 086	10 896	18 982	42,6	7 831	10 469	18 300	42,8
Total	12 839	19 537	32 376	39,7	12 328	19 074	31 402	39,3

2- Les effectifs d'élèves du premier cycle de l'enseignement agricole public selon le genre et la classe aux rentrées 2007 et 2008 - France métropolitaine

Classes	Rentrée 2007				Rentrée 2008			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CPA	157	634	791	19,8	160	641	801	20,0
4 ^e	326	934	1 260	25,9	277	827	1 104	25,1
3 ^e	696	1 582	2 278	30,6	675	1 546	2 221	30,4
Total	1 179	3 150	4 329	27,2	1 112	3 014	4 126	27,0

3- Les effectifs d'élèves du premier cycle de l'enseignement agricole privé temps plein selon le genre et la classe aux rentrées 2007 et 2008 - France métropolitaine

Classes	Rentrée 2007				Rentrée 2008			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CPA	19	47	66	28,8	22	31	53	41,5
4 ^e	1 822	2 585	4 407	41,3	1 688	2 560	4 248	39,7
3 ^e	3 063	3 326	6 389	47,9	3 041	3 202	6 243	48,7
Total	4 904	5 958	10 862	45,1	4 751	5 793	10 544	45,1

4- Les effectifs d'élèves du premier cycle de l'enseignement agricole privé rythme approprié selon le genre et la classe aux rentrées 2007 et 2008 - France métropolitaine

Classes	Rentrée 2007				Rentrée 2008			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CPA	0	26	26	0,0	1	17	18	5,6
4 ^e	2 429	4 415	6 844	35,5	2 349	4 529	6 878	34,2
3 ^e	4 327	5 988	10 315	41,9	4 115	5 721	9 836	41,8
Total	6 756	10 429	17 185	39,3	6 465	10 267	16 732	38,6

3 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture.

Dans l'enseignement privé RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent au MAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves du second cycle général et technologique

1- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique selon le genre et la classe aux rentrées 2007 et 2008 *France métropolitaine*

Classes	Rentrée 2007				Rentrée 2008			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
2 nd e GT	4 049	4 495	8 544	47,4	3 733	4 349	8 082	46,2
Bac S 1/2	1 041	846	1 887	55,2	1 099	870	1 969	55,8
Bac S 2/2	910	824	1 734	52,5	963	785	1 748	55,1
Bac techno 1/2	2 806	3 785	6 591	42,6	2 969	3 703	6 672	44,5
Bac techno 2/2	2 384	3 660	6 044	39,4	2 722	3 840	6 562	41,5
Total	11 190	13 610	24 800	45,1	11 486	13 547	25 033	45,9

2- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique de l'enseignement agricole public selon le genre et la classe aux rentrées 2007 et 2008 - *France métropolitaine*

Classes	Rentrée 2007				Rentrée 2008			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
2 nd e GT	2 905	3 234	6 139	47,3	2 700	3 132	5 832	46,3
Bac S 1/2	811	635	1 446	56,1	855	626	1 481	57,7
Bac S 2/2	703	613	1 316	53,4	736	564	1 300	56,6
Bac techno 1/2	1 837	2 652	4 489	40,9	1 899	2 549	4 448	42,7
Bac techno 2/2	1 581	2 527	4 108	38,5	1 806	2 672	4 478	40,3
Total	7 837	9 661	17 498	44,8	7 996	9 543	17 539	45,6

3- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique de l'enseignement agricole privé temps plein selon le genre et la classe aux rentrées 2007 et 2008 - *France métropolitaine*

Classes	Rentrée 2007				Rentrée 2008			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
2 nd e GT	1 036	1 193	2 229	46,5	953	1 139	2 092	45,6
Bac S 1/2	230	211	441	52,2	244	244	488	50,0
Bac S 2/2	207	211	418	49,5	227	221	448	50,7
Bac techno 1/2	790	1 016	1 806	43,7	913	1 062	1 975	46,2
Bac techno 2/2	680	1 027	1 707	39,8	753	1 047	1 800	41,8
Total	2 943	3 658	6 601	44,6	3 090	3 713	6 803	45,4

4- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique de l'enseignement agricole privé rythme approprié selon le genre et la classe aux rentrées 2007 et 2008 - *France métropolitaine*

Classes	Rentrée 2007				Rentrée 2008			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
2 nd e GT	108	68	176	61,4	80	78	158	50,6
Bac S 1/2	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0
Bac S 2/2	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0
Bac techno 1/2	179	117	296	60,5	157	92	249	63,1
Bac techno 2/2	123	106	229	53,7	163	121	284	57,4
Total	410	291	701	58,5	400	291	691	57,9

3 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Classe

Dans l'enseignement agricole public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture.

Dans l'enseignement privé RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent au MAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves du second cycle professionnel

1- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le genre et la classe aux rentrées 2007 et 2008

France métropolitaine

Classes	Rentrée 2007				Rentrée 2008			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	29	35	64	45,3	20	41	61	32,8
CAPA 1/2	3 013	1 553	4 566	66,0	2 914	1 550	4 464	65,3
CAPA 2/2	2 123	1 290	3 413	62,2	2 311	1 300	3 611	64,0
BEPA 1/2	18 097	11 980	30 077	60,2	17 678	11 864	29 542	59,8
BEPA 2/2	15 720	10 715	26 435	59,5	15 548	10 570	26 118	59,5
BTA 1/2	285	404	689	41,4	293	439	732	40,0
BTA 2/2	241	390	631	38,2	247	395	642	38,5
Bac pro 1/2	8 543	5 845	14 388	59,4	9 019	5 554	14 573	61,9
Bac pro 2/2	7 211	5 737	12 948	55,7	7 285	5 438	12 723	57,3
Total	55 262	37 949	93 211	59,3	55 315	37 151	92 466	59,8

2- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de l'enseignement agricole public selon le genre et la classe aux rentrées 2007 et 2008 - France métropolitaine

Classes	Rentrée 2007				Rentrée 2008			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0
CAPA 1/2	378	246	624	60,6	391	249	640	61,1
CAPA 2/2	228	186	414	55,1	304	198	502	60,6
BEPA 1/2	4 192	4 941	9 133	45,9	4 156	4 983	9 139	45,5
BEPA 2/2	3 439	4 315	7 754	44,4	3 448	4 285	7 733	44,6
BTA 1/2	166	261	427	38,9	146	285	431	33,9
BTA 2/2	133	243	376	35,4	146	246	392	37,2
Bac pro 1/2	2 305	2 810	5 115	45,1	2 391	2 548	4 939	48,4
Bac pro 2/2	1 970	2 686	4 656	42,3	1 977	2 611	4 588	43,1
Total	12 811	15 688	28 499	45,0	12 959	15 405	28 364	45,7

3- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de l'enseignement agricole privé temps plein selon le genre et la classe aux rentrées 2007 et 2008 - France métropolitaine

Classes	Rentrée 2007				Rentrée 2008			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	0	0	0	0,0	0	0	0	0,0
CAPA 1/2	1 689	663	2 352	71,8	1 606	621	2 227	72,1
CAPA 2/2	1 275	510	1 785	71,4	1 289	563	1 852	69,6
BEPA 1/2	6 939	3 287	10 226	67,9	6 584	3 178	9 762	67,4
BEPA 2/2	6 158	2 945	9 103	67,6	6 088	2 891	8 979	67,8
BTA 1/2	106	91	197	53,8	129	87	216	59,7
BTA 2/2	99	103	202	49,0	89	100	189	47,1
Bac pro 1/2	3 473	1 632	5 105	68,0	3 587	1 582	5 169	69,4
Bac pro 2/2	2 895	1 533	4 428	65,4	2 976	1 520	4 496	66,2
Total	22 634	10 764	33 398	67,8	22 348	10 542	32 890	67,9

4- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel de l'enseignement agricole privé à rythme approprié selon le genre et la classe aux rentrées 2007 et 2008 - France métropolitaine

Classes	Rentrée 2007				Rentrée 2008			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA 1/1	29	35	64	45,3	20	41	61	32,8
CAPA 1/2	946	644	1 590	59,5	917	680	1 597	57,4
CAPA 2/2	620	594	1 214	51,1	718	539	1 257	57,1
BEPA 1/2	6 966	3 752	10 718	65,0	6 938	3 703	10 641	65,2
BEPA 2/2	6 123	3 455	9 578	63,9	6 012	3 394	9 406	63,9
BTA 1/2	13	52	65	20,0	18	67	85	21,2
BTA 2/2	9	44	53	17,0	12	49	61	19,7
Bac pro 1/2	2 765	1 403	4 168	66,3	3 041	1 424	4 465	68,1
Bac pro 2/2	2 346	1 518	3 864	60,7	2 332	1 307	3 639	64,1
Total	19 817	11 497	31 314	63,3	20 008	11 204	31 212	64,1

3 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf traitement des eaux.

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux ».

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent au MAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Élèves

Les élèves du second cycle professionnel par secteur de formation

1- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel par statut d'enseignement et secteur de formation à la rentrée 2008 - France métropolitaine

Secteurs de formation	Public		Privé TP		Privé RA		Total privé		Total	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Production	12 115	42,7	6 999	21,3	9 880	31,7	16 879	26,3	28 994	31,4
Aménagement	6 626	23,4	3 741	11,4	3 681	11,8	7 422	11,6	14 048	15,2
Transformation	1 321	4,7	740	2,2	84	0,3	824	1,3	2 145	2,3
Services	8 302	29,3	21 410	65,1	17 567	56,3	38 977	60,8	47 279	51,1
Commercialisation	2 145	7,6	2 471	7,5	1 798	5,8	4 269	6,7	6 414	6,9
Services aux personnes	5 528	19,5	18 476	56,2	15 429	49,4	33 905	52,9	39 433	42,6
Services aux entreprises	629	2,2	463	1,4	340	1,1	803	1,3	1 432	1,5
Total	28 364	100,0	32 890	100,0	31 212	100,0	64 102	100,0	92 466	100,0

2- Les effectifs régionaux d'élèves du second cycle professionnel par secteur de formation à la rentrée 2008
France métropolitaine

Régions	Production		Aménagement		Transformation		Services		Total
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	
Alsace	265	35,5	134	18,0	91	12,2	256	34,3	746
Aquitaine	1 519	26,9	754	13,4	252	4,5	3 120	55,3	5 645
Auvergne	1 237	42,5	477	16,4	40	1,4	1 155	39,7	2 909
Basse-Normandie	1 711	40,7	643	15,3	27	0,6	1 819	43,3	4 200
Bourgogne	1 235	34,1	358	9,9	17	0,5	2 012	55,5	3 622
Bretagne	2 782	26,6	1 274	12,2	116	1,1	6 275	60,1	10 447
Centre	1 467	32,3	503	11,1	121	2,7	2 448	53,9	4 539
Champagne-Ardenne	1 058	45,0	390	16,6	23	1,0	878	37,4	2 349
Corse	32	20,9	97	63,4	0	0,0	24	15,7	153
Franche-Comté	746	25,0	450	15,1	60	2,0	1 733	58,0	2 989
Haute-Normandie	520	31,5	203	12,3	55	3,3	873	52,9	1 651
Île-de-France	566	32,5	814	46,7	0	0,0	364	20,9	1 744
Languedoc-Roussillon	909	20,7	778	17,7	103	2,3	2 608	59,3	4 398
Limousin	498	27,7	381	21,2	76	4,2	840	46,8	1 795
Lorraine	763	37,9	388	19,3	57	2,8	806	40,0	2 014
Midi-Pyrénées	1 947	37,0	752	14,3	138	2,6	2 432	46,2	5 269
Nord-Pas-de-Calais	1 698	42,2	805	20,0	281	7,0	1 240	30,8	4 024
Pays de la Loire	3 016	28,3	1 348	12,6	61	0,6	6 247	58,5	10 672
Picardie	1 234	39,0	277	8,7	52	1,6	1 604	50,6	3 167
Poitou-Charentes	1 527	31,1	623	12,7	186	3,8	2 579	52,5	4 915
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 098	29,5	687	18,4	64	1,7	1 878	50,4	3 727
Rhône-Alpes	3 166	27,6	1 912	16,6	325	2,8	6 088	53,0	11 491
Total	28 994	31,4	14 048	15,2	2 145	2,3	47 279	51,1	92 466

3 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf traitement des eaux.

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux ».

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent au MAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

Classe

Dans l'enseignement agricole public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture.

Dans l'enseignement privé RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

3- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le genre, le secteur de formation, le statut d'enseignement et le diplôme à la rentrée 2008 - France métropolitaine

Classes	Secteurs de formation				Total
	Production	Transformation	Aménagement	Services	
CAPA					
Public	310	0	293	539	1 142
Privé	1 678	0	1 266	4 050	6 994
Total	1 988	0	1 559	4 589	8 136
% Filles	46,6	0,0	6,3	92,0	64,5
BEPA					
Public	7 403	676	3 890	4 903	16 872
Privé	9 937	458	4 298	24 095	38 788
Total	17 340	1 134	8 188	28 998	55 660
% Filles	35,0	55,3	10,6	88,5	59,7
BTA					
Public	48	244	531	0	823
Privé	0	305	246	0	551
Total	48	549	777	0	1 374
% Filles	70,8	59,7	22,9	0,0	39,3
Bac pro					
Public	4 354	401	1 912	2 860	9 527
Privé	5 264	61	1 612	10 832	17 769
Total	9 618	462	3 524	13 692	27 296
% Filles	35,7	58,9	11,7	89,0	59,7
Total	28 994	2 145	14 048	47 279	92 466

3 Les élèves du second degré

DÉFINITION

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole peut être préparé à travers une ou plusieurs spécialités de formation selon les cas. La spécialité de formation est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun du diplôme.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Élèves

1- Les effectifs d'élèves de CAPA par spécialité de formation à la rentrée 2008 - France métropolitaine

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% Filles
Production				
Lad jockey Lad driver	20	41	61	32,8
Maréchalerie	6	20	26	23,1
Productions agricoles, matériels - Productions animales	44	197	241	18,3
Productions agricoles, matériels - Productions végétales	3	182	185	1,6
Productions horticoles - Pépinières	18	50	68	26,5
Productions horticoles - Productions florales et légumières	411	443	854	48,1
Soigneur d'équidés	417	91	508	82,1
Tonnelier	1	10	11	9,1
Vigne et vin	7	27	34	20,6
Total production	927	1 061	1 988	46,6
Aménagement				
Travaux forestiers - Bücheronnage	1	47	48	2,1
Travaux forestiers - Sylviculture	6	70	76	7,9
Travaux paysagers	91	1 344	1 435	6,3
Total aménagement	98	1 461	1 559	6,3
Services				
Commercialisation				
Fleuriste	161	7	168	95,8
Services aux personnes				
Services en milieu rural	4 038	356	4 394	91,9
Services aux entreprises				
Sellier-harnacheur	21	6	27	77,8
Total services	4 220	369	4 589	91,0
Total	5 245	2 891	8 136	64,5

3 Les élèves du second degré

DÉFINITION

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole peut être préparé à travers une ou plusieurs spécialités de formation selon les cas. La spécialité de formation est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun du diplôme.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Élèves

1- Les effectifs d'élèves de BEPA par spécialité de formation à la rentrée 2008 - France métropolitaine

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% Filles
Production				
Activités hippiques - Cavalier d'entraînement - Lad jockey Lad driver	159	82	241	65,0
Activités hippiques - Maréchal ferrant	35	66	101	34,7
Agro-équipements	17	1 759	1 776	0,0
Animalerie - Laboratoire	81	32	113	71,7
Conduite de productions agricoles - Productions animales	3 091	5 324	8 415	36,7
Conduite de productions agricoles - Productions végétales	113	1 012	1 125	10,0
Conduite de productions agricoles - Vigne et vin	138	760	898	15,4
Élevage canin et félin	734	316	1 050	69,9
Maintenance des véhicules et des matériels - Tracteurs et matériels agricoles	2	42	44	4,5
Maritime de cultures marines	2	12	14	14,3
Productions aquacoles	25	316	341	7,3
Productions horticoles - Pépinières	166	435	601	27,6
Productions horticoles - Productions florales et légumières	1 503	1 054	2 557	58,8
Productions horticoles - Productions fruitières	8	56	64	12,5
Total production	6 074	11 266	17 340	35,0
Aménagement				
Aménagement de l'espace - Travaux paysagers	517	4 445	4 962	10,4
Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux	297	1 776	2 073	14,3
Industries chimiques et traitements des eaux	9	17	26	34,6
Travaux forestiers	48	1 079	1 127	4,3
Total aménagement	871	7 317	8 188	10,6
Transformation				
Transformation - IAA	191	182	373	51,2
Transformation - Laboratoire, contrôle et qualité	436	325	761	57,3
Total transformation	627	507	1 134	55,3
Services				
Commercialisation				
Logistique et commercialisation	1	15	16	
Services - Vente d'animaux de compagnie, de produits et accessoires d'animalerie	1 031	415	1 446	71,3
Services - Vente de produits frais	1 364	845	2 209	61,7
Services - Vente de produits horticoles et de jardinage	422	109	531	79,5
Services aux personnes				
Activités hippiques - Soigneur aide animateur	1 325	243	1 568	84,5
Services - Services aux personnes	20 339	1 582	21 921	92,8
Services aux entreprises				
Services - Secrétariat accueil	1 172	135	1 307	89,7
Total services	25 654	3 344	28 998	88,5
Total	33 226	22 434	55 660	59,7

3 Les élèves du second degré

DÉFINITION

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole peut être préparé à travers une ou plusieurs spécialités de formation selon les cas. La spécialité de formation est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun du diplôme

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Élèves

Les élèves de bac pro et de BTA par spécialité

1- Les effectifs d'élèves de bac pro par spécialité de formation à la rentrée 2008 - France métropolitaine

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% Filles
Production				
Agroéquipement	4	641	645	0,6
Conduite et gestion de l'élevage canin félin	373	111	484	77,1
GGEA - Elevage et valorisation du cheval	586	97	683	85,8
GGEA - Production du cheval	463	95	558	82,0
GGEA - Productions animales	581	1 572	2 153	26,0
GGEA - Productions végétales	26	370	396	6,6
GGEA - Systèmes à dominantes cultures	25	386	411	6,1
GGEA - Système à dominante élevage	626	1 477	2 103	29,8
GGEA - Vigne et vin	74	433	507	14,6
Maintenance des matériels - Option A : Agricoles	0	88	88	0,0
Maintenance des matériels - Option B : Travaux publics et manutention	0	17	17	0,0
Productions aquacoles	23	239	262	8,8
Productions horticoles - Pépinières	48	141	189	25,4
Productions horticoles - Productions florales et légumières	604	479	1 083	55,8
Productions horticoles - Productions fruitières	2	37	39	5,1
Total production	3 435	6 183	9 618	35,7
Aménagement				
Gestion et conduite de chantiers forestiers	22	567	589	3,7
Travaux paysagers	389	2 546	2 935	13,3
Total aménagement	411	3 113	3 524	11,7
Transformation				
Bio-industries de transformation	272	190	462	58,9
Total transformation	272	190	462	58,9
Services				
Commercialisation				
Commerce	84	66	150	56,0
Technicien-conseil vente animalerie	491	199	690	71,2
Technicien conseil et vente en produits horticoles et de jardinage	322	116	438	73,5
Technicien vente et conseil qualité en produits alimentaires	392	253	645	60,8
Technicien vente et conseil qualité en vins et spiritueux	29	76	105	27,6
Vente représentation	4	12	16	25,0
Services aux personnes				
Services en milieu rural	10 777	773	11 550	93,3
Services aux entreprises				
Comptabilité	23	9	32	71,9
Secrétariat	64	2	66	96,0
Total services	12 186	1 506	13 692	89,0
Total bac pro	16 304	10 992	27 296	59,7

2- Les effectifs d'élèves de BTA par spécialité de formation à la rentrée 2008 - France métropolitaine

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% Filles
Production				
Production - Animalier de laboratoire	34	14	48	70,8
Total production	34	14	48	70,8
Aménagement				
Aménagement espace - Gestion de la faune sauvage	178	599	777	22,9
Total aménagement	178	599	777	22,9
Transformation				
Transformation - Laboratoire d'analyses	328	221	549	59,7
Total transformation	328	221	549	59,7
Total BTA	540	834	1 374	39,3

3 Les élèves du second degré

DÉFINITIONS

Langue vivante 1

Dans l'enseignement agricole, les élèves choisissent leur langue vivante 1 (ou LV1) entre l'anglais, l'allemand, l'espagnol et l'italien.

Classe

Dans l'enseignement agricole public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture.

Dans l'enseignement privé RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Section européenne

Une section européenne se définit par un ensemble d'élèves, tout ou partie d'une classe de 1^{er} ou de terminale technologique ou professionnelle, bénéficiant pendant leur scolarité :

- de l'enseignement d'une discipline non linguistique dispensée dans la langue de la section,
- d'activités (échanges, accueil d'un assistant, voyages d'études, stages...) qui permettent de compléter les heures de cours par une pratique de la langue dans des conditions de communication authentiques.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent au MAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule, Donnapp et Structures
- DécîEA Élèves

Les élèves du second degré selon les langues vivantes étudiées

1- Les effectifs d'élèves du premier cycle selon la classe et la langue vivante 1 à la rentrée 2008 - France métropolitaine

Classes	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Autres ⁽¹⁾	Non concerné ⁽²⁾
CPA	425	11	4	0	0	432
4 ^e	11 771	82	298	0	79	0
3 ^e	17 598	85	537	0	80	0
Total	29 794	178	839	0	159	432

2- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique selon la classe et les langues vivantes 1 à la rentrée 2008 - France métropolitaine

Classes	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien
2 nd e GT	7 564	306	212	0
Bac S 1/2	1 837	90	39	3
Bac S 2/2	1 598	72	72	6
Bac techno 1/2	6 224	163	279	6
Bac techno 2/2	6 076	193	286	7
Total	23 299	824	888	22

3- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon la classe et la langue vivante 1 à la rentrée 2008 - France métropolitaine

Classes	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Autres ⁽¹⁾	Non concerné ⁽²⁾
CAPA 1/1	0	0	0	0	0	61
CAPA 1/2	3 242	22	75	0	11	1 114
CAPA 2/2	2 615	24	52	0	14	906
BEPA 1/2	27 910	279	1 333	18	2	0
BEPA 2/2	24 768	234	1 078	17	21	0
BTA 1/2	688	8	34	0	2	0
BTA 2/2	610	7	24	0	1	0
Bac pro 1/2	13 664	159	731	8	11	0
Bac pro 2/2	11 946	149	594	8	26	0
Total	85 443	882	3 921	51	88	2 081

4- Les effectifs d'élèves du second degré en section européenne par statut d'enseignement aux rentrées 2007 et 2008 - France métropolitaine

Classes	Statut d'enseignement		Total
	Public	Privé	
2 nd e GT	171	45	216
Bac S	182	0	182
Bac techno	1 258	252	1 510
Bac pro	706	217	923
Total	2 317	514	2 831

(1) Élèves étrangers étudiant la langue maternelle.

(2) Les langues vivantes ne sont pas inscrites dans les référentiels de formation.

4

4.0	Les définitions transversales	128
4.1	Les apprentis par région	130
4.2	Les apprentis du second degré	132
4.3	Les apprentis et les élèves du second degré par niveau de formation	134
4.4	Les apprentis et les élèves du second degré par région	136
4.5	Les origines des apprentis du second degré	138
4.6	Les apprentis du second degré par secteur de formation	140
4.7	Les apprentis dans l'enseignement supérieur	142

4 Les apprentis

Apprenti

Un apprenti est un jeune âgé de 16 à 25 ans qui souhaite acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, par un titre inscrit au RNCP ou un titre d'ingénieur. Un apprenti est lié à un employeur par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage). La formation de l'apprenti se fait par alternance dans 2 lieux différents : l'entreprise et le CFA ou l'école d'ingénieur.

La durée du contrat d'apprentissage est en principe de 2 ans pour l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement secondaire, 3 ans pour l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement supérieur long ou titre d'ingénieur. L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMC, variant selon son âge et son ancienneté dans le contrat.

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare jusqu'à présent en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après un BEPA ou un BPA. Il est également accessible aux titulaires d'un CAPA ou aux élèves ayant accompli une scolarité de fin de 1^{re} générale ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels, ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

BEP

Le brevet d'études professionnelles (ou BEP) est un diplôme de niveau V du MEN. Le BEPA est son équivalent au MAP.

BEPA

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans (classes de 2^{nde} pro ou BEPA 1 et terminale BEPA) après une classe de 3^e, un CAP ou un CAPA. La formation est organisée en modules : un tronc commun à toutes les options et 2 modules qui précisent l'option et la spécialité professionnelle choisies.

Elle comporte également un stage de 10 à 12 semaines de mise en situation professionnelle.

Le BEPA présente une double finalité : l'entrée dans la vie active et la poursuite d'études dans les voies professionnelles et technologiques (bac pro, BTA, bac techno ou la préparation d'un CS).

BP

Le brevet professionnel (ou BP) est un diplôme de niveau IV.

Il est délivré selon la modalité des UC. S'il est en général préparé par des candidats de la formation continue, il est également accessible par la voie de l'apprentissage. Son objectif est l'insertion professionnelle. Le BPA est son équivalent au MAP.

BPA

Le brevet professionnel agricole (ou BPA) est un diplôme de niveau V.

Ce diplôme peut être délivré selon la modalité des UC. Il est accessible aux personnes pouvant justifier d'un niveau de fin de scolarité de la classe de 3^e ou ayant suivi le cycle complet conduisant au BEP ou au BEPA et aux titulaires d'un CAP ou d'un CAPA.

Ce diplôme à finalité professionnelle permet l'accès à la vie active.

BT

Le brevet de technicien (ou BT) est un diplôme de niveau IV du MEN. Le BTA est son équivalent au MAP.

BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Le BTA se prépare en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de seconde GT, ou en fin de scolarité de 1^{re}.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible : en CS ou dans une option du BTSA correspondant à la section du BTA obtenu.

BTS

Le brevet de technicien supérieur (ou BTS) est un diplôme de niveau III du MEN. Le BTSA est son équivalent au MAP.

Les définitions transversales

BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option ou à la spécialité.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est possible en CS, en BTSA en 1 an pour acquérir une compétence complémentaire, en classe de prélicence, en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général,
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré dans le RNCP,
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires,
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

CAP

Le certificat d'aptitude professionnelle (ou CAP) est un diplôme de niveau V du MEN. Le CAPA est son équivalent au MAP.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e ou en 1 an dans les COM. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en BEPA, BPA, bac pro, BTA, BP ou de préparer un CS.

CLIPA

Les classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (ou CLIPA) ont été supprimées à la rentrée scolaire 2007. Les CLIPA accueillaient des élèves (âgés de 14 ans à moins de 18 ans) sous statut scolaire. Ces élèves recevaient une formation générale et une information sur les métiers de l'entreprise ainsi qu'une initiation préprofessionnelle.

Niveaux

La formation prépare à l'obtention d'un diplôme qui confère le niveau. Ce niveau peut également être obtenu par la VAE.

- Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres inscrits au RNCP et CS dont l'accès est réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau V.

- Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : 2nde GT, bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres inscrits au RNCP et CS dont l'accès est réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau IV.

- Niveau III

Premier cycle supérieur de 2 années d'études post-baccalauréat : BTSA, CPGE, titres inscrits au RNCP et CS dont l'accès est réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau III.

- Niveaux II & I

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres inscrits au RNCP dont l'accès est réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau II.

Second degré

L'enseignement du second degré (ou 2nd degré) regroupe l'enseignement dispensé dans les établissements publics et privés du MAP hors STS.

NOTE

Lorsque les apprentis et les élèves de CAPA, BEPA, bac pro et BTSA sont comptabilisés, respectivement les apprentis et les élèves de CAP, BEP, bac pro et BTS du MEN sont inclus.

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 08-10 - Les apprentis à la rentrée 2007
- StatEA 07-09 - Les effectifs d'apprentis en 2006-2007



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

DÉFINITIONS

CFA

Les centres de formation d'apprentis (ou CFA) sont des centres constitutifs des EPLEFPA ou des centres privés sous tutelle du MAP.

Ils dispensent aux jeunes titulaires d'un contrat d'apprentissage une formation générale associée à une formation technologique et pratique qui complète la formation reçue en entreprise et s'articule avec elle.

Les CFA dispensent un enseignement en lien avec les 4 secteurs de formation de l'enseignement agricole par voie scolaire, mais ils peuvent également dispenser d'autres formations.

Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur du MAP regroupe l'enseignement supérieur court (les STS agricoles, les CPGE, la classe de prélicence) et l'enseignement supérieur long (les formations de référence, les formations LMD et autres des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager).

SOURCES

- Enquête ARA au 31 décembre 2007

1- Les effectifs d'apprentis par région et niveau à la rentrée 2007 - France métropolitaine et DOM

Régions	Nb de CFA	2 nd degré			Enseignement supérieur				Total
		Niv. V	Niv. IV	Total	Niv. III	Niv. II	Niv. I	Total	
Alsace	2	616	187	803	62	0	0	62	865
Aquitaine	7	871	435	1 306	388	9	0	397	1 703
Auvergne	7	518	274	792	99	0	0	99	891
Basse-Normandie	8	613	322	935	197	0	0	197	1 132
Bourgogne	8	670	506	1 176	278	0	0	278	1 454
Bretagne	12	695	432	1 127	248	15	89	352	1 479
Centre	9	1 052	326	1 378	176	0	0	176	1 554
Champagne-Ardenne	5	576	150	726	8	0	0	8	734
Corse	2	67	31	98	0	0	0	0	98
Franche-Comté	7	381	531	912	367	0	0	367	1 279
Haute-Normandie	7	712	312	1 024	314	0	0	314	1 338
Île-de-France	9	999	546	1 545	128	0	67	195	1 740
Languedoc-Roussillon	8	497	336	833	100	0	0	100	933
Limousin	5	297	265	562	33	0	0	33	595
Lorraine	5	682	364	1 046	154	0	0	154	1 200
Midi-Pyrénées	11	498	467	965	305	29	0	334	1 299
Nord-Pas-de-Calais	6	956	518	1 474	280	0	129	409	1 883
Pays de la Loire	10	1 022	684	1 706	690	0	97	787	2 493
Picardie	3	849	381	1 230	195	12	0	207	1 437
Poitou-Charentes	4	573	398	971	176	0	0	176	1 147
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9	1 633	739	2 372	247	0	40	287	2 659
Rhône-Alpes	4	831	1 081	1 912	977	16	0	993	2 905
Total France métropolitaine	148	15 608	9 285	24 893	5 422	81	422	5 925	30 818
Guadeloupe	1	101	26	127	0	0	0	0	127
Guyane		0	0	0	0	0	0	0	0
Martinique	1	102	19	121	0	0	0	0	121
La Réunion	2	303	62	365	0	0	0	0	365
Total DOM	4	506	107	613	0	0	0	0	613
Total France métropolitaine et DOM	152	16 114	9 392	25 506	5 422	81	422	5 925	31 431

DÉFINITIONS

Titre inscrit au RNCP / TH

Les titres inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (ou RNCP) remplacent les TH depuis la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale. Même si les titres homologués (ou TH) n'existent plus, les titulaires conservent le bénéfice de la reconnaissance officielle de leur niveau de qualification, notamment au moment d'une embauche ou pour une promotion. Les titres valident des formations professionnelles plutôt spécifiques et souvent très pointues.

CS

Les certificats de spécialisation (ou CS) sanctionnent un complément de formation après un diplôme de l'enseignement agricole. Ils sont accessibles par la voie de la formation continue ou par apprentissage. Les diplômes ou titres permettant l'accès à un CS varient du niveau V au niveau III.

MC

La mention complémentaire (ou MC) constitue une année supplémentaire de spécialisation qui peut être préparée à la suite de certains CAPA ou BEPA. Elle est sanctionnée par un diplôme de même niveau.

SOURCES

- Enquête ARA à partir du 31 décembre 2006
- Enquête 51 jusqu'au 31 décembre 2005

Les apprentis du second degré

1- L'évolution des effectifs d'apprentis du second degré par niveau des rentrées 1990 à 2007 - France métropolitaine et DOM

Diplômes et autres formations	Rentrées									
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Niv. V										
CAPA	7 917	7 970	10 339	9 863	9 682	9 417	9 275	9 214	9 017	9 087
BEPA	1 354	3 573	5 200	5 160	5 130	5 271	5 405	5 216	5 216	5 772
BPA	nd	695	998	958	738	690	755	971	832	868
Autres ⁽¹⁾	nd	97	341	337	320	367	335	357	487	387
Total niv. V	9 271	12 335	16 878	16 318	15 870	15 745	15 770	15 758	15 552	16 114
Niv. IV										
Bac pro	50	268	3 711	3 817	4 147	4 450	4 618	5 180	5 478	5 596
BTA	680	2 175	629	590	381	202	140	76	67	85
BP	nd	952	2 865	2 790	2 645	2 746	2 876	2 880	3 028	3 116
Autres ⁽¹⁾	nd	14	197	227	272	316	500	622	568	595
Total niv. IV	730	3 409	7 402	7 424	7 445	7 714	8 134	8 758	9 141	9 392
Total 2nd degré	10 001	15 744	24 280	23 742	23 315	23 459	23 904	24 516	24 693	25 506

2- La répartition des effectifs d'apprentis du second degré par niveau et année à la rentrée 2007

France métropolitaine et DOM

Niv. de formation	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année ⁽²⁾	Cursus 1 an	ND	Total
Niv. V	6 702	5 958	45	568	2 841	16 114
Niv. IV	3 952	3 750	1	334	1 355	9 392
Total	10 654	9 708	46	902	4 196	25 506

(1) Titres inscrits au RNCP/TH, CS, MC.

(2) Le contrat d'apprentissage peut être signé pour une durée de 3 ans lors de la signature des contractants.

DÉFINITIONS

Élève

Un élève est un jeune qui est en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent au MAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

CS

Les certificats de spécialisation (ou CS) sanctionnent un complément de formation après un diplôme de l'enseignement agricole. Ils sont accessibles par la voie de la formation continue ou par apprentissage. Les diplômes ou titres permettant l'accès à un CS varient du niveau V au niveau III.

MC

La mention complémentaire (ou MC) constitue une année supplémentaire de spécialisation qui peut être préparée à la suite de certains CAPA ou BEPA. Elle est sanctionnée par un diplôme de même niveau.

Titre inscrit au RNCP / TH

Les titres inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (ou RNCP) remplacent les TH depuis la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale. Même si les titres homologués (ou TH) n'existent plus, les titulaires conservent le bénéfice de la reconnaissance officielle de leur niveau de qualification, notamment au moment d'une embauche ou pour une promotion. Les titres valident des formations professionnelles plutôt spécifiques et souvent très pointues.

SOURCES

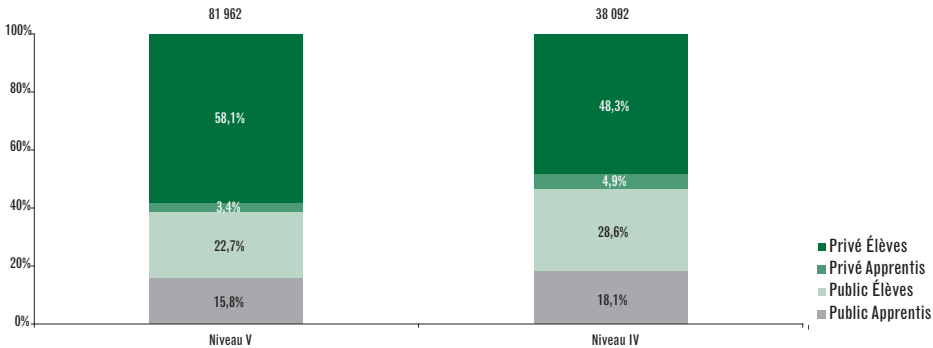
- Enquête ARA au 31 décembre 2007
- DécIEA Élèves

Les apprentis et les élèves du second degré par niveau de formation

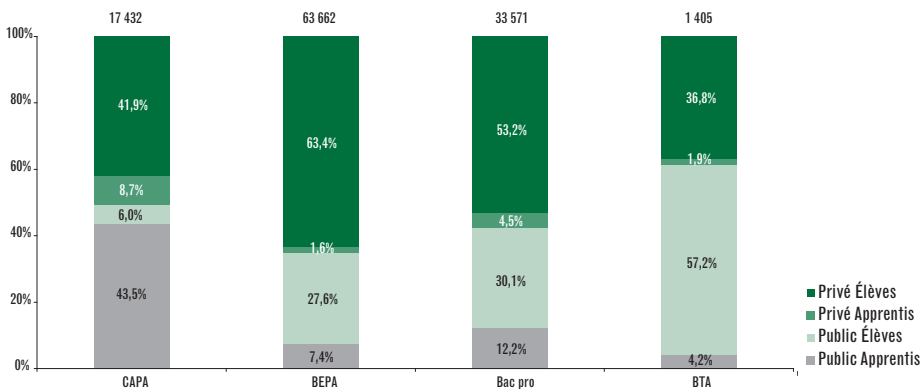
1- La comparaison des effectifs d'apprentis du second degré et d'élèves du second cycle professionnel par statut d'enseignement et niveau à la rentrée 2007 - France métropolitaine et DOM

Diplômes et autres formations	Public			Privé			Total		
	App.	Elèves	% App.	App.	Elèves	% App.	App.	Elèves	% App.
Diplômes									
CAPA	7 579	1 038	88,0	1 508	7 307	17,1	9 087	8 345	52,1
BEPA	4 733	17 553	21,2	1 039	40 337	2,5	5 772	57 890	9,1
BPA	665	nc	100,0	203	nc	100,0	868	nc	100,0
Total niv. V	12 977	18 591	41,1	2 750	47 644	5,5	15 727	66 235	19,2
BTA	59	803	6,8	26	517	4,8	85	1 320	6,0
Bac pro	4 102	10 106	28,9	1 494	17 869	7,7	5 596	27 975	16,7
BP	2 752	nc	nc	364	nc	nc	3 116	nc	nc
Total niv. IV	6 913	10 909	38,8	1 884	18 386	9,3	8 797	29 295	23,1
Total diplômes	19 890	29 500	40,3	4 634	66 030	6,6	24 524	95 530	20,4
CS/MC									
Niv. V	222	nc	nc	81	nc	nc	303	nc	nc
Niv. IV	157	nc	nc	77	nc	nc	234	nc	nc
Total CS/MC	379	nc	nc	158	nc	nc	537	nc	nc
Titres inscrits au RNCP									
Niv. V	83	nc	nc	1	nc	nc	84	nc	nc
Niv. IV	110	nc	nc	251	nc	nc	361	nc	nc
Titres inscrits au RNCP	193	nc	nc	252	nc	nc	445	nc	nc
Total	20 462	29 500	41,0	5 044	66 030	7,1	25 506	95 530	21,1

2- La proportion des effectifs d'apprentis dans le second cycle professionnel par statut d'enseignement et niveau à la rentrée 2007 - France métropolitaine et DOM



3- La proportion des effectifs d'apprentis dans le second cycle professionnel par statut d'enseignement et diplôme à la rentrée 2007 - France métropolitaine et DOM



4 Les apprentis

DÉFINITIONS

Élève

Un élève est un jeune qui est en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

SOURCES

- Enquête ARA au 31 décembre 2007

Les apprentis et les élèves du second degré par région

1- La comparaison des effectifs d'apprentis du second degré et d'élèves du second cycle professionnel par région à la rentrée 2007 - France métropolitaine et DOM

Régions	App.	Elèves	Total	% App.
Alsace	803	766	1 569	51,2
Aquitaine	1 306	5 757	7 063	18,5
Auvergne	792	2 909	3 701	21,4
Basse-Normandie	935	4 310	5 245	17,8
Bourgogne	1 176	3 709	4 885	24,1
Bretagne	1 127	10 572	11 699	9,6
Centre	1 378	4 537	5 915	23,3
Champagne-Ardenne	726	2 363	3 089	23,5
Corse	98	146	244	40,2
Franche-Comté	912	3 011	3 923	23,2
Haute-Normandie	1 024	1 710	2 734	37,5
Île-de-France	1 545	1 739	3 284	47,0
Languedoc-Roussillon	833	4 392	5 225	15,9
Limousin	562	1 776	2 338	24,0
Lorraine	1 046	2 067	3 113	33,6
Midi-Pyrénées	965	5 291	6 256	15,4
Nord-Pas-de-Calais	1 474	4 149	5 623	26,2
Pays de la Loire	1 706	10 677	12 383	13,8
Picardie	1 230	3 233	4 463	27,6
Poitou-Charentes	971	4 934	5 905	16,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 372	3 674	6 046	39,2
Rhône-Alpes	1 912	11 489	13 401	14,3
Total France métropolitaine	24 893	93 211	118 104	21,1
Guyane	0	249	249	0,0
Guadeloupe	127	620	747	17,0
Martinique	121	510	631	19,2
La Réunion	365	940	1 305	27,0
Total DOM	613	2 319	2 932	20,9
Total France métropolitaine et DOM	25 506	95 530	121 036	21,1

4 Les apprentis

DÉFINITIONS

Voie scolaire

La voie scolaire concerne les élèves des établissements d'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles par opposition à la voie de l'apprentissage.

Apprentissage

L'apprentissage a pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans, ayant satisfait à la scolarité obligatoire, une formation générale théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle. Celle-ci est sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique du second degré ou du supérieur, un titre d'ingénieur ou un titre inscrit au RNCP.

Enseignement adapté

L'enseignement adapté est également appelé « enseignement relevant de l'adaptation et de l'intégration scolaire ». Il est assuré pour le niveau du second degré par les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) présentes dans les collèges, ou les unités pédagogiques d'intégration (UPI).

CPA

Les classes de préapprentissage (ou CPA) accueillent des jeunes, sous statut scolaire, la dernière année ou les 2 dernières années de la scolarité obligatoire. L'enseignement se fait en alternance : enseignement théorique en établissement et stages pratiques en entreprise.

MC

La mention complémentaire (ou MC) constitue une année supplémentaire de spécialisation qui peut être préparée à la suite de certains CAPA ou BEPA. Elle est sanctionnée par un diplôme de même niveau.

2nde GT

La classe de seconde générale et technologique (ou 2nde GT) est une classe de détermination. La formation comprend des enseignements communs à tous les élèves, 2 enseignements de détermination au choix auxquels peut s'ajouter le choix d'une seule option facultative. En général, à la fin d'une classe de 2nde GT, un élève se dirige vers un baccalauréat général ou technologique.

Baccalauréat général

Le baccalauréat général, diplôme de niveau IV, sanctionne une formation générale à dominante scientifique (série scientifique), ou économique et sociale (série économique et sociale) ou littéraire (série littéraire). Ces séries sont organisées autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) « Sciences et technologie de l'agronomie et de l'environnement : agronomie - alimentation - environnement - territoires » (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une seconde GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSa, BTS, DUT et en CPGE.

DUT

Le diplôme universitaire de technologie (ou DUT) est un diplôme de niveau III. Il se prépare en 2 ans après le baccalauréat. Les cours sont répartis à égalité entre les matières générales et l'enseignement technologique et professionnel. L'objectif de ce diplôme est de permettre une insertion professionnelle rapide ainsi qu'une poursuite d'études.

IME

Les instituts médico-éducatifs (ou IME) sont l'un des dispositifs des établissements médico-sociaux qui accueillent des jeunes atteints d'un handicap.

Une éducation spéciale y est dispensée en tenant compte des aspects psychologiques et psychopathologiques, et le cas échéant, des soins infirmiers et des techniques de rééducation sont prodigués.

Contrat de qualification

Le contrat de qualification est un CDD destiné aux jeunes de moins de 26 ans dans le secteur marchand. Suivant le principe de l'alternance entre occupation d'un emploi et formation, il comporte l'acquisition d'une qualification reconnue par un diplôme, un titre inscrit au RNCP ou reconnu dans les conventions collectives.

Remarque : le dispositif des contrats de qualification a été supprimé par la loi du 4 mai 2004.

SOURCES

- Enquête ARA au 31 décembre 2007

Les origines des apprentis du second degré

1- La description de la situation à la rentrée 2006 des apprentis inscrits à la rentrée 2007 en première année d'une formation du second degré - France métropolitaine et DOM

Situation à la rentrée 2006	Situation à la rentrée 2007					
	Niv. V		Niv. IV		Total	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
6 ^e , 5 ^e , 4 ^e , enseignement adapté	428	2,7	7	0,1	435	1,7
3 ^e	2 540	15,8	17	0,2	2 557	10,0
CPA, CLIPA	347	2,2	1	0,0	348	1,4
CAP, CAPA, MC de niv. V	351	2,2	737	7,8	1 088	4,3
BEP, BEPA	473	2,9	552	5,9	1 025	4,0
2 ^{ème} GT	202	1,3	33	0,4	235	0,9
Baccalauréat général ou techno*	78	0,5	332	3,5	410	1,6
BT, bac pro ou autre diplôme de niv. IV	66	0,4	234	2,5	300	1,2
BTS, BTSA, DUT	18	0,1	95	1,0	113	0,4
IME	139	0,9	1	0,0	140	0,5
Total voie scolaire	4 642	28,8	2 009	21,4	6 651	26,1
CAP, CAPA, MC de niv. IV	4 016	24,9	457	4,9	4 473	17,5
BEP, BEPA	1 917	11,9	856	9,1	2 773	10,9
BP	86	0,5	1 140	12,1	1 226	4,8
BT, Bac pro, MC de niv. IV	47	0,3	1 939	20,6	1 986	7,8
BTS, BTSA, DUT	17	0,1	31	0,3	48	0,2
Total voie apprentissage	6 083	37,7	4 423	47,1	10 506	41,2
Contrat de qualification	33	0,2	18	0,2	51	0,2
En emploi (dont emploi aidé)	71	0,4	100	1,1	171	0,7
Sans emploi	91	0,6	54	0,6	145	0,6
Origine inconnue	5 194	32,2	2 788	29,7	7 982	31,3
Total	16 114	100,0	9 392	100,0	25 506	100,0

* Les bac techno du MEN sont également comptabilisés.

DÉFINITION

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf traitement des eaux.

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
 - Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
 - Services à la collectivité
 - Aménagement du territoire, développement, urbanisme
 - Protection et développement du patrimoine
 - Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement
- Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux ».

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

SOURCES

- Enquête ARA au 31 décembre 2007

Les apprentis du second degré par secteur de formation

1- Les effectifs d'apprentis du second degré par secteur et niveau à la rentrée 2007 - France métropolitaine et DOM

Secteurs de formation	Niv. V	Niv. IV	Total
Production	6 707	4 716	11 423
Aménagement	7 994	3 333	11 327
Transformation	224	473	697
Services	1 189	870	2 059
Commercialisation	282	535	817
Services aux personnes	873	330	1 203
Services aux entreprises	34	5	39
Total	16 114	9 392	25 506

2- Les effectifs féminins d'apprentis du second degré par secteur et niveau à la rentrée 2007 - France métropolitaine et DOM

Secteurs de formation	Niv. V		Niv. IV		Total	
	Filles	% Filles	Filles	% Filles	Filles	% Filles
Production	1 585	23,6	1 050	22,3	2 635	23,1
Aménagement	270	3,4	153	4,6	423	3,7
Transformation	54	24,1	180	38,1	234	33,6
Services	847	71,2	607	69,8	1 454	70,6
Commercialisation	189	67,0	328	61,3	517	63,3
Services aux personnes	658	75,4	277	83,9	935	77,7
Services aux entreprises	0	0,0	40	40,0	2	5,1
Total	2 756	17,1	1 990	21,2	4 746	18,6

DÉFINITIONS

Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur du MAP regroupe l'enseignement supérieur court (les STS agricoles, les CPGE, la classe de prélice) et l'enseignement supérieur long (les formations de référence, les formations LMD et autres des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager).

Ingénieur

Le titre d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur (CTI) se prépare dans une école publique ou privée de l'enseignement supérieur agricole.

Titre inscrit au RNCP / TH

Les titres inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (ou RNCP) remplacent les TH depuis la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale. Même si les titres homologués (ou TH) n'existent plus, les titulaires conservent le bénéfice de la reconnaissance officielle de leur niveau de qualification, notamment au moment d'une embauche ou pour une promotion. Les titres valident des formations professionnelles plutôt spécifiques et souvent très pointues.

CS

Les certificats de spécialisation (ou CS) sanctionnent un complément de formation après un diplôme de l'enseignement agricole. Ils sont accessibles par la voie de la formation continue ou par apprentissage. Les diplômes ou titres permettant l'accès à un CS varient du niveau V au niveau III.

MC

La mention complémentaire (ou MC) constitue une année supplémentaire de spécialisation qui peut être préparée à la suite de certains CAPA ou BEPA. Elle est sanctionnée par un diplôme de même niveau.

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf traitement des eaux.

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
 - Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
 - Services à la collectivité
 - Aménagement du territoire, développement, urbanisme
 - Protection et développement du patrimoine
 - Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement
- Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux ».

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

SOURCES

- Enquête ARA à partir du 31 décembre 2006
- Enquête 51 jusqu'au 31 décembre 2005
- Enquête pour l'année scolaire 2007-2008 sur les effectifs d'étudiants des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager - DGER
- DéciEA Élèves

Les apprentis dans l'enseignement supérieur

1- L'évolution des effectifs d'apprentis dans l'enseignement supérieur par niveau des rentrées 1990 à 2007

France métropolitaine et DOM

Niv. de formation	Rentrées									
	1990	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Niv. III										
BTSA	156	1 873	4 119	4 542	4 579	4 762	4 883	5 020	5 178	5 306
Autres ⁽¹⁾	nd	46	151	205	146	175	223	140	127	116
Total niv. III	156	1 919	4 270	4 747	4 725	4 937	5 106	5 160	5 305	5 422
Niv. II & I										
Ingénieur		66	251	279	306	320	341	362	393	422
Autres ⁽²⁾		0	56	72	86	73	92	38	106	81
Total niv. II & I	0	66	307	351	392	393	433	400	499	503
Total	156	1 985	4 577	5 098	5 117	5 330	5 539	5 560	5 804	5 925

2- La comparaison des effectifs d'apprentis et d'étudiants dans les formations de BTSA et d'ingénieurs à la rentrée 2007

France métropolitaine et DOM

Niv. de formation	App.	Etudiants	Total	% App.
Niv. III				
BTSA	5 306	18 027	23 333	22,7
Niv. II				
Ingénieur	422	10 628	11 050	3,8
Total	5 728	28 655	34 383	16,7

3- La répartition des effectifs d'apprentis dans l'enseignement supérieur selon le genre et le secteur de formation à la rentrée 2007 - France métropolitaine et DOM

Secteurs de formation	Filles	Garçons	Total	% Filles
Production	616	1 619	2 235	27,6
Aménagement	311	1 710	2 021	15,4
Transformation	442	374	816	54,2
Services	396	457	853	46,4
Commercialisation	373	447	820	45,5
Services aux personnes	17	2	19	89,5
Services aux entreprises	6	8	14	42,9
Total	1 765	4 160	5 925	29,8

(1) Titres inscrits au RNCP/TH, CS, MC.

(2) Titres homologués de niveaux II & I.

5.0	Les définitions transversales	146
5.1	Les étudiants de l'enseignement supérieur	148
5.2	Les étudiants de l'enseignement supérieur court	150
5.3	Les étudiants de l'enseignement supérieur court par département et région	152
5.4	La cartographie des étudiants de BTSA par région	154
5.5	Les origines socioprofessionnelles des étudiants de l'enseignement supérieur court	156
5.6	Les étudiants de BTSA selon l'âge	158
5.7	Les étudiants de BTSA par spécialité de formation	160
5.8	Les étudiants de BTSA en stage à l'étranger	162
5.9	Les étudiants de licence professionnelle	164
5.10	L'évolution des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager	166
5.11	La cartographie des étudiants de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	168
5.12	Les étudiants de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager	170

BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option ou à la spécialité.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est possible en CS, en BTSA en 1 an pour acquérir une compétence complémentaire, en classe de prélicence, en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général,
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré dans le RNCP,
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires,
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

BTSA en 1 an

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) en 1 an permet d'acquérir une double compétence. Il se prépare après l'obtention d'un premier BTSA en 2 ans.

CPGE

Dans l'enseignement agricole, il existe 3 types de classes préparatoires aux grandes écoles (ou CPGE) :

- des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique, et sciences de la terre (BCPST), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat et préparent en 2 ans principalement au concours A d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire
- une classe préparatoire qui est accessible aux titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études après le bac et prépare en 1 an au concours d'entrée à l'école nationale supérieure du paysage (ENSP)
- des classes préparatoires post BTSA - BTS - DUT (en 1 an), qui sont accessibles aux titulaires de BTSA, de DUT et de BTS pour certaines options ou aux titulaires du diplôme « technicien supérieur de la mer ». Elles préparent au concours C d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

Enseignement supérieur

L'enseignement supérieur du MAP regroupe l'enseignement supérieur court (les STS agricoles, les CPGE, la classe de prélicence) et l'enseignement supérieur long (les formations de référence, les formations LMD et autres des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager).

Doctorat

Troisième et dernier cursus du système LMD, il se prépare à l'issue du cursus master. Tous les étudiants titulaires du master peuvent se porter candidat à une inscription en thèse de doctorat, qu'ils aient obtenu un diplôme de master, ou qu'ils soient titulaires d'un titre d'ingénieur qui confère le grade de master.

La durée de préparation du doctorat est en règle générale de 3 ans. Il correspond à un diplôme bac+8.

Licence pro

La licence professionnelle est un diplôme de niveau bac+3 créé en novembre 1999. Mis en place par l'université en partenariat avec les entreprises et les branches professionnelles, ce diplôme a été conçu pour permettre l'insertion professionnelle des jeunes. Il peut être préparé en partenariat avec les établissements du MAP. La licence pro comprend 12 à 16 semaines de stage en entreprise et dure 1 an.

Master

Second cursus du système LMD, il se prépare en 4 semestres après la licence. Il correspond à un diplôme bac+5. Il correspond aux anciens DEA et DESS.

Prélicence

La prélicence permet une passerelle entre l'enseignement supérieur court (BTSA, certains BTS et DUT) et l'enseignement supérieur universitaire. La formation comprend une mise à niveau et permet d'accéder à une licence en 1 an.

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent au MAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

NOTE

Lorsque les étudiants de BTSA sont comptabilisés, respectivement les étudiants de BTS du MEN sont inclus.

SAVOIR PLUS

www.sup.chlorofil.fr



Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

DÉFINITIONS

Filière de formation

Le regroupement des années d'études successives préparant à un diplôme constitue une filière de formation.

Enseignement supérieur court

L'enseignement supérieur court du MAP regroupe les STS agricoles, les CPGE et la classe de prélicence.

Enseignement supérieur long

L'enseignement supérieur long du MAP regroupe les formations de référence, les formations LMD et autres des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager.

Formation de référence

Les formations d'ingénieurs, les formations de vétérinaires et les formations de paysagistes constituent les formations de référence de l'enseignement supérieur long du MAP.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves
- Enquête pour l'année scolaire 2008-2009 sur les effectifs d'étudiants des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager - DGER

Les étudiants de l'enseignement supérieur

1- Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur par filière de formation et selon le genre à la rentrée 2008
France métropolitaine

Filières de formation	Filles	Garçons	Total	% Filles
Sup. court				
BTSA	7 010	10 353	17 363	40,4
CPGE publique +précidence	361	196	557	64,8
Total sup. court	7 371	294	17 920	41,1
Sup. long				
Licence pro*	nd	nd	547	nd
Master	nd	nd	1 328	nd
Formation de référence	6 550	4 460	11 010	59,5
Doctorat	nd	nd	278	nd
Autres formations	nd	nd	865	nd
Total sup. long	nd	nd	14 028	nd
Total	nd	nd	31 948	nd

* Sont comptabilisés les effectifs inscrits dans les écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager.

DÉFINITION

Classe

Dans l'enseignement agricole public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture.

Dans l'enseignement privé RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les étudiants de l'enseignement supérieur court

1- Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur court par classe et statut d'enseignement aux rentrées 2007 et 2008
France métropolitaine

Classes	Rentrée 2007					Rentrée 2008				
	Public	Privé			Total	Public	Privé			Total
		TP	RA	Total privé			TP	RA	Total privé	
BTSA 1/1	101	59	8	67	168	68	59	9	68	136
BTSA 1/2	6 026	2 712	806	3 518	9 544	5 728	2 517	787	3 304	9 032
BTSA 2/2	5 289	2 133	715	2 848	8 137	5 173	2 293	729	3 022	8 195
Total BTSA	11 416	4 904	1 529	6 433	17 849	10 969	4 869	1 525	6 394	17 363
CPGE post BTSA	249	0	0	0	271	261	0	0	0	261
CPGE 1/2	152	0	0	0	152	159	0	0	0	159
CPGE 2/2	109	0	0	0	109	129	0	0	0	129
Total CPGE	510	0	0	0	532	549	0	0	0	549
Prélicence	22	0	0	0	0	8	0	0	0	8
Total	11 948	4 904	1 529	6 433	18 381	11 526	4 869	1 525	6 394	17 920

2- Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur court selon le genre et la classe aux rentrées 2007 et 2008

France métropolitaine

Classes	Rentrée 2007				Rentrée 2008			
	Filles	Garçons	Total	% Filles	Filles	Garçons	Total	% Filles
BTSA 1/1	50	118	168	29,8	38	98	136	27,9
BTSA 1/2	3 761	5 783	9 544	39,4	3 724	5 308	9 032	41,2
BTSA 2/2	3 114	5 023	8 137	38,3	3 248	4 947	8 195	39,6
Total BTSA	6 925	10 924	17 849	38,8	7 010	10 353	17 363	40,4
CPGE post BTSA	135	114	249	54,6	170	91	261	65,1
CPGE 1/2	104	48	152	68,4	101	58	159	63,5
CPGE 2/2	74	35	109	67,9	89	40	129	69,0
Total CPGE	326	206	532	61,3	360	189	549	65,6
Prélicence	13	9	22	0,0	1	7	8	12,5
Total	7 251	11 130	18 381	39,4	7 371	10 549	17 920	41,1

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les étudiants de l'enseignement supérieur court par département et région

1- Les effectifs d'étudiants de BTSa par département, région et statut d'enseignement à la rentrée 2008

France métropolitaine

Départements/Régions	BTSa			% Public	CPGE et préférence*
	Public	Privé	Total		
Bas-Rhin	109	0	109	100,0	0
Haut-Rhin	101	0	101	100,0	0
Total Alsace	210	0	210	100,0	0
Dordogne	114	12	126	90,5	0
Gironde	274	268	542	50,6	27
Landes	104	0	104	100,0	0
Lot-et-Garonne	101	34	135	74,8	0
Pyrénées-Atlantiques	161	222	383	42,0	0
Total Aquitaine	754	536	1 290	58,4	27
Allier	43	24	67	64,2	0
Cantal	84	29	113	74,3	0
Haute-Loire	130	96	226	57,5	0
Puy-de-Dôme	140	21	161	87,0	90
Total Auvergne	397	170	567	70,0	90
Calvados	123	53	176	69,9	0
Manche	195	11	206	94,7	0
Orne	167	63	230	72,6	0
Total Basse-Normandie	485	127	612	79,2	0
Côte-d'Or	259	9	268	96,6	18
Nièvre	154	0	154	100,0	0
Saône-et-Loire	104	0	104	100,0	0
Yonne	110	17	127	86,6	0
Total Bourgogne	627	26	653	96,0	18
Côtes-d'Armor	114	284	398	28,6	0
Finistère	206	209	415	49,6	0
Ille-et-Vilaine	217	264	481	45,1	20
Morbihan	115	303	418	27,5	0
Total Bretagne	652	1 060	1 712	38,1	20
Cher	68	0	68	100,0	0
Eure-et-Loir	53	0	53	100,0	0
Indre	26	43	69	37,7	0
Indre-et-Loire	68	11	79	86,1	0
Loir-et-Cher	138	0	138	100,0	0
Loiret	210	50	260	80,8	94
Total Centre	563	104	667	84,4	94
Ardennes	86	0	86	100,0	0
Aube	117	75	192	60,9	0
Marne	168	98	266	63,2	0
Haute-Marne	37	0	37	100,0	0
Total Champagne-Ardenne	408	173	581	70,2	0
Corse-du-Sud	38	0	38	100,0	0
Haute-Corse	0	0	0	0,0	0
Total Corse	38	0	38	100,0	0
Doubs	312	62	374	83,4	28
Jura	292	0	292	100,0	0
Haute-Saône	49	20	69	71,0	0
Territoire de Belfort	53	0	53	100,0	0
Total Franche-Comté	706	82	788	89,6	28
Eure	143	32	175	81,7	0
Seine-Maritime	74	60	134	55,2	0
Total Haute-Normandie	217	92	309	70,2	0
Yvelines	79	170	249	31,7	0
Essonne	0	0	0	0,0	0
Hauts-de-Seine	0	0	0	0,0	0
Val-d'Oise	0	0	0	0,0	0
Ville de Paris	0	49	49	0,0	0
Seine-et-Marne	120	0	120	100,0	0
Seine-Saint-Denis	0	45	45	0,0	0
Val-de-Marne	0	0	0	0,0	0
Total Île-de-France	199	264	463	43,0	0

Départements/Régions	BTSa			% Public	CPGE et préférence*
	Public	Privé	Total		
Aude	100	249	349	28,7	0
Gard	176	7	183	96,2	0
Hérault	87	57	144	60,4	20
Lozère	112	48	160	70,0	0
Pyrénées-Orientales	74	0	74	100,0	0
Total Languedoc-Roussillon	549	361	910	60,3	20
Corrèze	481	0	481	100,0	0
Creuse	101	0	101	100,0	0
Haute-Vienne	113	0	113	100,0	0
Total Limousin	695	0	695	100,0	0
Meurthe-et-Moselle	130	76	206	63,1	0
Meuse	48	0	48	100,0	0
Moselle	99	0	99	100,0	0
Vosges	96	47	143	67,1	0
Total Lorraine	373	123	496	75,2	0
Ariège	64	0	64	100,0	0
Aveyron	184	151	335	54,9	28
Haute-Garonne	199	14	213	93,4	101
Gers	124	49	173	71,7	0
Lot	18	0	18	100,0	0
Hautes-Pyrénées	66	0	66	100,0	0
Tarn	192	63	255	75,3	0
Tarn-et-Garonne	56	0	56	100,0	0
Total Midi-Pyrénées	903	277	1 180	76,5	129
Nord	222	491	713	31,1	0
Pas-de-Calais	126	238	364	34,6	0
Total Nord-Pas-de-Calais	348	729	1 077	32,3	0
Loire-Atlantique	149	340	489	30,5	0
Maine-et-Loire	152	222	374	40,6	60
Mayenne	139	74	213	65,3	0
Sarthe	108	127	235	46,0	0
Vendée	211	228	439	48,1	0
Total Pays de la Loire	759	991	1 750	43,4	60
Aisne	76	25	101	75,2	0
Oise	28	16	44	63,6	0
Somme	99	99	198	50,0	22
Total Picardie	203	140	343	59,2	22
Charente	50	48	98	51,0	0
Charente-Maritime	282	0	282	100,0	0
Deux-Sèvres	170	80	250	68,0	0
Vienne	86	18	104	82,7	8
Total Poitou-Charentes	588	146	734	80,1	8
Alpes-de-Haute-Provence	26	0	26	100,0	0
Hautes-Alpes	0	0	0	0,0	0
Bouches-du-Rhône	90	84	174	51,7	0
Vaucluse	146	0	146	100,0	0
Alpes-Maritimes	101	0	101	100,0	19
Var	56	0	56	100,0	0
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	419	84	503	83,3	19
Ain	123	0	123	100,0	0
Loire	32	103	135	23,7	0
Rhône	157	214	371	42,3	0
Ardèche	95	22	117	81,2	0
Drôme	140	194	334	41,9	22
Isère	191	117	308	62,0	0
Savoie	53	21	74	71,6	0
Haute-Savoie	85	238	323	26,3	0
Total Rhône-Alpes	876	909	1 785	49,1	22
Total France métropolitaine	10 969	6 394	17 363	63,2	557

* Les CPGE et la préférence n'existent que dans le secteur public.

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf traitement des eaux.

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
 - Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
 - Services à la collectivité
 - Aménagement du territoire, développement, urbanisme
 - Protection et développement du patrimoine
 - Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement
- Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux ».

Services

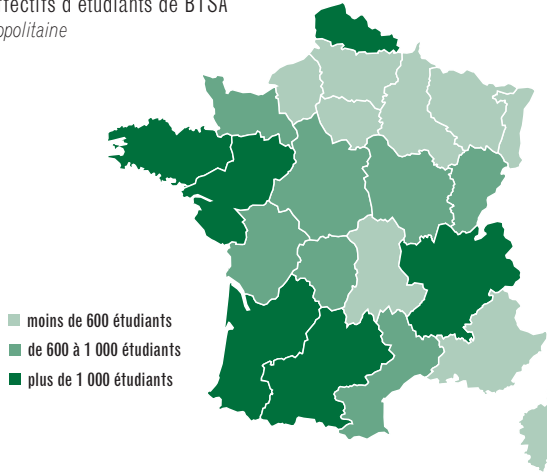
- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

SOURCES

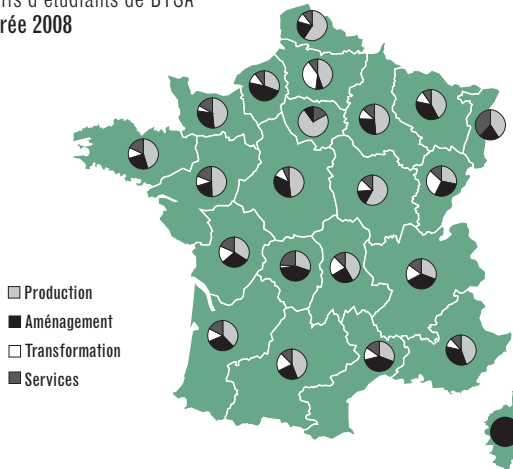
- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

La cartographie des étudiants de BTSA par région

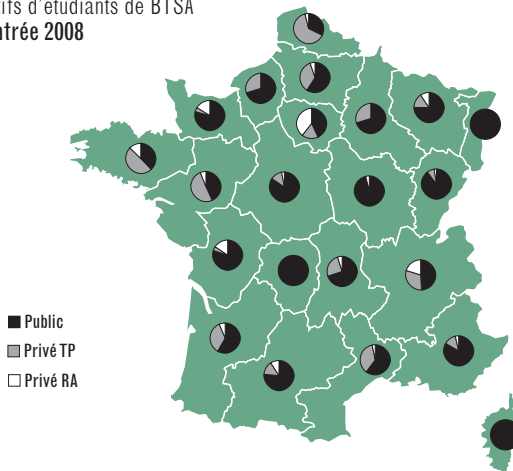
1- La répartition régionale des effectifs d'étudiants de BTSA à la rentrée 2008 - France métropolitaine



2- La répartition régionale des effectifs d'étudiants de BTSA par secteur de formation à la rentrée 2008
France métropolitaine



3- La répartition régionale des effectifs d'étudiants de BTSA par statut d'enseignement à la rentrée 2008
France métropolitaine



DÉFINITIONS

PCS

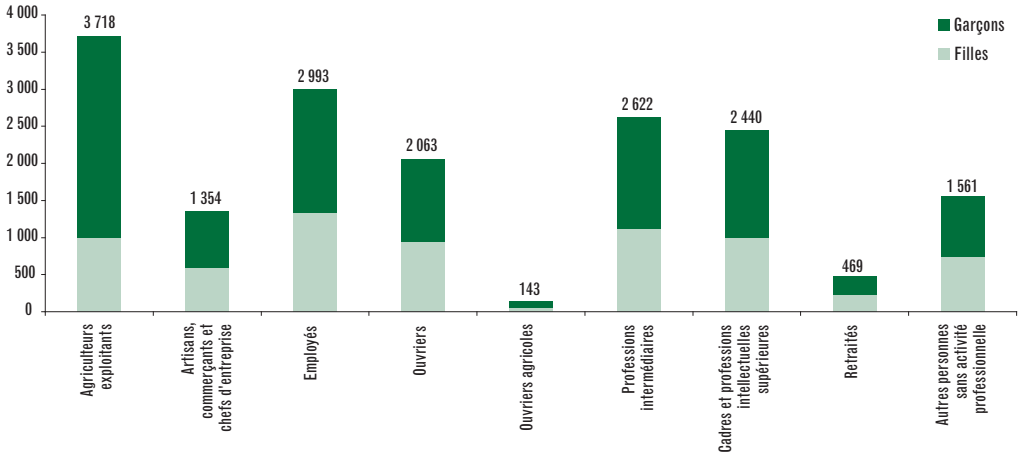
La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés au plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprises, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprises, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contremaîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités)

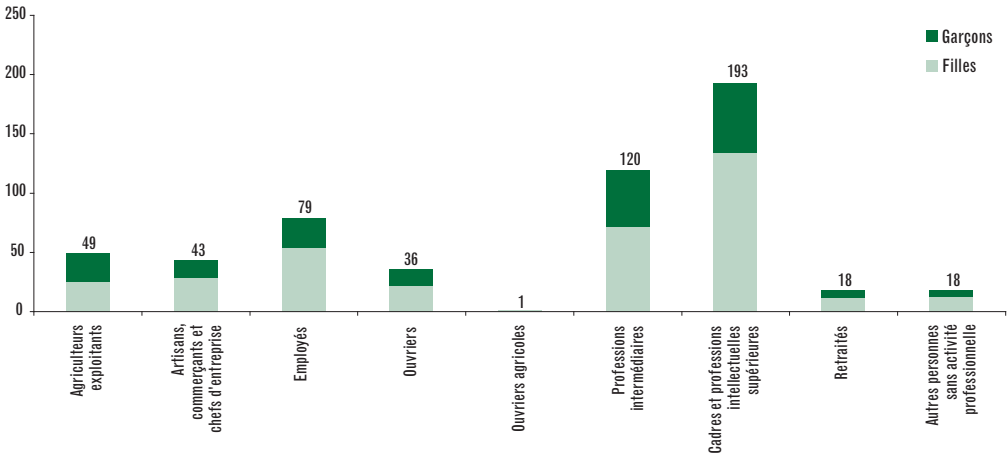
SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciaEA Élèves

1- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des étudiants de BTSA selon le genre à la rentrée 2008 - France métropolitaine



2- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des étudiants de CPGE et de prélice selon le genre à la rentrée 2008 - France métropolitaine



DÉFINITIONS

Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier de l'année N.

Classe

Dans l'enseignement agricole public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture.

Dans l'enseignement privé RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

En avance

Un élève en avance est un élève qui, par saut de classe, ou parce qu'il est entré précocement dans le système éducatif, a au minimum 1 an de moins que l'âge théorique.

Âge théorique ou à l'heure

L'âge théorique ou à l'heure est l'âge d'un élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe (15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale).

En retard

Le retard scolaire s'apprécie par rapport à une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe : un élève rentre ainsi au cours préparatoire à 6 ans, au collège à 11 ans et au lycée à 15 ans. Un élève en retard a au moins 1 an de plus que l'âge théorique. C'est un indicateur couramment utilisé pour mesurer les difficultés rencontrées par les élèves.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les étudiants de BTSA selon l'âge

1- Les effectifs étudiants de BTSA selon l'âge, le genre et la classe à la rentrée 2008 - France métropolitaine

Classes	Filles					Garçons					Ensemble				
	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure
BTSA 1/1	10	9	19	38	23,7	39	24	35	98	24,5	49	33	54	136	24,3
BTSA 1/2	1 194	1 269	1 261	3 724	34,1	1 810	1 737	1 761	5 308	32,7	3 004	3 006	3 022	9 032	33,3
BTSA 2/2	1 009	1 106	1 133	3 248	34,1	1 606	1 690	1 651	4 947	34,2	2 615	2 796	2 784	8 195	34,1
Total BTSA	2 213	2 384	2 413	7 010	34,0	3 455	3 451	3 447	10 353	33,3	5 668	5 835	5 860	17 363	33,6
CPGE post BTSA-BTS-DUT	94	54	22	170	31,8	60	22	9	91	24,2	154	76	31	261	29,1
CPGE 1/2	14	74	13	101	73,3	4	46	8	58	79,3	18	120	21	159	75,5
CPGE 2/2	4	62	23	89	69,7	2	27	11	40	67,5	6	89	34	129	69,0
Total CPGE	112	190	58	360	52,8	66	95	28	189	50,3	178	285	86	549	51,9
Prélicence	0	1	0	1	ns	6	0	1	7	ns	6	1	1	8	ns
Total	2 325	2 575	2 471	7 371	34,9	3 527	3 546	3 476	10 549	33,6	5 852	6 121	5 947	17 920	34,2

DÉFINITION

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole peut être préparé à travers une ou plusieurs spécialités de formation selon les cas. La spécialité de formation est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun du diplôme.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Élèves

Les étudiants de BTSA par spécialité de formation

1- Les effectifs d'étudiants de BTSA selon le genre et la spécialité de formation, à la rentrée 2008 - France métropolitaine

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% Filles
Production				
ACSE	921	2 203	3 124	29,5
Aquaculture	38	253	291	13,1
Génie des équipements agricoles	4	321	325	1,2
Production horticole	258	403	661	39,0
Productions animales	825	566	1 391	59,3
Technologies végétales	216	621	837	25,8
Viticulture oenologie	151	382	533	28,3
Total secteur production	2 413	4 749	7 162	33,7
Aménagement				
Aménagements paysagers	488	1 147	1 635	29,8
GEMEAU	336	888	1 224	27,5
Gestion forestière	92	470	562	16,4
GPN	814	947	1 761	46,2
Total secteur aménagement	1 730	3 452	5 182	33,4
Transformation				
ANABIOTEC	766	353	1 119	68,5
IAA	677	538	1 215	55,7
Industries céréalières	7	14	21	33,3
Qualité dans les industries alimentaires et bio-industries	32	18	50	64,0
Total secteur transformation	1 482	923	2 405	61,6
Services				
Services en espace rural	607	180	787	77,1
Technico-commercial	778	1 049	1 827	42,6
Total secteur services	1 385	1 229	2 614	53,0
Total	7 010	10 353	17 363	40,4

2- Les effectifs d'étudiants de classes préparatoires et de prélicéence selon le genre et la spécialité de formation, à la rentrée 2008 - France métropolitaine

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% Filles
CPGE post BTSa-BTS-DUT	170	91	261	65,1
CPGE BCPST	175	87	262	66,8
CPGE TB	15	11	26	57,7
Prélicéence	1	7	8	12,5
Total	361	196	557	64,8

DÉFINITIONS

CNEAP

Le conseil national de l'enseignement agricole privé (ou CNEAP) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé qui relèvent du MAP. Ce réseau fédère les lycées de l'enseignement agricole privé (LEAP) qui proposent des formations depuis la 4^e au BTSA. Ce réseau comprend également des écoles d'ingénieurs.

UNMFREO

L'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (ou UNMFREO) est une fédération d'établissements de l'enseignement agricole privé. Elle fédère majoritairement les maisons familiales rurales (ou MFR), associations uniques et autonomes, créées en 1937. Elles pratiquent une pédagogie de l'alternance avec des semaines de formation en entreprise et des semaines de formation à l'école. Elles dispensent des formations de la 4^e au BTSA.

SOURCES

- Enquête coopération internationale 2006 - DGER

Les étudiants de BTSA en stage à l'étranger

1- Les effectifs de BTSA en stage à l'étranger selon la destination en 2006

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Pays	Nb étudiants
Total Afrique	47
Amérique Centrale	1
Amérique Nord	141
Amérique Sud	20
Total Amérique	162
Total Asie	6
Andorre	1
Croatie	1
Suisse	18
Ukraine	36
Total Europe hors UE	56
Allemagne	109
Autriche	3
Belgique	21
Danemark	5
Espagne	15
Estonie	1
Finlande	3
Grèce	6
Hongrie	5
Irlande	119
Italie	11
Pays-Bas	60
Pologne	13
Portugal	1
République tchèque	3
Royaume-uni	147
Suède	5
Total Europe UE	538
Total Moyen-Orient	3
Total Océanie	39
ND	5
Total	856

2- Les effectifs de BTSA en stage à l'étranger selon la durée de stage en 2006

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Durée stage	Nb étudiants
1 à 4 semaines	396
5 à 8 semaines	312
9 à 12 semaines	84
13 semaines et +	57
ND	7
Total	856

3- Les effectifs de BTSA en stage à l'étranger selon le statut d'enseignement de l'établissement de l'étudiant en 2006

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Statut d'enseignement	Nb étudiants
Public	396
CNEAP	354
UNMFREQ	106
Total	856

DÉFINITION

Établissement partenaire d'une licence pro

La licence pro est délivrée par les universités, seules ou conjointement avec d'autres établissements publics d'enseignement supérieur, habilités à cet effet par le ministre chargé de l'enseignement supérieur. D'une part, certains établissements de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, et d'autre part, des établissements du second degré et l'enseignement supérieur court, dans le cadre de leur mission d'insertion et de la compétence de leurs équipes à concevoir des modules d'enseignement ont été associés par des universités à la conception et à la mise en œuvre de licences pro.

La formation conduisant à la licence professionnelle est conçue et organisée dans le cadre de partenariats étroits avec le monde professionnel.

SOURCES

- Portail étudiant du MESR

Les étudiants de licence professionnelle

1- Les effectifs d'étudiants de licence professionnelle* par région à la rentrée 2006 - France métropolitaine, DOM

Régions	Nb étudiants
Alsace	75
Aquitaine	146
Auvergne	63
Basse-Normandie	153
Bourgogne	118
Bretagne	144
Centre	144
Champagne-Ardenne	16
Corse	0
Franche-Comté	33
Haute-Normandie	27
Île-de-France	8
Languedoc-Roussillon	182
Limousin	55
Lorraine	125
Midi-Pyrénées	156
Nord-Pas-de-Calais	251
Pays de la Loire	323
Picardie	55
Poitou-Charentes	49
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39
Rhône-Alpes	203
Total France métropolitaine	2365
Guyane	17
Total DOM	17
Total	2382

2- Les effectifs d'étudiants de licence professionnelle* et le nombre de classe par domaine à la rentrée 2006

France métropolitaine, DOM

Domaines	Nb classes	Nb étudiants
Agronomie	16	238
Aménagement du paysage	12	176
Aménagement du territoire et urbanisme	16	179
Banque - assurances	1	70
Biotechnologies	3	22
Bois et ameublement	1	nd
Commerce	17	268
Développement, protection du patrimoine culturel	2	56
Hôtellerie - tourisme	2	nd
Industries agricoles et alimentaires	33	439
Maintenance des systèmes pluritechniques	4	60
Management des organisations	15	197
Production industrielle	4	50
Productions animales	11	120
Productions végétales	9	124
Protection de l'environnement	19	348
Sciences humaines	3	35
Travaux publics	1	nd
Total	169	2382

* Les licences professionnelles pour lesquelles au moins un établissement du MAP est partenaire.

DÉFINITIONS

Pôle de compétences

Depuis 2004, le MAP a initié un projet de restructuration de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, par la création de sept pôles géographiques de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement ».

Un pôle de compétences fédère, sur une même zone géographique, toutes les compétences existantes en formation, recherche et transfert dans le domaine des sciences et technologies du vivant et de l'environnement. Un pôle de compétences peut être constitué :

- d'établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, publics et privés (relevant du MAP ou d'autres ministères);
- d'établissements publics de recherche (INRA, CEMAGREF, AFSSA, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD...);
- d'universités;
- de structures publiques et/ou professionnelles en charge du développement et du transfert de technologies comme les instituts et centres techniques agricoles (ACTA, ACTIA, CRITT...) et les pôles de compétitivité quand ils existent.

Formation de référence

Les formations d'ingénieurs, les formations de vétérinaires et les formations de paysagistes constituent les formations de référence de l'enseignement supérieur long du MAP.

SOURCES

- Enquête pour l'année scolaire 2008-2009 sur les effectifs d'étudiants des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager - DGER

1- L'évolution des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long par école entre les rentrées 1998 et 2008 France métropolitaine

Pôles de compétences - Ecoles (Cursus)	1998		2002		2008	
	Formation de référence	Total	Formation de référence	Total	Formation de référence	Total
ENESAD	230	230	276	276	310	617
Total étudiants pôle Agrale	230	230	276	276	310	617
EI PURPAN (ex-ESAP)	593	605	608	670	768	785
INP - ENSAT ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—
ENVT	552	599	577	605	442	442
ENFA ⁽²⁾	360	360	672	709	325	608
Total étudiants pôle Agri Campus - Toulouse	1 505	1 564	1 857	1 984	1 535	1 835
Montpellier SupAgro						
Cursus agronome (ex-ENSAM)	329	543	363	618	361	857
Cursus IAA Régions chaudes (ex-ENSIA) ⁽⁵⁾					66	66
Cursus ingénieurs de spécialisation ESAT (ex-CNEARC)	94	120	107	149	77	77
Total étudiants pôle Agropolis International - Montpellier	423	663	470	767	504	1 000
ENVL						
Cursus vétérinaire	544	558	614	646	475	540
ENITAC	277	335	296	323	325	507
ISARA	445	458	498	517	590	592
ENSV ⁽³⁾	39	39	72	72	10	32
Total étudiants pôle Estive - Lyon - Clermont-Ferrand	1 305	1 390	1 480	1 558	1 400	1 671
AgroParisTech - ENGREF						
Cursus forêt/FIF (ex-FIF ENGREF)	109	109	122	122	139	139
ENSAIA ⁽¹⁾	—	—	—	—	—	—
Total étudiants pôle FABELOR - Nancy	109	109	122	122	139	139
Agrocampus Ouest						
CFR de Rennes						
Cursus agronome (ex-ENSAR)	356	574	373	559	404	743
Cursus agroalimentaire (ex-INSFA)	240	240	242	242	206	206
ISPA 3 ^e cycle	14	14	7	7	nc	nc
Cursus du lait (ex-IESIEL)	21	21	10	10	0	0
CFR d'Angers						
Cursus horticulture et paysage (ex-ENSHAP-INH)	40	57	146	147	—	—
Cursus horticulture et paysage (ex-ENIHP-INH)	45	45	293	293	472	472
ENITHP (ex-INH)	140	141	—	—	—	—
ENITIAA	293	397	282	332	277	441
ENVN	537	641	580	603	457	490
ESA	580	702	608	709	668	898
ESB	192	192	210	210	235	235
Total étudiants pôle Ouest - Rennes - Angers - Nantes	2 458	3 024	2 751	3 112	2 719	3 485
AgroParisTech						
Cursus agronome (ex-INA-PG)	722	1 148	702	1 067	766	1 210
Cursus IAA (ex-ENSIA) ⁽⁵⁾	250	369	282	369	215	280
Cursus IGRF (ex-ENGREF)	130	194	201	366	114	114
ISAA	5	5	15	15	29	29
ENVA	535	660	629	666	478	478
ENSP	199	206	181	194	196	214
Total étudiants pôle STVE - Paris	1 841	2 582	2 010	2 677	1 798	2 325
ENGEEES	174	268	214	254	235	473
ENITAB	276	323	305	315	344	424
ESITPA	450	450	455	455	406	406
ISA ITIAPE (ex-ISAL)	496	520	558	605	646	679
Lasalle Beauvais ⁽⁴⁾						
Cursus agriculture (ex-ISAB)	607	611	626	626	604	604
Cursus alimentation et santé (ex-ISAB)			130	130	370	370
Total étudiants hors pôle	2 003	2 172	2 288	2 385	2 605	2 956
Total	9 874	11 734	11 254	12 881	11 010	14 028

(1) L'ENSAT et l'ENSAIA sont des établissements du MESR, les effectifs ne sont pas comptabilisés.

(2) L'ENFA est l'école nationale supérieure de formation d'enseignants du MAP.

(3) L'ENSV est l'école des inspecteurs vétérinaires.

(4) Lasalle Beauvais propose également le cursus géologie - environnement cohabilité avec le MESR.

(5) En 1998 et 2002, les effectifs du cursus IAA régions chaudes (ex-ENSIA) sont comptabilisés avec les effectifs du cursus IAA (ex-ENSIA).

SOURCES

- Enquête pour l'année scolaire 2008-2009 sur les effectifs d'étudiants des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager - DGER

DÉFINITIONS

Pôle de compétences

Depuis 2004, le MAP a initié un projet de restructuration de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, par la création de sept pôles géographiques de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement ».

Un pôle de compétences fédère, sur une même zone géographique, toutes les compétences existantes en formation, recherche et transfert dans le domaine des sciences et technologies du vivant et de l'environnement. Un pôle de compétences peut être constitué :

- d'établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, publics et privés (relevant du MAP ou d'autres ministères);
- d'établissements publics de recherche (INRA, CEMAGREF, AFSSA, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD...);
- d'universités;
- de structures publiques et/ou professionnelles en charge du développement et du transfert de technologies comme les instituts et centres techniques agricoles (ACTA, ACTIA, CRITT...) et les pôles de compétitivité quand ils existent.

Formation de référence

Les formations d'ingénieurs, les formations de vétérinaires et les formations de paysagistes constituent les formations de référence de l'enseignement supérieur long du MAP.

SOURCES

- Enquête pour l'année scolaire 2008-2009 sur les effectifs d'étudiants des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager - DGER

1- Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long selon le genre et par école à la rentrée 2008 France métropolitaine

Pôles de compétences - Écoles (Cursus)	Formation de référence		Autres formations		Total	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons
ENESAD	195	115	173	134	368	249
Total étudiants pôle Agrale	195	115	173	134	368	249
EI PURPAN (ex-ESAP)	372	396	6	11	378	407
INP - ENSAT ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–
ENVT	315	127	nc	nc	315	127
ENFA ⁽²⁾	165	160	82	201	247	361
Total étudiants pôle Agri Campus - Toulouse	852	683	88	212	940	895
Montpellier SupAgro						
Cursus agronome (ex-ENSAM)	230	131	206	290	436	421
Cursus IAA Régions chaudes (ex-ENSIA)	41	25	nc	nc	41	25
Cursus ingénieurs de spécialisation ESAT (ex-CNEARC)	43	34	nc	nc	43	34
Total étudiants pôle Agropolis International - Montpellier	314	190	206	290	520	480
ENVL						
Cursus vétérinaire	347	128	34	31	381	159
ENITAC	182	143	61	121	243	264
ISARA	329	261	1	1	330	262
ENSV ⁽³⁾	8	2	17	5	25	7
Total étudiants pôle Estive - Lyon - Clermont-Ferrand	866	534	113	158	979	692
AgroParisTech - ENGREF						
Cursus forêt/FIF (ex-FIF ENGREF)	60	79	nc	nc	60	79
ENSAIA ⁽¹⁾	–	–	–	–	–	–
Total étudiants pôle FABELOR - Nancy	60	79	nc	nc	60	79
Agrocampus Ouest						
CFR de Rennes						
Cursus agronome (ex-ENSAR)	267	137	170	169	437	306
Cursus agroalimentaire (ex-INSFA)	154	52	nc	nc	154	52
CFR d'Angers						
Cursus horticulture et paysage	282	190	nc	nc	282	190
ENITIAA	190	87	97	67	287	154
ENVN	320	137	26	7	346	144
ESA	338	330	62	168	400	498
ESB	64	171	nc	nc	64	171
Total étudiants pôle Ouest - Rennes - Angers - Nantes	1615	1104	355	411	1970	1515
AgroParisTech						
Cursus agronome (ex-INA-PG)	498	268	291	153	789	421
Cursus IAA (ex-ENSIA)	165	50	43	22	208	72
Cursus IGRF (ex-ENGREF)	63	51	nc	nc	63	51
ISAA	22	7	nc	nc	22	7
ENVA	367	111	nc	nc	367	111
ENSP	116	80	13	5	129	85
Total étudiants pôle STVE - Paris	1231	567	347	180	1578	747
ENGEES	111	124	116	122	227	246
ENITAB	202	142	55	25	257	167
ESITPA	166	240	nc	nc	166	240
ISA ITIAPE (ex-ISAL)	335	311	13	20	348	331
Lasalle Beauvais ⁽⁴⁾						
Cursus agriculture (ex-ISAB)	294	310	nc	nc	294	310
Cursus alimentation et santé (ex-ISAB)	309	61	nc	nc	309	61
Total étudiants hors pôle	1417	1188	184	167	1601	1355
Total	6550	4460	1466	1552	8016	6012

(1) L'ENSAT et l'ENSAIA sont des établissements du MESR, les effectifs ne sont pas comptabilisés.

(2) L'ENFA est l'école nationale supérieure de formation d'enseignants du MAP.

(3) L'ENSV est l'école des inspecteurs vétérinaires.

(4) Lasalle Beauvais propose également le cursus géologie - environnement cohabilité avec le MESR.

DÉFINITIONS

Formation de référence

Les formations d'ingénieurs, les formations de vétérinaires et les formations de paysagistes constituent les formations de référence de l'enseignement supérieur long du MAP.

Pôle de compétences

Depuis 2004, le MAP a initié un projet de restructuration de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, par la création de sept pôles géographiques de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement ».

Un pôle de compétences fédère, sur une même zone géographique, toutes les compétences existantes en formation, recherche et transfert dans le domaine des sciences et technologies du vivant et de l'environnement. Un pôle de compétences peut être constitué :

- d'établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, publics et privés (relevant du MAP ou d'autres ministères) ;
- d'établissements publics de recherche (INRA, CEMAGREF, AFSSA, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD...);
- d'universités ;
- de structures publiques et/ou professionnelles en charge du développement et du transfert de technologies comme les instituts et centres techniques agricoles (ACTA, ACTIA, CRITT...) et les pôles de compétitivité quand ils existent.

SOURCES

- Enquête pour l'année scolaire 2008-2009 sur les effectifs d'étudiants des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager - DGER

2- La répartition des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long inscrits en formation de référence par école et par année de formation⁽¹⁾ à la rentrée 2008 - France métropolitaine

Pôles de compétences - Écoles (Cursus)	2 ^e		3 ^e		4 ^e		5 ^e		6 ^e	7 ^e	Total	
	1 ^{re}	Eff.	Dt nb admis	Eff.	Dt nb admis	Eff.	Dt nb admis	Eff.				Dt nb admis
ENESAD	nc	nc	102		108	6	100		nc	nc	310	
Total étudiants pôle Agrale	nc	nc	102		108	6	100		nc	nc	310	
EI PURPAN (ex-ESAP)	170	155	33	168	15	136		139	nc	nc	768	
INP - ENSAT ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
ENVT	nc	nc	115	109		110			nc	108	442	
ENFA ⁽³⁾	nc	nc	nc	325		nc			nc	nc	325	
Total étudiants pôle Agri Campus - Toulouse	170	155	33	283	15	570		249		108	1535	
Montpellier SupAgro												
Cursus agronome (ex-ENSAM)	nc	nc	131	130	6	100			nc	nc	361	
Cursus IAA Régions chaudes (ex-ENSIA)	nc	nc	22	24	5	20			nc	nc	66	
Cursus ingénieurs de spécialisation ESAT (ex-CNEARC)	nc	nc	nc	nc		41			36	nc	77	
Total étudiants pôle Agropolis International - Montpellier	nc	nc	153	154	11	161			36	nc	504	
ENVL												
Cursus vétérinaire	nc	nc	125	108		110			nc	132	475	
ENITAC	nc	nc	111	112	6	102			nc	nc	325	
ISARA	123	120	8	119	26	124	4	104	nc	nc	590	
ENSV ⁽⁴⁾	nc	nc	nc	nc		nc			2	8	10	
Total étudiants pôle Estive - Lyon - Clermont-Ferrand	123	120	8	355	26	344	10	316	2	140	1400	
AgroParisTech - ENGREF												
Cursus forêt/FIF (ex-FIF ENGREF)	nc	nc	37	47	9	55			nc	nc	139	
ENSAIA ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total étudiants pôle FABELOR - Nancy	nc	nc	37	47	9	55			nc	nc	139	
Agrocampus Ouest												
CFR de Rennes												
Cursus agronome (ex-ENSAR)	nc	nc	124	137	7	143	14		nc	nc	404	
Cursus agroalimentaire (ex-INSFA)	29	42	6	37		50			nc	nc	206	
CFR d'Angers												
Cursus horticulture et paysage	48	66	22	114	49	122	5	122	nc	nc	472	
ENITIAA	nc	nc	87	109	5	81			nc	nc	277	
ENVN	nc	nc	119	118		98			nc	122	457	
ESA	122	132	17	170	27	117	21	127	nc	nc	668	
ESB	nc	nc	81	86	9	68			nc	nc	235	
Total étudiants pôle Ouest - Rennes - Angers - Nantes	199	240	45	732	76	739	47	687	14	nc	2719	
AgroParisTech												
Cursus agronome (ex-INA-PG)	nc	nc	225	349	11	192			nc	nc	766	
Cursus IAA (ex-ENSIA)	nc	nc	75	77	4	63			nc	nc	215	
Cursus IGRF (ex-ENGREF)	nc	nc	nc	nc		nc			60	54	114	
ISAA	nc	nc	nc	nc		nc			29	nc	29	
ENVA	nc	nc	116	112		108			nc	142	478	
ENSP	nc	nc	60	51		42			43	nc	196	
Total étudiants pôle STVE - Paris	nc	nc	476	589	15	405			132	196	1798	
ENGEES	nc	nc	77	79	3	79			nc	nc	235	
ENITAB	nc	nc	117	120	2	107			nc	nc	344	
ESITPA	70	70	13	111	33	66	0	89	nc	nc	406	
ISA ITIAPE (ex-ISAL)	120	116	11	134	13	128	3	148	nc	nc	646	
Lasalle Beauvais ⁽⁵⁾												
Cursus agriculture (ex-ISAB)	115	144	25	130	19	117	0	98	nc	nc	604	
Cursus alimentation et santé (ex-ISAB)	73	64	19	82	27	78	5	73	nc	nc	370	
Total étudiants hors pôle	378	394	68	651	92	588	13	594	nc	nc	2605	
Total	870	909	154	2789	209	3139	111	2567	14	170	566	11010

Dont élèves fonctionnaires en 2008 : ENITAB (36), ENITAC (15), ENESAD (20), ENITIAA (2), cursus forêt/FIF (28), ENGEES (39), cursus IGRF (62), ENSV (10), ISAA (6)

(1) Pour la majorité des écoles publiques, les 3^e, 4^e et 5^e années de formation (après le bac) correspondent aux 1^{re}, 2^e et 3^e années des écoles.

(2) L'ENSAT et l'ENSAIA sont des établissements du MESR, les effectifs ne sont pas comptabilisés.

(3) L'ENFA est l'école nationale supérieure de formation d'enseignants du MAP.

(4) L'ENSV est l'école des inspecteurs vétérinaires.

(5) Lasalle Beauvais propose également le cursus géologie - environnement cohabilité avec le MESR.

5 Les étudiants

Les écoles publiques de l'enseignement supérieur long

Agrocampus Ouest
AgroParis Tech
ENESAD
ENFA
ENGEES
ENITAB
ENITAC
ENITIAA
ENSP
ENSV
ENVA
ENVL
ENVN
ENVT
Montpellier SupAgro

Les écoles privées de l'enseignement supérieur long

EI Purpan
ESA
ESB
ESITPA
ISA ITIAPE
ISARA
Lasalle Beauvais

SOURCES

- Enquête pour l'année scolaire 2008-2009 sur les effectifs d'étudiants des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager - DGER

3- La répartition des effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long public et privé inscrits en formation de référence par année de formation⁽¹⁾ à la rentrée 2008 - France métropolitaine

	1 ^e	2 ^e		3 ^e		4 ^e		5 ^e		6 ^e	7 ^e	Total
	Eff.	Eff.	Dt nb admis	Eff.	Dt nb admis	Eff.	Dt nb admis	Eff.	Dt nb admis			
Public	77	108	28	1 794	0	2 287	64	1 721	14	170	566	6 723
Privé	793	801	126	995	160	852	42	846				4 287
Total	870	909	154	2 789	160	3 139	106	2 567	14	170	566	11 010

(1) Pour la majorité des écoles publiques, les 3^e, 4^e et 5^e années de formation (après le bac) correspondent aux 1^{re}, 2^e et 3^e années des écoles.

DÉFINITIONS

Formation de référence

Les formations d'ingénieurs, les formations de vétérinaires et les formations de paysagistes constituent les formations de référence de l'enseignement supérieur long du MAP.

Filière de formation

Le regroupement des années d'études successives préparant à un diplôme constitue une filière de formation.

Pôle de compétences

Depuis 2004, le MAP a initié un projet de restructuration de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, par la création de sept pôles géographiques de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement ».

Un pôle de compétences fédère, sur une même zone géographique, toutes les compétences existantes en formation, recherche et transfert dans le domaine des sciences et technologies du vivant et de l'environnement. Un pôle de compétences peut être constitué :

- d'établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, publics et privés (relevant du MAP ou d'autres ministères) ;
- d'établissements publics de recherche (INRA, CEMAGREF, AFSSA, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD...);
- d'universités ;
- de structures publiques et/ou professionnelles en charge du développement et du transfert de technologies comme les instituts et centres techniques agricoles (ACTA, ACTIA, CRITT...) et les pôles de compétitivité quand ils existent.

SOURCES

- Enquête pour l'année scolaire 2008-2009 sur les effectifs d'étudiants des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager - DGER

4- Les effectifs d'étudiants de l'enseignement supérieur long (hors formation de référence) par école et filière de formation à la rentrée 2008 - France métropolitaine

Pôles de compétences - Écoles (Cursus)	Licence pro	Cursus master	Cursus doctorat	Autres formations
ENESAD	70	124	nc	113
Total étudiants pôle Agrale	70	124	nc	113
EI PURPAN (ex-ESAP)	17	nc	nc	nc
INP - ENSAT ⁽¹⁾	—	—	—	—
ENVT	nc	nc	nc	nc
ENFA ⁽²⁾	120	137	nc	26
Total étudiants pôle Agri Campus - Toulouse	137	137	nc	26
Montpellier SupAgro				
Cursus agronome (ex-ENSAM)	53	208	164	71
Cursus IAA Régions chaudes (ex-ENSIA)	nc	nc	nc	nc
Cursus ingénieurs de spécialisation ESAT (ex-CNEARC)	nc	nc	nc	nc
Total étudiants pôle Agropolis International - Montpellier	53	208	164	71
ENVL				
Cursus vétérinaire	nc	nc	nc	65
ENITAC	66	116	nc	nc
ISARA	1	nc	nc	1
ENS ⁽³⁾	nc	nc	nc	22
Total étudiants pôle Estive - Lyon - Clermont-Ferrand	67	116	nc	88
AgroParisTech - ENGREF				
Cursus forêt/FIF (ex-FIF ENGREF)	nc	nc	nc	nc
ENSAIA ⁽¹⁾	—	—	—	—
Total étudiants pôle FABELOR - Nancy	nc	nc	nc	nc
Agrocampus Ouest				
CFR de Rennes				
Cursus agronome (ex-ENSAR)	nc	116	110	113
Cursus agroalimentaire (ex-INSFA)	nc	nc	nc	nc
CFR d'Angers				
Cursus horticulture et paysage	nc	nc	nc	nc
ENITIAA	47	68	nc	49
ENVN	nc	nc	nc	33
ESA	79	16	nc	135
ESB	nc	nc	nc	nc
Total étudiants pôle Ouest - Rennes - Angers - Nantes	126	200	110	330
AgroParisTech				
Cursus agronome (ex-INA-PG)	nc	268	nc	176
Cursus IAA (ex-ENSIA)	nc	57	nc	8
Cursus IGRF (ex-ENGREF)	nc	nc	nc	nc
ISAA	nc	nc	nc	nc
ENVA	nc	nc	nc	nc
ENSP	nc	18	nc	nc
Total étudiants pôle STVE - Paris	nc	343	nc	184
ENGEES	55	165	4	14
ENITAB	39	35	nc	6
ESITPA	nc	nc	nc	nc
ISA ITIAPE (ex-ISAL)	nc	nc	nc	33
Lasalle Beauvais ⁽⁴⁾				
Cursus agriculture (ex-ISAB)	nc	nc	nc	nc
Cursus alimentation et santé (ex-ISAB)	nc	nc	nc	nc
Total étudiants hors pôle	94	200	4	53
Total	547	1328	278	865

(1) L'ENSAT et l'ENSAIA sont des établissements du MESR, les effectifs ne sont pas comptabilisés.

(2) L'ENFA est l'école nationale supérieure de formation d'enseignants du MAP.

(3) L'ENS est l'école des inspecteurs vétérinaires.

(4) Lasalle Beauvais propose également le cursus géologie - environnement cohabilité avec le MESR.

6

6.0	Les définitions transversales	180
6.1	Les stagiaires de la formation professionnelle continue	182
6.2	Les stagiaires de la formation professionnelle continue par secteur de formation	184

6 La formation professionnelle continue

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare jusqu'à présent en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après un BEPA ou un BPA. Il est également accessible aux titulaires d'un CAPA ou aux élèves ayant accompli une scolarité de fin de 1^{re} générale ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels, ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSa ou en CS.

Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) « Sciences et technologie de l'agronomie et de l'environnement : agronomie - alimentation - environnement - territoires » (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une seconde GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSa, BTS, DUT et en CPGE.

BEPA

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans (classes de 2^{nde} pro ou BEPA 1 et terminale BEPA) après une classe de 3^e, un CAP ou un CAPA. La formation est organisée en modules : un tronc commun à toutes les options et 2 modules qui précisent l'option et la spécialité professionnelle choisies.

Elle comporte également un stage de 10 à 12 semaines de mise en situation professionnelle.

Le BEPA présente une double finalité : l'entrée dans la vie active et la poursuite d'études dans les voies professionnelles et technologiques (bac pro, BTA, bac techno ou la préparation d'un CS).

BP

Le brevet professionnel (ou BP) est un diplôme de niveau IV.

Il est délivré selon la modalité des UC. S'il est en général préparé par des candidats de la formation continue, il est également accessible par la voie de l'apprentissage. Son objectif est l'insertion professionnelle. Le BPA est son équivalent au MAP.

BPA

Le brevet professionnel agricole (ou BPA) est un diplôme de niveau V.

Ce diplôme peut être délivré selon la modalité des UC. Il est accessible aux personnes pouvant justifier d'un niveau de fin de scolarité de la classe de 3^e ou ayant suivi le cycle complet conduisant au BEP ou au BEPA et aux titulaires d'un CAP ou d'un CAPA.

Ce diplôme à finalité professionnelle permet l'accès à la vie active.

BPAM

Le brevet professionnel agricole et maritime (ou BPAM) est un diplôme de niveau V.

La formation se prépare sous la forme d'UC. Ce diplôme à finalité professionnelle confère à ses titulaires la capacité professionnelle exigée par la réglementation pour l'obtention d'une concession sur le domaine public maritime, ainsi que, selon certaines conditions, de bénéficier du régime des aides financières à l'installation (prêts « bonifiés », dotation « jeune agriculteur »).

BP JEPS

Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (ou BP JEPS) est un diplôme de niveau IV.

Créé en 2001, ce diplôme atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue (activités équestres, animation culturelle, golf...). Le diplôme est délivré par la voie des UC et la VAE.

BTS

Le brevet de technicien supérieur (ou BTS) est un diplôme de niveau III du MEN. Le BTSa est son équivalent au MAP.

BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option ou à la spécialité.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est possible en CS, en BTSA en 1 an pour acquérir une compétence complémentaire, en classe de prélicence, en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général,
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré dans le RNCP,
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires,
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

CAP

Le certificat d'aptitude professionnelle (ou CAP) est un diplôme de niveau V du MEN. Le CAPA est son équivalent au MAP.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e ou en 1 an dans les COM. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en BEPA, BPA, bac pro, BTA, BP ou de préparer un CS.

Ingénieur

Le titre d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur (CTI) se prépare dans une école publique ou privée de l'enseignement supérieur agricole.

Licence

Premier cursus du système LMD, la licence est préparée en 6 semestres. Elle se substitue à l'ancien (DEUG) en 2 ans suivi de la licence en 1 an.

Licence pro

La licence professionnelle est un diplôme de niveau bac+3 créé en novembre 1999. Mis en place par l'université en partenariat avec les entreprises et les branches professionnelles, ce diplôme a été conçu pour permettre l'insertion professionnelle des jeunes. Il peut être préparé en partenariat avec les établissements du MAP. La licence pro comprend 12 à 16 semaines de stage en entreprise et dure 1 an.

Master

Second cursus du système LMD, il se prépare en 4 semestres après la licence. Il correspond à un diplôme bac+5. Il correspond aux anciens DEA et DESS.

MS

Créé en 1985, le mastère spécialisé (ou MS) est une formation post-diplôme à orientation professionnelle d'une durée d'au moins 2 semestres. La formation inclut des enseignements théoriques, un travail personnel de recherche en entreprise et la soutenance d'une thèse professionnelle.

Seules les grandes écoles membres de la CGE sont autorisées à proposer ces formations, à condition d'avoir obtenu une accréditation.

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 07-04 - La formation professionnelle continue en 2005
- StatEA 08-02 - La formation professionnelle continue dans l'enseignement agricole en 2006
- StatEA 08-08 - La formation professionnelle continue dans l'enseignement agricole en 2007



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

6 La formation professionnelle continue

DÉFINITIONS

Stagiaire

Un stagiaire est un adulte qui suit une session de FPC.

FPC

La formation professionnelle continue (ou FPC) concerne les personnes qui ont quitté la formation initiale. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

Au MAP, la FPC se déroule principalement dans les CFPPA et dans les établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager.

Heure-stagiaire

Pour une année civile donnée, les heures stagiaires correspondent au nombre total d'heures de formation suivie par des adultes en formation. Il est calculé par le produit « présents en formation × durée de la formation ».

Formation certifiante diplômante

La formation certifiante diplômante, couramment appelée formation qualifiante diplômante, permet l'obtention d'un diplôme d'État ou d'un titre inscrit au RNCP.

Formation certifiante non diplômante

La formation certifiante non diplômante, couramment appelée formation qualifiante non diplômante, a une visée professionnelle et conduit à l'obtention d'une qualification.

Exemple: un CS.

Formation non certifiante

La formation non certifiante est une formation de courte durée et répond à des besoins de formation conjoncturels. Elle n'est ni qualifiante ni diplômante mais atteste d'une compétence.

CES

Le certificat d'études supérieures (ou CES) est un certificat attestant le niveau acquis, délivré par les écoles de l'enseignement supérieur agricole et paysager. Il peut se décliner en CESA, en CESP, en CESIA.

Ces certificats ont été créés à l'origine pour les étudiants étrangers qui ne suivent que la 5^e année de la formation de référence.

CS

Les certificats de spécialisation (ou CS) sanctionnent un complément de formation après un diplôme de l'enseignement agricole. Ils sont accessibles par la voie de la formation continue ou par apprentissage. Les diplômes ou titres permettant l'accès à un CS varient du niveau V au niveau III.

Stage préparatoire à l'installation agricole

Le stage préparatoire à l'installation est un stage d'une durée minimale de 40 heures, destiné aux personnes souhaitant bénéficier des aides publiques à l'installation (« prêts bonifiés » et « dotation jeune agriculteur »). Pendant la durée de ce stage, les candidats à l'installation bénéficient du statut de stagiaire de la FPC.

SOURCES

- Enquête conduite auprès de tous les centres ou établissements d'enseignement agricole publics ou privés assurant de la FPC - DGER
Application FORMAGRIP :
367 centres ont répondu en 2007
soit un taux de réponse de 56,2 %

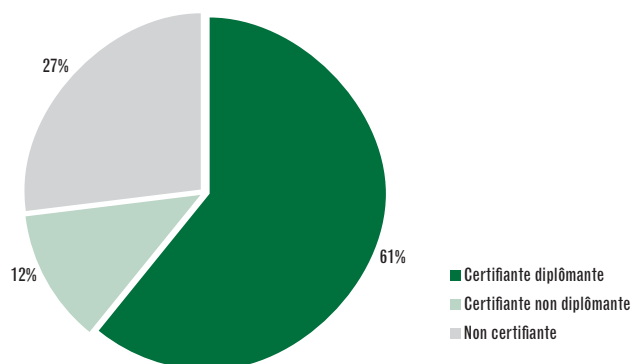
Les stagiaires de la formation professionnelle continue

1- Le nombre d'heures stagiaires et les effectifs stagiaires de la formation professionnelle continue selon le genre et la finalité de la formation en 2007 - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Formations	Nb heures stagiaires	%	Effectifs stagiaires			%
			Femmes	Hommes	Total	
Certifiantes diplômantes						
CAP-CAPA	1 544 389	10,6	1 617	2 499	4 116	3,5
BEPA	226 250	1,6	425	155	580	0,5
BPA-BPAM	1 231 517	8,4	1 026	2 132	3 158	2,7
BP et BP JEPS niv. IV	3 670 255	25,2	3 549	4 875	8 424	7,2
Bac pro	396 974	2,7	394	473	867	0,7
Bac techno	21 098	0,1	8	30	38	0,0
BTS - BTSA	855 881	5,9	602	1 025	1 627	1,4
Licences	24 000	0,2	80	70	150	0,1
Licences pro	56 408	0,4	78	86	164	0,1
Masters	945	0,0	19	8	27	0,0
Ingénieurs	46 697	0,3	26	52	78	0,1
Inconnu*	801 878	5,5	1 137	1 766	2 903	2,5
Total	8 876 292	60,8	8 961	13 171	22 132	18,8
Certifiantes non diplômantes						
CES	15 397	0,1	28	24	52	0,0
CS	642 916	4,4	483	1 635	2 118	1,8
MS	528	0,0	10	14	24	0,0
Titres inscrits au RNCP	199 003	1,4	402	202	604	0,5
Inconnu*	937 672	6,4	2 472	7 411	9 883	8,4
Total	1 795 516	12,3	3 395	9 286	12 681	10,8
Non certifiantes						
Formations d'adaptation à l'emploi	193 679	1,3	695	2 437	3 132	2,7
Stages préparatoires à l'installation	396 514	2,7	2 142	4 594	6 736	5,7
Inconnu*	3 329 540	22,8	22 858	49 959	72 817	62,0
Total	3 919 733	26,9	25 695	56 990	82 685	70,4
Total	14 591 541	100,0	38 051	79 447	117 498	100,0

2- La répartition des heures stagiaires selon la finalité de la formation suivie en 2007

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



* La formation est inconnue.

6 La formation professionnelle continue

DÉFINITIONS

Stagiaire

Un stagiaire est un adulte qui suit une session de FPC.

FPC

La formation professionnelle continue (ou FPC) concerne les personnes qui ont quitté la formation initiale. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

Au MAP, la FPC se déroule principalement dans les CFPPA et dans les établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager.

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf traitement des eaux.

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux ».

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

Heure-stagiaire

Pour une année civile donnée, les heures stagiaires correspondent au nombre total d'heures de formation suivie par des adultes en formation. Il est calculé par le produit « présents en formation durée de la formation ».

SOURCES

- Enquête conduite auprès de tous les centres ou établissements d'enseignement agricole publics ou privés assurant de la FPC - DGER
Application FORMAGRIP :
367 centres ont répondu en 2007
soit un taux de réponse de 56,2 %

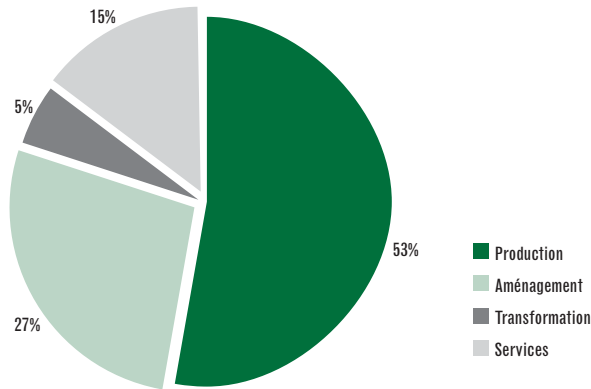
1- Les effectifs stagiaires et le nombre d'heures stagiaires selon le genre et le secteur de formation en 2007

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Secteurs de formation	Nb heures stagiaires	%	Effectifs stagiaires			%
			Femmes	Hommes	Total	
Production	6 660 013	45,6	15 536	35 514	51 050	43,4
Aménagement	3 425 199	23,5	2 887	17 604	20 491	17,4
Transformation	672 492	4,6	3 109	4 942	8 051	6,9
Services	1 839 256	12,6	5 803	4 307	10 110	8,6
Inconnu*	1 994 581	13,7	10 716	17 080	27 796	23,7
Total	14 591 541	100,0	38 051	79 447	117 498	100,0

2- La répartition des heures stagiaires selon le secteur de formation en 2007

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



* Le secteur de la formation est inconnu.

7.0	Les définitions transversales	188
7.1	Les diplômés de l'enseignement agricole	190
7.2	Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole	192
7.3	Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole par région	196
7.4	Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole selon les caractéristiques des diplômés	198
7.5	Les diplômés par examen du CAPA	200
7.6	Les diplômés par examen du BEPA	202
7.7	Les diplômés par examen du bac pro et du BTA	204
7.8	Les diplômés par examen du second cycle professionnel de l'enseignement agricole	206
7.9	Les diplômés par examen du BTSA	208
7.10	Les diplômés par examen du BTSA par région	210
7.11	Les diplômés par examen du BTSA par spécialité	212
7.12	Les diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager	214
7.13	Les candidats inscrits à la VAE	218
7.14	Les diplômés par la VAE	220

7 Les résultats

Admis

Un admis est un diplômé.

Apprentissage

L'apprentissage a pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans, ayant satisfait à la scolarité obligatoire, une formation générale théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle. Celle-ci est sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique du second degré ou du supérieur, un titre d'ingénieur ou un titre inscrit au RNCP.

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare jusqu'à présent en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après un BEPA ou un BPA. Il est également accessible aux titulaires d'un CAPA ou aux élèves ayant accompli une scolarité de fin de 1^{re} générale ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels, ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSa ou en CS.

Bac S

Le baccalauréat scientifique (ou bac S) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une classe de seconde GT.

La formation permet d'acquérir une culture générale scientifique nécessaire à la poursuite d'études scientifiques longues.

Le bac S proposé par les lycées relevant du MAP se caractérise par un enseignement hebdomadaire obligatoire de 5 heures de biologie-écologie et 3 heures et demie d'agronomie - territoire - citoyenneté.

Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) « Sciences et technologie de l'agronomie et de l'environnement : agronomie - alimentation - environnement - territoires » (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une seconde GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSa, BTS, DUT et en CPGE.

BEP

Le brevet d'études professionnelles (ou BEP) est un diplôme de niveau V du MEN. Le BEPA est son équivalent au MAP.

BEPA

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans (classes de 2^{nde} pro ou BEPA 1 et terminale BEPA) après une classe de 3^e, un CAP ou un CAPA. La formation est organisée en modules : un tronc commun à toutes les options et 2 modules qui précisent l'option et la spécialité professionnelle choisies.

Elle comporte également un stage de 10 à 12 semaines de mise en situation professionnelle.

Le BEPA présente une double finalité : l'entrée dans la vie active et la poursuite d'études dans les voies professionnelles et technologiques (bac pro, BTA, bac techno ou la préparation d'un CS).

BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Le BTA se prépare en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de seconde GT, ou en fin de scolarité de 1^{re}.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible : en CS ou dans une option du BTSa correspondant à la section du BTA obtenue.

BTS

Le brevet de technicien supérieur (ou BTS) est un diplôme de niveau III du MEN. Le BTSa est son équivalent au MAP.

BTSa

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSa) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSa et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option ou à la spécialité.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est possible en CS, en BTSa en 1 an pour acquérir une compétence complémentaire, en classe de prélice, en licence pro ou en CPGE post BTSa-BTS-DUT.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général,
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré dans le RNCP,
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires,

Les définitions transversales

- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

Candidats libres

Un candidat libre à un examen est un candidat qui s'inscrit à une épreuve individuellement sans être lié administrativement à un établissement.

CAP

Le certificat d'aptitude professionnelle (ou CAP) est un diplôme de niveau V du MEN. Le CAPA est son équivalent au MAP.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e ou en 1 an dans les COM. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en BEPA, BPA, bac pro, BTA, BP ou de préparer un CS.

FOAD

Une formation ouverte et/ou à distance (ou FOAD) est un dispositif souple de formation organisé en fonction de besoins individuels ou collectifs (individus, entreprises, territoires). Elle comporte des apprentissages individualisés et l'accès à des ressources et à des compétences locales ou à distance. Elle n'est pas exécutée nécessairement sous le contrôle permanent d'un formateur.

FPC

La formation professionnelle continue (ou FPC) concerne les personnes qui ont quitté la formation initiale. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

Au MAP, la FPC se déroule principalement dans les CFPPA et dans les établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager.

Taux de réussite

Il correspond au rapport entre le nombre d'élèves qui ont réussi à l'examen et le nombre d'élèves présents à l'examen.

Voie scolaire

La voie scolaire concerne les élèves des établissements d'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles par opposition à la voie de l'apprentissage.

NOTE

Dans l'enseignement agricole, les apprenants peuvent préparer certains diplômes du MEN.

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 09-03 - Résultats aux examens et diplômes délivrés dans l'enseignement agricole
- StatEA 08-03 - Résultats aux examens et diplômes délivrés dans l'enseignement agricole
- StatEA 07-08 - VAE : résultats chiffrés



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

DÉFINITIONS

Diplôme national du brevet

Le diplôme national du brevet sanctionne la formation secondaire au terme de la classe de 3^e. Il est attribué sur la base de notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classes de 4^e et de 3^e.

UC

Les diplômes et certifications de l'enseignement agricole (CAPA, BEPA, BP, BPA et CS) peuvent être acquis par unités capitalisables (ou UC) pour les candidats ayant suivi la préparation au titre de la FPC ou de l'apprentissage et lorsque l'arrêté créant le diplôme le prévoit. L'acquisition de la totalité des UC donne lieu à la délivrance du diplôme. L'obtention d'une UC donne lieu à la délivrance d'une attestation dont la durée de validité est de cinq années.

CS

Les certificats de spécialisation (ou CS) sanctionnent un complément de formation après un diplôme de l'enseignement agricole. Ils sont accessibles par la voie de la formation continue ou par apprentissage. Les diplômes ou titres permettant l'accès à un CS varient du niveau V au niveau III.

SOURCES

- Application Indexa 2
- Collecte des résultats des diplômes MEN par la DGER auprès des DRAAF
- Enquête UC - DGER

Les diplômés de l'enseignement agricole

1- Les effectifs de diplômés⁽¹⁾ par examen (MAP, MEN) à la session 2008 - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Diplômes	Total
Diplôme national du brevet	nd
CAP-CAPA	5 279
BEP-BEPA	24 720
BTA	501
Bac pro	13 248
Bac techno	4 771
Bac S	1 870
BTS-BTSA	9 168
Licence pro	441
Master	896
Formation de référence	2 713
Doctorat	73
Autres ⁽²⁾	581
Total	64 261

2- Les effectifs de diplômés par UC des établissements de l'enseignement agricole en 2007 et 2008

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Diplômes et CS	2007	2008	% Évol. 07-08
Niveau V			
BPA	1 497	1 263	-2,3
CAPA	2 796	2 728	-0,7
CS	445	675	2,3
Total niv. V	4 738	4 666	-0,7
Niveau IV			
BP	3 346	3 626	2,8
CS	492	363	-1,3
Total niv. IV	3 838	3 989	1,5
Niveau III			
CS	180	163	-0,2
Total	8 806	8 818	0,6

(1) Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPG, de la FOAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas dans un établissement du MAP mais qui passent l'examen.

(2) Mastère spécialisé, CES, DAA, TH, DU.

SOURCES

- Application Indexa 2
- Collecte des résultats des diplômes MEN par la DGER auprès des DRAAF

Les diplômés par examen du second degré de l'enseignement agricole

1- Les effectifs de diplômés* par examen (MAP, MEN) du second degré et le taux de réussite par diplôme à la session 2008 France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Diplômes MAP		Diplômes MEN	
CAPA		CAP	
Admis	5 235	Admis	44
% Réussite	85,7	% Réussite	88,0
BEPA		BEP	
Admis	24 620	Admis	71
% Réussite	82,8	% Réussite	91,0
BTA		Bac Pro	
Admis	501	Admis	503
% Réussite	76,5	% Réussite	75,1
Bac Pro		Bac techno	
Admis	12 650	Admis	94
% Réussite	81,3	% Réussite	92,2
Bac techno		Bac S	
Admis	4 614	Admis	1 552
% Réussite	76,6	% Réussite	89,3
Total admis	47 620	Total admis	2 264

2- L'évolution des effectifs de diplômés* par examen (MAP, MEN) du second degré et le taux de réussite par diplôme aux sessions de 1995 à 2008 - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Diplômes	Sessions									
	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
CAP-CAPA										
Admis	10 408	5 618	5 731	5 101	4 391	4 639	4 985	5 063	5 144	5 279
% Réussite	79,7	82,0	83,2	82,6	83,0	84,3	84,2	82,4	83,8	85,7
BEP-BEPA										
Admis	18 229	24 320	24 787	22 358	22 639	22 708	23 564	24 004	23 577	24 691
% Réussite	77,1	81,6	84,6	81,7	81,8	81,7	83,4	82,3	80,8	82,8
BTA										
Admis	9 383	5 918	5 885	5 406	5 086	4 279	4 478	4 192	1 419	501
% Réussite	61,8	72,8	74,5	74,1	72,2	72,6	80,7	72,4	76,2	76,5
Bac pro										
Admis	345	7 679	8 272	8 301	8 540	8 675	8 711	8 870	12 540	13 153
% Réussite	71,6	82,3	82,8	80,5	81,7	81,0	79,8	80,6	80,6	81,1
Bac S										
Admis	1 314	1 406	1 393	1 343	1 416	1 310	1 279	1 527	1 448	1 552
% Réussite	72,5	78,2	80,1	84,9	85,9	83,0	79,8	86,8	84,4	89,3
Bac techno										
Admis	2 248	5 847	5 550	5 417	5 159	5 298	5 352	5 046	5 757	4 708
% Réussite	69,1	76,2	76,8	77,3	76,3	76,4	77,9	76,4	86,5	76,9
Total Admis	41 927	50 788	51 618	47 926	47 231	46 909	48 369	48 702	49 885	49 884
% Réussite	73,0	79,9	81,9	80,2	80,2	80,3	81,8	80,5	81,7	82,1

* Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas dans un établissement du MAP mais qui passent l'examen.

DÉFINITION

Niveaux

La formation prépare à l'obtention d'un diplôme qui confère le niveau. Ce niveau peut également être obtenu par la VAE.

- Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres inscrits au RNCP et CS dont l'accès est réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau V.

- Niveau IV

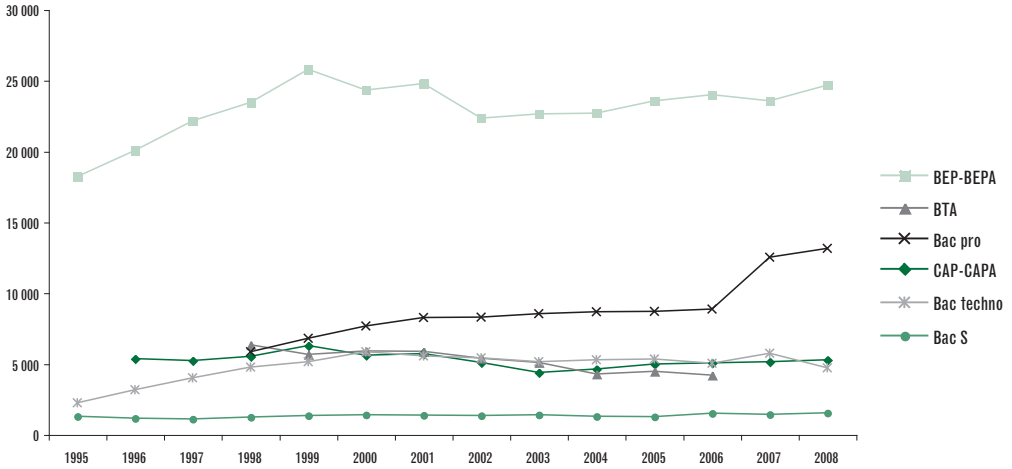
Cycle long professionnel, technologique ou général : 2nde GT, bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres inscrits au RNCP et CS dont l'accès est réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau IV.

SOURCES

- Application Indexa 2
- Collecte des résultats des diplômes MEN par la DGER auprès des DRAAF

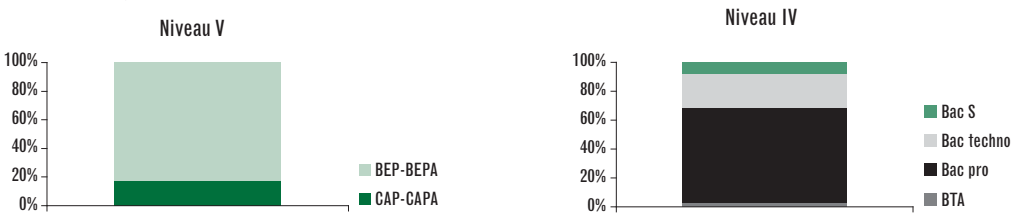
3- L'évolution des effectifs de diplômés* par examen (MAP-MEN) du second degré par diplôme des sessions 1995 à 2008

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



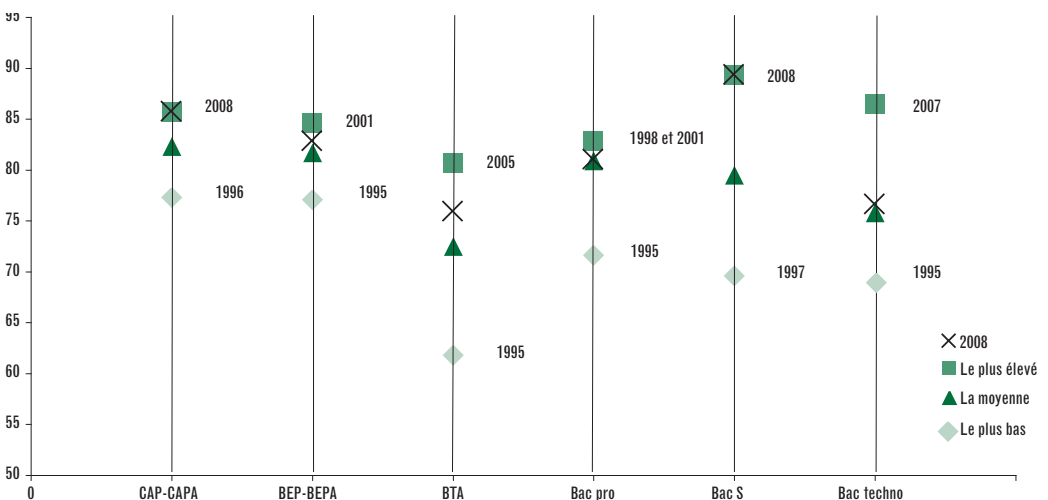
4- La part des effectifs de diplômés* (MAP, MEN) du second degré par diplôme dans les niveaux V et IV à la session 2008

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



5- La variabilité interannuelle des taux de réussite aux examens (MAP, MEN) du second degré par diplôme (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



* Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas dans un établissement du MAP mais qui passent l'examen.

SOURCES

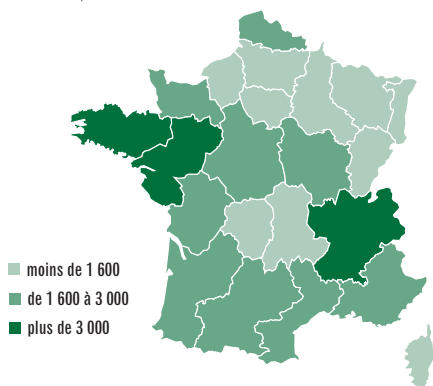
- Application Indexa 2

1- La répartition régionale des effectifs de diplômés* par examen (MAP) du second degré et le taux de réussite par diplôme à la session 2008 - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

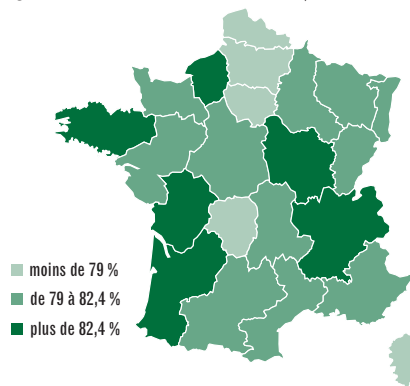
Régions	CAPA		BEPA		Bac pro		BTA		Bac techno		Total	
	Admis	% Réussite	Admis	% Réussite	Admis	% Réussite	Admis	% Réussite	Admis	% Réussite	Admis	% Réussite
Alsace	186	93,0	292	83,4	164	84,1	9	69,2	98	80,3	749	85,1
Aquitaine	142	86,6	1479	85,6	851	83,5	54	83,1	290	76,3	2816	83,9
Auvergne	107	85,6	746	81,9	393	82,9	0	nc	161	77,0	1407	81,8
Basse-Normandie	323	89,2	1038	84,3	540	78,8	8	57,1	122	70,9	2031	82,4
Bourgogne	103	92,8	1082	85,8	568	82,9	0	nc	225	84,0	1978	85,1
Bretagne	500	92,3	2541	87,1	1309	83,5	51	89,5	374	82,7	4775	86,2
Centre	306	87,2	1159	82,4	556	77,3	54	87,1	203	73,0	2278	80,9
Champagne-Ardenne	164	90,1	608	80,1	346	85,6	20	83,3	126	73,3	1264	82,0
Corse	0	nc	25	71,4	10	66,7	0	nc	4	57,1	39	68,4
Franche-Comté	99	90,8	780	83,4	430	78,8	25	71,4	133	74,3	1467	81,3
Haute-Normandie	194	87,8	612	84,3	284	79,6	0	nc	116	74,4	1206	82,6
Île-de-France	290	79,0	554	73,6	277	81,0	0	nc	162	76,1	1283	76,6
Languedoc-Roussillon	163	88,1	966	80,1	465	79,1	20	83,3	172	70,8	1786	79,5
Limousin	12	80,0	443	84,1	289	82,1	59	78,7	108	71,1	911	81,3
Lorraine	168	87,5	633	82,5	369	82,6	0	nc	143	77,3	1313	82,5
Midi-Pyrénées	158	86,3	1247	86,8	684	83,1	34	70,8	332	74,9	2455	83,7
Nord-Pas-de-Calais	264	87,1	922	78,9	547	83,0	29	76,3	331	80,1	2093	81,1
Pays de la Loire	490	84,8	2744	85,8	1502	85,6	5	83,3	402	78,2	5143	85,0
Picardie	213	82,9	806	78,4	303	77,3	27	71,1	105	68,6	1454	77,8
Poitou-Charentes	177	85,5	1167	82,0	619	84,0	30	78,9	151	79,1	2144	82,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	346	83,8	1009	81,8	407	77,8	6	54,5	222	72,1	1990	80,0
Rhône-Alpes	521	85,8	2874	85,2	1350	84,4	59	74,7	555	82,2	5359	84,6
Total France métropolitaine	4926	86,8	23727	83,6	12263	82,4	490	78,1	4535	77,1	45941	82,9
Guadeloupe	33	86,8	112	70,0	47	69,1	0	nc	22	56,4	214	70,2
Guyane	14	93,3	34	61,8	17	85,0	0	nc	0	nc	65	72,2
Martinique	15	93,8	132	81,5	59	72,8	0	nc	11	45,8	217	76,7
La Réunion	82	88,2	163	78,7	98	74,2	0	nc	21	84,0	364	79,6
Total DOM	144	88,9	441	75,5	221	73,4	0	nc	54	61,4	860	75,8
Mayotte	23	100,0	27	75,0	0	nc	0	nc	0	nc	50	84,7
Polynésie française	46	79,3	45	75,0	13	68,4	0	nc	0	nc	104	75,9
Nouvelle-Calédonie	33	42,9	44	69,8	30	73,2	0	nc	13	76,5	120	60,6
Total COM et Nouvelle-Calédonie	102	64,6	116	73,0	43	71,7	0	nc	13	76,5	274	69,5
Candidats libres	63	53,4	336	53,6	123	39,8	11	39,3	12	35,3	545	48,8
Total	5235	85,7	24620	82,8	12650	81,3	501	76,5	4614	76,6	47620	82,0

2- La répartition régionale des effectifs de diplômés* par examen (MAP) du second degré à la session 2008

France métropolitaine



3- La représentation régionale du taux de réussite global aux diplômes* par examen (MAP) du second degré à la session 2008 - France métropolitaine



* Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas dans un établissement du MAP mais qui passent l'examen.

DÉFINITIONS

Apprenti

Un apprenti est un jeune âgé de 16 à 25 ans qui souhaite acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, par un titre inscrit au RNCP ou un titre d'ingénieur. Un apprenti est lié à un employeur par un contrat de travail de type particulier (le contrat d'apprentissage). La formation de l'apprenti se fait par alternance dans 2 lieux différents : l'entreprise et le CFA ou l'école d'ingénieur.

La durée du contrat d'apprentissage est en principe de 2 ans pour l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement secondaire, 3 ans pour l'acquisition d'un diplôme de l'enseignement supérieur long ou titre d'ingénieur. L'apprenti perçoit un salaire correspondant à un pourcentage du SMIC, variant selon son âge et son ancienneté dans le contrat.

Formés à distance

Les individus formés à distance sont ceux qui sont inscrits dans un dispositif de FOAD.

SOURCES

- Application Indexa 2

1- Les effectifs de diplômés par examen (MAP) du second degré par diplôme et selon la nature de l'apprenant à la session 2008 - France métropolitaine et DOM

	Apprentis	Candidats libres	Adultes	Formés à distance	Élèves	Dont en établ. publics	Dont en établ. privés
CAPA							
Admis	1503	49	272	2	3307	675	2632
% Réussite	85,0	53,3	85,0	28,6	87,8	81,1	89,7
BEPA							
Admis	1859	322	225	26	22072	6582	15490
% Réussite	71,2	53,8	85,9	70,3	84,6	82,8	85,4
BTA							
Admis	12	10	0	1	478	296	182
% Réussite	63,2	38,5	nc	50,0	78,6	82,2	73,4
Bac pro							
Admis	1722	101	206	109	10469	3667	6802
% Réussite	73,0	35,7	90,0	85,2	83,8	82,8	84,4
Bac techno							
Admis	nc	11	9	16	4565	3163	1402
% Réussite	nc	36,7	81,8	53,3	76,9	78,1	74,3
Total Admis	5096	493	712	154	40891	14383	26508
% Réussite	75,4	47,9	86,6	75,5	83,6	81,6	84,8

2- Les effectifs de diplômés par examen (MAP) du second degré par diplôme* et selon l'âge et le genre à la session 2008 France métropolitaine et DOM

	Filles	Garçons	Total	% Filles
CAPA				
18 ans et moins	200	242	442	45,2
19 ans	1180	1460	2640	44,7
20 ans	553	647	1200	46,1
21 ans et plus	334	517	851	39,2
Total CAPA	2267	2866	5133	44,2
BEPA				
18 ans et moins	3800	3385	7185	52,9
19 ans	6164	4230	10394	59,3
20 ans	2795	1639	4434	63,0
21 ans et plus	1479	1012	2491	59,4
Total BEPA	14238	10266	24504	58,1
Bac pro				
20 ans et moins	2192	2187	4379	50,1
21 ans	2796	2380	5176	54,0
22 ans	1005	928	1933	52,0
23 ans et plus	496	623	1119	44,3
Total bac pro	6489	6118	12607	51,5
BTA				
20 ans et moins	72	117	189	38,1
21 ans	71	110	181	39,2
22 ans	27	50	77	35,1
23 ans et plus	24	30	54	44,4
Total BTA	194	307	501	38,7
Bac techno				
18 ans	23	36	59	39,0
19 ans	794	1544	2338	34,0
20 ans	646	915	1561	41,4
21 ans et plus	298	345	643	46,3
Total bac techno	1761	2840	4601	38,3
Total	24949	22397	47346	52,7

* Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas dans un établissement du MAP mais qui passent l'examen.

DÉFINITION

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole peut être préparé à travers une ou plusieurs spécialités de formation selon les cas. La spécialité de formation est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun du diplôme.

SOURCES

- Application Indexa 2

Les diplômés par examen du CAPA

1- Les diplômés* par examen (MAP) du CAPA et le taux de réussite par spécialité à la session 2008 France métropolitaine et DOM

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
Production		
Conducteur machines forestières	21	91,3
Lad jockey - Lad driver	85	95,5
Maréchalerie	59	48,4
Production agricole, matériels - Productions animales	212	93,0
Production agricole, matériels - Productions végétales	193	91,5
Productions horticoles - Pépinières	108	87,8
Productions horticoles - Productions florales et légumières	674	86,1
Productions horticoles - Productions fruitières	4	80,0
Soigneur d'équidés	295	92,5
Vigne et vin	91	91,0
Total production	1742	87,0
Aménagement		
Travaux forestiers - Bûcheronnage	97	81,5
Travaux forestiers - Sylviculture	44	91,7
Travaux paysagers	1610	80,9
Total aménagement	1751	81,2
Services		
Services en milieu rural	1640	91,4
Total services	1640	91,4
Total CAPA	5133	85,3

* Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas dans un établissement du MAP mais qui passent l'examen.

DÉFINITION

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole peut être préparé à travers une ou plusieurs spécialités de formation selon les cas. La spécialité de formation est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun du diplôme.

SOURCES

- Application Indexa 2

Les diplômés par examen du BEPA

1- Les diplômés* par examen (MAP) du BEPA et le taux de réussite par spécialité à la session 2008

France métropolitaine et DOM

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
Production		
Activités hippiques - Cavalier d'entraînement - lad driver - lad jockey	176	87,6
Activités hippiques - Maréchal-ferrant	72	65,5
Agriculture des régions chaudes	170	76,9
Agroéquipements	835	77,7
Animalerie-Laboratoire	24	96,0
Conduite de productions agricoles - Productions animales	3367	83,1
Conduite de productions agricoles - Productions végétales	556	85,0
Conduite de productions agricoles - Vigne et vin	404	74,5
Elevage canin et félin	422	79,0
Productions aquacoles	146	79,3
Productions horticoles - Pépinières	290	75,9
Productions horticoles - Productions florales et légumières	1180	80,6
Productions horticoles - Productions fruitières	22	84,6
Total production	7664	81,1
Aménagement		
Aménagement de l'espace - Travaux paysagers	2541	73,5
Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux	859	83,2
Travaux forestiers	457	76,4
Total aménagement	3857	75,8
Transformation		
Transformation - IAA	146	75,3
Transformation - Laboratoire, contrôle de la qualité	321	82,7
Total transformation	467	80,2
Services		
Activités hippiques - Soigneur aide animateur	856	82,9
Services - Secrétariat accueil	514	77,8
Services - Services aux personnes	9501	88,3
Services - Vente d'animaux de compagnie, de produits et accessoires d'animalerie	594	87,4
Services - Vente de produits frais	828	79,2
Services - Vente produits horticoles et de jardinage	223	83,5
Total services	12516	86,9
Total BEPA	24504	81,6

* Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas dans un établissement du MAP mais qui passent l'examen.

DÉFINITION

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole peut être préparé à travers une ou plusieurs spécialités de formation selon les cas. La spécialité de formation est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun du diplôme.

SOURCES

- Application Indexa 2

Les diplômés par examen du bac pro et du BTA

1- Les diplômés* par examen (MAP) du bac pro et le taux de réussite par spécialité à la session 2008

France métropolitaine et DOM

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
Production		
Agroéquipements	365	72,4
Conduite et gestion de l'élevage canin et félin	177	81,9
CGEA - Production du cheval	547	76,5
CGEA - Productions animales	2 093	77,8
CGEA - Productions végétales	531	80,9
CGEA - Vigne et vin	364	80,0
Productions aquacoles	126	75,9
Productions horticoles - Pépinières	114	74,0
Productions horticoles - Productions florales légumières	577	75,8
Productions horticoles - Productions fruitières	23	82,1
Total production	4 917	77,5
Aménagement		
Gestion et conduite de chantiers forestiers	329	83,5
Travaux paysagers	1 876	76,9
Total aménagement	2 205	77,8
Services		
Services en milieu rural	4 555	88,3
Technicien-conseil vente en animalerie	354	82,9
Technicien-conseil vente en produits horticoles et de jardinage	253	85,5
Technicien-vente et conseil qualité en produits alimentaires	284	75,3
Technicien-vente et conseil qualité en vins et spiritueux	39	76,5
Total services	5 485	86,9
Total bac pro	12 607	81,4

2- Les diplômés* par examen (MAP) du BTA et le taux de réussite par spécialité à la session 2008

France métropolitaine et DOM

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
Production		
Production - Animalier de laboratoire	25	83,3
Aménagement		
Aménagement de l'espace - Gestion de la faune sauvage	272	80,5
Transformation		
Transformation - Laboratoire d'analyses	204	71,1
Total BTA	501	76,5

* Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas dans un établissement du MAP mais qui passent l'examen.

DÉFINITION

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf traitement des eaux.

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
 - Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
 - Services à la collectivité
 - Aménagement du territoire, développement, urbanisme
 - Protection et développement du patrimoine
 - Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement
- Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux ».

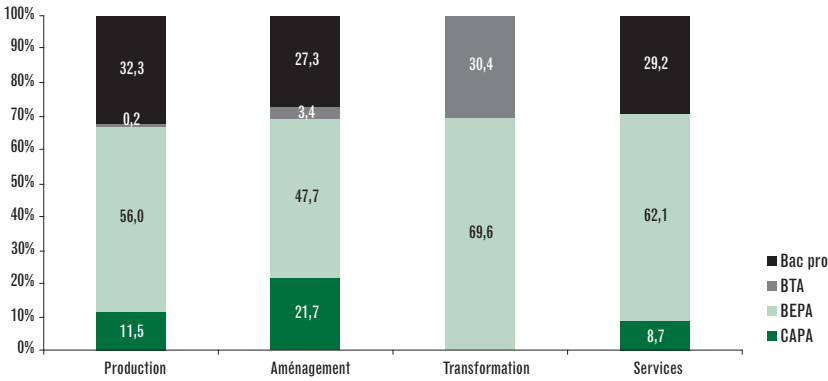
Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

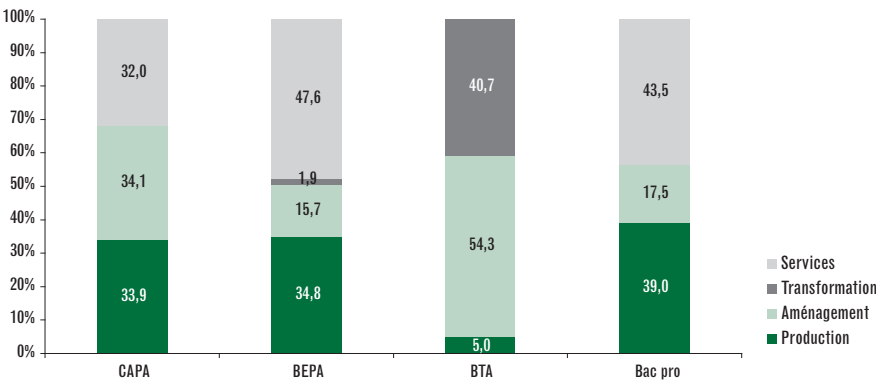
SOURCES

- Application Indexa 2

1- La part des diplômés* par examen (MAP) du second cycle professionnel selon la filière de formation au sein de chaque secteur de formation à la session 2008 - France métropolitaine et DOM



2- La part des diplômés* par examen (MAP) du second cycle professionnel selon le secteur de formation au sein de chaque filière de formation à la session 2008 - France métropolitaine et DOM



* Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas dans un établissement du MAP mais qui passent l'examen.

DÉFINITION

Formés à distance

Les individus formés à distance sont ceux qui sont inscrits dans un dispositif de FOAD.

SOURCES

- Application Indexa 2
- Collecte des résultats des diplômes MEN par la DGER auprès des DRAAF

Les diplômés par examen du BTSA

1- Les diplômés* par examen du BTS et du BTSA et le taux de réussite à la session 2008

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Diplômes MAP		Diplômes MEN	
BTSA		BTS	
Admis	9 126	Admis	35
% Réussite	72,3	% Réussite	70,0

2- L'évolution des diplômés* par examen du BTS et du BTSA et le taux de réussite aux sessions de 1995 à 2008

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Sessions									
	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Admis	8 386	11 294	11 044	11 081	10 508	10 128	9 630	9 377	8 789	9 161
% réussite	68,7	76,8	76,8	75,4	73,1	73,0	71,0	72,2	69,9	72,3

3- Les diplômés* par examen (MAP) du BTSA selon la nature de l'apprenant à la session 2008

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Apprentis	Candidats libres	Adultes	Formés à distance	Élèves	Dont en établ. publics	Dont en établ. privés
Admis	1 645	484	394	90	6 513	4 210	2 303
% réussite	69,3	53,0	70,5	58,8	78,6	78,9	78,2

4- Les diplômés* par examen (MAP) du BTSA selon le genre et l'âge à la session 2008

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Filles	Garçons	Total	% Filles
21 ans et moins	962	1 533	2 495	38,6
22 ans	1 006	1 775	2 781	36,2
23 ans	725	1 195	1 920	37,8
24 ans et plus	725	1 205	1 930	37,6
Total	3 418	5 708	9 126	37,5

* Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas dans un établissement du MAP mais qui passent l'examen.

SOURCES

- Application Indexa 2

Les diplômés par examen du BTSA par région

1- La répartition régionale des diplômés* par examen (MAP) du BTSA et le taux de réussite à la session 2008

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Régions	Admis	% Réussite
Alsace	108	76,1
Aquitaine	647	74,5
Auvergne	167	70,2
Basse-Normandie	278	79,7
Bourgogne	327	78,2
Bretagne	715	75,6
Centre	335	73,5
Champagne-Ardenne	210	68,9
Corse	10	66,7
Franche-Comté	453	79,6
Haute-Normandie	256	82,6
Île-de-France	238	74,8
Languedoc-Roussillon	384	71,1
Limousin	288	75,4
Lorraine	266	79,2
Midi-Pyrénées	617	78,6
Nord-Pas-de-Calais	465	73,3
Pays de la Loire	963	79,9
Picardie	169	68,1
Poitou-Charentes	356	74,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	263	73,7
Rhône-Alpes	1 033	77,3
Total France métropolitaine	8 548	76,1
Guadeloupe	11	61,1
Guyane	0	nc
Martinique	10	52,6
La Réunion	37	80,4
Total DOM	58	69,9
Mayotte	0	nc
Polynésie française	9	64,3
Nouvelle-Calédonie	27	77,1
Total COM et Nouvelle-Calédonie	36	73,5
Candidats libres	484	53,0
Total	9 126	74,3

* Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas dans un établissement du MAP mais qui passent l'examen.

DÉFINITION

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole peut être préparé à travers une ou plusieurs spécialités de formation selon les cas. La spécialité de formation est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun du diplôme.

SOURCES

- Application Indexa 2

Les diplômés par examen du BTSA par spécialité

1- Les diplômés* par examen (MAP) du BTSA et le taux de réussite par spécialité à la session 2008

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	Admis	% Réussite
Production		
ACSE	1 515	72,5
DARC	57	64,0
Génie des équipements agricoles	186	73,8
Productions horticoles	360	83,9
Productions animales	686	77,7
Productions aquacoles	110	73,3
Technologies végétales - Agronomie et systèmes de culture	283	72,0
Technologies végétales - Amélioration des plantes et technologie des semences	109	79,6
Technologies végétales - Protection des cultures	45	70,3
Viticulture œnologie	345	66,6
Total production	3 696	73,9
Aménagement		
Aménagements paysagers	1 282	74,7
GEMEAU - Etudes et projets d'aménagements hydrauliques urbains et agricoles	212	83,5
GEMEAU - Maîtrise de l'eau en agriculture et aménagement	95	78,5
GEMEAU - Gestion des services d'eau et d'assainissement	378	82,2
Gestion forestière	276	65,1
Gestion et protection de la nature - Animation nature	220	64,9
Gestion et protection de la nature - Gestion des espaces naturels	571	70,2
Total aménagement	3 034	73,5
Transformation		
ANABIOTEC	536	82,5
IAA - Industrie alimentaire	446	72,2
IAA - Industrie des viandes	47	72,3
IAA - Industrie laitière	99	76,2
Total transformation	1 128	77,1
Services		
Services en espace rural	264	89,2
Technico-commercial - Agrofournitures	105	73,4
Technico-commercial - Boissons vins et spiritueux	153	71,5
Technico-commercial - Produits alimentaires	365	71,3
Technico-commercial - Produits d'origine forestière	114	74,5
Technico-commercial - Végétaux d'ornement	267	72,0
Total services	1 268	75,1
Total	9 126	74,2

* Sont comptabilisés les diplômés de la voie scolaire et de l'apprentissage, de la FPC, de la FOAD, les candidats libres et les élèves qui ne préparent pas dans un établissement du MAP mais qui passent l'examen.

DÉFINITION

Formation de référence

Les formations d'ingénieurs, les formations de vétérinaires et les formations de paysagistes constituent les formations de référence de l'enseignement supérieur long du MAP.

Pôle de compétences

Depuis 2004, le MAP a initié un projet de restructuration de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, par la création de sept pôles géographiques de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement ».

Un pôle de compétences fédère, sur une même zone géographique, toutes les compétences existantes en formation, recherche et transfert dans le domaine des sciences et technologies du vivant et de l'environnement. Un pôle de compétences peut être constitué :

- d'établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, publics et privés (relevant du MAP ou d'autres ministères) ;
- d'établissements publics de recherche (INRA, CEMAGREF, AFSSA, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD...);
- d'universités ;
- de structures publiques et/ou professionnelles en charge du développement et du transfert de technologies comme les instituts et centres techniques agricoles (ACTA, ACTIA, CRITT...) et les pôles de compétitivité quand ils existent.

SOURCES

- Enquête pour l'année scolaire 2008-2009 sur les effectifs de diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager - DGER

1- L'évolution du nombre de diplômés à l'issue d'une formation de référence des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager de 1998 à 2008 - France métropolitaine

Pôles de compétences - Écoles (Cursus)	1998	2002	2008
ENESAD	96	91	76
Total étudiants pôle Agrale - Dijon	96	91	76
EI PURPAN (ex-ESAP)	108	96	142
INP - ENSAT ⁽¹⁾	—	—	—
ENVT	101	131	123
ENFA ⁽²⁾	321	686	93
Total étudiants pôle Agri Campus - Toulouse	530	913	358
Montpellier SupAgro			
Cursus agronome (ex-ENSAM)	103	117	124
Cursus IAA Régions chaudes (ex-ENSIA) ⁽⁵⁾	—	—	24
Cursus ingénieurs de spécialisation ESAT (ex-CNEARC)	23	38	53
Total étudiants pôle Agropolis International - Montpellier	126	155	201
ENVL			
Cursus vétérinaire	124	138	110
ENITAG	79	106	101
ISARA	87	86	107
ENS ⁽³⁾	38	56	12
Total étudiants pôle Estive - Lyon - Clermont-Ferrand	328	386	330
AgroParisTech - ENGREF			
Cursus forêt / FIF (ex-FIF ENGREF)	35	39	47
ENSAIA ⁽¹⁾	—	—	—
Total étudiants pôle FABELOR - Nancy	35	39	47
Agrocampus Ouest			
CFR de Rennes			
Cursus agronome (ex-ENSAR)	119	120	118
Cursus agroalimentaire (ex-INSFA)	44	47	41
ISPA 3 ^e cycle	11	—	—
Cursus du lait (ex-IESIEL)	13	7	2
CFR d'Angers			
Cursus horticulture et paysage (ex-ENSHAP-INH)	nd	50	115
Cursus horticulture et paysage (ex-ENIHP-INH)	nd	0	
ENITHP (ex-INH)	62		
ENITIAA	103	98	91
ENVN	106	135	120
ESA	118	86	119
ESB	47	63	71
Total étudiants pôle Ouest - Rennes - Angers - Nantes	623	606	677
AgroParisTech			
Cursus agronome (ex-INA-PG)	248	225	202
Cursus IAA (ex-ENSIA) ⁽⁵⁾	74	123	77
Cursus IGRF (ex-ENGREF)	61	58	37
ISAA	12	nd	24
ENVA	120	132	117
ENSP	25	44	38
Total étudiants pôle STVE - Paris	540	582	495
ENGEES	56	56	71
ENITAB	80	112	96
ESITPA	85	96	95
ISA ITIAPE (ex-ISAL)	93	117	114
Lasalle Beauvais ⁽⁴⁾			
Cursus agriculture (ex-ISAB)	115	100	98
Cursus alimentation et santé (ex-ISAB)	—	—	55
Total étudiants hors pôle	429	481	529
Total	2707	3253	2713

(1) L'ENSAT et l'ENSAIA sont des établissements du MESR, les effectifs ne sont pas comptabilisés.

(2) L'Enfa est l'école nationale supérieure de formation d'enseignants du MAP.

(3) L'ENS⁽³⁾ est l'école des inspecteurs vétérinaires.

(4) Lasalle Beauvais propose également le cursus géologie-environnement cohabilité avec le MESR.

(5) En 1998 et 2002, les diplômés du cursus IAA régions chaudes (ex-ENSIA) sont comptabilisés avec les diplômés du cursus IAA (ex-ENSIA).

DÉFINITIONS

Formation de référence

Les formations d'ingénieurs, les formations de vétérinaires et les formations de paysagistes constituent les formations de référence de l'enseignement supérieur long du MAP.

Pôle de compétences

Depuis 2004, le MAP a initié un projet de restructuration de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, par la création de sept pôles géographiques de compétences en « sciences et technologies du vivant et de l'environnement ».

Un pôle de compétences fédère, sur une même zone géographique, toutes les compétences existantes en formation, recherche et transfert dans le domaine des sciences et technologies du vivant et de l'environnement. Un pôle de compétences peut être constitué :

- d'établissements d'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager, publics et privés (relevant du MAP ou d'autres ministères) ;
- d'établissements publics de recherche (INRA, CEMAGREF, AFSSA, IFREMER, INSERM, CNRS, CIRAD...);
- d'universités ;
- de structures publiques et/ou professionnelles en charge du développement et du transfert de technologies comme les instituts et centres techniques agricoles (ACTA, ACTIA, CRITT...) et les pôles de compétitivité quand ils existent.

Licence pro

La licence professionnelle est un diplôme de niveau bac+3 créé en novembre 1999. Mis en place par l'université en partenariat avec les entreprises et les branches professionnelles, ce diplôme a été conçu pour permettre l'insertion professionnelle des jeunes. Il peut être préparé en partenariat avec les établissements du MAP. La licence pro comprend 12 à 16 semaines de stage en entreprise et dure 1 an.

Master

Second cursus du système LMD, il se prépare en 4 semestres après la licence. Il correspond à un diplôme bac+5. Il correspond aux anciens DEA et DESS.

Doctorat

Troisième et dernier cursus du système LMD, il se prépare à l'issue du cursus master. Tous les étudiants titulaires du master peuvent se porter candidat à une inscription en thèse de doctorat, qu'ils aient obtenu un diplôme de master, ou qu'ils soient titulaires d'un titre d'ingénieur qui confère le grade de master.

La durée de préparation du doctorat est en règle générale de 3 ans. Il correspond à un diplôme bac+8.

NOTE

Les écoles ne délivrent pas la plupart de ces diplômes mais préparent les étudiants à leur acquisition.

SOURCES

- Enquête pour l'année scolaire 2008-2009 sur les effectifs de diplômés des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager - DGER

2- Les effectifs de diplômés de l'enseignement supérieur long (hors formation de référence) par école et filière de formation en 2008 - France métropolitaine

Pôles de compétences - Écoles (Cursus)	Licence pro	Cursus master	Cursus doctorat	Autres formations
ENESAD	62	143	nc	82
Total étudiants pôle Agrale	62	143	nc	82
EI PURPAN (ex-ESAP)	17	nc	nc	nc
INP - ENSAT ¹	—	—	—	—
ENVT	nc	nc	nc	14
ENFA ²	23	33	nc	0
Total étudiants pôle Agri Campus - Toulouse	40	33	nc	14
Montpellier SupAgro				
Cursus agronome (ex-ENSAM)	93	38	44	53
Cursus IAA Régions chaudes (ex-ENSIA)	nc	15	nc	5
Cursus ingénieurs de spécialisation ESAT (ex-CNEARC)	nc	nc	nc	nc
Total étudiants pôle Agropolis International - Montpellier	93	53	44	58
ENVL				
Cursus vétérinaire	nc	42	nc	20
ENITAG	30	32	nc	nc
ISARA	nc	nc	nc	4
ENSV ³	nc	nc	nc	13
Total étudiants pôle Estive - Lyon - Clermont-Ferrand	30	74	nc	37
AgroParisTech - ENGREF				
Cursus forêt/FIF (ex-FIF ENGREF)	nc	nc	nc	nc
ENSAIA ¹	—	—	—	—
Total étudiants pôle FABELOR - Nancy	nc	nc	nc	nc
Agrocampus Ouest				
CFR de Rennes				
Cursus agronome (ex-ENSAR)	nc	63	29	104
Cursus agroalimentaire (ex-INSFA)	nc	nc	nc	nc
CFR d'Angers				
Cursus horticulture et paysage	nc	nc	nc	nc
ENITIAA	27	82	nc	15
ENVN	nc	nc	nc	0
ESA	79	26	nc	78
ESB	nc	nc	nc	nc
Total étudiants pôle Ouest - Rennes - Angers - Nantes	106	171	29	197
AgroParisTech				
Cursus agronome (ex-INA-PG)	nc	142	nd	165
Cursus IAA (ex-ENSIA)	nc	77	nc	11
Cursus IGRF (ex-ENGREF)	nc	nc	nc	nc
ISAA	nc	nc	nc	nc
ENVA	nc	nc	nc	nc
ENSP	nc	35	nc	nc
Total étudiants pôle STVE - Paris	nc	254	nc	176
ENGEES	24	95	0	10
ENITAB	38	44	nc	7
ESITPA	nc	nc	nc	nc
ISA ITIAPE (ex-ISAL)	48	29	nc	0
Lasalle Beauvais ⁴				
Cursus agriculture (ex-ISAB)	nc	nc	nc	nc
Cursus alimentation et santé (ex-ISAB)	nc	nc	nc	nc
Total étudiants hors pôle	110	168	0	17
Total	441	896	73	581

(1) L'ENSAT et l'ENSAIA sont des établissements du MESR, les effectifs ne sont pas comptabilisés.

(2) L'ENFA est l'école nationale supérieure de formation d'enseignants du MAP.

(3) L'ENSV est l'école des inspecteurs vétérinaires.

(4) Lasalle Beauvais propose également le cursus géologie-environnement cohabilité avec le MESR.

DÉFINITIONS

Candidat inscrit

Un candidat à la VAE est dit « inscrit » lorsque la recevabilité de son dossier d'inscription est prononcée après instruction par le DRAAF. Cette inscription lui ouvre la possibilité de constituer un dossier de validation sans prescription de délai.

VAE

La validation des acquis de l'expérience (ou VAE) a été créée en 2002 par la loi de modernisation sociale (JO du 18 janvier 2002). Cette loi a institué le fait que toute personne engagée dans la vie active, à condition qu'elle puisse justifier d'une expérience de 3 ans minimum, est en droit de faire valider les acquis de son expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'une qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle et enregistrés dans le RNCP.

Les principes retenus pour la mise en œuvre du dispositif de VAE au MAP, ont été arrêtés par une circulaire en date du 31 décembre 2002. La liste des diplômes et CS accessibles par cette voie a été arrêtée par une note de service du 7 janvier 2003, modifiée le 18 février 2005.

La validation peut s'obtenir à partir des expériences en rapport avec le diplôme ou CS sollicité. Ces expériences sont décrites et analysées par le candidat dans un dossier dit « dossier de validation ». L'expérience prise en compte peut être salariée, non salariée ou bénévole.

L'évaluation est basée sur l'examen de ce dossier par un jury constitué en partie de membres professionnels. Sa décision peut se traduire par une validation complète du diplôme. Dans le cas contraire, le jury précise les compétences, connaissances et aptitudes restant à acquérir par le candidat et préconise des modalités possibles d'acquisition. La VAE est une nouvelle voie d'accès à la certification : elle permet à une personne d'obtenir un diplôme de l'enseignement technique du MAP sans avoir un niveau de formation préalable et sans s'engager dans une voie de formation.

Effectifs cumulés

Le MAP a comptabilisé les personnes candidates à un diplôme de l'enseignement technique par la voie de la VAE à compter du 1^{er} janvier 2003. Les effectifs présentés sont le cumul des candidats inscrits par les DRAAF du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2007.

Niveaux

La formation prépare à l'obtention d'un diplôme qui confère le niveau. Ce niveau peut également être obtenu par la VAE.

• Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres inscrits au RNCP et CS dont l'accès est réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau V.

• Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : 2nde GT, bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres inscrits au RNCP et CS dont l'accès est réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau IV.

• Niveau III

Premier cycle supérieur de 2 années d'études post-baccalauréat : BTSA, CPGE, titres inscrits au RNCP et CS dont l'accès est réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau III.

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf traitement des eaux.

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux ».

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

SOURCES

- Application registre VAE

Les candidats inscrits à la VAE

1- Les candidats inscrits à la VAE par niveau et selon le genre (effectifs cumulés de 2003 à 2007)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Niv.	Candidats inscrits	% Femmes	% Hommes
Niv. V	1 132	33,5	66,5
Niv. IV	1 732	24,8	75,2
Niv. III	1 846	24,5	75,5
Total	4 710	26,8	73,2

2- Les candidats inscrits à la VAE par secteur de formation et niveau (effectifs cumulés de 2003 à 2007)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Secteurs de formation	Candidats inscrits	%	Niv.		
			Niv. V	Niv. IV	Niv. III
Production	2 515	53,4	22,4	47,3	30,3
Aménagement	1 376	29,2	31,5	24,6	44,0
Transformation	407	8,6	9,3	23,8	66,8
Services	412	8,7	26,7	22,8	50,5
Total	4 710	100,0	24,3	36,5	39,2

3- Les candidats inscrits à la VAE par tranche d'âge (effectifs cumulés de 2003 à 2007)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Tranches d'âges	Candidats inscrits	%
Moins de 30 ans	253	5,4
De 30 à 39 ans	1 885	40,0
De 40 à 49 ans	1 862	39,5
Plus de 50 ans	710	15,1
Total	4 710	100,0

DÉFINITIONS

Diplômés par la VAE

Les diplômés de la VAE sont les candidats qui ont obtenu une validation complète du diplôme demandé, à l'issue de l'examen par le jury.

VAE

La validation des acquis de l'expérience (ou VAE) a été créée en 2002 par la loi de modernisation sociale (JO du 18 janvier 2002). Cette loi a institué le fait que toute personne engagée dans la vie active, à condition qu'elle puisse justifier d'une expérience de 3 ans minimum, est en droit de faire valider les acquis de son expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'une qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle et enregistrés dans le RNCP.

Les principes retenus pour la mise en œuvre du dispositif de VAE au MAP, ont été arrêtés par une circulaire en date du 31 décembre 2002. La liste des diplômes et CS accessibles par cette voie a été arrêtée par une note de service du 7 janvier 2003, modifiée le 18 février 2005.

La validation peut s'obtenir à partir des expériences en rapport avec le diplôme ou CS sollicité. Ces expériences sont décrites et analysées par le candidat dans un dossier dit « dossier de validation ». L'expérience prise en compte peut être salariée, non salariée ou bénévole.

L'évaluation est basée sur l'examen de ce dossier par un jury constitué en partie de membres professionnels. Sa décision peut se traduire par une validation complète du diplôme. Dans le cas contraire, le jury précise les compétences, connaissances et aptitudes restant à acquérir par le candidat et préconise des modalités possibles d'acquisition. La VAE est une nouvelle voie d'accès à la certification : elle permet à une personne d'obtenir un diplôme de l'enseignement technique du MAP sans avoir un niveau de formation préalable et sans s'engager dans une voie de formation.

Candidat inscrit

Un candidat à la VAE est dit « inscrit » lorsque la recevabilité de son dossier d'inscription est prononcée après instruction par le DRAAF. Cette inscription lui ouvre la possibilité de constituer un dossier de validation sans prescription de délai.

Candidats examinés en jury

Les dossiers de validation constitués par les candidats sont examinés par des jurys qui se prononcent sur la validation du diplôme.

Niveaux

La formation prépare à l'obtention d'un diplôme qui confère le niveau. Ce niveau peut également être obtenu par la VAE.

- Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres inscrits au RNCP et CS dont l'accès est réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau V.

- Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : 2nde GT, bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres inscrits au RNCP et CS dont l'accès est réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau IV.

- Niveau III

Premier cycle supérieur de 2 années d'études post-baccalauréat : BTSA, CPGE, titres inscrits au RNCP et CS dont l'accès est réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau III.

Effectifs cumulés

Le MAP a comptabilisé les personnes candidates à un diplôme de l'enseignement technique par la voie de la VAE à compter du 1^{er} janvier 2003. Les effectifs présentés sont le cumul des candidats inscrits par les DRAAF du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2007.

Taux de réussite VAE

Le taux de réussite VAE est le ratio entre le nombre de diplômés par la VAE et le nombre de dossiers examinés par le jury.

CS

Les certificats de spécialisation (ou CS) sanctionnent un complément de formation après un diplôme de l'enseignement agricole. Ils sont accessibles par la voie de la formation continue ou par apprentissage. Les diplômes ou titres permettant l'accès à un CS varient du niveau V au niveau III.

BP

Le brevet professionnel (ou BP) est un diplôme de niveau IV.

Il est délivré selon la modalité des UC. S'il est en général préparé par des candidats de la formation continue, il est également accessible par la voie de l'apprentissage. Son objectif est l'insertion professionnelle. Le BPA est son équivalent au MAP.

Enseignement supérieur court

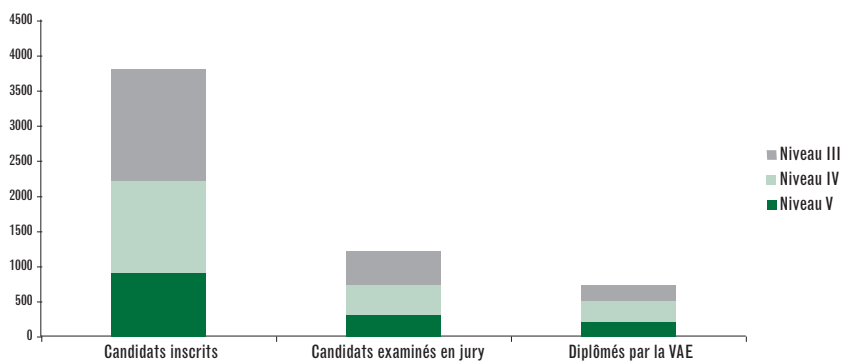
L'enseignement supérieur court du MAP regroupe les STS agricoles, les CPGE et la classe de préférence.

SOURCES

- Application registre VAE

Les diplômés par la VAE

1- La part des candidats inscrits à la VAE, des candidats examinés en jury et des diplômés par niveau (effectifs cumulés de 2003 à 2007) - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



2- Le taux de réussite par niveau et par diplôme des candidats à la VAE examinés en jury (effectifs cumulés de 2003 à 2007) - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Candidats examinés en jury	Diplômés	% Réussite
Niv. V			
CAPA	144	112	77,8
BEPA	61	46	75,4
BPA	218	153	70,2
CS	4	4	100,0
Total Niv. V	427	315	73,8
Niv. IV			
Bac pro	110	68	61,8
BP	497	333	67,0
BTA	15	12	80,0
CS	4	4	100,0
Total Niv. IV	626	417	66,6
Niv. III			
BTSA	579	267	46,1
CS	6	6	100,0
Total Niv. III	585	273	46,7
Total	1638	1005	61,4

3- Les principaux diplômes du second degré et de l'enseignement supérieur court obtenus par la VAE (effectifs cumulés de 2003 à 2007) - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Diplômes	Options	Diplômés
BP	Responsable d'exploitation agricole	226
BPA	Chef d'exploitation en polyculture-élevage	110
CAPA	Travaux paysagers	60
BTSA	Analyse et conduite de systèmes d'exploitation	42
BTSA	Aménagements paysagers	34
BP	Industries agroalimentaires	30
BTSA	Technico-commercial	28
BP	Travaux paysagers	24
BTSA	Industries agroalimentaires	22
Bac pro	Travaux paysagers	22
BTSA	ANABIOTEC	21
BEPA	Services	21
Total		640

8.0	Les définitions transversales	224
8.1	Les poursuites d'études des CAPA	226
8.2	La situation des diplômés « CAPA unique »	228
8.3	L'insertion et le chômage des diplômés « CAPA unique »	230
8.4	La répartition des emplois des diplômés « CAPA unique »	232
8.5	Les poursuites d'études des BEPA	234
8.6	La situation des diplômés « BEPA unique »	236
8.7	L'insertion et le chômage des diplômés « BEPA unique »	238
8.8	La répartition des emplois des diplômés « BEPA unique »	240
8.9	Les poursuites d'études des bac pro et des BTA	242
8.10	La situation des diplômés « bac pro unique »	246
8.11	La situation des diplômés « BTA unique »	248
8.12	L'insertion et le chômage des diplômés « bac pro unique » et « BTA unique »	250
8.13	La répartition des emplois des diplômés « bac pro unique » et « BTA unique »	252
8.14	Les poursuites d'études des diplômés du bac techno et du bac S	254
8.15	Les poursuites d'études des BTSA	258
8.16	La situation des diplômés « BTSA unique »	260
8.17	L'insertion et le chômage des diplômés « BTSA unique »	262
8.18	La répartition des emplois des diplômés « BTSA unique »	264
8.19	Les trajectoires des ingénieurs	266
8.20	La situation des ingénieurs	268

Apprentissage

L'apprentissage a pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans, ayant satisfait à la scolarité obligatoire, une formation générale théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle. Celle-ci est sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique du second degré ou du supérieur, un titre d'ingénieur ou un titre inscrit au RNCP.

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare jusqu'à présent en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après un BEPA ou un BPA. Il est également accessible aux titulaires d'un CAPA ou aux élèves ayant accompli une scolarité de fin de 1^{re} générale ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels, ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

Bac S

Le baccalauréat scientifique (ou bac S) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une classe de seconde GT.

La formation permet d'acquérir une culture générale scientifique nécessaire à la poursuite d'études scientifiques longues.

Le bac S proposé par les lycées relevant du MAP se caractérise par un enseignement hebdomadaire obligatoire de 5 heures de biologie-écologie et 3 heures et demie d'agronomie - territoire - citoyenneté.

Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) « Sciences et technologie de l'agronomie et de l'environnement : agronomie - alimentation - environnement - territoires » (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une seconde GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSA, BTS, DUT et en CPGE.

BEPA

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans (classes de 2nde pro ou BEPA 1 et terminale BEPA) après une classe de 3^e, un CAP ou un CAPA. La formation est organisée en modules : un tronc commun à toutes les options et 2 modules qui précisent l'option et la spécialité professionnelle choisies.

Elle comporte également un stage de 10 à 12 semaines de mise en situation professionnelle.

Le BEPA présente une double finalité : l'entrée dans la vie active et la poursuite d'études dans les voies professionnelles et technologiques (bac pro, BTA, bac techno ou la préparation d'un CS).

BP

Le brevet professionnel (ou BP) est un diplôme de niveau IV.

Il est délivré selon la modalité des UC. S'il est en général préparé par des candidats de la formation continue, il est également accessible par la voie de l'apprentissage. Son objectif est l'insertion professionnelle. Le BPA est son équivalent au MAP.

BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Le BTA se prépare en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de seconde GT, ou en fin de scolarité de 1^{re}.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible : en CS ou dans une option du BTSA correspondant à la section du BTA obtenue.

BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option ou à la spécialité.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est possible en CS, en BTSA en 1 an pour acquérir une compétence complémentaire, en classe de prélice, en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général,
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré dans le RNCP,

Les définitions transversales

- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires,
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e ou en 1 an dans les COM. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en BEPA, BPA, bac pro, BTA, BP ou de préparer un CS.

CS

Les certificats de spécialisation (ou CS) sanctionnent un complément de formation après un diplôme de l'enseignement agricole. Ils sont accessibles par la voie de la formation continue ou par apprentissage. Les diplômes ou titres permettant l'accès à un CS varient du niveau V au niveau III.

Diplômés « unique »

Les diplômés « unique » sont les diplômés entrés directement sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme ou poursuivant des études sans obtenir un diplôme supérieur à celui du diplôme considéré.

Niveaux

La formation prépare à l'obtention d'un diplôme qui confère le niveau. Ce niveau peut également être obtenu par la VAE.

- Niveau V

Second cycle court professionnel : CAPA, BEPA, BPA, titres inscrits au RNCP et CS dont l'accès est réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau V.

- Niveau IV

Cycle long professionnel, technologique ou général : 2nde GT, bac pro, bac techno, bac S, BTA, BP, titres inscrits au RNCP et CS dont l'accès est réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau IV.

- Niveau III

Premier cycle supérieur de 2 années d'études post-baccalauréat : BTSa, CPGE, titres inscrits au RNCP et CS dont l'accès est réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau III.

- Niveaux II & I

Formations supérieures à bac+2 : licence pro, titre d'ingénieur, DPLG paysagiste, master, doctorat, titres inscrits au RNCP dont l'accès est réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau II.

Voie scolaire

La voie scolaire concerne les élèves des établissements d'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles par opposition à la voie de l'apprentissage.

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 07-05 - Le devenir en 2006 des diplômés du BEPA sortis en 2002
- StatEA 07-06 - Le devenir en 2006 des diplômés du BTSa sortis en 2002
- StatEA 08-04 - Le devenir en 2007 des diplômés du bac pro et du BTA sortis en 2003
- StatEA 08-05 - Le devenir en 2007 des diplômés du bac techno et du bac S sortis en 2003
- StatEA 08-06 - Les trajectoires professionnelles des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agricole en 2002
- StatEA 08-07 - Le devenir en 2006 et 2007 des apprentis diplômés des niveaux V, IV et III sortis en 2002 et 2003



Chlorofil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

NOTE

L'enquête a été réalisée en 2007 par voie téléphonique auprès d'un échantillon représentatif des 2 608 élèves et 3 970 apprentis inscrits en année de terminale de CAP ou de CAPA en 2002-2003 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'échantillon compte 535 élèves et 803 apprentis.

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire ENESAD-Eduter 2008

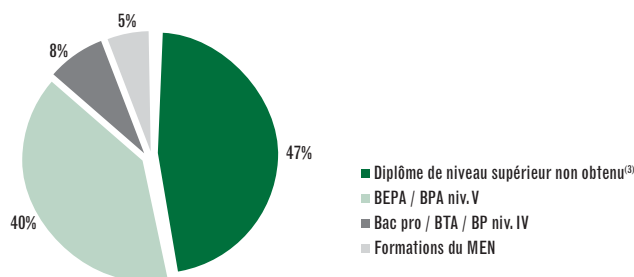
Les poursuites d'études des CAPA

1- Les études poursuivies⁽¹⁾ entre 2003 et 2007 par les élèves et apprentis diplômés du CAPA, selon le genre (en %)

France métropolitaine et La Réunion

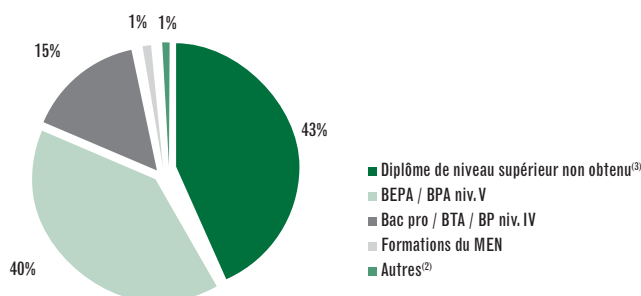
	CAPA, CS niv. V	BEPA, BPA niv. V	Bac pro, BTA, BP niv. IV	Formations du MEN	Autres ⁽²⁾	Total
Voie scolaire						
Filles	5,9	60,0	8,2	23,5	2,4	100,0
Garçons	8,3	57,9	22,1	11,0	0,7	100,0
Total	7,0	59,0	14,6	17,8	1,6	100,0
Voie de l'apprentissage						
Filles	3,6	63,6	7,3	20,0	5,5	100,0
Garçons	5,3	60,1	28,2	6,3	0,0	100,0
Total	5,1	60,7	25,0	8,4	0,8	100,0

2- Le dernier diplôme de niveau supérieur obtenu entre 2003 et 2007 par les élèves diplômés du CAPA en 2003 qui ont poursuivi des études - France métropolitaine et La Réunion



Nombre d'élèves inscrits : 2 447 - Nombre de répondants de l'échantillon : 535

3- Le dernier diplôme de niveau supérieur obtenu entre 2003 et 2007 par les apprentis diplômés du CAPA en 2003 qui ont poursuivi des études - France métropolitaine et La Réunion



Nombre d'apprentis inscrits : 3 970 - Nombre de répondants de l'échantillon : 803

(1) Le taux de poursuite d'études s'élève à 66,5 % chez les élèves de CAPA et à 55,1 % chez les apprentis de CAPA. Les reprises d'études des élèves et apprentis de CAPA sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent chacune 4,8 %. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

(2) Formations paramédicales et du ministère de la Santé et des Sports.

(3) Parmi les élèves qui ont poursuivi des études, sont comptabilisés ceux qui ont échoué à l'examen de niveau supérieur et ceux qui ont obtenu ou non un examen de même niveau ou de niveau inférieur.

DÉFINITIONS

Diplômés « CAPA unique »

Les diplômés « CAPA unique » correspondent aux élèves ou apprentis qui, après l'obtention du CAPA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

CDI

Le contrat à durée indéterminée (ou CDI) est le contrat de travail, passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée.

CDD

Un contrat à durée déterminée (ou CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur (société, entreprise...) recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. La durée totale maximale du CDD à terme précis (renouvelé éventuellement 1 fois) est en règle générale de 18 mois (voire 24 mois dans certains cas).

Intérim

Le travail intérimaire (ou intérim) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire. Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié.

Emplois aidés

Ils correspondent aux contrats emploi jeune, contrats emploi solidarité ou consolidé, contrats de qualification, contrats d'adaptation et aux contrats d'initiative locale. Pour ces emplois, l'employeur bénéficie d'aides qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation.

NOTE

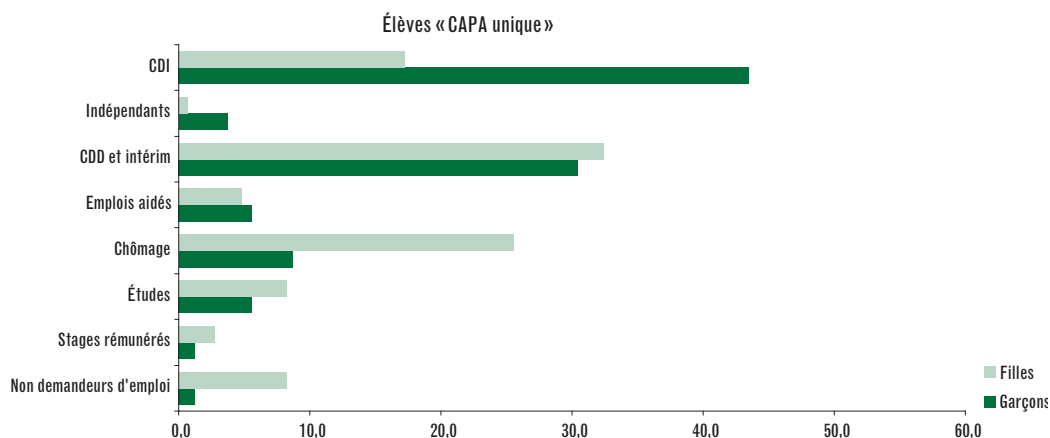
L'enquête a été réalisée en 2007 par voie téléphonique auprès d'un échantillon représentatif des 2 608 élèves et 3 970 apprentis inscrits en année de terminale de CAP ou de CAPA en 2002-2003 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'échantillon compte 535 élèves et 803 apprentis.

SOURCES

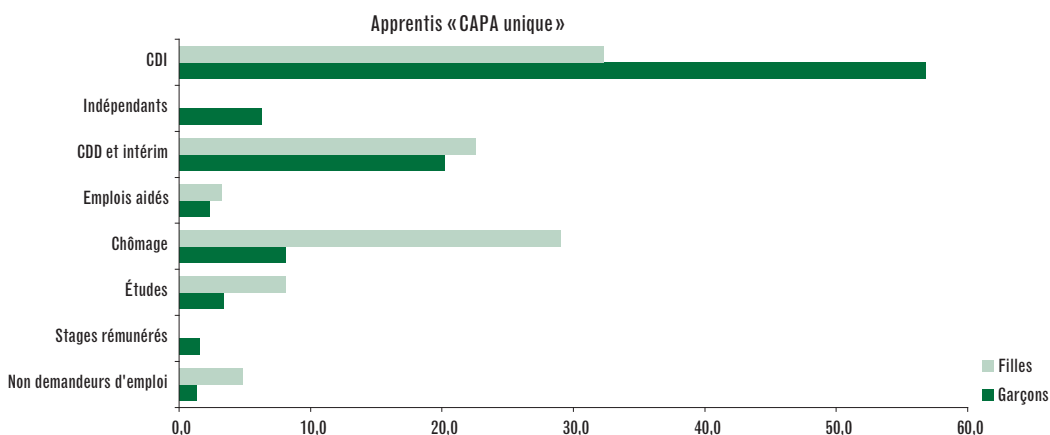
- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
ENESAD-Eduter 2008

La situation des diplômés «CAPA unique»

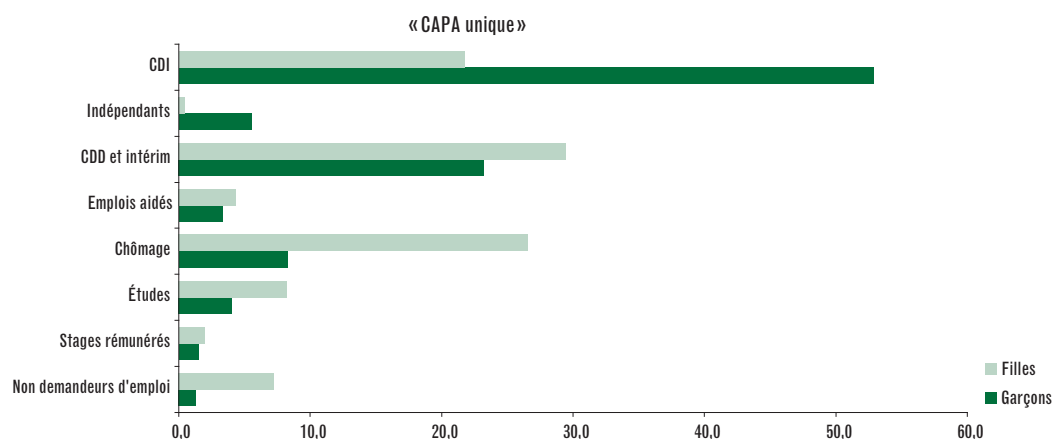
1- La situation en 2007 des élèves diplômés «CAPA unique» en 2003 selon le genre (en %) - France métropolitaine et La Réunion



2- La situation en 2007 des apprentis diplômés «CAPA unique» en 2003 selon le genre (en %) - France métropolitaine et La Réunion



3- La situation en 2007 des diplômés «CAPA unique» en 2003 selon le genre (en %) - France métropolitaine et La Réunion



DÉFINITIONS

Diplômés « CAPA unique »

Les diplômés « CAPA unique » correspondent aux élèves ou apprentis qui, après l'obtention du CAPA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

Taux d'insertion des diplômés « unique »

Le taux d'insertion des diplômés « unique » correspond au rapport entre la population active des diplômés « unique » (CDI, indépendants, CDD, intérim, emplois aidés, chômage, stages rémunérés) moins les demandeurs d'emploi sur la population totale des diplômés « unique ».

Taux de chômage des diplômés « unique »

Le taux de chômage des diplômés « unique » est le rapport (en pourcentage) entre les demandeurs d'emploi diplômés « unique » et la population active diplômés « unique » (CDI, indépendants, CDD, intérim, emplois aidés, chômage, stages rémunérés).

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole peut être préparé à travers une ou plusieurs spécialités de formation selon les cas. La spécialité de formation est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun du diplôme

NOTE

L'enquête a été réalisée en 2007 par voie téléphonique auprès d'un échantillon représentatif des 2 608 élèves et 3 970 apprentis inscrits en année de terminale de CAP ou de CAPA en 2002-2003 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'échantillon compte 535 élèves et 803 apprentis.

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
ENESAD-Eduter 2008

L'insertion et le chômage des diplômés « CAPA unique »

1- Les taux d'insertion et de chômage en 2007 des élèves diplômés « CAPA unique » en 2003 selon les spécialités de formation - France métropolitaine et La Réunion

Spécialités de formation	% Insertion	% Chômage
PAUM PA	80,0	17,2
PAUM PV		
Productions horticoles	61,0	25,0
Vigne et vin	ns	ns
Soigneur d'équidés	ns	ns
Lad jockey	ns	ns
Maréchalerie	ns	ns
EEAPA et SMR	61,2	30,2
Travaux forestiers	ns	ns
Travaux paysagers	91,4	4,5
Total	71,9	18,8
	Hommes	84,5
	Femmes	57,9

2- Les taux d'insertion et de chômage en 2007 des apprentis diplômés « CAPA unique » en 2003 selon les spécialités de formation - France métropolitaine et La Réunion

Spécialités de formation	% Insertion	% Chômage
PAUM PA	82,6	10,1
PAUM PV		
Productions horticoles	69,4	24,2
Vigne et vin	ns	ns
Soigneur d'équidés	72,1	20,5
Lad jockey	ns	ns
Maréchalerie	ns	ns
EEAPA et SMR	ns	ns
Travaux forestiers	ns	ns
Travaux paysagers	87,7	8,4
Total	82,6	12,1
	Hommes	86,7
	Femmes	57,4

DÉFINITIONS

Secteur d'activité

Les secteurs d'activité sont construits à partir de la nomenclature des activités françaises (NAF) de l'INSEE.

- Les productions agricoles :
les cultures céréalières, l'élevage, le maraîchage, l'horticulture, la viticulture, l'aquaculture et la pêche
- Les productions forestières et productions liées à l'aménagement et à l'environnement :
la réalisation et l'entretien d'espaces verts, la sylviculture et l'exploitation forestière, la chasse
- Les industries liées à l'agriculture comprennent les industries agroalimentaires, l'agrochimie et le machinisme agricole
- Les industries non liées à l'agriculture :
toutes les autres industries et la construction
- Le commerce lié à l'agriculture et à l'agroalimentaire :
le commerce de gros en produits agricoles et alimentaires, le commerce de détail alimentaire, le commerce de plantes et de fleurs
- Les autres commerces :
tous les autres commerces (gros et détail divers), l'hôtellerie et la restauration
- Les services liés à l'agriculture et au milieu rural :
les activités de banque et d'assurance agricole, les services aux entreprises agricoles (centre de gestion, chambre d'agriculture, institut technique, syndicat agricole), l'enseignement agricole, la recherche agronomique, les activités vétérinaires, l'administration de l'agriculture, certains services récréatifs (équitation, golf...) et les services aux animaux (toilette canin)
- Les services non liés à l'agriculture et au milieu rural :
tous les autres services (transport et communication, autres banques et assurances, services divers aux entreprises, administration, éducation, activités de santé et sociales, activités sportives, culturelles, récréatives, associatives, services aux personnes)
- Les services liés à l'aménagement et à l'environnement :
la distribution de l'eau et l'assainissement, les activités de gestion et de mise en valeur du patrimoine naturel, les activités de création et d'entretien d'espaces verts dans le cadre de l'administration territoriale, les services aux entreprises dans le domaine de l'environnement.

Remarque : dans les services liés à l'agriculture et au milieu rural, sont inclus les activités de santé et sociales, les activités sportives, culturelles, récréatives et les services aux personnes réalisés dans le milieu rural et dans les unités urbaines de moins de 5 000 habitants (une unité urbaine, au sens de l'INSEE, a plus de 2 000 habitants et c'est, soit une agglomération multicommunale, soit une ville isolée).

Diplômés «CAPA unique»

Les diplômés «CAPA unique» correspondent aux élèves ou apprentis qui, après l'obtention du CAPA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

NOTE

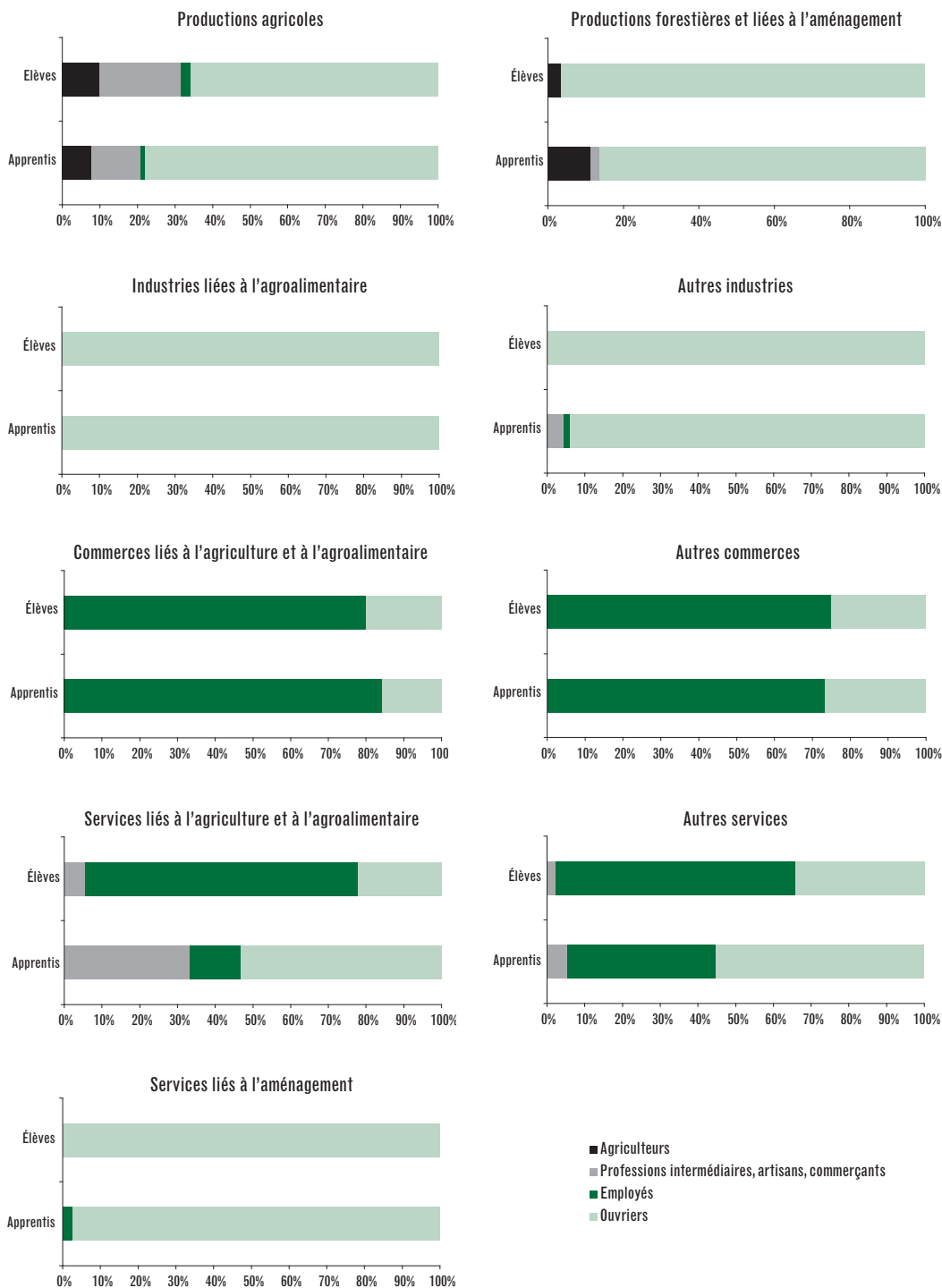
L'enquête a été réalisée en 2007 par voie téléphonique auprès d'un échantillon représentatif des 2 608 élèves et 3 970 apprentis inscrits en année de terminale de CAP ou de CAPA en 2002-2003 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'échantillon compte 535 élèves et 803 apprentis.

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
ENESAD-Eduter 2008

La répartition des emplois des diplômés «CAPA unique»

1- La répartition des emplois en 2007 des élèves et apprentis diplômés «CAPA unique» en 2003 dans les principaux secteurs d'activité - France métropolitaine et La Réunion



NOTE

L'enquête a été réalisée en 2006 auprès de l'ensemble de la population : 25 044 anciens élèves et 2 371 anciens apprentis inscrits en année de terminale de BEP ou de BEPA en 2001-2002 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 46 % pour les élèves et 39 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des élèves a été constitué, il comprend 10 531 élèves.

SOURCES

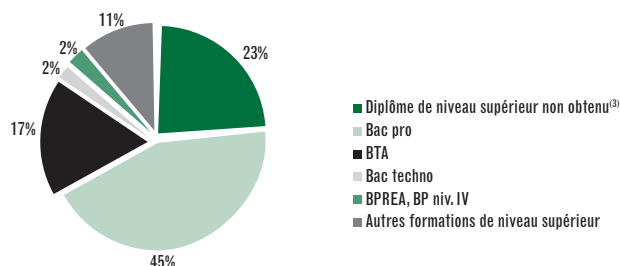
- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire ENESAD-Eduter 2007

Les poursuites d'études des BEPA

1- Les études poursuivies⁽¹⁾ entre 2002 et 2006 par les élèves et apprentis diplômés du BEPA en 2002, selon le genre (en %) France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

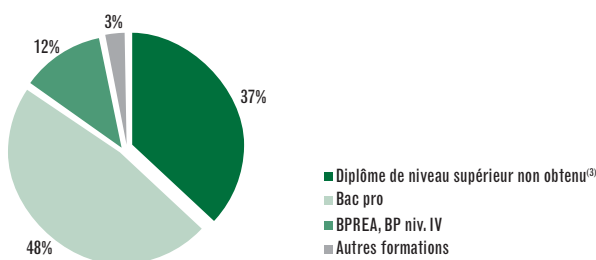
	Bac pro	Bac techno	BTA	BPREA, BP niv. IV	BEPA, CAPA, BP, CS, niv. V	Formations du MEN	Autres ⁽²⁾	Total
Voie scolaire								
Filles	22,0	1,7	41,2	0,6	1,4	22,5	10,7	100,0
Garçons	78,2	3,2	4,8	5,6	1,8	5,8	0,7	100,0
Total	50,3	2,4	22,8	3,1	1,6	14,1	5,7	100,0
Voie de l'apprentissage								
Filles	62,0	1,3	1,3	8,9	1,3	16,5	8,9	100,0
Garçons	64,4	0,0	0,9	19,8	9,3	4,6	0,9	100,0
Total	63,9	0,2	1,0	17,7	7,7	7,0	2,5	100,0

2- Le dernier diplôme de niveau supérieur obtenu entre 2002 et 2006 par les élèves diplômés du BEPA en 2002 qui ont poursuivi des études - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



Nombre d'élèves inscrits : 25 044 - Nombre de répondants : 11 523

3- Le dernier diplôme de niveau supérieur obtenu entre 2002 et 2006 par les apprentis diplômés du BEPA en 2003 qui ont poursuivi des études - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



Nombre d'apprentis inscrits : 2 371 - Nombre de répondants : 931

(1) Le taux de poursuite d'études s'élève à 84,0 % chez les élèves de BEPA et à 56,5 % chez les apprentis de BEPA. Les reprises d'études des élèves et apprentis de BEPA sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent respectivement 6,7 % et 8 %. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

(2) Formations paramédicales et du ministère de la Santé et des Sports.

(3) Parmi les élèves qui ont poursuivi des études, sont comptabilisés ceux qui ont échoué à l'examen de niveau supérieur et ceux qui ont obtenu ou non un examen de même niveau ou de niveau inférieur.

DÉFINITIONS

Diplômés « BEPA unique »

Les diplômés « BEPA unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du BEPA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

CDI

Le contrat à durée indéterminée (ou CDI) est le contrat de travail, passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée.

CDD

Un contrat à durée déterminée (ou CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur (société, entreprise...) recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. La durée totale maximale du CDD à terme précis (renouvelé éventuellement 1 fois) est en règle générale de 18 mois (voire 24 mois dans certains cas).

Intérim

Le travail intérimaire (ou intérim) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire. Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié.

Emplois aidés

Ils correspondent aux contrats emploi jeune, contrats emploi solidarité ou consolidé, contrats de qualification, contrats d'adaptation et aux contrats d'initiative locale. Pour ces emplois, l'employeur bénéficie d'aides qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation.

NOTE

L'enquête a été réalisée en 2006 auprès de l'ensemble de la population : 25 044 anciens élèves et 2 371 anciens apprentis inscrits en année de terminale de BEP ou de BEPA en 2001-2002 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 46 % pour les élèves et 39 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des élèves a été constitué, il comprend 10 531 élèves.

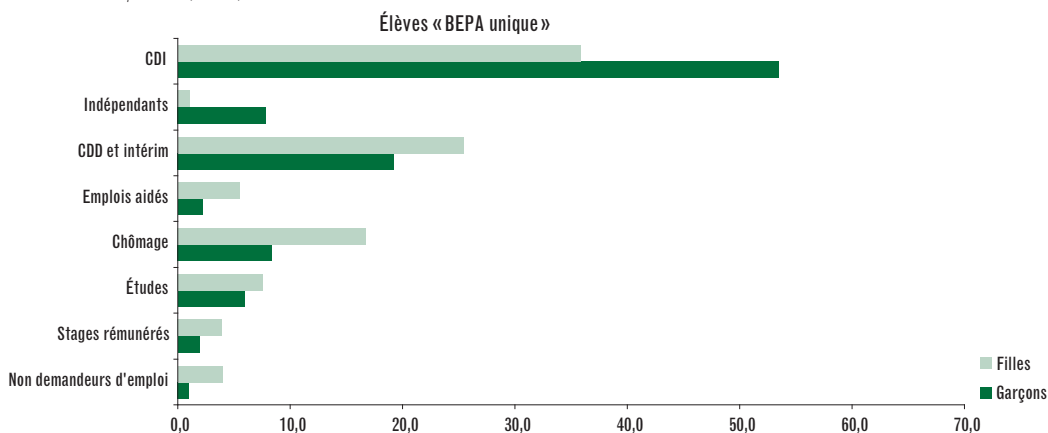
SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
ENESAD-Eduter 2007

La situation des diplômés « BEPA unique »

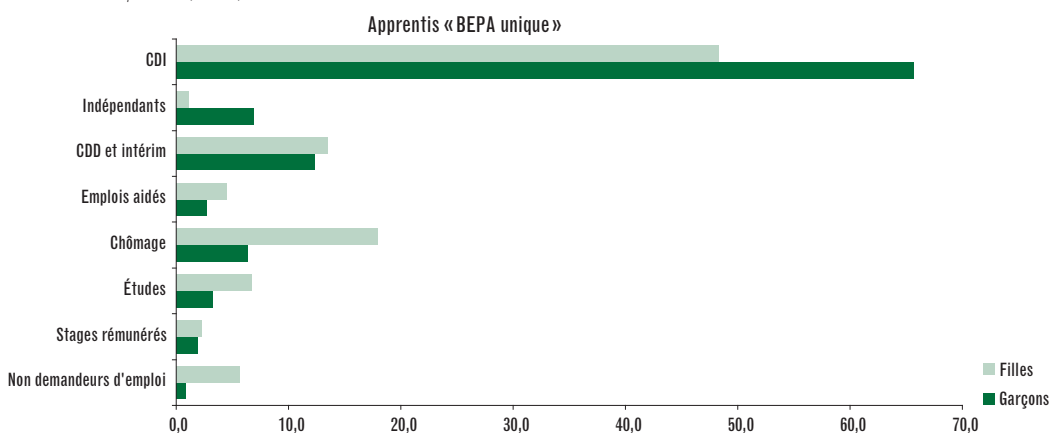
1- La situation en 2006 des élèves diplômés « BEPA unique » en 2002 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



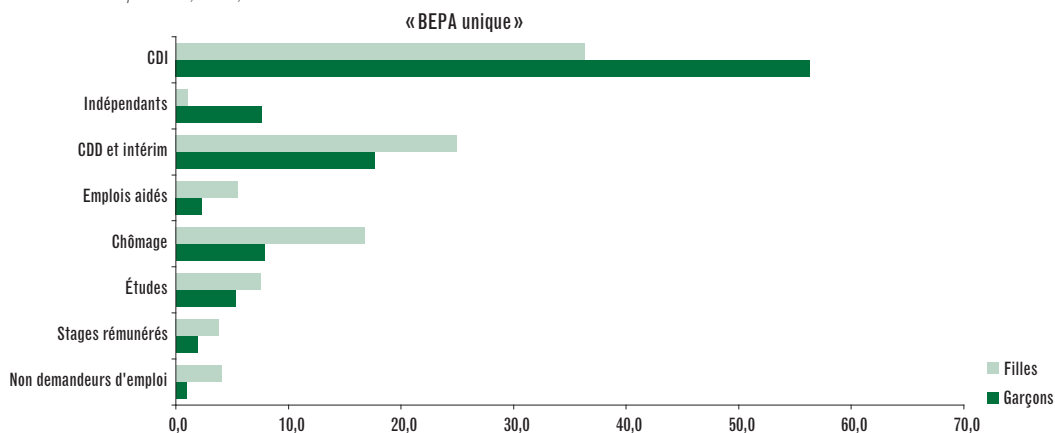
2- La situation en 2006 des apprentis diplômés « BEPA unique » en 2002 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



3- La situation en 2006 des diplômés « BEPA unique » en 2002 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



DÉFINITIONS

Diplômés « BEPA unique »

Les diplômés « BEPA unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du BEPA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

Taux d'insertion des diplômés « unique »

Le taux d'insertion des diplômés « unique » correspond au rapport entre la population active des diplômés « unique » (CDI, indépendants, CDD, intérim, emplois aidés, chômage, stages rémunérés) moins les demandeurs d'emploi sur la population totale des diplômés « unique ».

Taux de chômage des diplômés « unique »

Le taux de chômage des diplômés « unique » est le rapport (en pourcentage) entre les demandeurs d'emploi diplômés « unique » et la population active diplômés « unique » (CDI, indépendants, CDD, intérim, emplois aidés, chômage, stages rémunérés).

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole peut être préparé à travers une ou plusieurs spécialités de formation selon les cas. La spécialité de formation est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun du diplôme.

NOTE

- L'enquête a été réalisée en 2006 auprès de l'ensemble de la population : 25 044 anciens élèves et 2 371 anciens apprentis inscrits en année de terminale de BEP ou de BEPA en 2001-2002 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 46 % pour les élèves et 39 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des élèves a été constitué, il comprend 10 531 élèves.
- Les taux d'insertion et de chômage ne sont pas calculés lorsque le nombre de diplômés « BEPA unique » répondant est inférieur à 40.

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
ENESAD-Eduter 2008

L'insertion et le chômage des diplômés « BEPA unique »

1- Les taux d'insertion et de chômage en 2006 des élèves diplômés « BEPA unique » en 2002 selon les spécialités de formation - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	% Insertion	% Chômage
Productions agricoles	83,7	9,4
Vigne et vin	81,8	10,0
Productions horticoles	68,9	17,3
Agroéquipement	92,6	0,0
Activité hippiques	79,6	15,7
Services aux personnes	74,6	16,4
Secrétariat accueil	60,2	33,3
Vente	72,7	18,0
Travaux paysagers	83,6	11,5
Travaux forestiers	84,6	12,0
Entretien espace rural	79,8	14,4
Total	76,5	15,2
	Hommes	84,7
	Femmes	71,8

2- Les taux d'insertion et de chômage en 2007 des apprentis diplômés « BEPA unique » en 2002 selon les spécialités de formation - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	% Insertion	% Chômage
Productions agricoles	90,1	1,5
Vigne et vin	ns	ns
Productions horticoles	ns	ns
Agroéquipement	ns	ns
Activité hippiques	ns	ns
Services aux personnes	ns	ns
Secrétariat accueil	ns	ns
Vente	ns	ns
Travaux paysagers	92,1	6,0
Travaux forestiers	ns	ns
Entretien espace rural	ns	ns
Total	85,6	9,1
	Hommes	89,6
	Femmes	69,7

DÉFINITIONS

Secteur d'activité

Les secteurs d'activité sont construits à partir de la nomenclature des activités françaises (NAF) de l'INSEE.

- Les productions agricoles :
les cultures céréalières, l'élevage, le maraîchage, l'horticulture, la viticulture, l'aquaculture et la pêche
- Les productions forestières et productions liées à l'aménagement et à l'environnement :
la réalisation et l'entretien d'espaces verts, la sylviculture et l'exploitation forestière, la chasse
- Les industries liées à l'agriculture comprennent les industries agroalimentaires, l'agrochimie et le machinisme agricole
- Les industries non liées à l'agriculture :
toutes les autres industries et la construction
- Le commerce lié à l'agriculture et à l'agroalimentaire :
le commerce de gros en produits agricoles et alimentaires, le commerce de détail alimentaire, le commerce de plantes et de fleurs
- Les autres commerces :
tous les autres commerces (gros et détail divers), l'hôtellerie et la restauration
- Les services liés à l'agriculture et au milieu rural :
les activités de banque et d'assurance agricole, les services aux entreprises agricoles (centre de gestion, chambre d'agriculture, institut technique, syndicat agricole), l'enseignement agricole, la recherche agronomique, les activités vétérinaires, l'administration de l'agriculture, certains services récréatifs (équitation, golf...) et les services aux animaux (toiletage canin)
- Les services non liés à l'agriculture et au milieu rural :
tous les autres services (transport et communication, autres banques et assurances, services divers aux entreprises, administration, éducation, activités de santé et sociales, activités sportives, culturelles, récréatives, associatives, services aux personnes)
- Les services liés à l'aménagement et à l'environnement :
la distribution de l'eau et l'assainissement, les activités de gestion et de mise en valeur du patrimoine naturel, les activités de création et d'entretien d'espaces verts dans le cadre de l'administration territoriale, les services aux entreprises dans le domaine de l'environnement.

Remarque : dans les services liés à l'agriculture et au milieu rural, sont inclus les activités de santé et sociales, les activités sportives, culturelles, récréatives et les services aux personnes réalisés dans le milieu rural et dans les unités urbaines de moins de 5 000 habitants (une unité urbaine, au sens de l'INSEE, a plus de 2 000 habitants et c'est, soit une agglomération multicommunale, soit une ville isolée).

Diplômés « BEPA unique »

Les diplômés « BEPA unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du BEPA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

NOTE

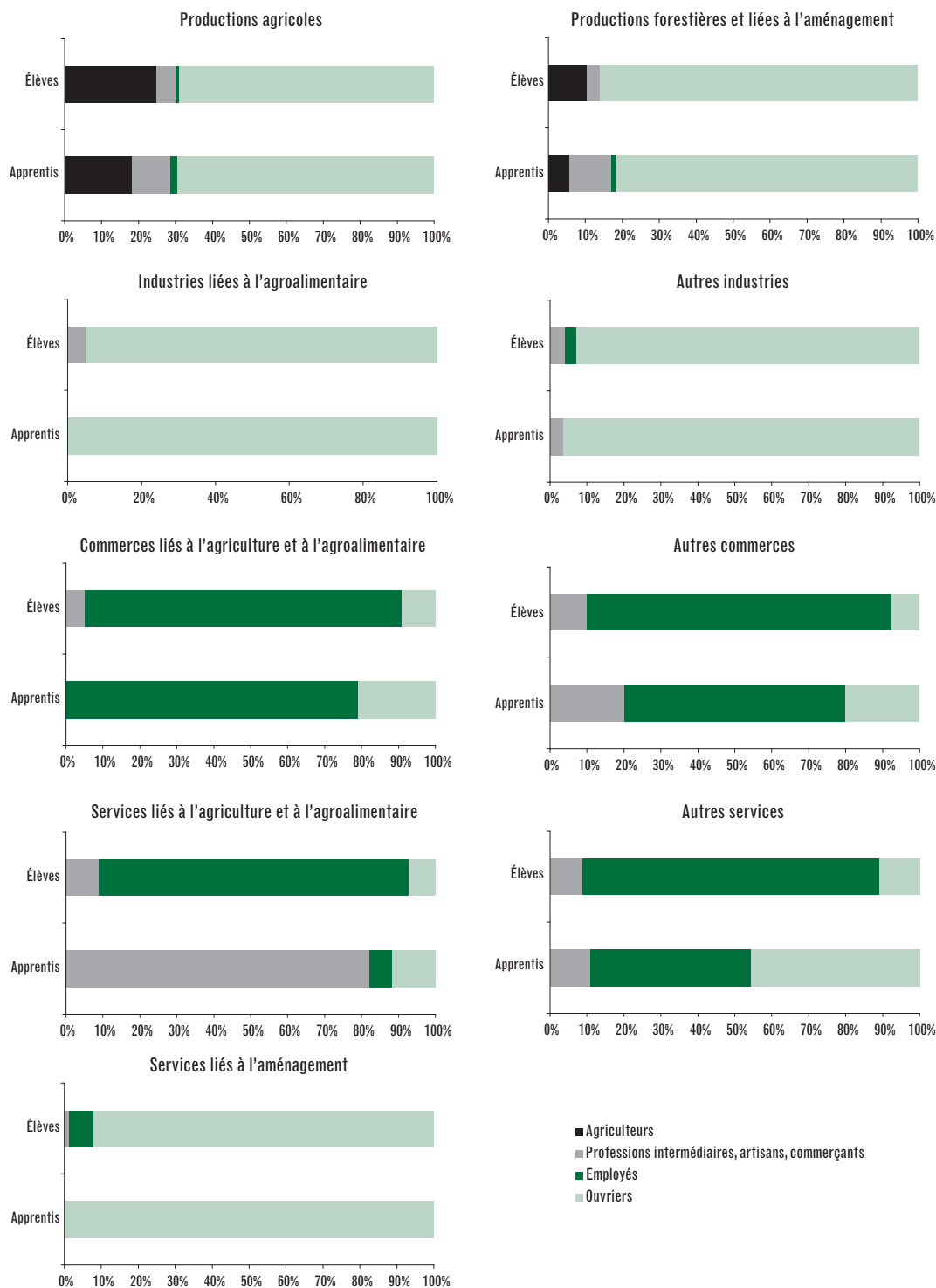
L'enquête a été réalisée en 2006 auprès de l'ensemble de la population : 25 044 anciens élèves et 2 371 anciens apprentis inscrits en année de terminale de BEP ou de BEPA en 2001-2002 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 46 % pour les élèves et 39 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des élèves a été constitué, il comprend 10 531 élèves.

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
ENESAD-Eduter 2007

La répartition des emplois des diplômés « BEPA unique »

1- La répartition des emplois en 2006 des élèves et apprentis diplômés « BEPA unique » sortis en 2002 dans les principaux secteurs d'activité - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



NOTE

- Concernant le diplôme de bac pro, l'enquête a été réalisée en 2007 auprès de l'ensemble de la population : 8 184 anciens élèves et 1 931 anciens apprentis inscrits en année de terminale de bac pro en 2002-2003 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 46,3 % pour les élèves et 31,4 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des élèves de bac pro a été constitué, il comprend 2 024 élèves.
- Concernant le diplôme du BTA, l'enquête a été réalisée en 2007 auprès de l'ensemble de la population : 6 594 anciens élèves et 254 anciens apprentis inscrits en année de terminale de BTA en 2002-2003 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'enquête a également été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 40,5 % pour les élèves et 36,6 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des élèves de BTA a été constitué, il comprend 1 969 élèves.

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
ENESAD-Eduter 2007

Les poursuites d'études des bac pro et des BTA

1- Les études poursuivies⁽¹⁾ entre 2003 et 2007 par les élèves et apprentis diplômés du bac pro en 2003, selon le genre (en %) - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	BTSA	Autres niv. III	Niv. IV	CS, Niv. V	Formations du MEN	Autres ⁽²⁾	Total
Voie scolaire							
Filles	66,5	0,4	2,5	4,4	19,3	6,9	100,0
Garçons	79,0	0,6	1,9	10,2	6,0	2,4	100,0
Total	75,2	0,5	2,1	8,4	10,0	3,7	100,0
Voie de l'apprentissage							
Filles	56,1	0,0	0,0	9,8	14,6	19,5	100,0
Garçons	70,1	1,5	3,6	17,5	5,8	1,5	100,0
Total	66,9	1,1	2,8	15,7	7,9	5,6	100,0

2- Les études poursuivies⁽³⁾ entre 2003 et 2007 par les élèves et apprentis diplômés du BTA en 2003, selon le genre (en %) - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	BTSA	Niv. IV	CS, Niv. V	Formations du MEN	Autres ⁽²⁾	Total
Voie scolaire						
Filles	15,0	0,5	1,3	31,0	52,2	100,0
Garçons	66,3	2,5	3,9	16,0	11,3	100,0
Total	27,8	1,0	1,9	27,2	42,1	100,0
Voie de l'apprentissage						
Filles	26,7	0,0	0,0	26,7	46,7	100,0
Garçons	84,2	5,3	5,3	5,3	0,0	100,0
Total	58,8	2,9	2,9	14,7	20,6	100,0

(1) Le taux de poursuite d'études s'élève à 51,7 % chez les élèves de bac pro et à 36,8 % chez les apprentis de bac pro. Les reprises d'études des élèves et apprentis de bac pro sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent respectivement 7,7 % et 10,7 %. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

(2) Formations paramédicales et du ministère de la Santé et des Sports.

(3) Le taux de poursuite d'études s'élève à 72,5 % chez les élèves de BTA et à 54,8 % chez les apprentis de BTA. Les reprises d'études des élèves et apprentis de BTA sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent respectivement 26,7 % et 20,6 %. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

NOTE

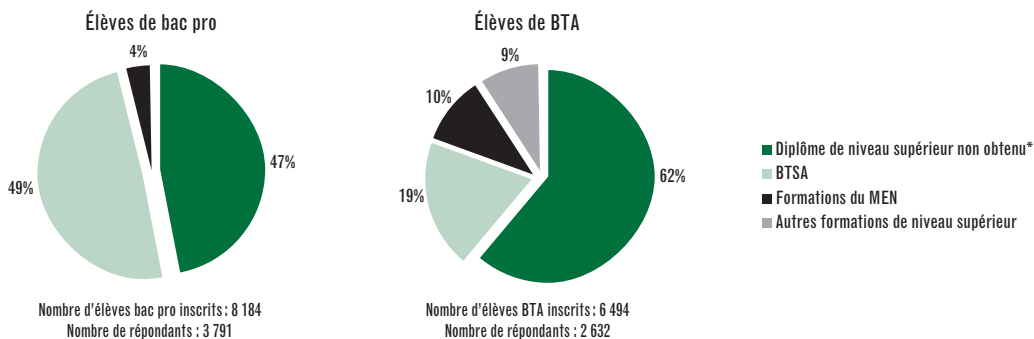
- Concernant le diplôme de bac pro, l'enquête a été réalisée en 2007 auprès de l'ensemble de la population : 8 184 anciens élèves et 1 931 anciens apprentis inscrits en année de terminale de bac pro en 2002-2003 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 46,3 % pour les élèves et 31,4 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des élèves de bac pro a été constitué, il comprend 2 024 élèves.
- Concernant le diplôme du BTA, l'enquête a été réalisée en 2007 auprès de l'ensemble de la population : 6 594 anciens élèves et 254 anciens apprentis inscrits en année de terminale de BTA en 2002-2003 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'enquête a également été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 40,5 % pour les élèves et 36,6 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des élèves de BTA a été constitué, il comprend 1 969 élèves.

SOURCES

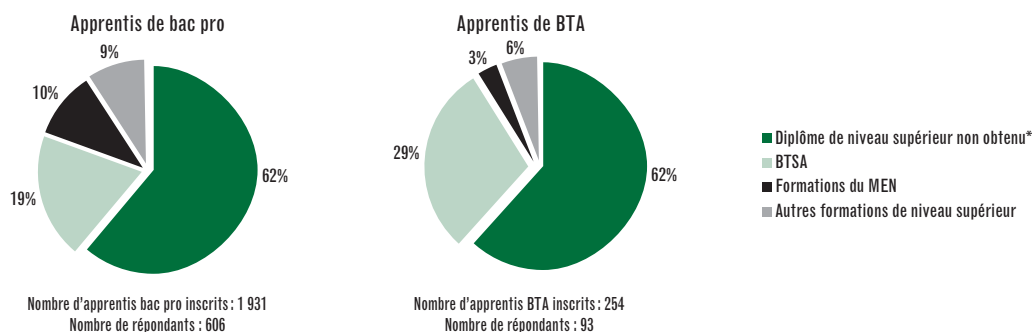
- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
ENESAD-Eduter 2007

Les poursuites d'études des bac pro et des BTA (suite)

3- Le dernier diplôme de niveau supérieur obtenu entre 2003 et 2007 par les élèves diplômés du bac pro ou du BTA en 2003 qui ont poursuivi des études - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



4- Le dernier diplôme de niveau supérieur obtenu entre 2003 et 2007 par les apprentis diplômés du bac pro ou du BTA en 2003 qui ont poursuivi des études - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



* Parmi les élèves qui ont poursuivi des études, sont comptabilisés ceux qui ont échoué à l'examen de niveau supérieur et ceux qui ont obtenu ou non un examen de même niveau ou de niveau inférieur.

DÉFINITIONS

Diplômés « bac pro unique »

Les diplômés « bac pro unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du bac pro, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

CDI

Le contrat à durée indéterminée (ou CDI) est le contrat de travail, passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée.

CDD

Un contrat à durée déterminée (ou CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur (société, entreprise...) recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. La durée totale maximale du CDD à terme précis (renouvelé éventuellement 1 fois) est en règle générale de 18 mois (voire 24 mois dans certains cas).

Intérim

Le travail intérimaire (ou intérim) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire. Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié.

Emplois aidés

Ils correspondent aux contrats emploi jeune, contrats emploi solidarité ou consolidé, contrats de qualification, contrats d'adaptation et aux contrats d'initiative locale. Pour ces emplois, l'employeur bénéficie d'aides qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation.

NOTE

Concernant le diplôme de bac pro, l'enquête a été réalisée en 2007 auprès de l'ensemble de la population : 8 184 anciens élèves et 1 931 anciens apprentis inscrits en année de terminale de bac pro en 2002-2003 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 46,3 % pour les élèves et 31,4 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des élèves de bac pro a été constitué, il comprend 2 024 élèves.

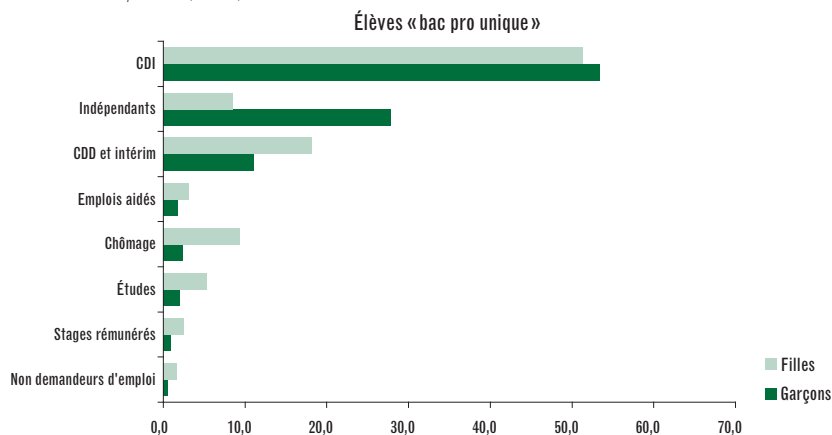
SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
ENESAD-Eduter 2007

La situation des diplômés « bac pro unique »

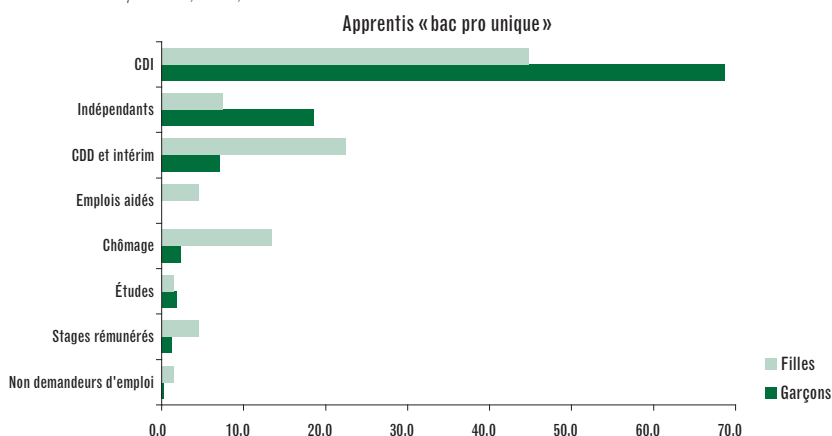
1- La situation en 2007 des élèves diplômés « bac pro unique » en 2003 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



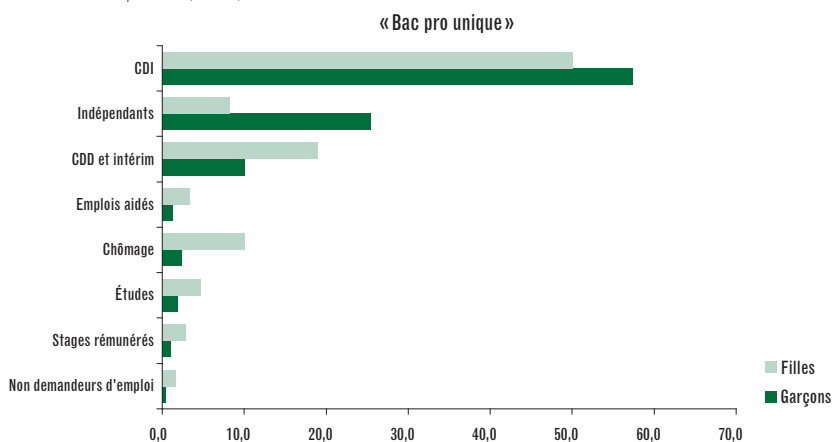
2- La situation en 2007 des apprentis diplômés « bac pro unique » en 2003 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



3- La situation en 2007 des diplômés « bac pro unique » en 2003 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



DÉFINITIONS

Diplômés « BTA unique »

Les diplômés « BTA unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du BTA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

CDI

Le contrat à durée indéterminée (ou CDI) est le contrat de travail, passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée.

CDD

Un contrat à durée déterminée (ou CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur (société, entreprise...) recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. La durée totale maximale du CDD à terme précis (renouvelé éventuellement 1 fois) est en règle générale de 18 mois (voire 24 mois dans certains cas).

Intérim

Le travail intérimaire (ou intérim) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire. Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié.

Emplois aidés

Ils correspondent aux contrats emploi jeune, contrats emploi solidarité ou consolidé, contrats de qualification, contrats d'adaptation et aux contrats d'initiative locale. Pour ces emplois, l'employeur bénéficie d'aides qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation.

NOTE

Concernant le diplôme du BTA, l'enquête a été réalisée en 2007 auprès de l'ensemble de la population : 6 594 anciens élèves et 254 anciens apprentis inscrits en année de terminale de BTA en 2002-2003 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 40,5 % pour les élèves et 36,6 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des élèves de BTA a été constitué, il comprend 1 969 élèves.

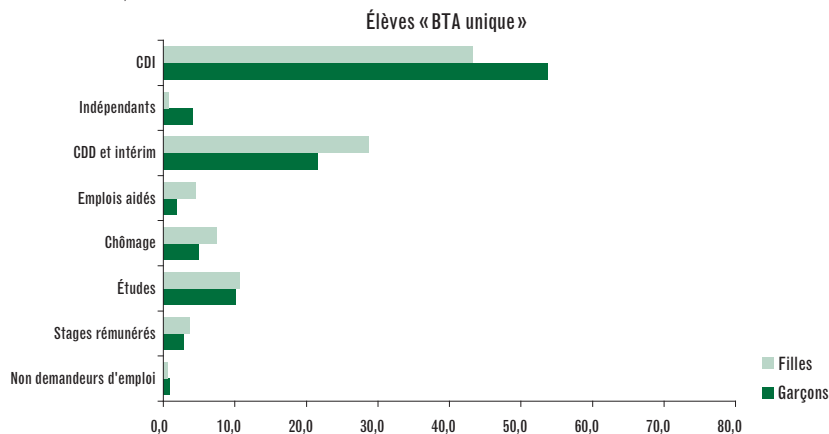
SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
ENESAD-Eduter 2007

La situation des diplômés «BTA unique»

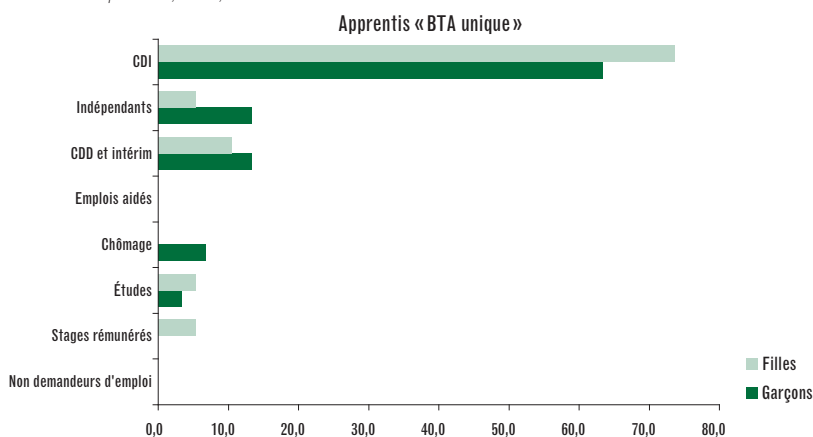
1- La situation en 2007 des élèves diplômés «BTA unique» en 2003 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



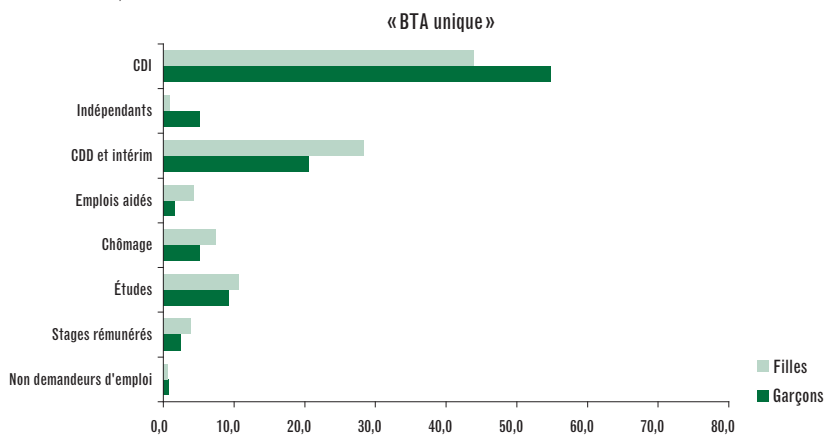
2- La situation en 2007 des apprentis diplômés «BTA unique» en 2003 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



3- La situation en 2007 des diplômés «BTA unique» en 2003 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



DÉFINITIONS

Diplômés « bac pro unique »

Les diplômés « bac pro unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du bac pro, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

Diplômés « BTA unique »

Les diplômés « BTA unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du BTA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

Taux d'insertion des diplômés « unique »

Le taux d'insertion des diplômés « unique » correspond au rapport entre la population active des diplômés « unique » (CDI, indépendants, CDD, intérim, emplois aidés, chômage, stages rémunérés) moins les demandeurs d'emploi sur la population totale des diplômés « unique ».

Taux de chômage des diplômés « unique »

Le taux de chômage des diplômés « unique » est le rapport (en pourcentage) entre les demandeurs d'emploi diplômés « unique » et la population active diplômés « unique » (CDI, indépendants, CDD, intérim, emplois aidés, chômage, stages rémunérés).

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole peut être préparé à travers une ou plusieurs spécialités de formation selon les cas. La spécialité de formation est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun du diplôme.

NOTE

- Concernant le diplôme de bac pro, l'enquête a été réalisée en 2007 auprès de l'ensemble de la population : 8 184 anciens élèves et 1 931 anciens apprentis inscrits en année de terminale de bac pro en 2002-2003 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 46,3 % pour les élèves et 31,4 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des élèves de bac pro a été constitué, il comprend 2 024 élèves.
- Concernant le diplôme du BTA, l'enquête a été réalisée en 2007 auprès de l'ensemble de la population : 6 594 anciens élèves et 254 anciens apprentis inscrits en année de terminale de BTA en 2002-2003 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 40,5 % pour les élèves et 36,6 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des élèves de BTA a été constitué, il comprend 1 969 élèves.
- Les taux d'insertion et de chômage ne sont pas calculés lorsque le nombre de diplômés « bac pro unique » ou « BTA unique » répondant est inférieur à 40.

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
ENESAD-Eduter 2007

1- Les taux d'insertion et de chômage en 2007 des élèves et apprentis diplômés « bac pro unique » en 2003 selon les spécialités de formation - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	Élèves		Apprentis		
	% Insertion	% Chômage	% Insertion	% Chômage	
GGEA productions animales	95,1	2,3	96,3	1,2	
GGEA productions végétales	99,1	0,9	ns	ns	
GGEA production du cheval	83,6	10,6	ns	ns	
GGEA vigne et vin	92,7	3,0	ns	ns	
Productions horticoles	83,9	7,7	ns	ns	
Travaux paysagers	92,6	4,5	97,9	1,4	
Agroéquipement	98,5	ns	ns	ns	
Technicien conseil vente animalerie	92,3	2,7			
Total	92,2	4,3	93,6	4,3	
	Hommes	95,0	2,4	83,9	5,6
	Femmes	83,6	10,1	81,1	8,4

2- Les taux d'insertion et de chômage en 2007 des élèves et apprentis diplômés « BTA unique » en 2003 selon les spécialités de formation - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	Élèves		Apprentis		
	% Insertion	% Chômage	% Insertion	% Chômage	
Services en milieu rural	79,9	7,6	ns	ns	
Commercialisation	85,4	9,9	ns	ns	
Services administratifs	78,2	14,2	ns	ns	
Gestion de la faune sauvage	88,6	7,1	ns	ns	
Gestion et conduite chantiers forestiers	89,7	3,6	ns	ns	
Total	81,6	7,9	91,8	4,3	
	Hommes	95,6	2,4	ns	ns
	Femmes	83,6	13,8	ns	ns

DÉFINITIONS

Secteur d'activité

Les secteurs d'activité sont construits à partir de la nomenclature des activités françaises (NAF) de l'INSEE.

- Les productions agricoles :
les cultures céréalières, l'élevage, le maraîchage, l'horticulture, la viticulture, l'aquaculture et la pêche
- Les productions forestières et productions liées à l'aménagement et à l'environnement :
la réalisation et l'entretien d'espaces verts, la sylviculture et l'exploitation forestière, la chasse
- Les industries liées à l'agriculture comprennent les industries agroalimentaires, l'agrochimie et le machinisme agricole
- Les industries non liées à l'agriculture :
toutes les autres industries et la construction
- Le commerce lié à l'agriculture et à l'agroalimentaire :
le commerce de gros en produits agricoles et alimentaires, le commerce de détail alimentaire, le commerce de plantes et de fleurs
- Les autres commerces :
tous les autres commerces (gros et détail divers), l'hôtellerie et la restauration
- Les services liés à l'agriculture et au milieu rural :
les activités de banque et d'assurance agricole, les services aux entreprises agricoles (centre de gestion, chambre d'agriculture, institut technique, syndicat agricole), l'enseignement agricole, la recherche agronomique, les activités vétérinaires, l'administration de l'agriculture, certains services récréatifs (équitation, golf...) et les services aux animaux (toiletage canin)
- Les services non liés à l'agriculture et au milieu rural :
tous les autres services (transport et communication, autres banques et assurances, services divers aux entreprises, administration, éducation, activités de santé et sociales, activités sportives, culturelles, récréatives, associatives, services aux personnes)
- Les services liés à l'aménagement et à l'environnement :
la distribution de l'eau et l'assainissement, les activités de gestion et de mise en valeur du patrimoine naturel, les activités de création et d'entretien d'espaces verts dans le cadre de l'administration territoriale, les services aux entreprises dans le domaine de l'environnement.

Remarque : dans les services liés à l'agriculture et au milieu rural, sont inclus les activités de santé et sociales, les activités sportives, culturelles, récréatives et les services aux personnes réalisés dans le milieu rural et dans les unités urbaines de moins de 5 000 habitants (une unité urbaine, au sens de l'INSEE, a plus de 2 000 habitants et c'est, soit une agglomération multicommunale, soit une ville isolée).

Diplômés « bac pro unique »

Les diplômés « bac pro unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du bac pro, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

Diplômés « BTA unique »

Les diplômés « BTA unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du BTA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

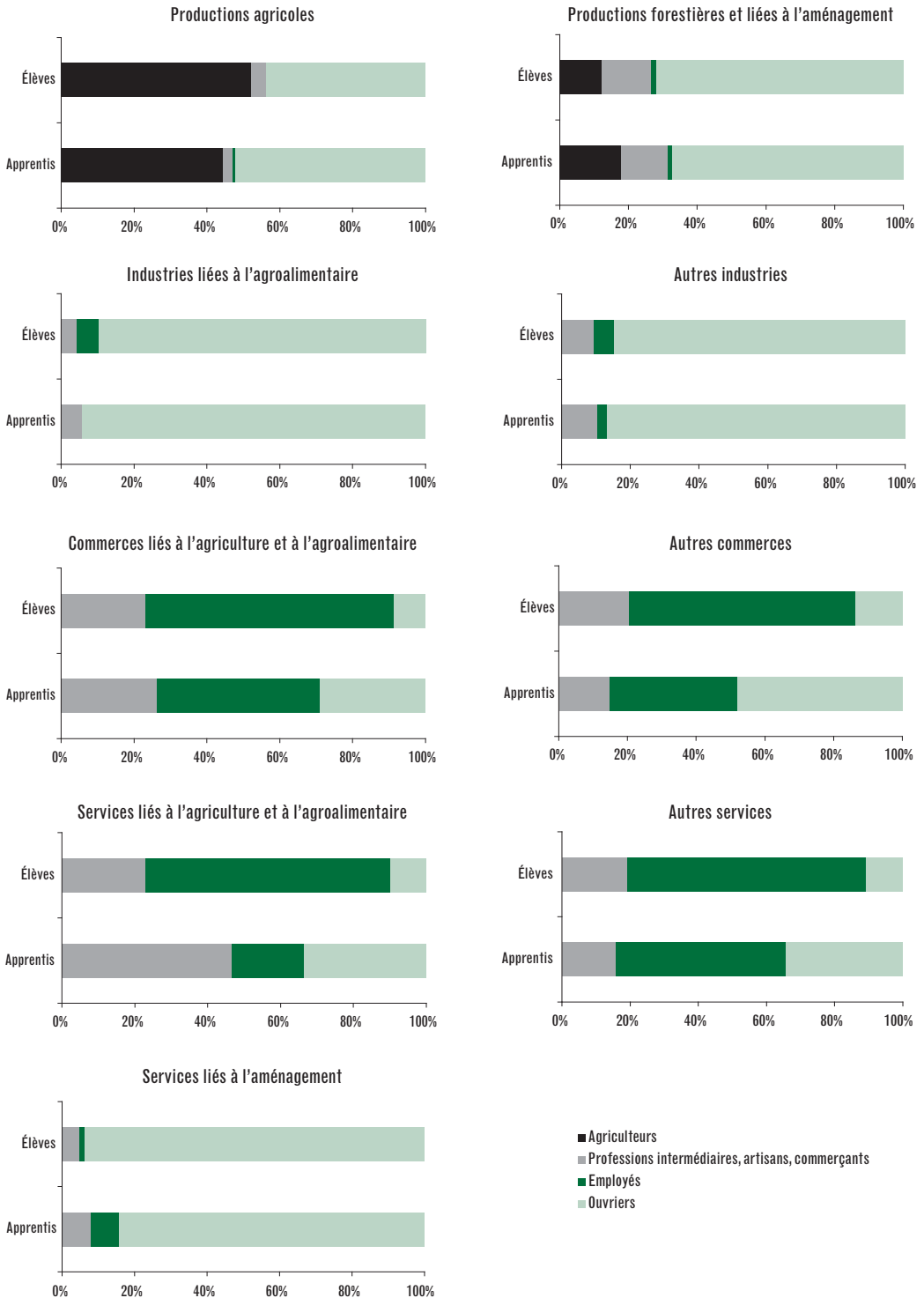
NOTE

- Concernant le diplôme de bac pro, l'enquête a été réalisée en 2007 auprès de l'ensemble de la population : 8 184 anciens élèves et 1 931 anciens apprentis inscrits en année de terminale de bac pro en 2002-2003 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 46,3 % pour les élèves et 31,4 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des élèves de bac pro a été constitué, il comprend 2 024 élèves.
- Concernant le diplôme du BTA, l'enquête a été réalisée en 2007 auprès de l'ensemble de la population : 6 594 anciens élèves et 254 anciens apprentis inscrits en année de terminale de BTA en 2002-2003 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 40,5 % pour les élèves et 36,6 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des élèves de BTA a été constitué, il comprend 1 969 élèves.

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
ENESAD-Eduter 2007

1- La répartition des emplois en 2007 des élèves et apprentis diplômés « bac pro unique » et « BTA unique » sortis en 2003 dans les principaux secteurs d'activité - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



DÉFINITIONS

Ingénieur

Le titre d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur (CTI) se prépare dans une école publique ou privée de l'enseignement supérieur agricole.

CS

Les certificats de spécialisation (ou CS) sanctionnent un complément de formation après un diplôme de l'enseignement agricole. Ils sont accessibles par la voie de la formation continue ou par apprentissage. Les diplômes ou titres permettant l'accès à un CS varient du niveau V au niveau III.

DEUG

Le diplôme d'études universitaires générales (ou DEUG) est un diplôme national de l'enseignement supérieur. Avant la réforme LMD, le DEUG sanctionnait le premier cycle des études universitaires générales, d'une durée de 2 ans.

DUT

Le diplôme universitaire de technologie (ou DUT) est un diplôme de niveau III. Il se prépare en 2 ans après le baccalauréat. Les cours sont répartis à égalité entre les matières générales et l'enseignement technologique et professionnel. L'objectif de ce diplôme est de permettre une insertion professionnelle rapide ainsi qu'une poursuite d'études.

BTS

Le brevet de technicien supérieur (ou BTS) est un diplôme de niveau III du MEN. Le BTSA est son équivalent au MAP.

CPGE

Dans l'enseignement agricole, il existe 3 types de classes préparatoires aux grandes écoles (ou CPGE) :

- des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat et préparent en 2 ans principalement au concours A d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ;
- une classe préparatoire qui est accessible aux titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études après le bac et prépare en 1 an au concours d'entrée à l'école nationale supérieure du paysage (ENSP) ;
- des classes préparatoires post BTSA-BTS-DUT (en 1 an), qui sont accessibles aux titulaires de BTSA, de DUT et de BTS pour certaines options ou aux titulaires du diplôme « technicien supérieur de la mer ». Elles préparent au concours C d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

NOTE

L'enquête a été réalisée en 2007 auprès de l'ensemble de la population : 6 742 anciens élèves de bac techno et de 1 706 anciens élèves de bac S inscrits en année de terminale en 2002-2003 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 52,3 % pour les élèves de bac techno et à 56,6 % pour les élèves de bac S. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé a été constitué, il comprend 2 730 élèves de bac techno et 674 élèves de bac S.

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
ENESAD-Eduter 2008

Les poursuites d'études des diplômés du bac techno et du bac S

1- Les études poursuivies⁽¹⁾ entre 2002 et 2006 par les diplômés du bac techno en 2002 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Filles	Garçons	Total
MAP			
Écoles d'ingénieurs	0,0	0,5	0,4
BTSA	79,3	88,8	86,1
Autres niv. III & II	0,7	0,3	0,4
Niv. V, IV et CS	1,2	0,6	0,8
MEN - MESR			
Écoles d'ingénieurs	0,3	0,1	0,1
DEUG, DUT, BTS, autres niv. III	13,8	8,2	9,8
Niv. V & IV	0,5	0,4	0,4
Ministère de la Santé et des Sports			
Écoles paramédicales et autres formations	4,3	1,1	2,0
Total	100,0	100,0	100,0

2- Les études poursuivies⁽²⁾ entre 2002 et 2006 par les diplômés du bac S en 2002 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Filles	Garçons	Total
BTSA	27,3	39,8	34,9
CPGE	2,7	5,5	4,4
Écoles d'ingénieurs ⁽³⁾	5,7	8,5	7,4
Écoles paramédicales	6,7	2,0	3,8
Universités MESR ⁽⁴⁾	51,9	39,4	44,3
Divers	5,7	4,8	5,2
Total	100,0	100,0	100,0

(1) Le taux de poursuite d'études chez les élèves de bac techno s'élève à 95,1 %. Les reprises d'études des élèves de bac techno sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent 2,3 %. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

(2) Le taux de poursuite d'études chez les élèves de bac S s'élève à 99,2 %. Les reprises d'études des élèves de bac S sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent 1,5 %. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

(3) Écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager et du MESR.

(4) DUT, DEUG, BTS...

NOTE

L'enquête a été réalisée en 2007 auprès de l'ensemble de la population : 6 742 anciens élèves de bac techno et de 1 706 anciens élèves de bac S inscrits en année de terminale en 2002-2003 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 52,3 % pour les élèves de bac techno et à 56,6 % pour les élèves de bac S. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé a été constitué, il comprend 2 730 élèves de bac techno et 674 élèves de bac S.

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire ENESAD-Eduter 2008

3- L'accès aux études de niveau supérieur des diplômés de niveau III ayant obtenu un bac techno en 2003 (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Diplôme de niv. III obtenu	MAP			Autres ministères				Total
	Formations de référence - écoles publiques ⁽¹⁾	Formations de référence - écoles privées ⁽¹⁾	Écoles d'ingénieurs	Licences	Licences pro à thématique agricole	Autres licences pro	Autres diplômes	
BTSA	1,3	3,5	–	8,3	64,3	9,6	13,0	100,0
DEUG - DUT - BTS	1,4	2,7	–	60,3	5,5	26,0	4,1	100,0
Études diverses	6,7	46,6	20,0	–	–	–	26,7	100,0
Total	1,4	4,6	0,5	14,8	55,1	11,5	12,1	100,0

4- L'accès aux études de niveau supérieur des diplômés de niveau III ayant obtenu un bac S en 2003 (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Diplôme de niv. III obtenu	MAP			Autres ministères				Total
	Formations de référence - écoles publiques ⁽¹⁾	Formations de référence - écoles privées ⁽¹⁾	Écoles d'ingénieurs	Licences	Licences pro à thématique agricole	Autres licences pro	Autres diplômes	
BTSA	11,7	9,5	0,7	11,7	42,3	10,2	13,9	100,0
Universités MESR	4,1	2,1	4,6	55,6	9,1	13,3	11,2	100,0
Écoles d'ingénieurs ⁽²⁾	25,6	55,8	17,4	–	–	–	1,2	100,0
Études diverses	–	–	–	–	–	–	100,0	100,0
Total	10,0	13,7	5,7	31,2	16,7	9,6	13,1	100,0

(1) Enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager.

(2) Sont comptabilisées les entrées en écoles d'ingénieurs (du MAP ou du MESR) après le bac ou après la CPGE.

DÉFINITIONS

CPGE

Dans l'enseignement agricole, il existe 3 types de classes préparatoires aux grandes écoles (ou CPGE) :

- des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat et préparent en 2 ans principalement au concours A d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ;
- une classe préparatoire qui est accessible aux titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études après le bac et prépare en 1 an au concours d'entrée à l'école nationale supérieure du paysage (ENSP) ;
- des classes préparatoires post BTSa-BTS-DUT (en 1 an), qui sont accessibles aux titulaires de BTSa, de DUT et de BTS pour certaines options ou aux titulaires du diplôme « technicien supérieur de la mer ». Elles préparent au concours C d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

Licence pro

La licence professionnelle est un diplôme de niveau bac+3 créé en novembre 1999. Mis en place par l'université en partenariat avec les entreprises et les branches professionnelles, ce diplôme a été conçu pour permettre l'insertion professionnelle des jeunes. Il peut être préparé en partenariat avec les établissements du MAP. La licence pro comprend 12 à 16 semaines de stage en entreprise et dure 1 an.

Licence

Premier cursus du système LMD, la licence est préparée en 6 semestres. Elle se substitue à l'ancien (DEUG) en 2 ans suivi de la licence en 1 an.

Master

Second cursus du système LMD, il se prépare en 4 semestres après la licence. Il correspond à un diplôme bac+5. Il correspond aux anciens DEA et DESS.

Ingénieur

Le titre d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur (CTI) se prépare dans une école publique ou privée de l'enseignement supérieur agricole.

CS

Les certificats de spécialisation (ou CS) sanctionnent un complément de formation après un diplôme de l'enseignement agricole. Ils sont accessibles par la voie de la formation continue ou par apprentissage. Les diplômes ou titres permettant l'accès à un CS varient du niveau V au niveau III.

NOTE

L'enquête a été réalisée en 2006 auprès de l'ensemble de la population : 10 432 anciens étudiants et 2 287 anciens apprentis inscrits en année de terminale de BTSa en 2001-2002 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 53,7 % pour les étudiants et 45,8 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des étudiants a été constitué, il comprend 4 425 élèves.

SOURCES

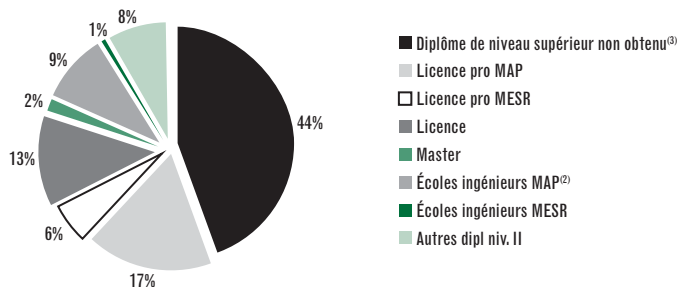
- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
ENESAD-Eduter 2007

Les poursuites d'études des BTSA

1- Les études poursuivies⁽¹⁾ entre 2002 et 2006 par les étudiants et apprentis diplômés du BTSA en 2002, selon le genre (en %) - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

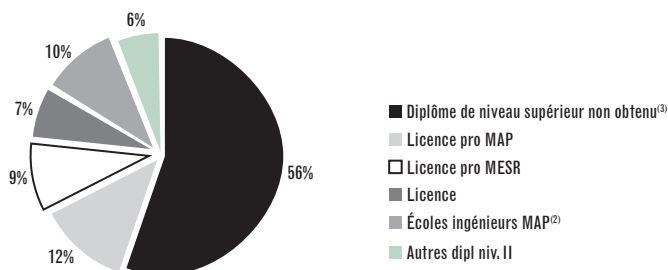
	BTSA	CPGE post BTSA sans poursuite	Licence pro MAP	Licence pro MESR	Licence	Autres formations niv. III	Master	Écoles ingénieurs MAP ⁽²⁾	Écoles ingénieurs	Autres formations niv. II	CS	Autres formations niv. IV & V	Total
Voie scolaire													
Filles	6,3	0,1	21,4	7,0	16,4	8,3	3,1	9,0	0,7	11,0	12,7	4,0	100,0
Garçons	14,4	0,6	16,8	5,9	12,5	6,9	0,9	10,1	0,5	12,0	17,0	2,4	100,0
Total	11,2	0,4	18,6	6,3	14,0	7,5	1,7	9,7	0,6	11,6	15,3	3,0	100,0
Voie de l'apprentissage													
Filles	2,9	0,0	16,2	8,8	8,8	20,6	0,0	5,9	1,5	10,3	20,6	4,4	100,0
Garçons	8,5	1,4	11,3	11,3	6,3	9,2	1,4	12,7	0,0	4,2	28,2	5,6	100,0
Total	6,7	1,0	12,9	10,5	7,1	12,9	1,0	10,5	0,5	6,2	25,7	5,2	100,0

2- Le dernier diplôme de niveau supérieur obtenu entre 2002 et 2006 par les étudiants diplômés du BTSA en 2002 qui ont poursuivi des études - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



Nombre d'élèves inscrits : 10 432 - Nombre de répondants : 5 604

3- Le dernier diplôme de niveau supérieur obtenu entre 2002 et 2006 par les apprentis diplômés du BTSA en 2002 qui ont poursuivi des études - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



Nombre d'apprentis inscrits : 2 287 - Nombre de répondants : 1 047

(1) Le taux de poursuite d'études s'élève à 49,4 % chez les élèves de BTSA et à 27,7 % chez les apprentis de BTSA. Les reprises d'études des étudiants et des apprentis de BTSA sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent respectivement 13,5% et 25,7 %. C'est le niveau le plus élevé de la poursuite d'études qui a été retenu.

(2) Écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager.

(3) Parmi les élèves qui ont poursuivi des études, sont comptabilisés ceux qui ont échoué à l'examen de niveau supérieur et ceux qui ont obtenu ou non un examen de même niveau ou de niveau inférieur.

DÉFINITIONS

Diplômés « BTSA unique »

Les diplômés « BTSA unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du BTSA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

CDI

Le contrat à durée indéterminée (ou CDI) est le contrat de travail, passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée.

CDD

Un contrat à durée déterminée (ou CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur (société, entreprise...) recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. La durée totale maximale du CDD à terme précis (renouvelé éventuellement 1 fois) est en règle générale de 18 mois (voire 24 mois dans certains cas).

Intérim

Le travail intérimaire (ou intérim) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire. Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié.

Emplois aidés

Ils correspondent aux contrats emploi jeune, contrats emploi solidarité ou consolidé, contrats de qualification, contrats d'adaptation et aux contrats d'initiative locale.

Pour ces emplois, l'employeur bénéficie d'aides qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation.

NOTE

L'enquête a été réalisée en 2006 auprès de l'ensemble de la population : 10 432 anciens étudiants et 2 287 anciens apprentis inscrits en année de terminale de BTSA en 2001-2002 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 53,7 % pour les étudiants et 45,8 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des étudiants a été constitué, il comprend 4 425 élèves.

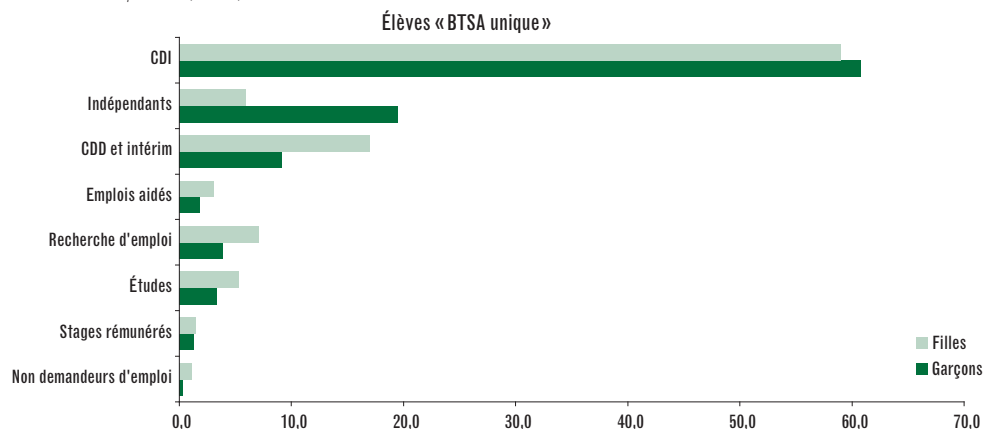
SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
ENESAD-Eduter 2007

La situation des diplômés « BTSA unique »

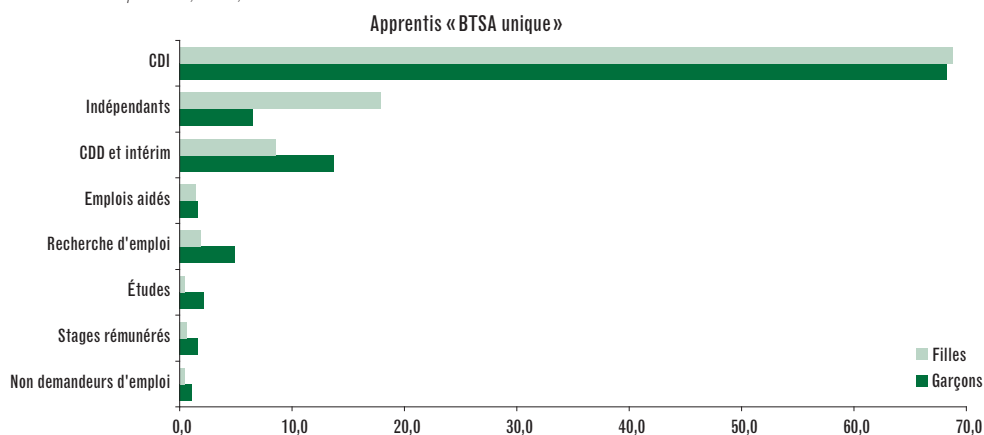
1- La situation en 2006 des étudiants diplômés « BTSA unique » en 2002 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



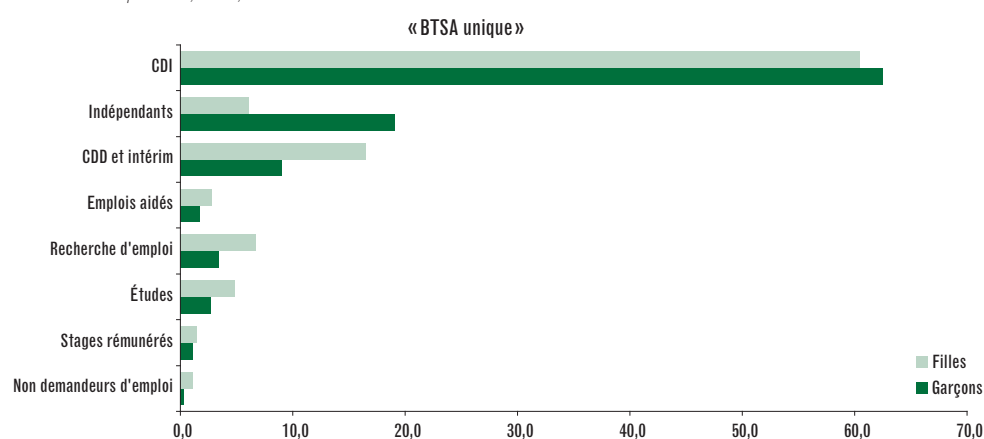
2- La situation en 2006 des apprentis diplômés « BTSA unique » en 2002 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



3- La situation en 2006 des diplômés « BTSA unique » en 2002 selon le genre (en %)

France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



DÉFINITIONS

Diplômés « BTSA unique »

Les diplômés « BTSA unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du BTSA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

Taux d'insertion des diplômés « unique »

Le taux d'insertion des diplômés « unique » correspond au rapport entre la population active des diplômés « unique » (CDI, indépendants, CDD, intérim, emplois aidés, chômage, stages rémunérés) moins les demandeurs d'emploi sur la population totale des diplômés « unique ».

Taux de chômage des diplômés « unique »

Le taux de chômage des diplômés « unique » est le rapport (en pourcentage) entre les demandeurs d'emploi diplômés « unique » et la population active diplômés « unique » (CDI, indépendants, CDD, intérim, emplois aidés, chômage, stages rémunérés).

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole peut être préparé à travers une ou plusieurs spécialités de formation selon les cas. La spécialité de formation est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun du diplôme.

NOTE

- L'enquête a été réalisée en 2006 auprès de l'ensemble de la population : 10 432 anciens étudiants et 2 287 anciens apprentis inscrits en année de terminale de BTSA en 2001-2002 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 53,7 % pour les étudiants et 45,8 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des étudiants a été constitué, il comprend 4 425 élèves.
- Les taux d'insertion et de chômage ne sont pas calculés lorsque le nombre de diplômés « BTSA unique » répondant est inférieur à 40.

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
ENESAD-Eduter 2007

L'insertion et le chômage des diplômés du « BTSA unique »

1- Les taux d'insertion et de chômage en 2007 des diplômés « BTSA unique » selon les spécialités de formation
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	% Insertion	% Chômage
ACSE	95,7	2,7
Technologies végétales	93,8	2,3
Productions horticoles	87,9	6,5
Viticulture œnologie	92,3	4,0
Génie des équipements	98,1	ns
Productions aquacoles	ns	ns
Productions animales	93,3	3,0
Technico commercial	90,9	4,5
ANABIOTEC	86,6	6,0
IAA	85,4	9,9
Gestion et protection de la nature	83,9	12,0
GEMEAU	88,8	2,8
Gestion forestière	87,1	7,5
Aménagement paysager	85,6	7,1
Services en espace rural	80,7	12,3
Agronomie tropicale	ns	ns
Total	90,3	5,3
	Hommes	92,5
	Femmes	86,4

2- Les taux d'insertion et de chômage en 2007 des apprentis « BTSA unique » selon les spécialités de formation
France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	% Insertion	% Chômage
ACSE	95,9	3,1
Technologies végétales	ns	ns
Productions horticoles	ns	ns
Viticulture œnologie	ns	ns
Génie des équipements	ns	ns
Productions aquacoles	ns	ns
Productions animales	96,5	3,5
Technico commercial	93,7	5,6
ANABIOTEC	ns	ns
IAA	93,4	3,4
Gestion et protection de la nature	ns	ns
GEMEAU	ns	ns
Gestion forestière	ns	ns
Aménagement paysager	97,5	0,8
Services en espace rural	ns	ns
Agronomie tropicale	ns	ns
Total	95,8	2,8
	Hommes	97,3
	Femmes	91,8

DÉFINITIONS

Secteur d'activité

Les secteurs d'activité sont construits à partir de la nomenclature des activités françaises (NAF) de l'INSEE.

- Les productions agricoles :
les cultures céréalières, l'élevage, le maraîchage, l'horticulture, la viticulture, l'aquaculture et la pêche
- Les productions forestières et productions liées à l'aménagement et à l'environnement :
la réalisation et l'entretien d'espaces verts, la sylviculture et l'exploitation forestière, la chasse
- Les industries liées à l'agriculture comprennent les industries agroalimentaires, l'agrochimie et le machinisme agricole
- Les industries non liées à l'agriculture :
toutes les autres industries et la construction
- Le commerce lié à l'agriculture et à l'agroalimentaire :
le commerce de gros en produits agricoles et alimentaires, le commerce de détail alimentaire, le commerce de plantes et de fleurs
- Les autres commerces :
tous les autres commerces (gros et détail divers), l'hôtellerie et la restauration
- Les services liés à l'agriculture et au milieu rural :
les activités de banque et d'assurance agricole, les services aux entreprises agricoles (centre de gestion, chambre d'agriculture, institut technique, syndicat agricole), l'enseignement agricole, la recherche agronomique, les activités vétérinaires, l'administration de l'agriculture, certains services récréatifs (équitation, golf...) et les services aux animaux (toilette canin)
- Les services non liés à l'agriculture et au milieu rural :
tous les autres services (transport et communication, autres banques et assurances, services divers aux entreprises, administration, éducation, activités de santé et sociales, activités sportives, culturelles, récréatives, associatives, services aux personnes)
- Les services liés à l'aménagement et à l'environnement :
la distribution de l'eau et l'assainissement, les activités de gestion et de mise en valeur du patrimoine naturel, les activités de création et d'entretien d'espaces verts dans le cadre de l'administration territoriale, les services aux entreprises dans le domaine de l'environnement.

Remarque : dans les services liés à l'agriculture et au milieu rural, sont inclus les activités de santé et sociales, les activités sportives, culturelles, récréatives et les services aux personnes réalisés dans le milieu rural et dans les unités urbaines de moins de 5 000 habitants (une unité urbaine, au sens de l'INSEE, a plus de 2 000 habitants et c'est, soit une agglomération multicommunale, soit une ville isolée).

Diplômés « BTSA unique »

Les diplômés « BTSA unique » correspondent aux élèves qui, après l'obtention du BTSA, sont entrés directement sur le marché du travail ou qui ont poursuivi des études sans obtenir un diplôme de niveau supérieur.

NOTE

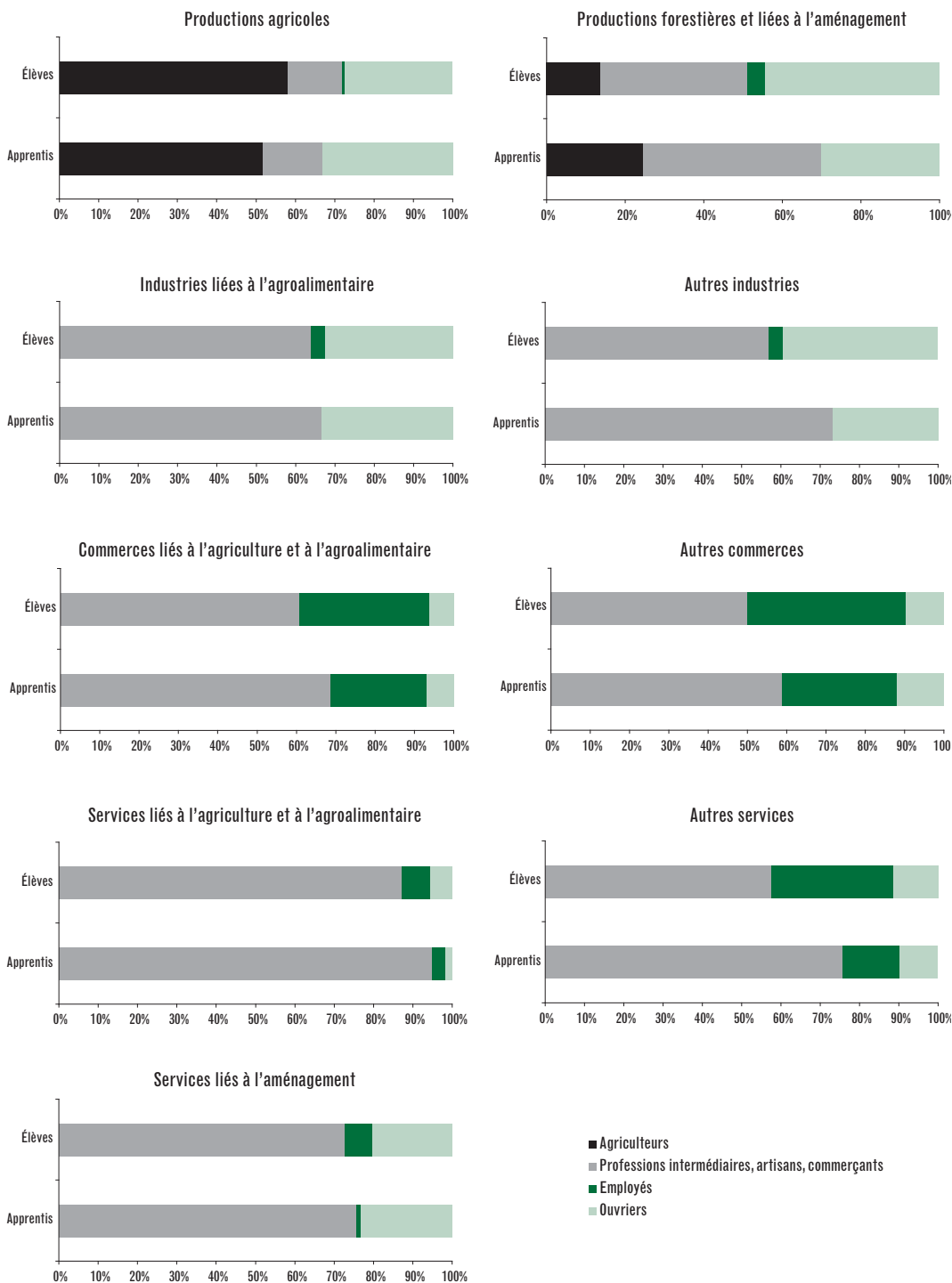
L'enquête a été réalisée en 2006 auprès de l'ensemble de la population : 10 432 anciens étudiants et 2 287 anciens apprentis inscrits en année de terminale de BTSA en 2001-2002 dans les établissements publics et privés de l'enseignement agricole. L'enquête a été effectuée par voie postale. Le taux de réponse s'élève à 53,7 % pour les étudiants et 45,8 % pour les apprentis. Afin d'améliorer la représentativité de la population des répondants par rapport à celle des inscrits, un échantillon redressé des étudiants a été constitué, il comprend 4 425 élèves.

SOURCES

- Enquête insertion professionnelle et cheminement scolaire
ENESAD-Eduter 2007

La répartition des emplois des diplômés «BTSA unique»

1- La répartition des emplois en 2006 des étudiants et apprentis diplômés «BTSA unique» sortis en 2002 dans les principaux secteurs d'activité - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



DÉFINITIONS

Accès rapide à l'emploi durable

Sont considérés comme ayant connu un accès rapide à l'emploi durable, les ingénieurs occupant le même emploi depuis la sortie de formation jusqu'au moment de l'enquête, en CDI, fonctionnaire ou indépendant.

Accès difficile à un emploi stable

Sont considérés comme ayant connu un accès difficile à un emploi stable, les ingénieurs restés en recherche d'emploi 9 à 12 mois après la sortie de formation, et ayant occupé un emploi ou plus en CDI, en indépendant ou en tant que fonctionnaire.

Doctorat

Troisième et dernier cursus du système LMD, il se prépare à l'issue du cursus master. Tous les étudiants titulaires du master peuvent se porter candidat à une inscription en thèse de doctorat, qu'ils aient obtenu un diplôme de master, ou qu'ils soient titulaires d'un titre d'ingénieur qui confère le grade de master.

La durée de préparation du doctorat est en règle générale de 3 ans. Il correspond à un diplôme bac+8.

MS

Créé en 1985, le mastère spécialisé (ou MS) est une formation post-diplôme à orientation professionnelle d'une durée d'au moins 2 semestres. La formation inclut des enseignements théoriques, un travail personnel de recherche en entreprise et la soutenance d'une thèse professionnelle.

Seules les grandes écoles membres de la CGE sont autorisées à proposer ces formations, à condition d'avoir obtenu une accréditation.

Master

Second cursus du système LMD, il se prépare en 4 semestres après la licence. Il correspond à un diplôme bac+5. Il correspond aux anciens DEA et DESS.

DNO

Le diplôme national d'œnologue (ou DNO) est un diplôme à bac+5. Le recrutement s'effectue parmi les diplômés à bac+3.

NOTE

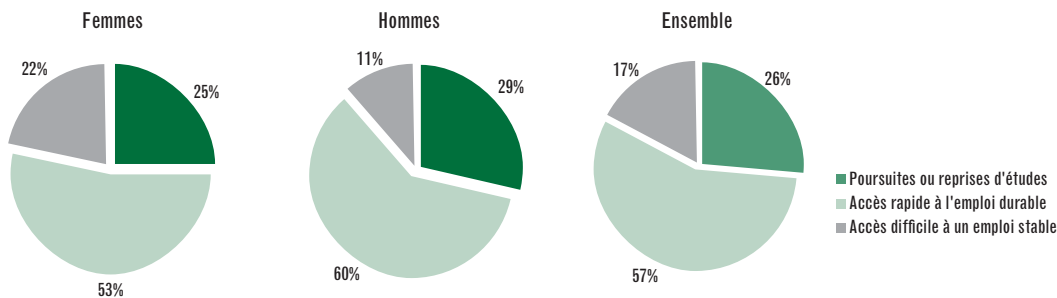
Les données proviennent d'une enquête menée en 2007 auprès de 2 219 ingénieurs des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager en 2002 en formation initiale. Le taux de réponse s'élève à 46,5 %.

SOURCES

- Enquête « Les trajectoires professionnelles des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agricole » - ENESAD-Eduter 2007

Les trajectoires des ingénieurs

1- Les trajectoires suivies entre 2002 et 2007 par les ingénieurs sortis en 2002 de l'enseignement supérieur agricole⁽¹⁾ selon le genre



2- Les études poursuivies⁽²⁾ entre 2002 et 2007 par les ingénieurs sortis en 2002 de l'enseignement supérieur agricole⁽¹⁾

Études	% Femmes	% Hommes	Total
Doctorat	36,1	27,9	32,2
Mastère spécialisé	18,8	19,4	19,0
DESS, master pro	11,1	15,5	13,2
DEA, master recherche	3,5	10,9	7,0
Master à l'étranger	4,2	7,8	5,9
École d'application ⁽³⁾	7,6	3,9	5,9
DNO	2,8	7,8	5,1
Autres ⁽⁴⁾	16,0	7,0	11,7
Total	100,0	100,0	100,0

(1) Les données relatives aux étudiants des écoles vétérinaires, de l'ENSP, du cursus IGREF (ex-ENGREF) et du cursus ingénieurs de spécialisation ESAT (ex-CNEARC) ne sont pas présentés.

(2) Les reprises d'études des ingénieurs sont comprises dans les poursuites d'études, elles en représentent 23,8 %.

(3) Cursus ingénieurs de spécialisation ESAT (ex-GNEARC), ENSV et cursus IGREF (ex-ENGREF).

(4) Diplômes de niveau I ou II (concours d'enseignement, études universitaires, médecine, TH), diplômes de niveaux IV & III (GS, technicien).

DÉFINITIONS

CDI

Le contrat à durée indéterminée (ou CDI) est le contrat de travail, passé entre l'employeur et le salarié, sans limitation de durée.

CDD

Un contrat à durée déterminée (ou CDD) est un contrat de travail par lequel un employeur (société, entreprise...) recrute un salarié pour une durée limitée. Un tel contrat n'est possible que pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire. La durée totale maximale du CDD à terme précis (renouvelé éventuellement 1 fois) est en règle générale de 18 mois (voire 24 mois dans certains cas).

NOTE

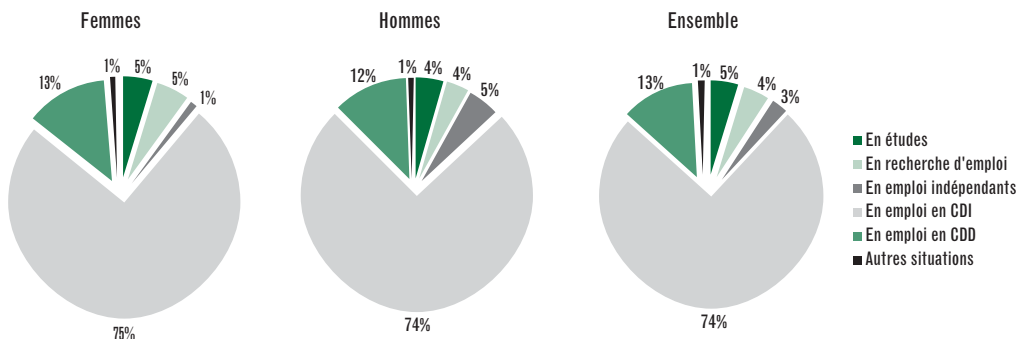
Les données proviennent d'une enquête menée en 2007 auprès de 2 219 ingénieurs des écoles de l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et paysager en 2002 en formation initiale. Le taux de réponse s'élève à 46,5 %.

SOURCES

- Enquête « Les trajectoires professionnelles des ingénieurs diplômés de l'enseignement supérieur agricole » - ENESAD-Eduter 2007

La situation des ingénieurs

1- La situation en 2007 des ingénieurs diplômés en 2002 de l'enseignement supérieur agricole*, selon le genre



2- Les secteurs d'activité en 2007 des ingénieurs diplômés en 2002 de l'enseignement supérieur agricole*, selon le genre (en %)

Les secteurs d'activités	Femmes	Hommes	Total
Industries agroalimentaires	21,7	15,0	18,8
Administrations	14,0	12,1	13,1
Organisations professionnelles agricoles	16,7	10,4	13,9
Entreprises de services	12,8	15,0	13,8
Commerce distribution	9,9	15,7	12,5
Enseignement et recherche	9,1	5,3	7,4
Aménagement / Environnement / Paysage	3,3	5,8	4,4
Productions agricoles	2,7	7,5	4,8
Industries de la chimie, pharmacie	2,7	3,4	3,0
Agrofourniture-agrochimie	3,1	2,9	3,0
Organismes internationaux, humanitaires	1,7	1,7	1,7
Autres activités de fabrication	0,0	2,9	1,3
Restauration collective	1,6	0,5	1,1
Autres activités	0,7	1,8	1,2
Total	100,0	100,0	100,0

* Les données relatives aux étudiants des écoles vétérinaires, de l'ENSP, du cursus IGREF (ex-ENGREF) et du cursus ingénieurs de spécialisation ESAT (ex-CNEARC) ne sont pas présentées.

9

9.0	Les définitions transversales	272
9.1	Les personnels du second degré et de l'enseignement supérieur court publics	274
9.2	Le temps partiel des personnels du second degré et de l'enseignement supérieur court publics	278
9.3	Les enseignements délivrés dans les EPLEFPA	280
9.4	Les personnels d'enseignement des EPLEFPA	284

9 Les personnels

2nde GT

La classe de seconde générale et technologique (ou 2nde GT) est une classe de détermination. La formation comprend des enseignements communs à tous les élèves, 2 enseignements de détermination au choix auxquels peut s'ajouter le choix d'une seule option facultative. En général, à la fin d'une classe de 2nde GT, un élève se dirige vers un baccalauréat général ou technologique.

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare jusqu'à présent en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après un BEPA ou un BPA. Il est également accessible aux titulaires d'un CAPA ou aux élèves ayant accompli une scolarité de fin de 1^{re} générale ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels, ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

Bac S

Le baccalauréat scientifique (ou bac S) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une classe de seconde GT.

La formation permet d'acquérir une culture générale scientifique nécessaire à la poursuite d'études scientifiques longues.

Le bac S proposé par les lycées relevant du MAP se caractérise par un enseignement hebdomadaire obligatoire de 5 heures de biologie-écologie et 3 heures et demie d'agronomie - territoire - citoyenneté.

Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) « Sciences et technologie de l'agronomie et de l'environnement : agronomie - alimentation - environnement - territoires » (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une seconde GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSA, BTS, DUT et en CPGE.

BEPA

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans (classes de 2nde pro ou BEPA 1 et terminale BEPA) après une classe de 3^e, un CAP ou un CAPA. La formation est organisée en modules : un tronc commun à toutes les options et 2 modules qui précisent l'option et la spécialité professionnelle choisies.

Elle comporte également un stage de 10 à 12 semaines de mise en situation professionnelle.

Le BEPA présente une double finalité : l'entrée dans la vie active et la poursuite d'études dans les voies professionnelles et technologiques (bac pro, BTA, bac techno ou la préparation d'un CS).

BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Le BTA se prépare en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de seconde GT, ou en fin de scolarité de 1^{re}.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible : en CS ou dans une option du BTSA correspondant à la section du BTA obtenu.

BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option ou à la spécialité.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est possible en CS, en BTSA en 1 an pour acquérir une compétence complémentaire, en classe de prélicence, en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général,
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré dans le RNCP,
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires,
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e ou en 1 an dans les COM. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en BEPA, BPA, bac pro, BTA, BP ou de préparer un CS.

Classes de 4^e et 3^e de l'EA

Les classes de 4^e et de 3^e de l'enseignement agricole accueillent des élèves âgés d'au moins 14 ans avant le 31 décembre de l'année de recrutement, qui souhaitent découvrir les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement, et des services en milieu rural. Les élèves sont préparés pour présenter le diplôme national du brevet des collèges.

L'orientation se fait en fin de 3^e : les élèves choisissent le secteur dans lequel ils prépareront un CAPA ou un BEPA. Les élèves peuvent aussi s'orienter vers une seconde GT, ou retourner en formation au MEN.

CPA

Les classes de préapprentissage (ou CPA) accueillent des jeunes, sous statut scolaire, la dernière année ou les 2 dernières années de la scolarité obligatoire. L'enseignement se fait en alternance : enseignement théorique en établissement et stages pratiques en entreprise.

CPGE

Dans l'enseignement agricole, il existe 3 types de classes préparatoires aux grandes écoles (ou CPGE) :

- des classes préparatoires scientifiques biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST), qui sont accessibles aux titulaires d'un baccalauréat et préparent en 2 ans principalement au concours A d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire ;
- une classe préparatoire qui est accessible aux titulaires d'un diplôme sanctionnant 2 années d'études après le bac et prépare en 1 an au concours d'entrée à l'école nationale supérieure du paysage (ENSP) ;
- des classes préparatoires post BTSa-BTS-DUT (en 1 an), qui sont accessibles aux titulaires de BTSa, de DUT et de BTS pour certaines options ou aux titulaires du diplôme « technicien supérieur de la mer ». Elles préparent au concours C d'entrée dans les écoles publiques de l'enseignement supérieur agricole et vétérinaire.

Enseignement supérieur court

L'enseignement supérieur court du MAP regroupe les STS agricoles, les CPGE et la classe de prélicence.

Second degré

L'enseignement du second degré (ou 2nd degré) regroupe l'enseignement dispensé dans les établissements publics et privés du MAP hors STS.

SAVOIR PLUS

www.chlorofil.fr rubrique Rapports et statistiques :

- StatEA 09-05 - Les enseignants dans les établissements d'enseignement technique agricole public en 2008-2009
- StatEA 09-08 - Les enseignants dans les établissements d'enseignement technique agricole public en 2007-2008
- StatEA 07-07 - Les enseignants dans les établissements d'enseignement technique agricole public en 2006-2007



ChloroFil

Retrouver l'intégralité du Panorama de l'enseignement agricole au format PDF et les tableaux téléchargeables au format Calc ou Excel sur le site : www.chlorofil.fr

DÉFINITIONS

Effectif des personnels

Les effectifs correspondent au nombre d'agents rémunérés à une date donnée, quelles que soient leur quotité de travail et leur période d'activité sur l'année.

ETP

L'équivalent temps plein (ou ETP) prend en compte la quotité de travail mais pas la durée de la période d'emploi, ni la sur-rémunération éventuelle du temps partiel. Il donne les effectifs présents à une date donnée, corrigés de la seule quotité de travail.

À titre d'exemple : un agent à temps partiel, à 60 % (quotité de travail = 60 %) correspond à 0,6 ETP.

Titulaires

Les personnels titulaires sont des personnels de la fonction publique d'État. Ces fonctionnaires appartiennent à des corps (d'enseignement, technique, administratif...).

Non titulaires

La fonction publique peut recruter des agents non titulaires appelés aussi contractuels qui peuvent être, selon les cas, des agents de droit public ou de droit privé.

ACER

Voir non titulaires.

ACEN

Voir non titulaires.

Gestion décentralisée

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales transfère, entre autres, aux régions, la responsabilité des services d'accueil, d'hébergement, de restauration et d'entretien général et technique, assurés dans les lycées dont elles ont la charge.

IAE

Les ingénieurs d'agronomie et d'environnement (ou IAE) sont des ingénieurs orientés vers les activités de conception, les applications et les réalisations techniques, la recherche-développement, le conseil et la formation. Au cours de leur formation, ces ingénieurs ont la possibilité de se préparer à l'exercice de métiers spécifiques à l'enseignement.

IGREF

Les ingénieurs du génie rural des eaux et des forêts (ou IGREF) sont des ingénieurs généralistes de haut niveau, qui appartiennent à un corps interministériel, formés à AgroParis Tech. Ils peuvent exercer, entre autres, des fonctions d'encadrement et d'enseignement dans les EPLEFPA.

PCEA

Les professeurs certifiés de l'enseignement agricole (ou PCEA) sont des enseignants du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics. Ils participent aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement.

PG EN

Des professeurs certifiés de l'Éducation nationale (ou PG EN) sont détachés au MAP pour enseigner dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics.

PLPA

Les professeurs de lycée professionnel agricole (ou PLPA) sont des enseignants du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics. Ils participent aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement.

PLP EN

Des professeurs de lycée professionnel de l'éducation nationale (ou PLP EN) sont détachés au MAP pour enseigner dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics.

SOURCES

- Application Géode (données antérieures à 2008)
- Application Guépard (données à partir de 2008)

1- L'évolution des effectifs des personnels du second degré et de l'enseignement supérieur court publics entre les rentrées 1995 à 2007⁽¹⁾ - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Rentrées									
	1995 - 96		2000-2001		2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	Eff.	ETP	Eff.	ETP	Eff.	ETP	Eff.	ETP	Eff.	ETP
Personnels d'enseignement titulaires	6 038	5 744,7	7 325	6 888,0	8 517	7 940,0	8 288	7 786,7	7 948	7 518,0
Personnels d'enseignement non titulaires (ACEN)	1 171	819,4	988	772,8	309	265,6	355	299,8	473	377,8
Personnels d'enseignement non titulaires (ACER)	nd	nd	977	732,6	671	474,3	660	774,2	751	551,7
Total personnels d'enseignement	7 209	6 564,1	9 290	8 393,4	9 497	8 679,9	9 303	8 860,7	9 172	8 447,5
Personnels de direction	308	308,0	321	321,0	339	334,0	348	345,0	364	363,0
Personnels d'éducation et de surveillance	1 492	1 418,8	1 618	1 381,6	884	806,5	588	559,2	623	592,0
Personnels d'administration	1 426	1 334,6	1 415	1 297,6	1 624	1 482,3	1 601	1 458,2	1 511	1 395,8
Personnels de laboratoire et santé	364	343,3	334	313,8	376	341,9	379	346,3	376	348,8
Ouvriers	2 482	2 382,4	2 469	2 337,1	2 466	2 325,4	2 381	2 253,8	2 280	2 177,4
Total hors personnels d'enseignement	6 072	5 787,1	6 157	5 651,1	5 689	5 290,1	5 297	4 962,5	5 154	4 877,0
Total	13 281	12 351,2	15 447	14 044,5	15 186	13 970,0	14 600	13 823,2	14 326	13 324,5

2- Les effectifs des personnels du second degré et de l'enseignement supérieur court publics et leur âge⁽²⁾ moyen à la rentrée 2008 - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Eff.	ETP	Âge moyen
EPS	240	232,2	45,5
IAE	312	303,4	38,9
IGREF	115	108,1	49,1
PCEA	3 382	3 224,2	44,1
PC EN	140	135,6	43,3
PLPA	3 077	2 964,5	44,7
PLP EN	11	11,0	53,4
Total personnels d'enseignement titulaires	7 277	6 979,0	44,2
ACEN	1 306	1 095,9	35,8
ACER	23	19,5	33,1
Total personnels d'enseignement non titulaires	1 329	1 115,4	35,8
Total personnels d'enseignement	8 606	8 094,4	42,9
Personnels de direction	367	367,0	48,6
Personnels d'éducation et surveillance	558	539,6	39,3
Personnels d'administration	1 423	1 332,2	47,3
Personnels de laboratoire et santé	385	359,8	46,7
Total hors personnels d'enseignement	2 733	2 598,6	45,5
Total	11 339	10 693,0	43,5

(1) Série interrompue après la rentrée 2007 en raisons de :

- la gestion décentralisée des personnels ouvriers à partir de la rentrée 2008,
- la gestion de la majorité des ACER à partir de 2008 au niveau national avec passage du statut ACER à ACEN,
- le changement de l'application de gestion du personnel en établissement : de Géode à Guépard.

(2) Âge calculé au 31 décembre 2008.

DÉFINITIONS

IAE

Les ingénieurs d'agronomie et d'environnement (ou IAE) sont des ingénieurs orientés vers les activités de conception, les applications et les réalisations techniques, la recherche-développement, le conseil et la formation. Au cours de leur formation, ces ingénieurs ont la possibilité de se préparer à l'exercice de métiers spécifiques à l'enseignement.

IGREF

Les ingénieurs du génie rural des eaux et des forêts (ou IGREF) sont des ingénieurs généralistes de haut niveau, qui appartiennent à un corps interministériel, formés à AgroParis Tech. Ils peuvent exercer, entre autres, des fonctions d'encadrement et d'enseignement dans les EPLEFPA.

PCEA

Les professeurs certifiés de l'enseignement agricole (ou PCEA) sont des enseignants du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics. Ils participent aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement.

PC EN

Des professeurs certifiés de l'Éducation nationale (ou PC EN) sont détachés au MAP pour enseigner dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics.

PLPA

Les professeurs de lycée professionnel agricole (ou PLPA) sont des enseignants du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics. Ils participent aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement.

ACEN

Voir non titulaires.

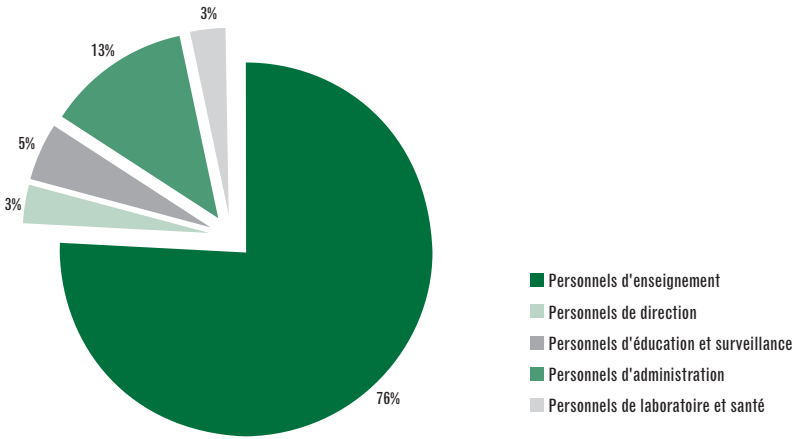
Non titulaires

La fonction publique peut recruter des agents non titulaires appelés aussi contractuels qui peuvent être, selon les cas, des agents de droit public ou de droit privé.

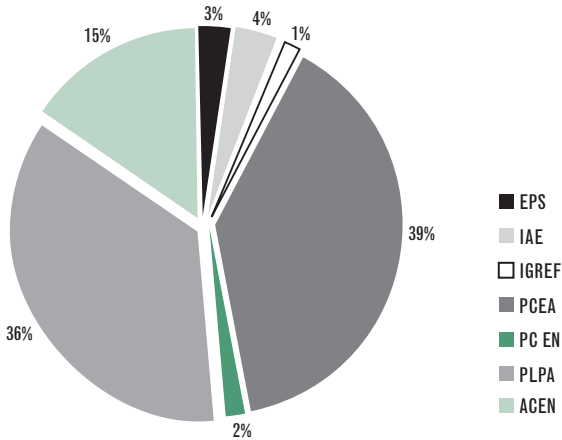
SOURCES

- Application Guépard

3- La répartition des personnels du second degré et de l'enseignement supérieur court publics **selon la catégorie de personnel à la rentrée 2008** - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



4- La répartition des personnels d'enseignement du second degré et de l'enseignement supérieur court publics **à la rentrée 2008** - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



DÉFINITIONS

Temps partiel

Les personnels à temps partiels sont des personnels dont la durée de travail est inférieure à la durée d'un temps plein (50 %, 60 %...).

Titulaires

Les personnels titulaires sont des personnels de la fonction publique d'État. Ces fonctionnaires appartiennent à des corps (d'enseignement, technique, administratif...).

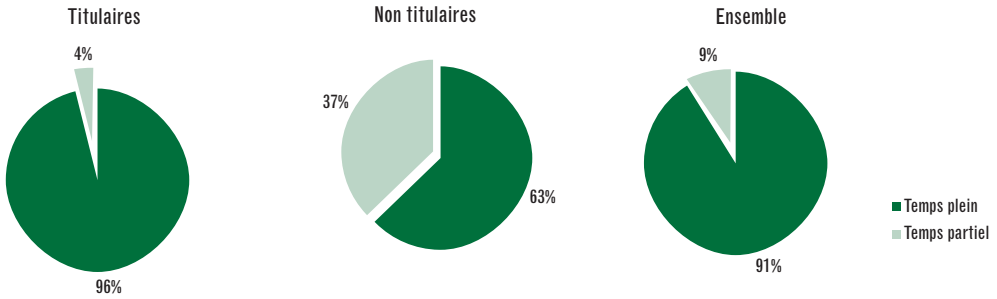
Non titulaires

La fonction publique peut recruter des agents non titulaires appelés aussi contractuels qui peuvent être, selon les cas, des agents de droit public ou de droit privé.

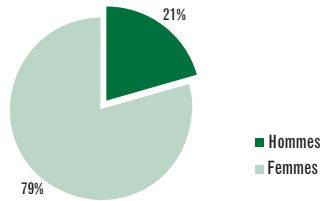
SOURCES

- Application Guépard

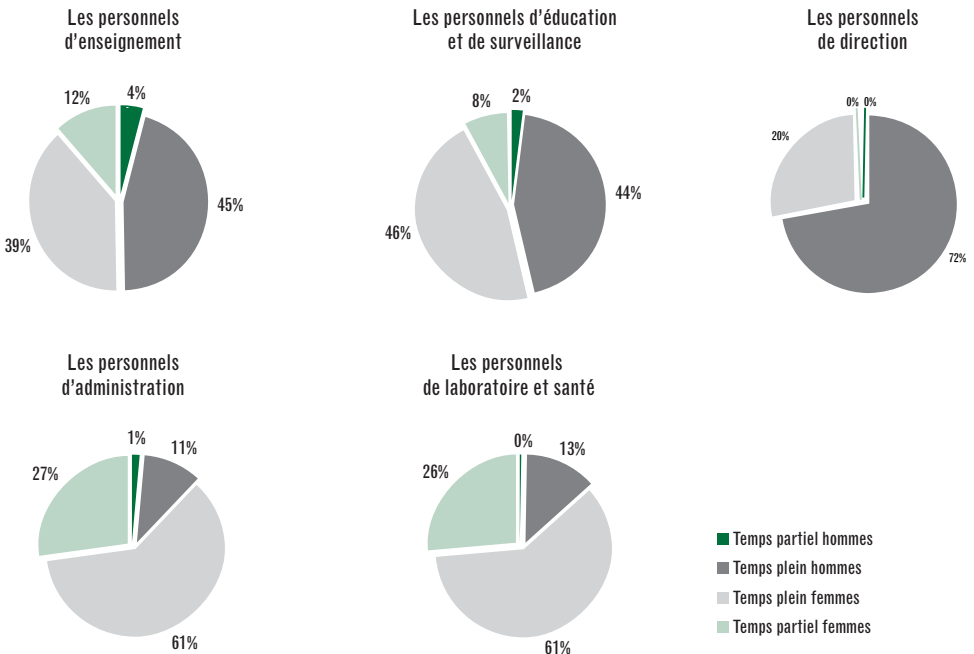
1- La part des personnels à temps partiel du second degré et de l'enseignement supérieur court publics à la rentrée 2008 - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



2- La part des personnels à temps partiel du second degré et de l'enseignement supérieur court publics selon le genre à la rentrée 2008 - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



3- La part des personnels du second degré et de l'enseignement supérieur court publics selon la catégorie de personnel, le genre et le temps partiel à la rentrée 2008 - France métropolitaine, DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



DÉFINITIONS

EPLEFPA

Un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (ou EPLEFPA) a pour siège, soit un LEGTA, soit un LPA et regroupe plusieurs centres :

- un ou plusieurs LEGTA ou LPA,
- un ou plusieurs CFPPA ou CFA,
- un ou plusieurs ateliers technologiques ou exploitations agricoles à vocation pédagogique qui assurent l'adaptation et la formation aux réalités pratiques, techniques et économiques, et qui contribuent à la démonstration, à l'expérimentation et à la diffusion des techniques nouvelles.

Groupes de discipline

L'enseignement a été réparti en 7 groupes de disciplines, chacun composé d'une ou plusieurs disciplines.

- Économie
Sciences économiques / Techniques économiques (Techniques économiques, Techniques commerciales, Secrétariat bureautique, Comptabilité gestion, Économie sociale et familiale)
- Biologie
Biologie Géologie (Biologie générale, Biologie animale écologie, Biologie végétale écologie, Géologie) / Techniques de production (Productions animales, Aménagement paysager, Équipement agricole, Hippologie hippisme, Horticulture, Productions Aquacoles, Productions Forestières, Productions végétales, Sciences et techniques professionnelles, Viticulture (Enologie))
- Math. Phys. Chimie
Informatique / Maths Physique Chimie (Mathématiques, Physique chimie, Biochimie microbiologie) / Techniques industrielles (Automatismes, Équipement hydraulique, Génie agroalimentaire, Génie industriel)
- EPS
Éducation physique et sportive
UNSS (union nationale du sport scolaire)
- Éducation socioculturelle
Éducation socioculturelle / Techniques socioculturelles / Techniques documentaires / Musique arts plastiques
- Français et langues
Français (Français, Philosophie) / Histoire géographie-instruction civique / Langue vivante
- Autre
Autres enseignements (ex. : Heures de vie de classe)

ETP

L'équivalent temps plein (ou ETP) prend en compte la quantité de travail mais pas la durée de la période d'emploi, ni la sur-rémunération éventuelle du temps partiel. Il donne les effectifs présents à une date donnée, corrigés de la seule quotité de travail.

À titre d'exemple : un agent à temps partiel, à 60 % (quotité de travail = 60 %) correspond à 0,6 ETP.

Titulaires

Les personnels titulaires sont des personnels de la fonction publique d'État. Ces fonctionnaires appartiennent à des corps (d'enseignement, technique, administratif...).

Non titulaires

La fonction publique peut recruter des agents non titulaires appelés aussi contractuels qui peuvent être, selon les cas, des agents de droit public ou de droit privé.

PLPA

Les professeurs de lycée professionnel agricole (ou PLPA) sont des enseignants du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics. Ils participent aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement.

PLP EN

Des professeurs de lycée professionnel de l'éducation nationale (ou PLP EN) sont détachés au MAP pour enseigner dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics.

PCEA

Les professeurs certifiés de l'enseignement agricole (ou PCEA) sont des enseignants du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics. Ils participent aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement.

PG EN

Des professeurs certifiés de l'Éducation nationale (ou PG EN) sont détachés au MAP pour enseigner dans des établissements du second degré et de l'enseignement supérieur court agricoles publics.

IGREF

Les ingénieurs du génie rural des eaux et des forêts (ou IGREF) sont des ingénieurs généralistes de haut niveau, qui appartiennent à un corps interministériel, formés à AgroParis Tech. Ils peuvent exercer, entre autres, des fonctions d'encadrement et d'enseignement dans les EPLEFPA.

IAE

Les ingénieurs d'agronomie et d'environnement (ou IAE) sont des ingénieurs orientés vers les activités de conception, les applications et les réalisations techniques, la recherche-développement, le conseil et la formation. Au cours de leur formation, ces ingénieurs ont la possibilité de se préparer à l'exercice de métiers spécifiques à l'enseignement.

SOURCES

- Application Maya

Les enseignements délivrés dans les EPLEFPA

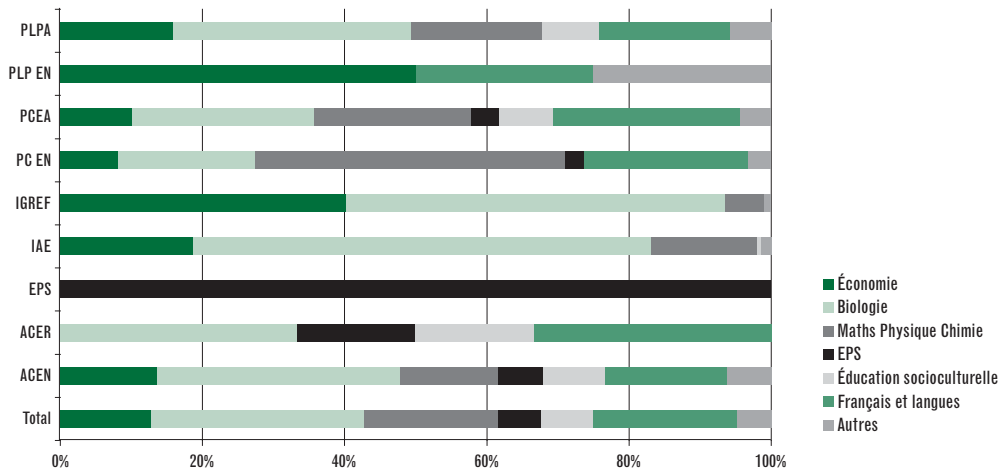
1- La répartition des personnels d'enseignement en EPLEFPA par groupe de disciplines à la rentrée 2008

France métropolitaine et DOM

Groupes de disciplines	ETP titulaires	ETP non titulaires	Total ETP	% Non titulaires	% Femmes
Économie	742,4	122,8	865,2	16,5	56,0
Biologie	1737,7	332,0	2069,7	19,1	37,5
Maths Physique Chimie	1187,7	132,1	1319,8	11,1	46,5
EPS	368,7	52,5	421,2	14,2	29,1
Éducation socioculturelle	409,2	76,4	485,6	18,7	60,2
Français et langues	1220,9	145,0	1365,9	11,9	75,4
Autre	243,1	50,5	293,6	20,8	83,4
Total	5909,7	911,3	6821,0	15,4	52,2

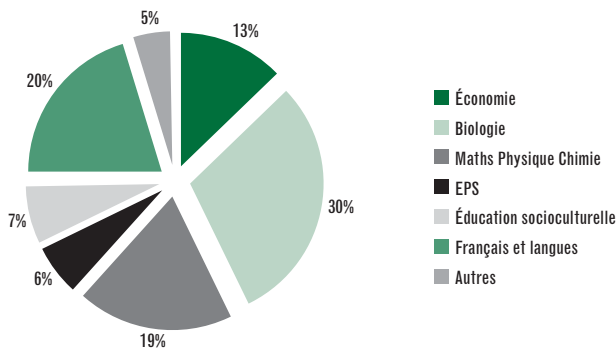
2- Les groupes de discipline des personnels d'enseignement dans les EPLEFPA, à la rentrée 2008

France métropolitaine et DOM



3- La répartition des personnels d'enseignement selon le groupe de discipline dans les EPLEFPA, à la rentrée 2008

France métropolitaine et DOM



DÉFINITIONS

EPLEFPA

Un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (ou EPLEFPA) a pour siège, soit un LEGTA, soit un LPA et regroupe plusieurs centres :

- un ou plusieurs LEGTA ou LPA,
- un ou plusieurs CFPPA ou CFA,
- un ou plusieurs ateliers technologiques ou exploitations agricoles à vocation pédagogique qui assurent l'adaptation et la formation aux réalités pratiques, techniques et économiques, et qui contribuent à la démonstration, à l'expérimentation et à la diffusion des techniques nouvelles.

Filière de formation

Le regroupement des années d'études successives préparant à un diplôme constitue une filière de formation.

Groupes de discipline

L'enseignement a été réparti en 7 groupes de disciplines, chacun composé d'une ou plusieurs disciplines.

- Économie
Sciences économiques / Techniques économiques (Techniques économiques, Techniques commerciales, Secrétariat bureautique, Comptabilité gestion, Économie sociale et familiale)
- Biologie
Biologie Géologie (Biologie générale, Biologie animale écologie, Biologie végétale écologie, Géologie) / Techniques de production (Productions animales, Aménagement paysager, Équipement agricole, Hippologie hippisme, Horticulture, Productions Aquacoles, Productions Forestières, Productions végétales, Sciences et techniques professionnelles, Viticulture (Enologie))
- Math. Phys. Chimie
Informatique / Maths Physique Chimie (Mathématiques, Physique chimie, Biochimie microbiologie) / Techniques industrielles (Automatismes, Équipement hydraulique, Génie agroalimentaire, Génie industriel)
- EPS
Éducation physique et sportive
UNSS (union nationale du sport scolaire)
- Éducation socioculturelle
Éducation socioculturelle / Techniques socioculturelles / Techniques documentaires / Musique arts plastiques
- Français et langues
Français (Français, Philosophie) / Histoire géographie- instruction civique / Langue vivante
- Autre
Autres enseignements (ex. : Heures de vie de classe)

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

2nd cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2nd cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de seconde, 1^{re} et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

SOURCES

- Application Maya

Les enseignements délivrés dans les EPLEFPA (suite)

4- La part horaire annuelle des disciplines enseignées dans les EPLEFPA selon la filière de formation à la rentrée 2008
France métropolitaine et DOM

Groupes de disciplines	CPA, 4 ^e , 3 ^e	BEPA	CAPA	Bac pro BTA	Total 2 nd cycle pro	2 nd e GT	Bac techno	Bac S	Total 2 nd cycle GT	CPGE	BTSA	Total sup. court	Total	Part de la discipline dans le volume global des heures enseignées
Économie														
Sciences économiques	1,1	24,0	1,6	22,5	48,2	3,8	13,7	1,6	19,1	0,0	31,6	31,6	100,0	7,0
Techniques économiques	3,9	34,8	4,3	28,9	68,0	0,1	0,9	0,0	1,0	0,0	27,1	27,1	100,0	5,0
Biologie														
Biologie Géologie	3,9	22,9	1,3	17,4	41,5	12,9	16,1	12,8	41,8	2,3	10,5	12,8	100,0	7,7
Techniques de production	4,6	34,4	2,9	20,4	57,8	3,1	15,0	1,6	19,7	0,1	17,9	17,9	100,0	21,8
Maths Physique Chimie														
Informatique	10,0	25,3	0,5	20,4	46,3	7,5	11,7	0,2	19,4	0,6	23,7	24,3	100,0	1,9
Maths Physique Chimie	6,3	18,5	1,5	14,0	34,0	16,2	16,0	12,1	44,3	2,3	13,2	15,4	100,0	14,9
Techniques industrielles	1,1	16,0	0,0	20,0	36,0	0,1	6,9	0,0	7,0	0,0	56,0	56,0	100,0	1,9
EPS														
EPS	6,2	26,2	1,9	18,2	46,3	11,6	19,1	7,7	38,4	0,3	8,8	9,1	100,0	9,1
Éducation socioculturelle														
Éducation socioculturelle	6,1	31,6	2,3	19,3	53,1	3,4	13,7	2,1	19,1	0,2	21,5	21,6	100,0	6,0
Français et langues														
Français	8,8	22,8	2,0	15,3	40,0	18,4	15,7	7,8	41,9	0,9	8,3	9,2	100,0	8,0
Histoire Géographie Instruction civique	8,6	17,1	1,3	20,2	38,5	20,9	17,4	10,5	48,8	0,2	4,0	4,1	100,0	5,3
Langues vivantes	4,5	18,6	0,9	13,5	32,9	18,6	18,2	10,4	47,1	0,9	14,6	15,6	100,0	11,4
Total	5,3	25,4	1,9	18,3	45,6	10,5	15,1	6,4	32,0	0,8	16,4	17,1	100,0	100,0

Guide de lecture :

– 31,6 % des cours d'éducation socioculturelle sont dispensés en classe de BEPA/BEP dans les EPLEFPA en 2008/2009.

– Le volume national des cours de « techniques de production et aménagement » représente 21,8 % du total des heures d'enseignement délivré au sein des EPLEFPA en 2008/2009.

DÉFINITION

EPLEFPA

Un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (ou EPLEFPA) a pour siège, soit un LEGTA, soit un LPA et regroupe plusieurs centres :

- un ou plusieurs LEGTA ou LPA,
- un ou plusieurs CFPPA ou CFA,
- un ou plusieurs ateliers technologiques ou exploitations agricoles à vocation pédagogique qui assurent l'adaptation et la formation aux réalités pratiques, techniques et économiques, et qui contribuent à la démonstration, à l'expérimentation et à la diffusion des techniques nouvelles.

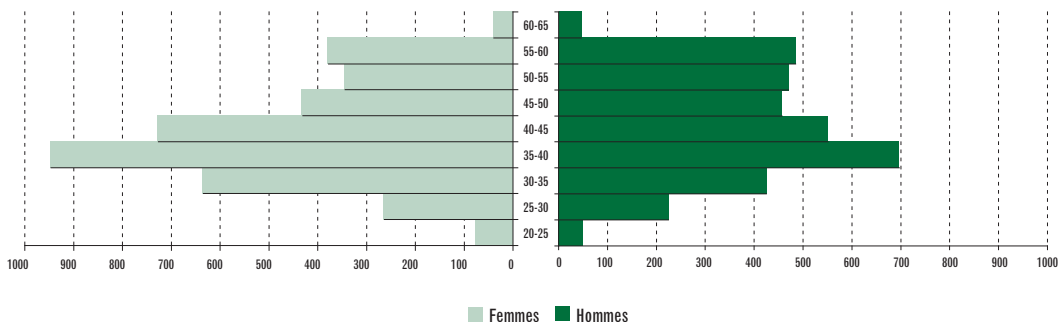
SOURCES

- Application Maya

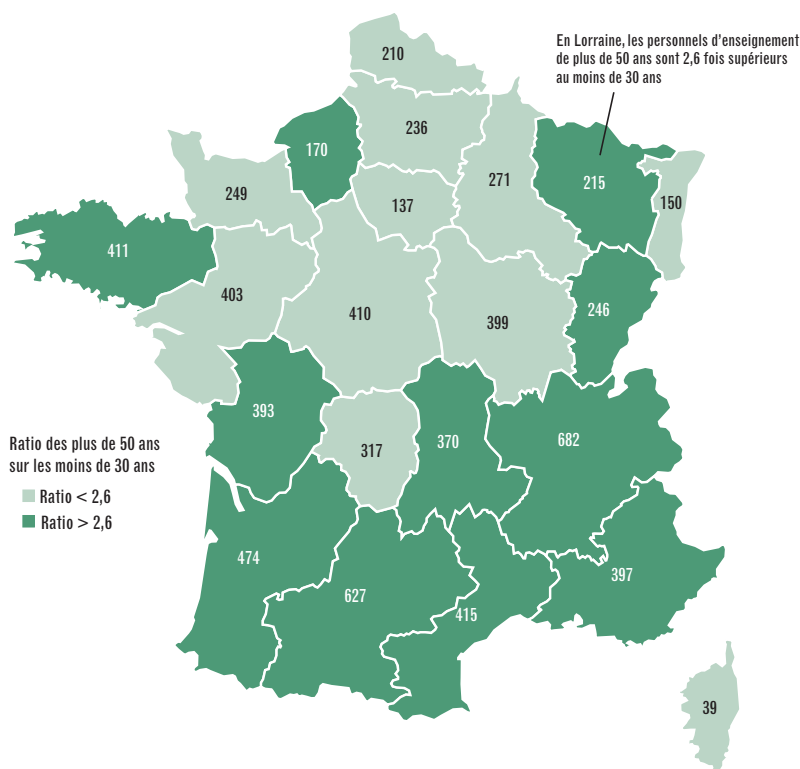
Les personnels d'enseignement des EPLEFPA

1- La pyramide des âges* des personnels d'enseignement dans les EPLEFPA selon le genre, à la rentrée 2008

France métropolitaine et DOM



2- La répartition régionale des personnels d'enseignement dans les EPLEFPA et le ratio des plus de 50 ans sur les moins de 30 ans, à la rentrée 2008 - France métropolitaine



* L'âge est calculé au 31 décembre 2008.

10

10.0	Les définitions transversales	288
10.1	Les élèves du second degré de l'outre-mer	290
10.2	Les élèves du second degré de l'outre-mer par cycle de formation	292
10.3	Les élèves du second cycle professionnel de l'outre-mer par secteur de formation	294
10.4	Les origines socioprofessionnelles des élèves du second degré de l'outre-mer	296
10.5	Les élèves du second degré de l'outre-mer selon l'âge	298
10.6	Les étudiants de BTSA de l'outre-mer	300
10.7	Les origines socioprofessionnelles des étudiants de BTSA de l'outre-mer	302

1^{er} cycle

Le premier cycle correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de 4^e, 3^e et de CPA.

2nd cycle GT

Le second cycle général et technologique (ou 2nd cycle GT) correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes de seconde, 1^{re} et terminale préparant au baccalauréat général ou technologique.

2nd cycle pro

Le second cycle professionnel correspond, dans l'enseignement agricole, aux classes préparant au CAPA, au BEPA, au bac pro et au BTA.

Bac pro

Le baccalauréat professionnel (ou bac pro) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare jusqu'à présent en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après un BEPA ou un BPA. Il est également accessible aux titulaires d'un CAPA ou aux élèves ayant accompli une scolarité de fin de 1^{re} générale ou technologique.

La formation comporte des modules d'enseignement général et des modules professionnels, ainsi qu'une période de stage obligatoire. La finalité du bac pro est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible en BTSA ou en CS.

Bac S

Le baccalauréat scientifique (ou bac S) est un diplôme de niveau IV.

Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une classe de seconde GT.

La formation permet d'acquérir une culture générale scientifique nécessaire à la poursuite d'études scientifiques longues.

Le bac S proposé par les lycées relevant du MAP se caractérise par un enseignement hebdomadaire obligatoire de 5 heures de biologie-écologie et 3 heures et demie d'agronomie - territoire - citoyeneté.

Bac techno

L'enseignement agricole dispense le baccalauréat technologique (ou bac techno) « Sciences et technologie de l'agronomie et de l'environnement : agronomie - alimentation - environnement - territoires » (STAV).

Le bac techno STAV est un diplôme de niveau IV. Il se prépare en 2 ans (classes de 1^{re} et de terminale) après une seconde GT.

La formation comporte un tronc commun général et technologique qui est complété par un approfondissement technologique dans l'un des 4 domaines du champ de compétences de l'enseignement agricole (production, transformation, aménagement et services).

Il permet d'acquérir les bases nécessaires à la poursuite d'études supérieures en BTSA, BTS, DUT et en CPGE.

BEPA

Le brevet d'études professionnelles agricoles (ou BEPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans (classes de 2nde pro ou BEPA 1 et terminale BEPA) après une classe de 3^e, un CAP ou un CAPA. La formation est organisée en modules : un tronc commun à toutes les options et 2 modules qui précisent l'option et la spécialité professionnelle choisies.

Elle comporte également un stage de 10 à 12 semaines de mise en situation professionnelle.

Le BEPA présente une double finalité : l'entrée dans la vie active et la poursuite d'études dans les voies professionnelles et technologiques (bac pro, BTA, bac techno ou la préparation d'un CS).

BTA

Le brevet de technicien agricole (ou BTA) est un diplôme de niveau IV.

Le BTA se prépare en 2 ans après un CAPA, un CAP, un BEPA, un BEP, une classe de seconde GT, ou en fin de scolarité de 1^{re}.

Il atteste d'une qualification professionnelle, dont l'objectif est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études reste possible : en CS ou dans une option du BTSA correspondant à la section du BTA obtenue.

CAPA

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (ou CAPA) est un diplôme de niveau V.

Il se prépare en 2 ans après une classe de 3^e ou en 1 an dans les COM. L'enseignement dispensé en CAPA comporte un enseignement général et des enseignements technologiques et professionnels en relation avec l'option choisie. La finalité première du CAPA est l'insertion professionnelle. Il est néanmoins possible de poursuivre des études professionnelles en BEPA, BPA, bac pro, BTA, BP ou de préparer un CS.

Classe

Dans l'enseignement agricole public et privé TP, une classe est constituée par un groupe d'élèves suivant une même formation. Elle regroupe éventuellement des élèves inscrits dans des formations différentes et dont les programmes sont compatibles. Les conditions de compatibilité sont arrêtées par le ministre de l'agriculture.

Dans l'enseignement privé RA, on emploie le terme de formation au regard de chaque spécialité.

Classes de 4^e et 3^e de l'EA

Les classes de 4^e et de 3^e de l'enseignement agricole accueillent des élèves âgés d'au moins 14 ans avant le 31 décembre de l'année de recrutement, qui souhaitent découvrir les métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'aménagement de l'espace et de la protection de l'environnement, et des services en milieu rural. Les élèves sont préparés pour présenter le diplôme national du brevet des collèges.

L'orientation se fait en fin de 3^e : les élèves choisissent le secteur dans lequel ils prépareront un CAPA ou un BEPA. Les élèves peuvent aussi s'orienter vers une seconde GT, ou retourner en formation au MEN.

COM

Depuis le 23 mars 2003, les collectivités d'outre-mer (ou COM) regroupent d'anciens TOM ainsi que d'autres collectivités territoriales à statut particulier. Il existe actuellement 6 COM : Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Wallis et Futuna, la Polynésie française, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

Remarque : l'enseignement agricole est présent uniquement à Mayotte, en Polynésie française et à Wallis et Futuna.

CPA

Les classes de préapprentissage (ou CPA) accueillent des jeunes, sous statut scolaire, la dernière année ou les 2 dernières années de la scolarité obligatoire. L'enseignement se fait en alternance : enseignement théorique en établissement et stages pratiques en entreprise.

DOM

Les départements d'outre-mer (ou DOM) sont des collectivités territoriales intégrées à la République française au même titre que les départements ou régions de la France métropolitaine.

Les 4 DOM sont : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion.

Élève

Un élève est un jeune qui est en formation initiale scolaire dans un établissement d'enseignement du second degré.

Outre-mer

L'outre-mer comprend les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion) ainsi que les COM (Polynésie française, Mayotte, Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie).

Second degré

L'enseignement du second degré (ou 2nd degré) regroupe l'enseignement dispensé dans les établissements publics et privés du MAP hors STS.

NOTE

Lorsque les élèves de CAPA, BEPA, bac pro, bac techno et BTS sont comptabilisés, respectivement les élèves de CAP, BEP, bac pro, bac techno et BTS du MEN sont inclus.

DÉFINITION

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent au MAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécieA Élèves
- Application Scolagri

Les élèves du second degré de l'outre-mer

1- Les effectifs d'élèves du second degré selon le statut d'enseignement à la rentrée 2007

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

	Public	Privé TP	Privé RA	Total Privé	Total	% Public
Guadeloupe	361	0	650	650	1 011	35,7
Guyane	207	0	109	109	316	65,5
Martinique	536	0	141	141	677	79,2
La Réunion	382	254	711	965	1 347	28,4
Total DOM	1 486	254	1 611	1 865	3 351	44,3
Mayotte	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Polynésie française	216	71	330	401	617	35,0
Wallis et Futuna	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Nouvelle-Calédonie	193	97	291	388	581	33,2
Total COM et Nouvelle-Calédonie	409	168	621	789	1 198	34,1
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	1 895	422	2 232	2 654	4 549	41,7

2- L'évolution des effectifs d'élèves du second degré selon le cycle de formation des rentrées 2000 à 2007

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Cycles de formation	Rentrées							
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
1 ^{er} cycle	171	236	256	236	207	232	246	243
2 nd cycle GT	172	164	154	133	125	140	155	148
2 nd cycle pro	459	481	506	524	538	537	600	620
Total Guadeloupe	802	881	916	893	870	909	1 001	1 011
1 ^{er} cycle	0	0	22	37	31	29	30	33
2 nd cycle GT	0	0	0	0	0	0	22	34
2 nd cycle pro	0	0	0	0	185	197	228	249
Total Guyane	0	0	22	37	216	226	280	316
1 ^{er} cycle	50	35	54	51	51	51	51	48
2 nd cycle GT	60	72	59	55	93	113	137	119
2 nd cycle pro	322	331	360	442	472	473	521	510
Total Martinique	432	438	473	548	616	637	709	677
1 ^{er} cycle	267	279	276	285	280	246	246	251
2 nd cycle GT	107	112	117	101	155	169	155	156
2 nd cycle pro	296	307	327	392	883	873	926	940
Total La Réunion	670	698	720	778	1 318	1 288	1 327	1 347
Total DOM	1 904	2 017	2 131	2 256	3 020	3 060	3 317	3 351
1 ^{er} cycle	142	138	140	141	136	145	133	nd
2 nd cycle GT	0	0	0	0	0	0	0	nd
2 nd cycle pro	85	86	65	76	78	77	102	nd
Total Mayotte	227	224	205	217	214	222	235	nd
1 ^{er} cycle	228	246	142	228	237	14	14	239
2 nd cycle GT	0	0	0	0	17	0	0	15
2 nd cycle pro	204	217	224	294	294	204	169	363
Total Polynésie française	432	463	366	522	548	218	183	617
1 ^{er} cycle	239	209	191	233	221	167	147	134
2 nd cycle GT	68	38	43	51	65	39	44	49
2 nd cycle pro	400	431	423	412	370	412	429	398
Total Nouvelle-Calédonie	707	678	657	696	656	618	620	581
1 ^{er} cycle	0	0	0	0	0	0	0	0
2 nd cycle GT	0	0	0	0	0	0	0	0
2 nd cycle pro	49	49	46	46	33	45	75	nd
Total Wallis et Futuna	49	49	248	46	33	45	75	nd
Total COM et Nouvelle-Calédonie	1 415	1 414	1 476	1 481	1 451	1 103	1 113	1 198
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	3 319	3 431	3 607	3 737	4 471	4 163	4 430	4 549

DÉFINITION

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent au MAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Élèves

Les élèves du second degré de l'outre-mer par cycle de formation

1- Les effectifs d'élèves du premier cycle selon le genre, la classe et le statut d'enseignement à la rentrée 2007 - DOM, COM* et Nouvelle-Calédonie

Classes	Public			Privé			Total	% Public
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total		
CPA	7	21	28	0	0	0	28	100,0
4 ^e	0	0	0	58	169	227	227	0,0
3 ^e	0	0	0	124	196	320	320	0,0
Total DOM	7	21	28	182	365	547	575	4,9
CPA	0	0	0	0	0	0	0	0,0
4 ^e	0	0	0	36	148	184	184	0,0
3 ^e	0	8	8	61	120	181	189	4,2
Total COM* et Nouvelle-Calédonie	0	8	8	97	268	365	373	2,1
Total DOM, COM* et Nouvelle-Calédonie	7	29	36	279	633	912	948	3,8

2- Les effectifs d'élèves du second cycle général et technologique selon le genre, la classe et le statut d'enseignement à la rentrée 2007 - DOM, COM* et Nouvelle-Calédonie

Classes	Public			Privé			Total	% Public
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total		
2 nd e GT	58	86	144	0	0	0	144	100,0
Bac S 1/2	25	30	55	0	0	0	55	100,0
Bac S 2/2	26	29	55	0	0	0	55	100,0
Bac techno 1/2	44	69	113	0	0	0	113	100,0
Bac techno 2/2	30	60	90	0	0	0	90	100,0
Total DOM	183	274	457	0	0	0	457	100,0
2 nd e GT	7	8	15	0	0	0	15	100,0
Bac S 1/2	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Bac S 2/2	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Bac techno 1/2	10	22	32	0	0	0	32	100,0
Bac techno 2/2	9	8	17	0	0	0	17	100,0
Total COM* et Nouvelle-Calédonie	26	38	64	0	0	0	64	100,0
Total DOM, COM* et Nouvelle-Calédonie	209	312	521	0	0	0	521	100,0

3- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le genre, la classe et le statut d'enseignement à la rentrée 2007 - DOM, COM* et Nouvelle-Calédonie

Classes	Public			Privé			Total	% Public
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total		
CAPA 1/1	0	0	0	0	0	0	0	0,0
CAPA 1/2	0	0	0	97	80	177	177	0,0
CAPA 2/2	0	0	0	71	54	125	125	0,0
BEPA 1/2	130	243	373	221	150	371	744	50,1
BEPA 2/2	107	186	293	204	137	341	634	46,2
BTA 1/2	0	0	0	0	0	0	0	0,0
BTA 2/2	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Bac pro 1/2	79	84	163	121	42	163	326	50,0
Bac pro 2/2	54	118	172	80	61	141	313	55,0
Total DOM	370	631	1001	794	524	1318	2319	43,2
CAPA 1/1	0	0	0	111	125	236	236	0,0
CAPA 1/2	0	0	0	17	28	45	45	0,0
CAPA 2/2	0	0	0	16	11	27	27	0,0
BEPA 1/2	56	46	102	54	42	96	198	51,5
BEPA 2/2	24	44	68	49	21	70	138	49,3
BTA 1/2	0	0	0	0	0	0	0	0,0
BTA 2/2	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Bac pro 1/2	32	16	48	1	7	8	56	85,7
Bac pro 2/2	25	27	52	3	6	9	61	85,2
Total COM* et Nouvelle-Calédonie	137	133	270	251	240	491	761	35,5
Total DOM, COM* et Nouvelle-Calédonie	507	764	1271	1045	764	1809	3080	41,3

* Les effectifs de Wallis et Futuna et de Mayotte ne sont pas compris.

DÉFINITIONS

Secteur de formation

Les spécialités des formations de l'enseignement agricole sont regroupées en 4 secteurs. Ces secteurs ont été construits à partir de la nomenclature des spécialités de formation du conseil national de l'information statistique (CNIS).

Production

- Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture sauf « Gestion et maîtrise de l'eau »
- Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière)
- Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaires)

Transformation

- Spécialités pluritechnologiques des transformations
- Agroalimentaire, alimentation, cuisine
- Transformations chimiques et apparentées (y compris industrie pharmaceutique) sauf traitement des eaux.

Aménagement

- Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche
- Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport)
- Services à la collectivité
- Aménagement du territoire, développement, urbanisme
- Protection et développement du patrimoine
- Nettoyage et assainissement, protection de l'environnement

Ce secteur comprend les formations en « Gestion et maîtrise de l'eau » et « Traitement des eaux ».

Services

- Services aux personnes
- Services aux entreprises : échanges et gestion, communication et information
- Commercialisation et vente de produits liés à l'agriculture

Statut d'enseignement

Trois statuts d'enseignement coexistent au MAP : l'enseignement public, l'enseignement privé à temps plein (ou TP) et l'enseignement privé à rythme approprié (ou RA). Selon la loi du 31 décembre 1984, aujourd'hui codifiée, les établissements privés TP « assurent une formation à temps plein comportant des séquences pédagogiques dispensées dans l'établissement et sous forme de stages pratiques dans des exploitations ou entreprises [...] ». L'enseignement privé RA offre des « formations à temps plein en conjuguant selon un rythme approprié, les enseignements théoriques et pratiques dispensés d'une part dans l'établissement et d'autre part dans le milieu agricole et rural ».

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DécEA Élèves

1- Les effectifs d'élèves du second cycle professionnel par secteur de formation et statut d'enseignement à la rentrée 2007 *DOM, COM* et Nouvelle-Calédonie*

Secteurs de formation	Public	Privé	Total	% Public
Production	746	512	1 258	59,3
Aménagement	190	129	319	59,6
Transformation	48	0	48	100,0
Services	287	1 168	1 455	19,7
Commercialisation	110	146	256	43,0
Services aux personnes	112	863	975	11,5
Services aux entreprises	65	159	224	29,0
Total DOM, COM* et Nouvelle-Calédonie	1 271	1 809	3 080	41,3

2- Les effectifs féminins du second cycle professionnel par secteur et niveau à la rentrée 2007 *DOM, COM* et Nouvelle-Calédonie*

Secteurs de formation	Niv. V		Niv. IV		Total	
	Filles	% Filles	Filles	% Filles	Filles	% Filles
Production	220	23,3	81	25,8	301	23,9
Aménagement	63	27,5	32	35,6	95	29,8
Transformation	27	56,3	0	0,0	27	56,3
Services	847	76,8	282	80,1	1 129	77,6
Commercialisation	86	56,6	52	50,0	138	53,9
Services aux personnes	647	89,0	230	92,7	877	89,9
Services aux entreprises	114	50,9	0	0,0	114	50,9
Total DOM, COM* et Nouvelle-Calédonie	1 157	49,8	395	52,2	1 552	50,4

* Les effectifs de Wallis et Futuna et de Mayotte ne sont pas compris.

DÉFINITION

PCS

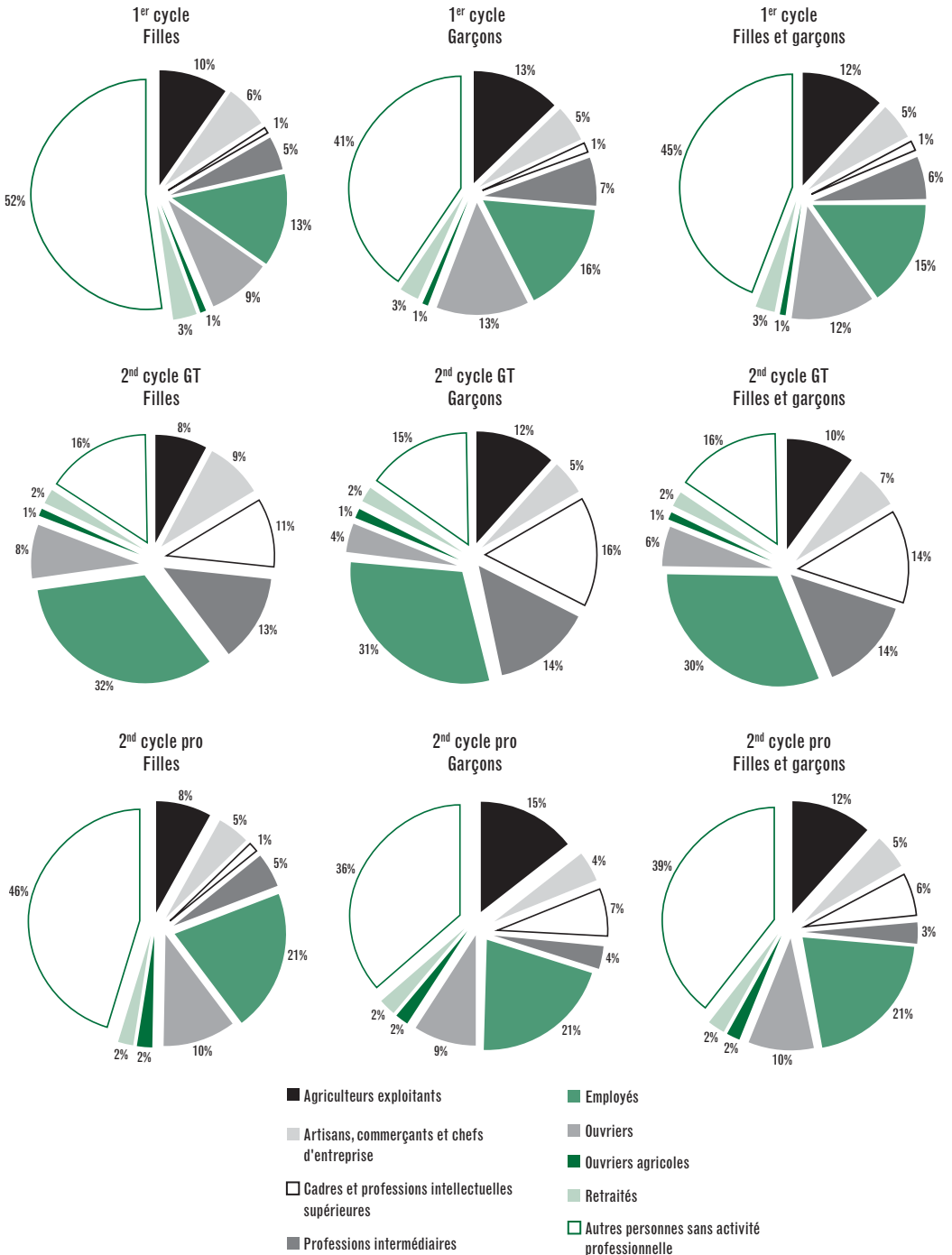
La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés au plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprises, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprises, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contre-maîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités)

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

1- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal selon le genre et le cycle de formation à la rentrée 2007 - DOM, COM* et Nouvelle-Calédonie



* Les effectifs de Wallis et Futuna et de Mayotte ne sont pas compris.

DÉFINITIONS

Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 1^{er} janvier de l'année N.

En avance

Un élève en avance est un élève qui, par saut de classe, ou parce qu'il est entré précocement dans le système éducatif, a au minimum 1 an de moins que l'âge théorique.

Âge théorique ou à l'heure

L'âge théorique ou à l'heure est l'âge d'un élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe (15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale).

En retard

Le retard scolaire s'apprécie par rapport à une scolarité sans interruption, ni redoublement, ni saut de classe : un élève rentre ainsi au cours préparatoire à 6 ans, au collège à 11 ans et au lycée à 15 ans. Un élève en retard a au moins 1 an de plus que l'âge théorique. C'est un indicateur couramment utilisé pour mesurer les difficultés rencontrées par les élèves.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

Les élèves du second degré de l'outre-mer selon l'âge

1- Les effectifs d'élèves du second degré selon l'âge, le genre et le cycle de formation à la rentrée 2007

DOM, COM* et Nouvelle-Calédonie

Cycles de formation	Filles					Garçons					Total				
	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure	En avance	À l'heure	En retard	Total	% À l'heure
1^{er} cycle															
CPA	1	5	1	7	71,4	2	17	2	21	81,0	3	22	3	28	78,6
4 ^e	4	34	56	94	36,2	29	133	155	317	42,0	33	167	211	411	40,6
3 ^e	11	59	115	185	31,9	23	135	166	324	41,7	34	194	281	509	38,1
Total 1^{er} cycle	16	98	172	286	34,3	54	285	323	662	43,1	70	383	495	948	40,4
2nd cycle pro															
CAPA 1/1	21	25	65	111	22,5	40	46	39	125	36,8	61	71	104	236	30,1
CAPA 1/2	7	38	69	114	33,3	12	47	49	108	43,5	19	85	118	222	38,3
CAPA 2/2	4	23	60	87	26,4	3	31	31	65	47,7	7	54	91	152	35,5
BEPA 1/2	66	143	252	461	31,0	87	169	225	481	35,1	153	312	477	942	33,1
BEPA 2/2	47	129	208	384	33,6	62	134	192	388	34,5	109	263	400	772	34,1
BTA 1/2	0	0	0	0	0,0	0	0	0	0	0,0	0	0	0	0	0,0
BTA 2/2	0	0	0	0	0,0	0	0	0	0	0,0	0	0	0	0	0,0
Bac pro 1/2	44	91	98	233	39,1	37	50	62	149	33,6	81	141	160	382	36,9
Bac pro 2/2	21	55	86	162	34,0	54	56	102	212	26,4	75	111	188	374	29,7
Total 2nd cycle pro	210	504	838	1 552	32,5	295	533	700	1 528	34,9	505	1 037	1 538	3 080	33,7
2nd cycle GT															
2 nd GT	4	36	25	65	55,4	5	48	41	94	51,1	9	84	66	159	52,8
Bac S 1/2	0	14	11	25	56,0	2	16	12	30	53,3	2	30	23	55	54,5
Bac S 2/2	1	14	11	26	53,8	1	12	16	29	41,4	2	26	27	55	47,3
Bac techno 1/2	2	22	30	54	40,7	2	39	50	91	42,9	4	61	80	145	42,1
Bac techno 2/2	1	13	25	39	33,3	2	31	35	68	45,6	3	44	60	107	41,1
Total 2nd cycle GT	8	99	102	209	47,4	12	146	154	312	46,8	20	245	256	521	47,0
Total 2nd degré	234	701	1 112	2 047	34,2	361	964	1 177	2 502	38,5	595	1 665	2 289	4 549	36,6

* Les effectifs de Wallis et Futuna et de Mayotte ne sont pas compris.

DÉFINITIONS

BTSA

Le brevet de technicien supérieur agricole (ou BTSA) est un diplôme de niveau III.

Il se prépare en 2 ans. La formation est organisée en modules pluridisciplinaires, certains enseignements sont communs à tous les BTSA et d'autres sont professionnels, spécifiques à l'option ou à la spécialité.

La finalité première est l'insertion professionnelle mais la poursuite d'études est possible en CS, en BTSA en 1 an pour acquérir une compétence complémentaire, en classe de prélicence, en licence pro ou en CPGE post BTSA-BTS-DUT.

Il est accessible :

- aux titulaires du BTA, BT, bac pro, bac techno ou baccalauréat général,
- aux titulaires d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré dans le RNCP,
- aux titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires,
- aux élèves ayant accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement.

Spécialité de formation

Chaque diplôme du second degré et de l'enseignement supérieur court agricole peut être préparé à travers une ou plusieurs spécialités de formation selon les cas. La spécialité de formation est liée à l'enseignement technologique et pratique dispensé en complément du tronc commun du diplôme.

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciaEA Élèves

Les étudiants de BTSA de l'outre-mer

1- Les effectifs d'étudiants de BTSA par classe et par statut d'enseignement à la rentrée 2007

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Public	Privé		Total	Total
		TP	RA		
BTSA 1/2	123	0	0	0	123
BTSA 2/2	118	0	0	0	118
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	241	0	0	0	241

2- Les effectifs d'étudiants de BTSA selon le genre, l'âge et la classe à la rentrée 2007

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Classes	Filles	Garçons	Total	% Filles
BTSA 1/2	33	90	123	26,8
BTSA 2/2	41	77	118	34,7
Total DOM, COM et Nouvelle-Calédonie	74	167	241	30,7

3- Les effectifs d'étudiants de BTSA par spécialité de formation, selon le genre et la classe à la rentrée 2007

DOM, COM et Nouvelle-Calédonie

Spécialités de formation	Filles	Garçons	Total	% Filles
Production				
Technologies végétales	15	25	40	37,5
DARC	48	111	159	30,2
Total secteur production	63	136	199	31,7
Aménagement				
GEMEAU	11	31	42	26,2
Total secteur aménagement	11	31	42	26,2
Total	74	167	241	30,7

DÉFINITIONS

PCS

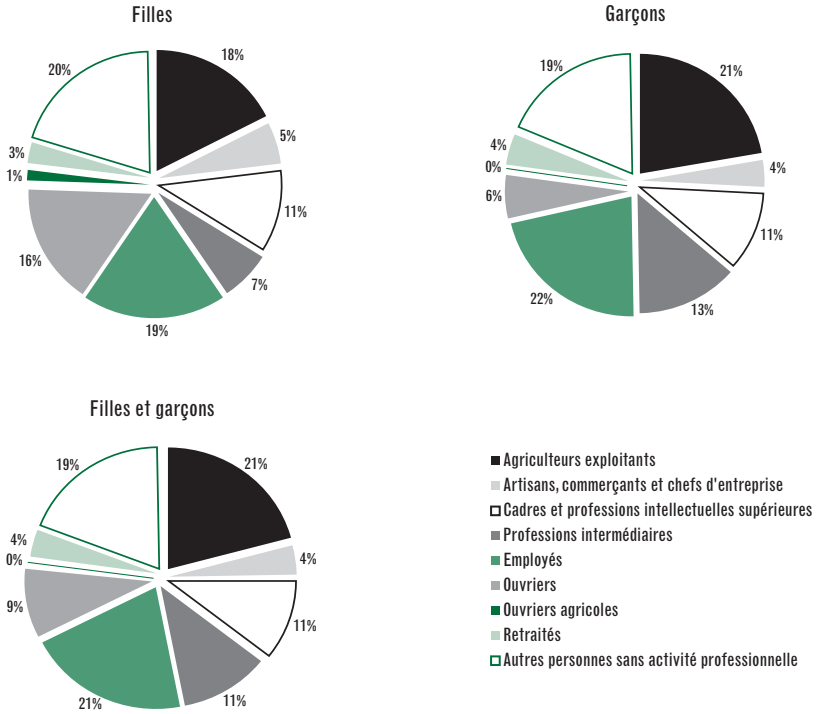
La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (ou PCS) utilisée ici est celle de l'INSEE. La catégorie ouvrier agricole a néanmoins été extraite de la catégorie ouvrier.

- Agriculteurs exploitants : agriculteurs sur grande exploitation, sur moyenne exploitation et sur petite exploitation
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : artisans, chefs d'entreprise de 10 salariés au plus, commerçants et assimilés
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : cadres administratifs et commerciaux d'entreprises, de la fonction publique, ingénieurs et cadres techniques d'entreprises, professeurs, professions scientifiques, de l'information, des arts et des spectacles et libérales
- Professions intermédiaires : clergé, religieux, contremaîtres, agents de maîtrise, instituteurs et assimilés, techniciens, professions intermédiaires administratives de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Employés : employés administratifs d'entreprise, de commerce, personnels des services directs aux particuliers, policiers et militaires, employés civils et agents de service de la fonction publique
- Ouvriers : chauffeurs, ouvriers non qualifiés de type artisanal ou de type industriel et ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport, de type artisanal ou de type industriel
- Ouvriers agricoles
- Retraités : anciens agriculteurs exploitants, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, cadres, employés, ouvriers et anciennes professions intermédiaires
- Autres personnes sans activité professionnelle : chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes diverses sans activité professionnelle, de 60 ans et plus (sauf retraités) et de moins de 60 ans (sauf retraités)

SOURCES

- Applications : Libellule et Donnapp
- DéciEA Élèves

1- La répartition des professions et catégories socioprofessionnelles du responsable légal des étudiants de BTSA selon le genre à la rentrée 2007 - DOM, COM et Nouvelle-Calédonie



Sigles

A	AB	Agriculture biologique
	ACEN	Agent contractuel d'enseignement national
	ACER	Agent contractuel d'enseignement régional
	ACSE	Analyse et conduite de systèmes d'exploitation
	ACTA	Association de coordination technique agricole
	ACTIA	Association de coordination technique pour les industries agroalimentaires
	AFSSA	Agence française de sécurité sanitaire des aliments
	AGRALE	Agriculture, alimentation, environnement
	ANABIOTEC	Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques
	B	Bac pro
Bac techno		Baccalauréat technologique
Bac S		Baccalauréat scientifique
BCPST		Biologie, chimie, physique et sciences de la terre
BEP		Brevet d'études professionnelles
BEPA		Brevet d'études professionnelles agricoles
BP		Brevet professionnel
BPA		Brevet professionnel agricole
BPAM		Brevet professionnel agricole et maritime
BP JEPS		Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
BPR		Bureau des pôles de compétences et de la recherche
BPREA		Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole
BRGM		Bureau de recherches géologiques et minières
BT		Brevet de technicien
BTA		Brevet de technicien agricole
BTS		Brevet de technicien supérieur
BTSA		Brevet de technicien supérieur agricole
C		CAP
	CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole
	CDD	Contrat à durée déterminée
	CDI	Contrat à durée indéterminée
	CEA	Commissariat à l'énergie atomique
	GEMAGREF	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
	CES	Certificat d'études supérieures
	GESA	Certificat d'études supérieures agronomiques
	CESIA	Certificat d'études supérieures en industrie agroalimentaire
	CESP	Certificat d'études supérieures paysagères
	CFA	Centre de formation d'apprentis

Sigles

CFPAJ	Centre de formation professionnelle agricole pour jeunes
CFPPA	Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles
CFR	Centre de formation et de recherche
GGE	Conférence des grandes écoles
GGEA	Conduite et gestion de l'exploitation agricole
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CLIPA	Classe d'initiation pré-professionnelle en alternance
CNEAP	Conseil national de l'enseignement agricole privé
CNEARC	Centre national d'études agronomiques des régions chaudes
CNIS	Conseil national de l'information statistique
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COM	Collectivité d'outre-mer
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CS	Certificat de spécialisation
CRITT	Centre régional d'innovation et de transfert de technologie
CTI	Commission des titres d'ingénieur

D

DAA	Diplôme d'agronomie approfondie
DARC	Développement de l'agriculture des régions chaudes
DEA	Diplôme d'études approfondies
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DGER	Direction générale de l'enseignement et de la recherche
DNO	Diplôme national d'œnologie
DOM	Département d'outre-mer
DPLG	Diplômé par le gouvernement
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DU	Diplôme universitaire
DUT	Diplôme universitaire de technologie

E

EA	Enseignement agricole
EEAPA	Employé d'entreprise agricole et para-agricole
EI	École d'ingénieurs
ENESAD	Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon
ENFA	École nationale de formation agronomique
ENGEES	École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
ENGREF	École nationale du génie rural, des eaux et des forêts
ENIHP	École nationale d'ingénieurs de l'horticulture et du paysage
ENITAB	École nationale d'ingénieurs des travaux de Bordeaux

ENITAC	École nationale d'ingénieurs des travaux de Clermont-Ferrand
ENITHP	École nationale d'ingénieurs des travaux horticoles et du paysage
ENITIAA	École nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires
ENSAIA	École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires
ENSAM	École nationale supérieure agronomique de Montpellier
ENSAR	École nationale supérieure agronomique de Rennes
ENSAT	École nationale supérieure agronomique de Toulouse
ENSBANA	École nationale supérieure de biologie appliquée à la nutrition et à l'alimentation
ENSHAP	École nationale supérieure d'horticulture et d'aménagement du paysage
ENSIA	École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires
ENSP	École nationale supérieure du paysage
ENVA	École nationale vétérinaire de Maisons -Alfort
ENSV	École nationale des services vétérinaires
ENVL	École nationale vétérinaire de Lyon
ENVN	École nationale vétérinaire de Nantes
ENVT	École nationale vétérinaire de Toulouse
EPLFPA	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole
EPS	Éducation physique et sportive
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté
ESA	École supérieure d'agriculture
ESAP	École supérieure d'agriculture de Purpan
ESAT	École supérieure d'agronomie tropicale
ESB	École supérieure du bois
ESITPA	École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture
ESTIVE	Établissements scientifiques pour le transfert et l'innovation dans les sciences du vivant et de l'environnement
ETP	Équivalent temps plein

F

FABELOR	Forêt-agroalimentaire-biotechnologies-environnement-Lorraine
FPC	Formation professionnelle continue
FIF	Formation des ingénieurs forestiers
FOAD	Formation ouverte et à distance

G

GEMEAU	Gestion et maîtrise de l'eau
GPN	Gestion et protection de la nature
GT	Général et technologique

H	Ha	Hectare
I	IAA	Industries agroalimentaires
	IAE	Institut d'administration des entreprises
	IAMM	Institut agronomique méditerranéen de Montpellier
	IESIEL	Institut d'études supérieures d'industrie et d'économie laitières
	IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
	IGREF	Ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts
	IME	Institut médico-éducatif
	INA P-G	Institut national agronomique Paris Grignon
	INH	Institut national d'horticulture
	INPL	Institut national polytechnique de Lorraine
	INRA	Institut national de la recherche agronomique
	INRIA	Institut national de recherche en informatique et automatique
	INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
	INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
	INSFA	Institut national supérieur de formation agroalimentaire
	ISAA	Institut supérieur de l'agroalimentaire
	ISAB	Institut supérieur agricole de Beauvais
	ISA ITIAPE	Institut supérieur d'agriculture de Lille - Institut des techniques de l'ingénieur en aménagement paysager de l'espace
	ISAL	Institut supérieur d'agriculture de Lille
	ISARA	Institut supérieur d'agriculture de Rhône-Alpes
	ISPA	Institut supérieur des productions animales
	IRD	Institut de recherche pour le développement
L	LEAP	Lycée d'enseignement agricole privé
	LEGTA	Lycée d'enseignement général et technologique agricole
	LMD	Licence, master, doctorat
	LP	Lycée professionnel
	LPA	Lycée professionnel agricole
M	MAAP	Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
	MAP	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
	MEN	Ministère de l'Éducation nationale
	MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
	MFR	Maison familiale et rurale
	MC	Mention complémentaire
	MS	Mastère spécialisé

N	NAF	Nomenclature d'activités françaises
O	OG	Organisme de gestion
	OGM	Organisme génétiquement modifié
P	PAUM PA	Production agricole et utilisation des matériels : production animale
	PAUM PV	Production agricole et utilisation des matériels : production végétale
	PCEA	Professeur certifié de l'enseignement agricole
	PC EN	Professeur certifié de l'éducation nationale
	PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles
	PLPA	Professeur de lycée professionnel agricole
	PLP EN	Professeur de lycée professionnel de l'éducation nationale
	PRO	Professionnel
R	RA	Rythme approprié
	RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles
S	SAU	Superficie agricole utilisée
	SEGPA	Section d'enseignement général et préprofessionnel adapté
	SCOP	Surface en céréales oléagineux protéagineux
	SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
	SMR	Service en milieu rural
	STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
	STS	Section de technicien supérieur
	STVE	Sciences et technologies du vivant et de l'environnement
T	TB	Technologie et biologie
	TP	Temps plein
	TH	Titre homologué
	TOM	Territoire d'outre-mer

Sigles

U	UC	Unité capitalisable
	UE	Union européenne
	UNMFREO	Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation
	UNREP	Union nationale rurale d'éducation et de promotion
	UNSS	Union nationale pour le sport scolaire
	UPI	Unités pédagogiques d'intégration

V	VAE	Validation des acquis de l'expérience
----------	------------	---------------------------------------

**Le Panorama de l'enseignement agricole est en vente
par correspondance ou sur place à la librairie Educagri éditions
26, boulevard Docteur-Petitjean
BP 87999 - 21079 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 77 26 32 - Fax : 03 80 77 26 34
Mél : editions@educagri.fr - www.editions.educagri.fr**
